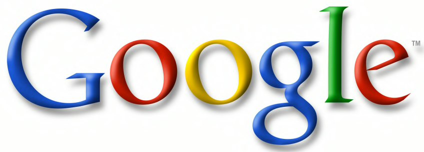



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06182493 8



LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME III.



A NANCY,

Aux depens de JOSEPH NICOLAI.

MDCCXXVII.

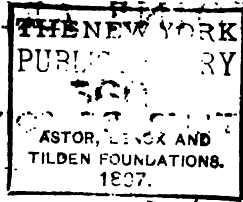


TABLE DES LETTRES

Contenues en ce Volume.

TABLE DES LETTRES

Contenues en ce Volume.

LET-

LET-

LET

sa

LET-

LETTRES

DE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CLII.

A M. DE HARLAI, *Archevêque de Paris. Sur diverses choses qui se faisoient au préjudice de la paix de l'Eglise.*

J'Obéis, Monseigneur, à l'ordre que vous m'avez donné la derniere fois que j'eus l'honneur de vous voir, de vous rendre compte de tout ce que j'apprendrois que l'on feroit au préjudice de la paix, à l'affermissement de laquelle je suis témoin que vous avez travaillé avec tant de zele, pour ôter tout ce qui pouroit être une occasion de renouveller les disputes.

Vous pouvez, Monseigneur, vous souvenir de ce que je vous dis de Mr Chamillard le jeune. Il n'y a rien de plus certain que le sujet de la plainte que je vous en fis, & j'en eus encore hier une nouvelle assurance, car il n'oseroit nier qu'il n'ait donné à des jeunes filles un papier qui a pour titre : *Les maximes du Jansenisme recueillies de l'information faite contre l'Abbé de S. Cyran*, qui est un recueil d'impostures qui a été refuté il y a plus de trente ans par un livre imprimé qui est demeuré sans replique *, & qu'il ne le leur ait donné dans le dessein de les persuader que le Jansenisme étoit une secte subsistante, qui tenoit effectivement toutes les heresies de cet extrait, comme qu'il n'y a plus d'Eglise, que le Concile de Trente n'est pas un Concile œcumenique, que le Pape n'est pas Chef de l'Eglise &c. J'avoue, Monseigneur, que je ne comprens pas comment un Docteur qui fait profession de pieté, se croit en état de dire tous les jours la Messe en calomniant son prochain d'une maniere si inexcusable, & c'est plus son interêt que le nôtre qui m'a porté à vous en faire des plaintes, dans l'esperance que votre justice & votre charité vous engageroient à lui faire connoître sa faute, & l'obligation

* L'Apologie pour M. de S. Cyran.

LETTRES DE M. ANTOINE ARNAULD, DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CLII.

A M. DE HARLAI, *Archevêque de Paris. Sur diverses choses qui se faisoient au préjudice de la paix de l'Eglise.*

J'Obéis, Monseigneur, à l'ordre que vous m'avez donné la derniere fois que j'eus l'honneur de vous voir, de vous rendre compte de tout ce que j'apprendrois que l'on feroit au préjudice de la paix, à l'affermissement de laquelle je suis témoin que vous avez travaillé avec tant de zele, pour ôter tout ce qui pouroit être une occasion de renouveller les disputes.

Vous pouvez, Monſeigneur, vous ſouvenir de ce que je vous dis de M. Chamillard le jeune. Il n'y a rien de plus certain que le ſujet de la plainte que je vous en fis, & j'en eus encore hier une nouvelle aſſurance, car il n'oſeroit nier qu'il n'ait donné à des jeunes filles un papier qui a pour titre : *Les maximes du Janſeniſme recueillies de l'information faite contre l'Abé. de S. Cyran*, qui eſt un recueil d'impoſtures qui a été refuté il y a plus de trente ans par un livre imprimé qui eſt demeuré ſans replique *, & qu'il ne le leur ait donné dans le deſſein de les perſuader que le Janſeniſme étoit une ſecte ſubſiſtante, qui tenoit effectivement toutes les hereſies de cet extrait, comme qu'il n'y a plus d'Egliſe, que le Concile de Trente n'eſt pas un Concile œcumenique, que le Pape n'eſt pas Chef de l'Egliſe &c. J'avoue, Monſeigneur, que je ne comprens pas comment un Docteur qui fait profeſſion de piété, ſe croit en état de dire tous les jours la Meſſe en calomniant ſon prochain d'une maniere ſi inexcuſable, & c'eſt plus ſon interêt que le nôtre qui m'a porté à vous en faire des plaintes, dans l'eſperance que votre juſtice & votre charité vous engageroient à lui faire connoître ſa faute, & l'obligation

* L'Apologie pour M. de S. Cyran.

tion qu'il a de la réparer par le desaveu de ces calomnies, sans quoi, comme dit un ancien auteur, S. Pierre même n'a pas reçu le pouvoir de lui en donner l'absolution.

On sait aussi qu'il a menacé de refuser l'absolution à des personnes qui se confessoient à lui, parce qu'elles lisoient le livre *De la Frequente Communion*, & qu'il les a contraintes par ce refus, de lui promettre de ne le plus lire. Et vous jugez sans doute, Monseigneur, que c'est un renversement manifeste de l'ordre & de la discipline de l'Eglise, & un abus visible du ministere des clefs, qu'un particulier comme M. Chamillard ait pretendu avoir droit de défendre aux fideles sous peine d'être exclus de l'absolution, la lecture d'un ouvrage approuvé par tant d'Evêques, & auquel tout le credit de ceux qui l'ont combattu avec tant de passion, n'a jamais pu faire donner la moindre atteinte.

Il n'y a rien non plus, Monseigneur, de plus certain, que ce que je vous ai dit d'un Pere de la Doctrine Chrétienne de la maison de S. Charles, nommé le P. Ricard. Il y a environ 6. semaines, qu'un Dimanche après vespres faisant le grand Cathecisme dans leur Eglise, il dit en propres termes : *Que les Jansenistes*

soûtenoient que tout ce qui se faisoit, lorsqu'on est en état de peché, étoit peché. En quoi sans doute il ne peut être excusé d'avoir commis deux grands excès : l'un d'abuser de la chaire pour entretenir le peuple dans cette fausse opinion, qu'il y a une secte d'heretiques dont il se faut garder, en contrevenant ainsi formellement à l'ordre du Roi, qui a défendu expressément de se servir de ces noms de secte & de parti : l'autre en imputant très faussement à ceux qu'il a marquez par ce nom, une erreur damnable que l'on a refutée par plusieurs ouvrages, & entr'autres dans le dernier chapitre de la Frequente Communion. On a fait avertir charitablement ce Pere de cet excès, on lui a marqué les endroits où cette calomnie étoit refutée ; & cependant, on n'a pas oui dire qu'il en ait fait aucune réparation, quoi qu'il continue de dire la Messe & d'administrer les sacremens.

Il y a encore une autre chose, Monseigneur, dont je vous dois rendre compte, quoique je n'en sois pas tout à fait si assuré. C'est qu'au lieu que vous avez eu la bonté de me témoigner, que vous n'aviez jamais cru que nous eussions aucune part à ces libelles scandaleux que l'on fait courir, & que le

Roi

i ne nous en imputoit rien, on n
que M. l'Abé du Plessis * tre
nd Vicaire, faisoit entendre tc
traire à plusieurs personnes, e
rant, que vous aviez fait de gr
ntes contre nous sur le sujet d es
lles, & que le Roi en étoit den é
ngement irrité contre tous x
on tâche toujours de rendre od x
des noms de secte & de parti. Je ne
pas en peine, M de la
se en elle même p nt pas
ter que tout cela e soit faux après
que vous m'avez f la grace de me
d'une maniere si pleine de bonté &
fection. Mais cela n'empêche pas
de semblables discours ne nous fas-
beaucoup de tort, s'il est vrai qu'u-
personne de la qualité de M. l'Abé
Plessis les ait tenus, parce qu'on a
la peine à croire qu'il ne soit pas bien
rmé de ce qu'il dit, & que rien ne
s expose plus aux médisances des per-
ies prévenues ou passionnées contre
s, que l'opinion qu'on entretient par
ans le monde, que le Roi n'est pas
fait de notre conduite.

* M. de
a Brune-
lere,
ui est
nort E-
vêque de
Saintes.

LETTRE CLIII.

A M. DE HARLAI, *Archevêque de Paris. Il se plaint d'un Prédicateur Jesuite qui le calomnioit dans ses sermons.*

MONSEIGNEUR

VOilà la copie de la lettre que vous m'avez donné ordre de vous envoier, & sur laquelle vous avez eu la bonté de me promettre de parler au Roi. S. M. est trop juste pour ne pas reconnoître qu'il seroit contraire à l'équité naturelle de nous ôter la liberté de nous défendre contre ceux qui nous déchireroient aussi publiquement & aussi outrageusement qu'a fait ce Jesuite. Et ainsi S. M. comprendra sans peine, que ce seroit donner lieu à renouveller les contestations passées, que de ne pas reprimer de si grands emportemens. Elle y est particulierement interessée, puisque c'est faire injure à S. M. que de violer d'une maniere si insolente les ordres qu'elle a donnez pour l'affermissement de la paix qu'elle a si glorieusement procurée à l'Eglise de France. Mais de plus, Monseigneur, vous jugerez que m'aiant fait passer

ıe perſonnes, qui prennent pour vrai
ce qui ſe dit dans la chaire de vé-
de donner ordre qu'il ne commet-
lus à l'avenir de ſemblables excès.
ıe guerit pas un homme à qui on
: de cruelles bleſſures, en ne lui en
t pas de nouvelles ; & la reſtitu-
de l'honneur n'étant pas moins de
naturel que celle de l'argent, ſi on
aider ce Pere à obtenir de Dieu le
n d'une calomnie ſi ſcandaleuſe, on
ɔit pas, Monſeigneur, qu'on le
diſpenſer d'une réparation propor-
ée & auſſi publique que la diffama-
'a été. Et cela paroît d'autant plus
que ce n'eſt pas la premiére fois
a fait ſervir la chaire à me noircir
ne traitter d'heretique. Il a fait la
chofe les trois années dernieres à

culier & dont il gardera bien de se vanter.

LETTRE CLIV.

Juin 1673. *A M.* LE CAMUS, *Evêque de Grenoble, sur l'usure.*

POur ce qui regarde l'usure, j'avoue qu'à ne consulter que la raison, il n'est pas aisé de trouver des raisons convaincantes qui fassent voir qu'elle est absolument condamnable dans les circonstances que vous marquez.

Mais si on s'arrêtoit à cela, & qu'on n'eût point plus d'égard à la tradition & à l'autorité de l'Eglise qu'à la raison naturelle, il y a bien d'autres choses que l'on seroit tenté de tolérer, pour le plus grand bien qu'il semble qu'il en arriveroit, si on les pouvoit souffrir. Il n'y a rien, par exemple, qui empêche plus la conversion de la plûpart des nations Infidelles, que de ce qu'on ne peut les admettre au batéme qu'en les obligeant de quitter toutes leurs femmes à l'exception d'une seule. Cependant il n'est pas aisé de prouver que la polygamie soit contre le droit naturel, & S. Augustin semble enseigner manifestement le contraire. Il n'est point évident que les Pa-

rches & tous les autres Juifs n'aient
usieurs femmes que par un dispen-
Dieu ; & à ne s'arrêter qu'aux
paroles de l'Evangile, sans y join-
doctrine des Peres, on ne convain-
pas aisément un homme qui sou-
roit que J. C. n'a point défendu-
ment la polygamie. Et ainsi c'est
ipalement la tradition & l'autorité
Eglise qui fait qu'il n'y a personne
it assez hardi pour admettre au batê-
Roi de la Chine qui ne voudroit se
Chrétien qu'à condition qu'on lui
ait toutes ses femmes. C'est par-
me que je juge de l'usure. Je n'exa-
point si les raisons que les Théo-
s apportent pour faire voir qu'elle
ntraire au droit naturel, sont con-
ntes. Je la vois condamnée par
es Peres ; par un grand nombre de
iles ; par tous les Papes qui ont été
itez sur cette matiere, & ensuite
ous les Théologiens qui sont en
ue reputation de piété & de suffi-
. Cela me suffit pour la condam-
sans écouter toutes les raisons vrai-
lables que je vois bien qu'on peut
ier pour l'exempter de peché, quand
le paroît pas blesser la charité. Je
dere de plus que ce que dit David,
ne condition pour entrer au ciel est

de n'avoir point donné son argent à usure, & ce que dit Ezechiel contre ceux *qui accipiunt super abundantiam*, a toujours été expliqué par l'Eglise comme obligeant tous les Chrétiens. Il suffit de voir ce qu'en dit le I. Concile de Carthage au Canon 17, où marquant de quelle maniére on doit punir les Ecclesiastiques qui prêteroient à usure, il dit d'eux qu'ils ont oublié cette parole de l'Ecriture: *Qui non dedit pecuniam suam ad usuram*; à quoi il faut joindre le 13 Canon du premier Concile de Carthage sous Gratus, qui fait voir trois choses.

La 1. qu'on ne peut point alleguer la défense faite aux Clercs de ne point prêter à usure pour une preuve qu'on le permettoit aux laïques. Car il paroît par ce Concile, qu'on ne le défendoit particulierement aux Clercs que parce qu'ils étoient plus sous la main de l'Eglise, & qu'elle veilloit davantage à les tenir dans la discipline; mais qu'on regardoit cela comme devant être condamné dans tous les Chrétiens.

La 2. que c'est sur l'Ecriture qui ne regarde pas plus les Clercs que les laïques, que l'Eglise fondoit la condamnation de l'usure.

La 3. que cette condamnation de l'usure

sure par l'Ecriture ne paroissoit pas à l'ancienne Eglise une chose douteuse, mais très claire. On voit tout cela dans ce Canon : *Abundantius Episcopus Adrumetinus dixit : In nostro Concilio statutum est ut non liceat clericis fœnerari. Quòd si & sanctitati tuæ & huic Concilio videatur, præsenti placito designetur. Gratus Episcopus dixit. Novellæ suggestiones quæ vel obscura sunt vel sub genere latent, inspecta à nobis, formam accipient. Cæterum de quibus* APERTISSIMÈ *divina Scriptura sanxit, non differenda sententia est, sed potiùs exequenda : proinde quod in Laicis reprehenditur, id multo magis in Clericis oportet prædamnari. Universi dixerunt : Nemo contra Prophetas, nemo contra Evangelia facit sine periculo.*

Puis donc que nous devons expliquer l'Ecriture Sainte par la Tradition, quand l'usure ne seroit pas défendue par le droit naturel, nous avons sujet de croire qu'elle l'est par le droit divin positif, puisque la Tradition nous enseigne que l'Eglise a cru qu'elle est condamnée par les Prophetes & par l'Evangile.

Le consentement unanime de tous les Théologiens me paroît aussi fort considerable dans cette matiere ; car il est certain qu'ils ont trouvé dans l'Eglise ce qu'ils ont enseigné, que l'usure étoit

mauvaise, & que tout ce qu'on leur peut attribuer est d'avoir tâché d'appuier ce sentiment par des raisons naturelles, que l'on pourroit croire n'être pas suffisantes pour l'établissement de cette opinion, si on n'avoit que cela. Mais comme ce ne sont point ces preuves, qui les ont fait entrer dans ce sentiment; mais que c'est à cause qu'ils y étoient, qu'ils ont cherché des preuves pour l'appuier, quand on ne seroit pas persuadé de leurs raisons, on les peut toujours regarder comme témoins de la doctrine de l'Eglise dans leur tems, qui avoit reçu de ses Peres ce qu'elle croioit sur ce point de morale.

On doit dire de même des Decrétales. Les Papes n'ont fait qu'y confirmer ce qu'ils ont trouvé établi dans l'Eglise par les Peres & par les Théologiens. Elles ont de plus force de loix aiant été reçues généralement dans toute l'Eglise. On est donc obligé maintenant de regler sur cela la conduite des Chrétiens.

Enfin les Ordonnances de nos Rois ont reglé les choses conformement à tout ce que nous venons de dire, & on n'en trouvera aucune qui permette ce qui est passé en usage dans votre Province.

Cependant c'est à ces loix, sur tout

lors

lorsqu'elles ſe trouvent conformes aux canons, qu'on doit ſe conformer dans les choſes temporelles & dans la juſte poſſeſſion des biens, ſans s'arrêter à un uſage abuſif dans lequel il eſt viſible qu'on élude la loi, quoi que cet uſage ſoit toléré par des Parlemens qui n'ont point d'autorité de pouvoir changer les loix de l'état, mais ſeulement de les faire obſerver.

Voilà, Monſeigneur, ce qui me détermineroit, ſi j'étois en votre place, à travailler de tout mon pouvoir pour reformer la coutume des prêts uſuraires, & pour introduire en leur place les rentes conſtituées, comme on fait dans tout le reſſort de Paris. Ce parti eſt au moins certainement le plus ſûr. Et ainſi quand il y auroit des doutes, il faudroit toujours ſuivre la regle, *In dubiis tutior pars eligenda.*

LETTRE CLV.

7 Janv. 1674. *Au* PRINCE ERNEST *Landgrave de Hesse-Rhinfels. Il le remercie de lui avoir envoié un livre qu'il avoit composé, & il lui propose de faire écrire sur les persécutions que souffrent ceux qui s'élevent contre les erreurs populaires.*

MONSEIGNEUR

APrès avoir prié Dieu qu'au renouvellement de cette année il verse de nouvelles graces sur V. A. S. & sur toute son illustre famille, elle trouvera bon que nous l'assurions aussi du renouvellement de nos respects, & de la joie que nous avons eue de recevoir pour un nouveau témoignage de son souvenir, un écrit aussi édifiant (*a*), qu'est celui qu'elle nous a fait l'honneur de nous envoier. Nous en avions déja oui parler, & on nous avoit mandé de Flandres qu'il y fai-

(*a*) Ce livre est le *Verus, sincerus & discretus catholicus contractus*, composé par ce Prince Allemand. C'est un in 4. de 150. pages dabord imprimé en Allemand en 1666. & dont on imprima un Abregé en la même Langue en 1673. & enfin en Latin.

faiſoit beaucoup de bruit, mais nous ne l'avions pas encore veu. Il étoit digne de la piété de V. A. S. & du zele qu'elle a pour la beauté de l'épouſe du fils de Dieu, que ces ſuperſtitions defigurent, de le faire imprimer dans ſes états. Mais je ne ſai s'il ne ſeroit point encore digne de ce même zele, ſi V. A. S. a quelque ami à Rome, de lui écrire avec un peu de force, afin de faire entendre aux Meſſieurs de ce Pais-là, que la perſécution, que l'on fait quelque fois à ceux qui parlent avec liberté contre ces erreurs populaires, eſt une des choſes qui nuiſent le plus à l'Egliſe, & qui mettent le plus d'obſtacle à la converſion des proteſtans, parce que cela les confirme dans les fauſſes idées que leurs miniſtres leur donnent de notre foi. Cette remontrance très juſte en elle même, ne peut être mieux reçue que de la part de V. A. S. parce qu'aiant quitté l'hereſie pour retourner à l'Egliſe, & étant environnée des Proteſtants avec leſquels elle converſe tous les jours, elle peut mieux ſavoir que perſonne ce qui ſert à les affermir dans leur ſeparation, & ce qui ſerviroit au contraire à leur faire paroitre la doctrine de l'Egliſe plus favorable. C'eſt une vue que j'ai cru pouvoir propoſer à V. A. S. elle en fe-

ra

ra ce qu'elle jugera à propos, &c. Je suis &c.

LETTRE CLVI.

2 Fevier 1674. *A* M. * *Sur l'affaire de M. Feydeau Docteur de Sorbonne & Théologal de Beauvais, relegué par une Lettre de Cachet.*

Extremis malis extrema remedia.

JE vous avois mandé, ce me semble, dès le commencement de cette tempête, que le Prelat devoit venir en Cour pour l'appaiser. Il ne l'a pas fait. Il n'y a plus rien à esperer pour ce qui est de remettre les choses dans l'état où elles étoient avant la Lettre de Cachet. Car on ne recule point en ce païs là. Mais c'est au Prelat à voir s'il peut consentir à une si étrange oppression de l'Eglise: or c'est y consentir que de ne pas faire connoître que l'on sent la plaie qu'elle reçoit, en parlant ouvertement & avec une vigueur épiscopale contre ceux qui la mettent dans les fers. Un ennemi déclaré fait moins de mal qu'un ennemi couvert. Tant qu'un seul homme parlera au Roi des affaires de l'Eglise, & qu'il lui fera entendre les choses, comme il

M. de Harlai Archevêque de Paris.

il lui plaît, les Evêques doivent s'attendre que l'autorité que Dieu leur a donnée, ſera aſſervie à ſes caprices. Il faut que quelqu'un ſe ſacrifie pour la liberté commune. Jamais occaſion n'en a été ſi belle que celle-ci, parce que jamais on n'a rien fait qui ait moins d'ombre de juſtice. Mais ſi on prenoit ce parti (ce que je ne crois pas que l'on faſſe) il n'y auroit point de meſures à garder. Il faudroit parler avec une force terrible du tiran de l'Egliſe tant au Roi, qu'à lui-même. Il faudroit lui dire nettement; qu'il n'a que faire de remettre tout ſur le Roi, qu'on ſait très-bien que le Roi n'eſt animé contre les prétendus Janſeniſtes, que depuis ſes audiances des ſamedis; qu'il étoit auparavant très ſatisfait de la paix; qu'on ſera obligé d'avertir tous les Evêques de la maniere inouie, dont il porte le Roi à traiter l'Epiſcopat; que le Roi d'Angleterre qui ſe dit Chef de l'Egliſe d'Angleterre ne traite pas ſi ſervilement cette Egliſe, que lui Evêque porte le Roi à traiter celle de France; qu'on ſe plaindra au Pape de cette horrible oppreſſion de la liberté eccleſiaſtique; & qu'on lui fera ſavoir la vie & les mœurs de l'auteur de ces conſeils violens. Il eſt certain que ſi on lui parloit avec cette force, il ſe trouve-

roit

roit bien embarassé, & il se pourroit bien repentir d'avoir porté les choses à une si grande extremité. Car où en est l'Eglise, si un Roi Chrétien prétend avoir droit de dire à un Evêque : je veux que vous depossediez un Theologal très-canoniquement pourvû, & que vous en choisissiez un autre qui me soit agréable; c'est-à-dire, qu'il faudra doresnavant que les Evêques aient l'agrément du Roi pour choisir ceux à qui ils confieront le ministere de la parole de Dieu. Y eut-il jamais une plus honteuse servitude ? Si les Evêques la soufrent, il faudra dire d'eux ce que la lacheté des Senateurs de Rome, fit dire à Tibere : *O homines ad servitutem paratos*. Tout cela peut-être vous passera pour un zele trop emporté.

LETTRE CLVII.

A M. BROUSSE. *Sur l'obligation qu'ont les Ecclesiastiques de donner leur superflu aux Pauvres.*

JE ne puis, Monsieur, résister au mouvement que Dieu m'a donné de vous parler d'une peine que j'ai eu depuis quelque tems, & que la mort si promte de notre bon ami Monsieur de la

la Lane m'a encore augmenté. Je serois bien ingrat si je n'étois point touché du zele si constant que vous avez fait paroître non seulement pour la vérité en général, mais aussi pour ma personne en particulier. Mais ma reconnoissance ne seroit pas telle que Dieu la demande, si elle n'étoit conforme aux devoirs essentiels de l'amitié Chrétienne, dont le principal est que les amis s'entr'aident les uns les autres dans la seule & unique affaire que nous avons dans le monde, qui est d'assurer notre salut. C'est ce qui m'oblige, Monsieur, de vous déclarer la peine que j'ai eue, lorsque j'ai appris que vous étiez plus riche qu'un Ecclesiastique ne le devroit être selon les regles de la conscience, par lesquelles Dieu nous jugera. Vous avez toujours fait profession de suivre la morale de l'Evangile & de ne vous point arrêter aux relâchemens pernicieux des nouveaux Casuistes; & vous ne pouvez pas ignorer que, selon l'esprit de Evangile, la doctrine des Peres & les regles des Canons, les biens d'Eglise sont le patrimoine des Pauvres, & qu'ainsi on leur ravit par une cruauté sacrilege, ce sont les paroles de S. Bernard, tout ce que les ministres de l'Eglise qui ne sont que les dispensateurs & non pas les maîtres & les

les poſſeſſeurs de ces biens, ſe retiennent outre le vivre & le vêtement. Les Caſuiſtes même les plus relâchez n'ont oſé aller plus loin, que d'exempter de l'obligation de reſtituer ce qu'on avoit conſumé inutilement de ces biens ; mais ils ont toujours avoué en même tems, qu'il y a péché mortel à ne point emploier en de bonnes œuvres tout ce qui en reſte après en avoir pris ſon entretien.

Et ainſi, Monſieur, je ne vois point ſur quoi un Eccleſiaſtique qui amaſſe des biens conſiderables des revenus de ſes benefices ou des retributions de ſes ſermons, peut aſſurer ſa conſcience, puiſque les auteurs mêmes qui ont le plus travaillé à favoriſer la cupidité des hommes, ont été contraints de reconnoître qu'il eſt en état de péché mortel de retenir pour ſoi, ce qu'au moins par un droit indiſpenſable de la charité, il étoit obligé de donner aux pauvres. Or qu'importe à un homme ſi le peché pour lequel Dieu la condamnera, eſt contre la charité ou la juſtice. Je ſai bien qu'il n'y a que trop de gens que ſe ſont enrichis du bien de l'Egliſe, à qui l'on n'en fait point de ſcrupule ; mais voudriés-vous fonder votre repos ſur cela? La foule de ceux qui ſe perdent, conſolera-t-elle ceux qui ſont de ce nombre? Je

Je viens de rencontrer par hasard un passage du Cardinal Bellarmin, dans les avis qu'il donne à son neveu, qui me paroît capable de reveiller les plus endormis : *Si quis velit in tuto salutem suam collocare, is omnino debet certam veritatem inquirere, & non respicere quid multi hoc tempore dicant aut faciant : si rei certitudo non possit ad liquidum apparere, debet omnino tutiorem partem sequi, & nulla ratione, nullius imperio, nulla utilitate temporali proposita ad minus tutam partem declinare ; agitur enim de summa re cum de æternâ salute tractatur, & facillimum est conscientiam erroneam exemplo aliorum induere, & commodè, conscientia non remordente, ad eum locum descendere, ubi vermis non moritur & ignis non extinguitur.*

Je crois, Monsieur, ne vous avoir rien dit en tout cela, que de tout à fait indubitable. Que si néanmoins vous croiez que je me trompe ou dans le fait ou dans le droit, il me semble que la moindre chose que vous étes obligé de faire, est d'exposer sincerement l'état de votre bien & de consulter des gens pieux & savans, pour savoir ce que vous devez faire pour vous mettre en état de comparoître devant Dieu avec la confiance que doivent avoir en sa misericorde tous ceux qui ont travaillé serieusement à se con-

conformer aux regles de son Evangile, pour se mettre à couvert de cette parole terrible du grand Apôtre: *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* Voilà, Monsieur, ce que je me suis senti pressé de vous dire. Je ne vous en fais point d'excuse, parce que je ne doute point que vous ne le preniez pour une des plus grandes marques de la charité que j'ai pour vous, qui me fait être parfaitement votre très-humble & très-obeissant serviteur.

LETTRE CLVIII.

Au CARDINAL PATRON*, *Neveu du Pape* CLEMENT X. *Il le remercie de sa protection, & le prie de vouloir bien remettre au Pape la Lettre & les livres qu'il lui adressoit.*

* Le Cardinal Altieri.

MONSEIGNEUR

QUelque dessein que Dieu m'ait donné de me produire de moi-même le moins que je puis, je n'ai pu apprendre tant de témoignages si obligeans de l'extrême bonté de Votre Eminence envers moi, & des bons offices qu'il lui a plu de me rendre auprès de sa Sainte-

teté *, sans me croire indispensablement engagé à lui en témoigner ma reconnoissance. Ce ne peut être, Monseigneur, qu'un effet du zéle que Dieu a donné à Votre Eminence, pour les interêts de la Religion, qui l'a portée à vouloir bien parmi ses grandes & continuelles occupations, donner tous les jours quelque tems à la lecture de ce qu'on a fait pour la défense de l'Eglise. Et c'est au même zéle si saint & si louable que l'on doit attribuer de ce que S. S. daigne se faire lire un de ces ouvrages, & qu'elle a même témoigné à un de mes amis, qu'elle ne seroit pas fâchée d'avoir ceux qui ont été faits avant son Pontificat. J'ai pris, Monseigneur, ce souhait de S. S. pour un commandement dont elle me faisoit la grace de m'honorer, & auquel ce m'étoit un bonheur extrême d'obéir. Et ne pouvant pas le faire par un entremetteur plus favorable que Votre Eminence, j'ai cru qu'elle n'auroit pas desagréable que je lui adressasse la lettre que je me suis donné l'honneur d'écrire à sa Sainteté, pour lui être un témoignage de ma très-humble reconnoissance & de ma parfaite vénération; & que je la priasse aussi de lui présenter les livres auxquels je la supplie de vouloir donner sa benediction Apostolique, afin que les graces

* Clement X. Voiez la Lettre d'un François p. 347. du Vol. 2. de la Justification.

graces qui en découlent, les rendent plus efficaces pour la converſion de ceux que le ſchiſme & l'héréſie tiennent ſéparez de l'unité du corps de J. C. hors laquelle il n'y a point de ſalut. Je prie Dieu, Monſeigneur, qu'il la conſerve longtems pour le bien de ſon Egliſe, & qu'il donne à Votre Eminence les graces dont elle a beſoin pour l'aider à la bien conduire. Ce ſont les vœux continuels de celui qui s'oſe dire avec un profond reſpect.

LETTRE CLIX.

4. Sept. 1674. *A la* MERE ABESSE DE SAINT DIZIER. *Il lui donne des avis par rapport au gouvernement de ſon Abaies.*

NOus ſaurons par nos amis qui vous vont voir, quel ordre vous avez mis dans votre maiſon; & ſi vous avez diſtingué les heures de l'office, comme on en étoit convenu. C'eſt une des principales partie de la regularité. Mais tout cela n'eſt rien ſans la piété interieure & ſolide qui doit être le fondement de toute votre reforme, & dont l'édification ſera le plus puiſſant moien pour faire rentrer vos Sœurs en elles mêmes. Car ce n'eſt rien de jeûner, de veiller,

de travailler, si on ne fait tout cela par l'esprit de Dieu, qui est un esprit de charité & d'humilité, qui ne méprise point les exercices exterieurs, mais qui ne s'en éleve point, les regardant comme fort peu de chose, quoique necessaires pour la conservation du bon ordre dans les maisons Religieuses, & pour accoûtumer la chair à être assujettie à l'esprit. Prenez garde sur tout de ne pas regarder vos Sœurs les plus dereglées avec un esprit de Pharisiennes. Regardez en elles ce que vous seriez, si Dieu ne vous avoit pas fait miséricorde. Gémissez pour vous & pour elles, étant peut-être plus coupable qu'elles, parce que vous avez plus reçû. Travaillez à les gagner à Dieu plus par votre exemple que par vos paroles. Evitez d'entrer jamais avec elles en des contestations qui leur puissent faire croire que vous conservez quelque aigreur contre elles. Si vous étes quelquefois obligée d'user de correction ou de reprimande, qu'il y paroisse toujours de la charité & de la bonté, & que vous puissiez au moins vous rendre ce témoignage, que c'est l'affection que vous avez pour elles qui vous fait agir. Assurez-vous, mes Sœurs, que si vous tenez cette conduite, & que vous mettiez toute votre

confiance en Dieu, il bénira une entreprise aussi sainte qu'est celle de retablir la sainteté religieuse dans une maison qui lui est consacrée depuis si longtems.

LETTRE CLX.

A DEUX RELIGIEUX. *Sur ce qu'il avoit contribué à ce que les differens des Religieuses de S. Dizier fussent jugez, selon que l'Abesse le demandoit, par M. l'Evêque de Châlons.*

MES REVERENDS PERES

JE ne vous saurois dire par quelle rencontre il est arrivé que je n'ai lu que très tard la premiere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Et comme je pensois à y faire réponse, j'ai reçu la seconde, par laquelle vous me temoignez être fort surpris de l'Arrêt que vous supposez que j'ai obtenu en faveur de Madame de S. Dizier. Toute la part que j'y ai eue, est que j'ai appuié auprès de M. de Pompone la demande qu'elle lui a faite d'être jugée par M. de Châlons. Mais je vous avoue que je suis extrêmement surpris de votre surprise, & de ce que vous entreprenez

prenez de me persuader, que c'est avoir mis un obstacle à la paix de cette maison, & s'opposer aux justes desseins de ceux qui n'ont eu pour fin que la gloire de Dieu, d'en faire terminer les differens par un Prelat si sage, si éclairé, & si rempli de zele & de charité pour le bien des ames. Est-il possible, mes Reverends Peres, que vous aiez pu vous étonner & regarder comme une mauvaise action dont vous ne m'avez pas cru capable, que j'aie trouvé bon que l'on commît à un Evêque d'un si grand mérite, & qui a autant de lumiere que de piété, le jugement d'une affaire qui regarde un Monastere de Religieuses de son Diocese, & qui n'est proprement que la suite de celle qu'il a déjà terminée avec tant de connoissance de cause, en faisant cesser le scandale de cette maison par la punition de celles qui l'entretenoient, & qui s'étoient renduës dignes d'être traitées avec bien plus de séverité, par l'attentat qu'elles avoient commis contre leur Abesse & deux Religieuses de qualité qu'elle avoit fait venir dans sa maison pour la reformer.

Mais si on vous en croit, mes Peres, les choses sont bien changées de face depuis ce tems-là. Les coupables d'alors sont devenues innocentes ; & c'est sur

leur temoignage comme fort digne d'être consideré, que l'on décrie leur Abesse & les deux autres Religieuses qu'elles avoient traitées avec tant d'outrage. Le juge même vous est suspect. Il ne peut que tout gâter dans cette maison, qui naturellement lui devroit être soumise, s'il y a encore de l'autorité; & vous trouvez fort étrange que j'aie contribué à la lui faire donner; mais vous vous consolez en prophetisant que l'Arrêt qui lui donne pouvoir de juger de vos Ordonnances conjointement avec M. de Cîteaux *ne sera que comme une nuée qui se dissipera en faveur de ceux qui n'ont pour fin que la seule gloire de Dieu*, c'est-à-dire, de vous, mes Reverends Peres. Pour moi je ne fais point le Prophete. Je laisse à Dieu la connoissance de l'avenir. Je me conduis dans le present par la vue de la charité & de la prudence chrétienne. L'une veut que l'on juge en bien plutôt qu'en mal, & me défend de prendre des Religieuses élevées dans la crainte de Dieu dès leur enfance, pour des personnes qui n'auroient non plus de religion que des paiennes; (c'est l'idée que vous en donnez) & l'autre me porte dans les jugemens opposez que font de la même affaire un Evêque dont la piété & la suffisance me sont connues de-

depuis quarante ans, (pour ne pas dire qu'elles le ſont de toute la France) & deux Religieux que je ne connois point, à prendre plutôt le parti de l'Evêque qui ne déſaprouve pas la conduite d'une Abeſſe, que celui de ces deux Religieux qui en parlent avec tant d'emportement qu'ils rendent fort ſuſpect tout ce qu'ils en diſent. C'eſt tout ce qu'on peut faire de plus ſage dans les choſes qu'on ne peut ſavoir par ſoi-même, de pancher plutôt du coté de la plus grande autorité.

C'eſt pourquoi vous ne pouviez rien faire qui fut plus capable de m'empêcher d'ajouter foi aux invectives de votre premiere lettre, que de reconnoître comme vous faites dans celle-ci, *Que M. de Châlons eſt prévenu pour la conduite de l'Abeſſe, & qu'il vous l'a temoigné à vous-mêmes.* Ce m'en eſt aſſez, mes Peres, pour ne la pas croire ſi méchante que vous la faites, & pour me ſavoir bon gré d'avoir contribué à faire qu'un Prélat d'une ſi grande vertu s'inſtruiſît de cette affaire, & diſſipât par ſa lumiere les nuages dont elle a été obſcurcie. Je le crois trop homme de bien pour être capable de favoriſer perſonne aux dépens de la vérité & de la juſtice; & c'eſt, je ne vous le diſſimule point, le

defir qu'a temoigné Madame de S. Dizier, de vouloir être jugée par lui, qui a commencé à me faire avoir assez bonne opinion de sa conduite, nonobstant les bruits désavantageux que l'on faisoit courir contre elle. Car je n'ai pu m'imaginer que si elle eut été aussi dereglée qu'on la faisoit, elle eût voulu être examinée par un juge si clairvoiant & si ennemi du désordre. Ainsi, bien loin de m'opposer à ce qu'elle souhaitoit d'avoir M. de Châlons pour juge, je me suis emploié très volontiers à le lui faire donner.

Il y a deux autres choses qui ont encore beaucoup contribué à m'empêcher de croire tout le mal qu'on disoit d'elle. L'une est la malice qu'on a de lui faire un crime de la bonne intelligence avec laquelle elle a vêcu avec sa Sœur & l'ancienne Abesse, afin que le temoignage qu'elles eussent pu rendre en sa faveur, ne fut pas consideré. On a traité de cabale cette union si nécessaire pour le bon gouvernement de la maison, & qu'on ne pouvoit trop louer; & on a cru qu'il suffiroit pour la rendre odieuse de les appeller les trois Abesses qui n'en sont qu'une. Mais, pour ne parler que de l'ancienne Abesse, elle a laissé une si bonne opinion d'elle à Port-Roial, & dans

dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connue, particulierement lorsqu'elle étoit à Paris, que rien ne rend plus incroiable ce que l'on dit de celle qui lui a succedé, *Que c'est une fille sans religion*; que de dire en même tems, qu'elle est parfaitement unie avec celle qui l'a choisie pour être Abesse après elle par un mouvement de conscience, & qui ne pourroit être que dans la douleur si elle étoit convaincue qu'elle se seroit dépouillée pour ne mettre en sa place qu'une fille sans vertu, & qui ne feroit rien qui vaille. L'autre chose, qui m'a rendu suspectes ces invectives emportées, est le témoignage que m'a rendu de sa conduite une Demoiselle de Paris qui a certainement bon sens, & qui paroît avoir de la piété. Elle a demeuré deux mois au-dedans du Monastere, dans le dessein d'examiner ce qui s'y passoit, pour juger de là si elle y engageroit ou n'y engageroit pas ses filles. On découvre bien des choses dans un séjour de deux mois au dedans d'un Monastere, sur tout quand on n'y est que dans le dessein de juger de la conduite qu'on y tient, & de la regularité qui s'y observe. Cependant elle m'a assuré qu'elle n'y avoit rien vu dont elle n'ait été satisfaite; & en effet elle y a fait prendre l'habit à ses fil-

les. On dira que c'eſt que l'Abeſſe a fait l'hypocrite pendant ces deux mois; mais on a bien de la peine à ſoutenir ſi long-tems un perſonnage emprunté. Quand il faut être toujours en maſque expoſé aux yeux de ceux qui nous voient à toute heure, il eſt preſque impoſſible qu'on ne ſe demente ſouvent, & qu'on ne ſe trouve ſans y penſer dans ſon naturel. Je n'ai plus qu'un mot à vous dire, mes Reverends Peres, ſur ce que vous dites de la paix, en deux ou trois endroits de votre lettre. Rien n'eſt plus déſirable que la paix; mais c'eſt un mot dont on abuſe étrangement. Ce n'eſt pas mettre la paix dans un Monaſtere que d'ôter aux Superieures l'autorité de reprimer leurs inferieurs, lorſqu'elles ſont dereglées. Cependant il paroît que c'eſt l'idée que vous avez de ce mot de *paix*, car vous dites: *Qu'elle eſt ſortie de cette Maiſon depuis l'entrée de cette Abeſſe.* Vous croiez donc qu'elle y étoit avant ſon entrée; & par conſequent vous prenez pour *paix* la conſpiration dans le mal de neuf ou dix Religieuſes ennemies de toute regularité, & qui aiant ſecoué le joug de leur Abeſſe & de deux Religieuſes réformées qu'elle avoit fait venir dans la Maiſon pour la remettre dans la regle, ne penſoient qu'à boire, à manger,

ger, à rire & ſe divertir, aiant auſſi peu de crainte de Dieu que s'il n'y en avoit point eu. Voilà ce que ces bonnes filles vous ont fait prendre pour une paix que cette nouvelle Abeſſe eſt venue troubler. Et il eſt bien certain qu'à moins que Dieu ne les ait bien converties, elles ne ſe trouveront jamais en paix ni contentes, qu'on ne les ait remiſes en cet état.

Voilà, mes Reverends Peres, ce que j'ai cru devoir repondre à vos deux lettres. Je ne conclus pas de là que Madame de S. Dizier ſoit ſans faute, & qu'elle ait tout ce qui ſeroit à deſirer pour être une parfaite Abeſſe. J'en conclus ſeulement, que je n'ai pas lieu de croire tout le mal qu'on dit d'elle, & que j'ai très bien fait de m'en rapporter au jugement qu'en rendra M. de Châlons. C'eſt par où j'ai commencé, c'eſt par où je finis. Je ſuis, mes Reverends Peres, votre &c.

LETTRE CLXI.

16. Decembre 1674.

A M. DES TOUCHES. *Sur la mort de M. de la Houssaie.*

JE vous demande pardon, Monsieur, si je ne suis pas le premier qui vous apprens la triste nouvelle de la mort de M. votre neveu. L'accablement où je me suis trouvé depuis, a été cause de ce retardement; mais je veux en recompense vous faire part de ce qui vous peut plus consoler dans cette affliction, en vous rendant compte des graces singulieres que Dieu lui a faites, qui ne permettent pas de douter que Dieu ne lui ait fait misericorde.

Il y avoit plusieurs années qu'il soupiroit après la retraite, & qu'il ne demeuroit qu'avec peine dans les emplois qui l'attachoient au monde. Il y avoit même un peu d'excès dans ce desir, parce qu'il étoit trop découragé de la vie qu'il menoit, & trop persuadé qu'il n'y pouvoit faire son salut.

Etant tombé malade, il y a environ six mois, il désira de me parler, & me pria de me charger de sa conscience, souhaitant de me faire une confession génerale de toute sa vie. Il me parla dès cette

cette premiere fois d'une maniere si touchante que je n'avois garde de lui refuser l'assistance qu'il me demandoit. Mais je ne voulus rien faire qu'on n'en eût demandé la permission à M. le Curé de S. André, qui l'accorda très volontiers. Sa difficulté de parler a été cause qu'il a été très longtems à achever sa confession. Je l'allois voir tous les jours, & il ne pouvoit parler qu'environ un quart d'heure. Mais il examinoit sa conscience avec tant d'exactitude & une si grande droiture, que je n'en sortois jamais qu'avec une édification merveilleuse. Il avoit si peur d'avoir fait des fautes dans l'exercice de sa charge, qu'il me proposa 9. ou 10. cas à consulter, où il craignoit être obligé à quelque restitution. Mais les aiant examinées par sa permission avec des personnes très intelligentes & exactes, nous ne trouvâmes point qu'il y fût obligé en aucune sorte. Les dispositions que Dieu avoit mises dans son cœur, outre une fort grande douleur de ses pechez, étoient principalement une humilité très profonde qui le portoit à s'estimer beaucoup plus criminel qu'il n'étoit en effet, comme il l'a même témoigné par son testament, & une parfaite soumission à la volonté de Dieu pour la vie & pour la mort, accompa-

gnée d'une ferme reſolution de quitter ſa charge pour ne plus vivre que pour Dieu ſeul s'il lui redonnoit la ſanté. Et comme Madame ſa femme étoit autant que lui dans cette même penſée, on ne peut pas douter qu'ils n'euſſent executé ce deſſein. Environ au bout de deux mois ſa confeſſion étant achevée, dans l'appréhenſion que donnerent les Médecins du danger qu'il ne mourut tout d'un coup ſi le crachement de ſang revenoit, je crus le devoir diſpoſer à recevoir la ſainte Communion. Il reçut avec grande joie la propoſition que je lui en fis; mais en témoignant néanmoins apprehender que ce ne fut trop tôt, & qu'il ne fût pas aſſez bien préparé. Mais ſur ce qu'on lui dit que craignoient les Medecins, il ſe rendit, & communia pour la premiere fois vers la fin du mois d'Aout. Je ne me ſouviens pas bien quel jour ce fut. Depuis ce tems-là je ne l'ai plus vu que de deux jours l'un, & ſa vie étoit ſi reglée, & ſi entremêlé d'exercices de pieté, qu'il n'avoit rien à me dire de ſa conſcience, & ainſi notre entretien ſe paſſoit à lui parler ſur quelque choſe de l'Evangile que je lui liſois, & qu'il écoutoit avec une attention & une devotion merveilleuſe.

Sur la fin du mois de Novembre il com-

commença à être plus mal, & les Medecins n'en esperoient plus rien. C'est ce qui fit penser à le communier de nouveau. Je lui en parlai le 1. de Decembre. Il reçut cette nouvelle non seulement avec sa tranquillité ordinaire; mais avec un grand desir d'aller à Dieu, si c'étoit sa volonté, & il regardoit comme une singuliere grace de pouvoir communier, quoique son humilité fut si grande, que s'en estimant indigne il n'osoit le demander. On prit jour au Mercredi suivant à une heure après minuit. Je vins dès le soir & je couchai chez lui. Il ne pouvoit parler qu'avec difficulté, ni même s'appliquer beaucoup, desorte qu'on ne lui pouvoit parler que par intervalle. Il étoit fort aise qu'on lui parlât de la grande misericorde de Dieu, parce que le grand sentiment qu'il avoit de son indignité, avoit besoin d'être temperé par une grande confiance en la bonté de notre Seigneur: & il me témoignoit beaucoup de reconnoissance, quand je lui disois quelque chose de touchant qui lui en pouvoit donner. Aiant passé cette journée auprès de lui, j'y retournai le Vendredi après-diné, & le Samedi matin; & ne croiant pas qu'il fut si mal, je penser [illegible] aller que le Lundi; mais on me

vint querir le Dimanche matin, parce qu'il étoit beaucoup empiré, & je lui parlai de recevoir l'extrême-onction ce matin là même; de quoi il fut fort aise, & il écouta avec beaucoup de devotion l'explication que lui fit M. de Sainte Beuve qui se trouva là, de tout ce qui se fait dans ce Sacrement. Je m'imaginois qu'il seroit assez à tems de le communier en viatique le lendemain matin, (parce que le Mercredi d'auparavant il avoit communié à jeun) mais son oppression augmentant on vit bien qu'il pourroit n'aller pas jusques là. Ainsi on envoia dire à M. le Curé qu'on le prioit de le venir communier sur le soir; & il avança même un peu le tems qu'on avoit pris, en priant deux ou trois fois qu'on se hâtât, parce qu'il sentoit bien qu'il empiroit. Il reçut donc l'Eucharistie sur les 4. heures avec sa devotion ordinaire qui étoit plus interieure qu'exterieure, parce qu'il ne parloit point, ne le pouvant faire qu'avec beaucoup de peine. Après qu'on eut reporté notre Seigneur, ses enfans qu'il n'avoit point vu qu'une fois pendant sa maladie, parce qu'on craignoit que cela ne l'attendrît trop, s'approcherent de son lit pour recevoir sa benediction, qu'il leur donna sans en paroître émû, étant déja comme

tre mort à toutes choses par la disposition de son cœur : car pour l'esprit il l'avoit aussi present que jamais.

Ne pouvant parler il me pria de leur dire, ce qu'il leur auroit voulu dire lui-même, ce que je fis. Sur les six heures ; comme il baissoit ; il témoigna qu'il seroit bien aise qu'on lui dit les prieres de l'agonie. Mais comme cela n'alloit pas si vîte, on ne les acheva pas, & comme on pensa que cela pourroit durer jusques au matin, une partie de ceux qui étoient auprès de lui allerent manger un morceau, comme il fit lui-même, aiant pris un peu de jus de viande, & une rôtie au sucre. Mais on nous vint querir bientôt après, ne pouvant plus du tout parler, quoiqu'il entendit bien ce qu'on lui disoit, & environ un quart d'heure après il rendit l'esprit à Dieu, n'aiant été sans connoissance avant que de mourir, qu'environ l'espace d'un *miserere*. Je ne vous dis rien en tout cela de Madame sa femme. Tout ce que vous pouvez vous imaginer de vertu & de pieté dans une femme chrétienne, elle la fait paroître en cette rencontre : & quoique sa douleur soit extrême, elle est accompagnée d'une admirable soumission aux ordres de Dieu. J'ai cru, Monsieur, que ces particularitez pourroient servir

ſervir à vous conſoler, comme en effet il n'y a rien qui en ſoit plus capable, quand on regarde comme vous faites les choſes en Dieu. Jamais perſonne n'a été plus regretté ni plus univerſellement eſtimé. Ses pauvres enfans ſont bien à plaindre : mais ce leur eſt un grand avantage, que toutes les perſonnes que Dieu leur laiſſe n'ont que le même but qu'auroit eu leur Pere de les élever dans ſa crainte. C'eſt à quoi, Monſieur, il y a déjà long-tems que votre charité s'emploie ; & cette perte ſera ſans doute que vous vous y appliquerez encore davantage. Je voudrois être aſſez heureux que d'y pouvoir contribuer quelque choſe. Vous pouvez vous aſſurer que je le ferai toujours de très grand cœur, m'y trouvant engagé par tant de conſidérations, qui m'obligent de regarder comme une faveur particuliere de Dieu, la liaiſon ſainte que Dieu a miſe entre nous.

LETTRE CLXII.

Sur la mort de M. de la Houssaie.

VOus apprendrez sans doute par beaucoup de lettres la mort de M. de la Houssaie. Il avoit commencé à baisser beaucoup au commencement de la semaine; ce qui fut cause que l'on pensa à le communier. Et comme il l'avoit déjà fait une fois en viatique, il le fit à jeun à une heure après minuit, il y a aujourd'hui huit jours. Il demeura ensuite presque au même état; mais le Samedi s'étant trouvé plus mal, on m'envoia querir Dimanche au matin, & il témoigna desirer beaucoup de recevoir l'Extrême onction. J'approuvai fort son dessein, & lui dit que cela n'empêcheroit pas qu'il ne communiât encore en viatique le lendemain matin. On envoia donc querir l'Extrême onction, & il la reçut sur les dix heures avec toute la même application que s'il eût été en pleine santé.

Mais comme on vit qu'il empiroit, & qu'il s'en appercevoit bien lui-même, on pensa à le communier en viatique sur le soir. Se sentant affoibli & plus oppressé qu'à l'ordinaire, il pria qu'on se hatât,

&

& aussi-tôt après vêpres on lui apporta le S. Sacrement, qu'il reçut avec une joie & une devotion merveilleuse, & il donna ensuite sa benediction à ses enfans. Sur les six heures son oppression augmenta, & il pria qu'on lui dit les prieres de l'agonie, ce que l'on fit.

Il ne mourut pas si tôt, mais seulement sur les huit heures & demie dans la plus grande paix & la plus grande tranquillité que l'on puisse s'imaginer. J'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ce petit détail. Pour ses dispositions, elles ont été les mêmes dans toute sa maladie qui a été de six mois; un parfait détachement de toutes choses; une soumission entiere à la volonté de Dieu, la vie & la mort lui étant indiferentes, & ne pensant à la vie que pour se consacrer entierement à Dieu, & que pour ne la passer que dans la retraite & les bonnes œuvres; une humilité prodigieuse qu'il ne s'est pû même empêcher de témoigner par son testament où il se représente comme le plus grand pecheur du monde.

Vous pouvez, sans que je vous le dise, vous imaginer quelle est la desolation de toute sa famille; mais vous auriez de la peine à comprendre combien il est regretté generalement de tout le monde.

LET-

LETTRE CLXIII.

A MAD. LA PRESIDENTE LE COIGNEUX. *Sur le mariage de Mad. A. avec M. le Marquis de R. auquel on trouvoit fort à redire dans le monde.* Le 2. Fevrier 1675.

JE m'étois quasi résolu, Madame, de ne point repondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour ne point m'exposer à des contestations qui me font toujours beaucoup de peine; mais comme il y a d'autres personnes que je n'ai point consulté, qui se mêlent de regler ma conscience, & qui ne se contentent pas de me donner des conseils que je crois très opposez à l'esprit du Christianisme; mais les exécutent par avance, en donnant parole pour moi, sans en avoir aucune charge, que je ferai ou ne ferai pas telle ou telle chose, parce qu'ils s'imaginent qu'il y va de mon honneur d'en assurer le monde: je me sens obligé de m'ouvrir plus que je n'aurois fait sans cela, & de dire mes pensées sur les avis qu'on me donne d'une maniere si décisive, afin que le monde ne soit pas trompé, s'il me voit faire quelque jour ce qu'on lui auroit fait enten-

entendre, que je ne ferai jamais. C'est ce JAMAIS, Madame, qui fait toute la question. Car s'il ne s'agissoit que de se conduire avec prudence, de chercher des temperamens & de prendre des mesures pour ne faire rien de mal à propos, je n'y aurois aucune peine, & j'écouterois toujours sur cela toutes les personnes éclairées. Mais que l'on me prescrive comme une loi inviolable, que je me dois resoudre à ne voir jamais cette personne, que je la dois oublier entierement, & que cela est nécessaire afin que le monde voie que non seulement je n'ai point de part à ce qu'elle a fait, mais que je l'ai en horreur; c'est, Madame, je vous l'avoue, ce qui me revolte & ce qui me paroit si contraire à ce que Jesus Christ nous a appris dans son Evangile, que je ne me croirois pas en état de dire la Messe, si j'étois dans cette disposition.

Je ne suis point d'humeur, Madame, à me paier d'autoritez sans raison, ou plutôt à me paier de l'autorité des hommes dans les choses qui doivent être reglées par l'autorité divine, comme est la conduite d'un Chrétien & d'un Prêtre. Jesus Christ nous assure dans l'Evangile, qu'il est notre seul & unique maître; & c'est à lui que le Pere nous ren-

renvoie en nous commandant de l'écouter. Voions ce qu'il nous enseigne sur ce sujet tant par ses paroles que par son exemple. On ne trouve dans l'Evangile que des invitations aux pecheurs de venir à lui. Ceux qui sont le plus accablez du poids de leurs pechez, & de leur misere, sont ceux qu'il appelle avec plus de tendresse & plus d'amour. Une des marques que les Prophetes avoient donné pour reconnoître le Messie, est qu'il ne briseroit point le roseau cassé, & qu'il n'acheveroit point d'éteindre la méche qui fume encore. Il declare lui-même qu'il est venu pour les pecheurs, & non pour les justes; & il nous fait voir dans la parabole de l'enfant prodigue une image si tendre de son amour envers les pecheurs qui retournent à lui après les plus grands égaremens, qu'il faut avoir le cœur de pierre pour n'en être point touché. Trouvera-t-on en tout cela, & en une infinité d'autres choses semblables, qu'il seroit inutile de rapporter, quelque fondement au conseil que l'on me donne, ou plutôt à la loi que l'on m'impose de ne voir jamais cette personne.

On en trouvera peut-être quelque ombre dans l'esprit des Pharisiens qui vouloient imposer à Jesus Christ une loi semblable de ne point voir les pecheurs, &

& qui ne pouvoient comprendre comment il souffroit qu'une femme de mauvaise vie l'eût abordé ; mais je ne vois pas de quelle sorte on pourroit s'imaginer l'avoir trouvé dans celui de Jesus-Christ.

On me dira sans doute (car je ne veux rien dissimuler) que cette douceur envers les pecheurs, que notre Seigneur nous a tant recommandée, n'empêche pas qu'on ne soit quelquefois obligé d'user envers eux d'une severité salutaire, en leur refusant au-dehors les marques de la charité qu'on ne laisse pas de leur conserver dans le cœur : qu'on imite en cela Jesus-Christ, qui parût dabord rebuter la Chananée jusques à la traiter de chienne; & que l'on se conforme à l'esprit des Apôtres qui ont défendu aux fideles toute communication avec certains pecheurs, ce que l'Eglise observe encore envers ceux qu'elle excommunie; qu'ainsi on a pû de même, sans rien faire de contraire à l'esprit de Jesus-Christ, ni aux devoirs de la charité, me porter à oublier entierement cette personne, & à ne la voir jamais. Voilà tout ce qu'on peut dire sur cela de plus raisonnable; mais afin de juger s'il l'est en effet, il faut voir si les exemples dont on voudroit appuier le conseil que l'on me donne ont lieu en cette rencontre; & s'ils prouvent ce que l'on prétend.

Il

Il eſt vrai que Jeſus-Chriſt rebuta la Chananée ; mais la raiſon qu'il en rendit, eſt qu'il n'étoit envoié qu'aux brebis perdues de la maiſon d'Iſraël. Celle dont il s'agit n'eſt-elle point de ces brebis ? Eſt-elle étrangere du peuple de Dieu ? Et ſi ce qu'elle a fait, la doit faire regarder comme une brebis perdue, eſt-ce une raiſon de l'abandonner pour jamais, & n'en eſt-ce pas plutôt une de l'aller chercher, à l'exemple du bon Paſteur, qui en laiſſe quatre-vingt-dix-neuf pour en aller chercher une qui s'étoit perdue, & la raporter ſur ſes épaules ? Mais toute étrangere que fût cette pauvre Chananée, la conduite que Jeſus-Chriſt tint envers elle, a-t-elle quelque raport à celle que l'on voudroit que je tinſſe avec cette perſonne ? La chaſſa-t-il de devant lui pour ne la plus jamais voir, qui eſt ce qu'on pretend que je dois faire ? Bien loin de cela, il ne la rebute en apparence que pour lui faire plus ſentir le beſoin qu'elle avoit de lui, que pour l'exciter davantage à implorer ſon ſecours. Il ne la traitte de chienne, que pour la faire devenir enfant par le mérite de ſon humilité, & la rendre capable de manger le pain qu'on ne doit donner qu'aux enfans, au lieu des miettes dont elle ſe contentoit. Peut-on preſcrire

ſcrire à ceux qui conduiſent les ames, un plus excellent modele que celui-là, & peut-on trouver à redire qu'ils s'efforcent de s'y conformer?

L'exemple des Apôtres n'eſt pas plus propre à établir la prétention qu'on a. Il eſt vrai que ſaint Paul ordonne aux Corinthiens, que ſi quelqu'un d'entre les freres étoit fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médiſant, ou ivrogne, ou raviſſeur du bien d'autrui, ils ne mangeaſſent pas même avec lui. Mais je ne vois pas que cette perſonne puiſſe être miſe au rang de ceux que l'Apôtre veut que l'on traite de cette maniére, ſi ce n'eſt par les Montaniſtes qui condamnoient les ſecondes nopces, comme une impureté, & une fornication tolerée par les loix humaines.

On ne lui appliquera pas non plus ce que le même ſaint Paul ordonne touchant les hérétiques; qu'il les faut éviter après les avoir avertis une ou deux fois, parce qu'ils ſont pervertis, & qu'ils pechent étant condamnez par leur propre jugement; & cela même eſt bien different de ce que l'on me preſcrit: car il veut qu'on les ait averti auparavant une ou deux fois, ſuppoſant qu'ils pourroient ſe rendre à ces avertiſſemens, & qu'ainſi on ne ſeroit pas obligé de les éviter. Mais ici,

ici, comme ſi cette perſonne étoit non ſeulement hérétique, mais qu'elle le fût d'une certaine maniere ſi maligne & ſi incurable, qu'il fût impoſſible qu'elle en revint, on veut que ſans obſerver cette précaution ordonnée par ſaint Paul, de l'avertir une ou deux fois, je rompe tout d'un coup avec elle, à ne la revoir jamais.

On ne trouvera pas plus ſon compte dans l'ordre que donne ſaint Jean à une ſainte Dame, de ne pas recevoir dans ſa maiſon, & même de ne pas ſaluer ceux qu'il appelle des Antechriſts & des Seducteurs qui corrompoient la doctrine de l'Incarnation ; quelqu'affreuſe idée que vous aiez de ſon action, jusqu'à dire que depuis un ſiecle il ne s'eſt rien fait de ſi extraordinaire, cela ne va pas ſans doute à la mettre jusques au nombre de ces Antechriſts dont parle cet Apôtre ; & je ne penſe pas non plus que vous la vouliez comprendre dans ce que dit Jeſus-Chriſt, Si quelqu'un ne veut pas écouter l'Egliſe, qu'il vous ſoit comme un paien & un publicain.

Rien ſans doute ne lui convient moins que cela, puisqu'elle n'a rien fait, qui n'ait eu l'approbation de l'Egliſe, & qu'elle a même cette conſolation, que pendant que tant de perſonnes qui ne ſont

point ses juges, se mêlent de la juger, & de la condamner avec des emportemens incroiables, celui qui est chargé de son ame, & que sa qualité de Pasteur oblige d'en repondre à Dieu, est satisfait de sa conduite, & qu'écrivant une lettre sur son sujet, il la finit en ces termes, *Je crois qu'ils vivront l'un & l'autre en très bons chrétiens, comme ils ont fait jusques ici.*

Mais permettez moi, Madame, de passer plus avant, & de vous dire que quand son prétendu crime auroit merité les anathêmes de l'Eglise, & que toute communication seroit interdite avec elle, comme elle l'est avec les excommuniez, ils ne s'ensuivroit pas que je fusse obligé de ne la plus voir. Car tous les Théologiens demeurent d'accord qu'il y a des exceptions à cette défense générale, & que la premiere & la plus considérable est, qu'il est permis de leur parler des choses de leur salut; à quoi saint Thomas ajoute, qu'on peut aussi y mêler d'autres discours, afin que la familiarité qu'on a avec eux, leur fasse mieux recevoir ce qu'on leur dit pour les faire rentrer dans leur devoir.

Or c'est de quoi il s'agit, si je dois resister à toutes les instances qu'elle me feroit pour me porter à me charger de

nouveau de sa conscience & l'aider à se sauver ; & ainsi quand elle seroit tombée, ce qu'à Dieu ne plaise, dans les plus horribles desordres, & qu'on l'auroit retranché du troupeau de Jesus-Christ comme une brebi infectée de peste, afin qu'elle ne gatât pas les autres, il ne s'ensuivroit pas, selon les regles de l'Eglise, que lui étant ce que je lui suis depuis si longtems, je ne la dusse pas voir ; & c'est au contraire ce qui m'obligeroit davantage à la voir, pour travailler à la tirer d'un si misérable état.

Vous voiez donc, Madame, que quand cette personne seroit mille fois plus noire qu'on ne la fait, il n'y a rien dans les regles de notre conduite que Jesus-Christ & les Apôtres nous ont laissées, qui puisse appuier la necessité que vous m'imposez de l'oublier entierement, & de ne la revoir jamais. Il est vrai aussi que ce n'est pas par là que vous le prenez, & que vous ne m'alleguez que des considérations humaines prises des circonstances de cette affaire, que vous croiez être suffisantes pour m'y obliger. On les peut reduire à trois, dont la premiere est le fondement des deux autres.

Car vous me faites premierement remarquer, que comme elle est ma paren-

te & de mes amies, ce qu'elle a fait, donne lieu à des discours fort desagréables ; d'où vous concluez dans la suite que je dois rompre avec elle, & ne la revoir jamais. Ajoutez, s'il vous plaît, qu'outre qu'elle est ma parente & de mes amies, c'est encore l'une des personnes du monde, à qui j'ai le plus d'obligation, m'aiant recu chez elle dans les tems les plus fâcheux, avec une bonté & une générosité qui n'ont gueres d'exemple ; & de là, vous me permettrez de tirer une conclusion toute contraire à la vôtre, qui est que n'y aiant aucune loi de Dieu qui m'oblige de rompre avec elle, comme je vous l'ai fait voir, je serois le plus lâche & le plus ingrat de tous les hommes, si pour avoir donné lieu à quelques discours desagréables que l'on fait de moi, je n'oubliois pas seulement toutes les obligations que je lui ai, mais que je prisse moi-même cette resolution barbare & inhumaine, de la traiter comme ma plus grande ennemie, en déclarant publiquement que je ne la verrai jamais. Car que pourroient faire de pis des particuliers contre ceux qu'ils haïroient le plus, que de rompre avec eux d'une maniere si publique & si offensante. Mais afin, Madame, que vous sachiez combien c'est perdre sa peine, que de me donner de tels

tels conseils, il faut que je vous decouvre mon cœur, & que je vous laisse ensuite juger vous même, s'il y a de l'apparence que je puisse jamais entrer dans ce que l'on me propose.

Je ne sai, Madame, s'il y a beaucoup de gens qui soient plus sensibles que moi à l'amitié & à la reconnoissance : je ne prétens pas que ce soit vertu ; ce n'est peut-être qu'un peu de cœur, & de naturel. Mais il est certain qu'on ne sauroit m'aimer que je n'aime, ni m'obliger, que je n'en sois reconnoissant d'une maniere non commune. Ce n'est pas que je sois de ceux qui ont tant de paroles pour temoigner leur affection & leur gratitude, j'en ai toujours plus dans le cœur, qu'il n'en paroît au dehors. J'ai même un éloignement naturel de tout ce qui a l'air de compliment ; c'est un langage que je n'ai jamais bien apris, & je ne sai ordinairement que répondre à ceux qu'on me fait ; mais Dieu qui voit le fonds de mon ame, sait que j'aime bien ce que j'aime, que j'aime constamment ceux que j'ai une fois aimés, que je ne suis point ingrat envers ceux qui m'ont rendu quelque service, & que si je ne puis faire autre chose, je suis au moins dans une disposition continuelle & sincere de leur en temoigner ma réconnoissance.

Cette attache à mes amis, & à ceux à qui j'ai obligation, produit en moi deux ou trois sortes d'inclinations.

L'une est d'avoir bonne opinion d'eux, de ne croire pas facilement qu'ils manquent aux devoirs de l'amitié, & d'interpreter toujours le plus favorablement que je puis, ce qu'ils font à mon égard.

L'autre est, que quand je suis forcé de ne le pas approuver, & que je m'en trouve choqué, cela ne va jamais jusques à être tenté de leur en vouloir du mal, & de ne les plus tenir pour mes amis.

A quoi, Madame, je puis ajouter que les plus grandes peines que j'aie jamais eu en ma vie, n'ont point été les persecutions de mes ennemis, ni leurs injures & leurs calomnies; mais les violences que j'ai été contraint de me faire, quand les mouvemens de ma conscience n'ont pû s'accorder avec les sentimens de mes amis, & qu'il auroit fallu agir contre mes lumieres pour me rendre à ce qu'ils desiroient de moi. Cela n'est pas arrivé souvent, parce que Dieu m'a fait la grace d'avoir des amis fort éclairez; mais cela n'a pas laissé d'arriver quelque fois, & Dieu sait, Madame, ce que j'ai souffert alors par le dechi-

rement

rement de mon cœur, qui se trouvoit partagé entre le desir de ne leur point déplaire, & la necessité de ne point manquer à ce que je croiois être de mon devoir.

C'est l'état où je suis presentement; car les mêmes principes de reconnoissance & d'amitié qui me feroient souhaiter de me pouvoir rendre à ce que vous me conseillez, me le rendent impossible; parce que je ne le pourois faire sans y manquer d'une maniere qui me seroit plus insuportable, en ce qu'elle me paroît tout à fait injuste; & que tant s'en faut que votre seconde raison me fasse voir que j'ai droit de ne m'y pas arrêter, que c'est par là même que je me tiens plus obligé d'y avoir égard.

Car vous dites, Madame, que ce qui me doit porter à ne la revoir jamais, est qu'elle s'est rendue indigne de cette grace, non qu'elle ait rien fait que l'Eglise ne permette; mais parce qu'à mon égard elle a manqué à ce qu'elle me devoit d'une maniere si extraordinaire, que je ne la dois point voir quelqu'instance qu'elle puisse faire.

Je ne veux point, Madame, entrer dans l'examen de la grandeur de l'offense que vous supposez que j'en aie reçu, cela nous meneroit trop loin, & n'est

Cette attache à mes amis, & à ceux à qui j'ai obligation, produit en moi deux ou trois sortes d'inclinations.

L'une est d'avoir bonne opinion d'eux, de ne croire pas facilement qu'ils manquent aux devoirs de l'amitié, & d'interpreter toujours le plus favorablement que je puis, ce qu'ils font à mon égard.

L'autre est, que quand je suis forcé de ne le pas approuver, & que je m'en trouve choqué, cela ne va jamais jusques à être tenté de leur en vouloir du mal, & de ne les plus tenir pour mes amis.

A quoi, Madame, je puis ajouter que les plus grandes peines que j'aie jamais eu en ma vie, n'ont point été les persecutions de mes ennemis, ni leurs injures & leurs calomnies; mais les violences que j'ai été contraint de me faire, quand les mouvemens de ma conscience n'ont pû s'accorder avec les sentimens de mes amis, & qu'il auroit fallu agir contre mes lumieres pour me rendre à ce qu'ils desiroient de moi. Cela n'est pas arrivé souvent, parce que Dieu m'a fait la grace d'avoir des amis fort éclairez; mais cela n'a pas laissé d'arriver quelque fois, & Dieu sait, Madame, ce que j'ai souffert alors par le dechi-

rement

rement de mon cœur, qui se trouvoit partagé entre le desir de ne leur point déplaire, & la necessité de ne point manquer à ce que je croiois être de mon devoir.

C'est l'état où je suis presentement; car les mêmes principes de reconnoissance & d'amitié qui me feroient souhaiter de me pouvoir rendre à ce que vous me conseillez, me le rendent impossible; parce que je ne le pourois faire sans y manquer d'une maniere qui me seroit plus insuportable, en ce qu'elle me paroît tout à fait injuste; & que tant s'en faut que votre seconde raison me fasse voir que j'ai droit de ne m'y pas arrêter, que c'est par la même que je me tiens plus obligé d'y avoir égard.

Car vous dites, Madame, que ce qui me doit porter à ne la revoir jamais, est qu'elle s'est renduë indigne de cette grace, non qu'elle ait rien fait que l'Eglise ne permette; mais parce qu'à mon égard elle a manqué à ce qu'elle me devoit d'une maniere si extraordinaire, que je ne la dois point voir quelqu'instance qu'elle puisse faire.

Je ne veux point, Madame, entrer dans l'examen de la grandeur de l'offense que vous supposez que j'en aie reçu, cela nous meneroit trop loin, & n'est

 point

point néceſſaire pour juger ſi la concluſion que vous en tirez, eſt bonne ou mauvaiſe. Souvenez vous ſeulement de ce que je vous ai déja dit, que je ne ſuis pas d'humeur à me tenir fort offenſé de ce que me ſont mes amis, & qu'ainſi ces ſortes de raiſons ne ſont gueres capables de m'ébranler, quand il s'agit de me porter à rompre avec eux.

Mais ſupoſons que l'offenſe qu'elle m'a faite en ſe remariant ſans m'en demander avis, ſoit ſi grande, & ſi extraordinaire qu'il vous plaira, comment ne voiez-vous pas, Madame, que ce que vous me propoſez comme un avis de conſcience, eſt juſtement le renverſement de l'Evangile? Car il faut conſiderer deux ſortes d'offenſes; celles que l'on fait à Dieu, & celles que l'on nous fait à nous mêmes. Si nous ſommes vraiment chrétiens, nous devons être fortement touchez des premieres, & ne l'être point des dernieres. C'eſt l'exemple que nous a donné Jeſus-Chriſt. Il a temoigné une patience toute divine dans ſes propres injures, juſques à ſe ſaouler d'oprobres, comme dit l'Ecriture; mais au regard de celles que l'on faiſoit à ſon Pére, telle qu'étoit la prophanation du temple, il s'eſt armé d'un zèle brulant, & d'une ſainte colére pour les vanger; &

c'eſt

c'est ici tout le contraire. On n'y trouve point de crime contre Dieu, ni d'infraction des loix de l'Eglise qui doive allumer mon zele, car on demeure d'accord qu'il ne s'y est rien fait que l'Eglise ne permette; mais on y trouve un grand mépris qu'on a fait de moi, & qu'on y a manqué d'une maniere tout à fait extraordinaire, à ce que l'on me devoit; & on conclut de là, que je m'en dois vanger impitoiablement, en la regardant comme indigne de me voir jamais, quelque instance qu'elle puisse faire, pour obtenir de moi cette grace. En verité, Madame, vous n'y auriez pas bien pensé, & pour peu que vous y fassiez de reflexion, vous reconnoîtrez-vous même que si j'étois dans la disposition où vous voudriez que je fusse, il n'y a point de prêtre éclairé qui me put donner l'absolution tant que j'y demeurerois. Ce sont les premiers élemens de la religion chrétienne, & il seroit inutile de s'y arrêter davantage. Je vous suplie seulement, Madame, de songer un peu avec quel front je pourois presser les autres de se reconcilier avec ceux qui les auroient offensé, se j'ôtois moi même toute esperance de la reconciliation à une personne qui est ma parente, qui est mon amie, & qui m'a rendu de très grands services, à

cause seulement qu'elle auroit manqué une fois à me rendre ce qu'elle me doit.

Mais avec quelle justice pouvois-je prendre cette resolution inflexible de ne la point voir, quelqu'instance qu'elle en puisse faire? C'est une des premiéres loix de la nature, de ne condamner personne sans l'ouir, sur tout quand il demande à être entendu. C'est ce qu'on ne refuseroit pas à un Turc qui voudroit être oui avant qu'on le condamnât. Comment donc pourois-je sans une injustice manifeste refuser de voir une personne qui sachant bien que je n'ai pas approuvé ce qu'elle a fait, voudroit m'en rendre raison, & me faire voir que si elle a commis une faute, elle n'est pas si grande que l'on s'imagine?

Que si l'on passe de ces devoirs communs de l'humanité à ceux qui sont attachez à l'emploi des prêtres, qui sont appellez à la conduite des ames, on verra bien mieux combien cette loi, qu'on me voudroit imposer, y seroit contraire. Il n'y a plus alors lieu d'alleguer qu'elles se sont rendues indignes qu'on les assiste, leurs besoins les en rendant dignes, quelque indignes qu'elles en fussent par elles-mêmes; & comme souvent plus elles se sont rendues indignes de l'assistance des Mi-

Miniſtres de Jeſus-Chriſt, plus elles en ont de beſoin, on peut dire que leur indignité n'eſt pas une raiſon qui doive faire qu'on les abandonne, mais que c'en eſt une au contraire qui doit porter à les ſecourir avec plus de charité & plus d'application.

C'eſt ce que leur a enſeigné par ſon exemple le ſouverain Paſteur, ſur le modele duquel ils ſont obligez de ſe former, comme étant les Vicaires de ſon amour, auſſi bien que de ſa puiſſance ſacerdotale. Les hommes ne s'étoient-ils point rendus indignes, par leur desobeïſſance & par une infinité de crimes qu'ils avoient ajouté au péché commun, que le Fils de Dieu vint lui même vers eux pour les racheter & les reconcilier à Dieu ſon Pere? Les Anges auroient-ils dû le diſſuader de ce deſſein en lui repreſentant que de ſi miſérables creatures étoient indignes qu'il l'expoſât pour elles à de ſi étranges rabaiſſemens. Ceux qui le crucifioient avec tant de cruauté, après avoir reçu tant de biens de lui, ne s'étoient-ils point rendus indignes qu'il ſongeât plus a eux? Cette raiſon l'a-t-elle empêché de commencer par eux ſon office de mediateur des hommes envers Dieu, le priant de leur pardonner un ſi grand crime? On en peut dire autant de

saint Pierre. C'étoit assurément se rendre bien indigne de l'amour que son maître avoit pour lui, que de le renoncer par trois fois avec exécration; & cependant Jesus-Christ le favorise d'une apparition particuliere, après qu'il fut ressuscité, & continua à le traitter comme le Chef des Apôtres.

Les saints ont agi par le même esprit. On sait l'exemple de saint Jean l'Evangeliste. Un jeune homme élevé par un Apôtre s'étoit bien rendu indigne que cet Apôtre pensât plus à lui en se faisant chef de voleurs. Il y pensa néanmoins, & sans attendre qu'il se reconnût, il alla lui-même le chercher, & le retirer du milieu de ses desordres.

Le solitaire Abraham n'en fit pas moins pour sa Niéce, quelque indigne qu'elle se fut rendue de voir son saint Oncle par sa chute honteuse dans le desorde même, & par la vie débordée qu'elle avoit menée depuis.

Vous voiez donc que ce n'est pas une raison à proposer à un Prêtre, pour ne voir jamais une personne qui peut avoir besoin de son assistance, que de lui dire qu'elle s'est rendue indigne de cette grace; si Dieu l'y engage, il ne la lui peut refuser. La maladie n'est pas une raison à un medecin de ne pas voir un mala-

malade qui le demande; il n'auroit que faire de lui s'il ſe portoit bien. Ce qui fait l'indignité à l'égard des ames, eſt leur maladie même; c'eſt donc cela même qui fait que les medecins ſpirituels ne les doivent pas abandonner. Vous ne pretendez, Madame, que cette perſonne eſt indigne qu'on la voie, que parce que vous trouvez qu'elle a fait une grande faute; ſi cela eſt, c'eſt ce qui oblige davantage ceux qui ont été une fois chargés de ſon ame d'en avoir pitié, & d'être toujours prêts à l'aider à s'en relever.

Saint Jean dit que l'amour de Dieu ne demeure point en celui qui voiant ſon Frere en neceſſité lui ferme ſon cœur & ſes entrailles. Cela n'eſt-il vrai que des neceſſitez corporelles? Les ſpirituelles ne ſont-elles point plus conſiderables? Et cette parole ſi terrible des ſaints Peres: *Si non paviſti, occidiſti*; Vous avez tué celui que vous n'avez pas nourri, n'eſt-elle à craindre qu'au regard de la nourriture du corps, & ne l'eſt-elle pas encore davantage au regard de celle de l'ame? Il eſt vrai que cela n'a pas lieu quand une perſonne s'eſt miſe en un tel état qu'on ne la peut plus ſervir. C'eſt la ſeule excuſe legitime que pourroit alleguer celui qui refuſeroit d'aſſiſter une ame dont il

auroit été chargé par l'ordre de la providence, mais se rencontre-t-elle ici? L'état où s'est mise cette personne, est-ce un état de damnation dont il soit impossible de la retirer. C'est ce qui ne se pourroit pretendre sans heresie. On me dira peut-être que je la servirai davantage en ne la voiant point, parce que cela la fera rentrer en elle même, & reconnoître la grandeur de sa faute. Mais premiérement il faudroit savoir de ceux qui parlent ainsi, quel droit on a de lui faire un crime, de ce qui n'est défendu par aucune loi ni de Dieu, ni de Eglise, contre la parole de saint Paul, qu'il n'y a point de péché où il n'y a point de loi violée; & de plus la conduitte que j'ai tenu envers elle jusques ici, est plus que suffisante pour ce que l'on desire obtenir par là, puisqu'elle n'ignore pas que je n'aie été extremement touché de ce qu'elle a fait. Mais je ne conçois pas ce que l'on peut attendre de bon de cette entiere rupture, que l'on voudroit que je fisse avec elle, en lui déclarant que je ne la verrai jamais; & pour moi je vois plus clair que le jour, qu'elle ne pourroit produire que de très mauvais effets, dont j'aurois sujet d'apprehender que Dieu ne me demandât compte, comme au contraire j'en vois de très bons à espérer de la ma-

maniere dont on ſe peut ſervir de ſon humiliation même, pour la faire marcher dans la voie de Dieu avec plus de fidélité, & plus de perfection.

Je veux bien, Madame, vous marquer en peu de mots les uns & les autres. Les mauvais qu'il y a lieu de craindre d'une entiere rupture, ſont que l'injuſtice & la dureté avec leſquelles elle croira qu'on la traite, ſont capables de lui cauſer ou un abattement extreme & une triſteſſe exceſſive, ou une aigreur mortelle contre les perſonnes qu'elle s'imaginera m'avoir donné ce conſeil; ce qui iroit bien loin, puiſqu'elle en pourroit ſoupçonner avec raiſon tous mes amis, à moins que de la ſuppoſer tout à fait ſainte, ce qui eſt bien contraire à l'idée qu'on s'en forme preſentement; il eſt ſans doute que l'une ou l'autre de ces deux diſpoſitions, & même l'une & l'autre, doivent être l'effet naturel d'une rupture ſi offenſante.

Or ne ſera-t-on point de conſcience de cauſer ſans neceſſité, de telles plaies dans une ame que Jeſus-Chriſt a rachetée de ſon ſang? Il ſemble qu'il n'y ait qu'une ſorte de tentation au monde; l'on crie, & avec raiſon, contre l'immodeſtie des femmes, parce qu'elles peuvent être à ceux qui les voient un ſujet de tentation, contre

la chasteté; & on n'aura point de scrupule d'être une occasion à des ames foibles de s'accabler sous le poids d'une tristesse mortelle, qui leur fera perdre tout le goût de la piété, ou de s'empoisonner par des mouvemens de haine, dont elles ne reviendront peut-être jamais. Saint Paul étoit bien éloigné de cette dureté, & de cette negligence pour le salut de ses Freres. Si en mangeant de quelque chose, dit-il, vous attristez votre Frere, dès lors vous ne vous conduisez plus par la charité: ne faites pas perir par votre manger celui pour qui Jesus-Christ est mort. Il croit donc qu'en attristant son Frere on le peut faire perir, & il nous conjure d'y prendre garde par deux raisons qui nous doivent bien toucher; l'une, qu'agir de la sorte, & ne nous pas mettre en peine si notre Frere est attristé de ce que nous lui faisons, c'est ne nous pas conduire selon la charité; l'autre, que c'est faire injure au sang de Jesus-Christ en faisant périr celui pour qui il est mort. Que l'on fasse si peu d'état que l'on voudra de ce danger, pour moi il me suffit que je croie que je m'y exposerois en agissant comme on voudroit que je fisse, pour n'en vouloir pas prendre le hazard.

Je vois encore par un autre endroit de cet Apotre, combien la veritable charité

: de soins d'épargner aux ames ces excès de tristesse qui les pourroient accabler. Si jamais on a eu droit d'user d'une juste séverité, ç'a été envers celui qui avoit deshonoré l'Eglise naissante par une impureté qui auroit fait honte à des paiens. Cependant après que ce grand pécheur eut été quelque tems en pénitence, saint Paul veut qu'on use d'indulgence envers lui, & qu'on le console, de peur, dit-il, qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse; à quoi il ajoute dans la suitte, afin que Satan n'emporte rien sur nous; car nous n'ignorons pas ses pensées & ses artifices. Puis donc qu'un des artifices de Satan, est de r[illegible] les ames à Jesus-Christ en les plongeant dans la tristesse, on me pardonnera bien si j'évite de faire une chose qui lui pouroit donner sujet d'user de cet artifice pour perdre une ame dont j'ai tant d'interêts de procurer le salut; & il me semble, Madame, que ce qui lui est arrivé, ne m'en ôte pas le moien, & n'empêche point qu'il n'y ait beaucoup de bien à esperer d'une conduite opposée à celle qu'on voudroit que je tinse. Il y a des ames qui ont de la peine à s'ouvrir à d'autres qu'à ceux à qui elles ont confiance depuis longtems, & il est bien diffi[illegible]s bien servir en ne les con[illegible] superficiellement. C'est un

effet

effet ordinaire de l'humiliation de nous diſpoſer à ſouffrir qu'on nous parle plus fortement de nos imperfections, & qu'on nous preſſe de pratiquer avec plus de fidelité les moiens propres pour en ſortir. Un nouvel engagement ſe pouroit faire à de nouvelles conditions, de veiller plus ſur ſoi même, de mortifier davantage ſes paſſions, & de travailler avec plus de ferveur à s'avancer dans la piété. C'eſt encore un bien conſidérable, que de remettre l'union dans une famille diviſée; je puis dire que perſonne n'y eſt plus propre que moi; mais comment y pourrois-je travailler étant toujours brouillé avec celle qu'il faudroit reconcilier avec les autres? Je puis auſſi n'être pas inutile aux enfans qui ont toujours croiance en moi; mais comment les ſervir étant reſolu de ne voir jamais la mere; & ſerois-je propre à leur inſpirer le reſpect & l'affection qu'ils lui doivent, ma conduite envers elle ne pouvant que leur en donner une très-mauvaiſe opinion? Mais j'ai peur, Madame, que tout ce que j'ai dit jusques ici, ne ſerve de rien, parce qu'on m'oppoſera qu'il eſt vrai qu'ordinairement tout cela eſt veritable; mais qu'il y a ici une circonſtance, qui doit faire avoir d'autres penſées, qui eſt l'obligation indiſpenſable que j'ai de conſerver ma reputa-

putation, ce qu'on prétend que je ne puis faire que par le moien que l'on propose.

C'eſt, Madame, votre troiſiéme raiſon à qui vous donnez toute la force qu'elle peut avoir. Il ſeroit fâcheux, dites-vous, que l'on pût vous ſoupçonner d'avoir conſenti à une ſi folle affaire, & ſi vous voiez cette perſonne dans quelque tems, on ne manqueroit pas de le dire, & d'y ajouter tant d'autres ſottiſes, qu'il faut, autant que vous pouvez, qu'il paroiſſe toujours que vous avez de l'horreur pour cette affaire.

C'eſt donc ce qu'il faut examiner, ſi n'y aiant point de raiſons, ni de la part de la perſonne de cette Dame, ni de la part de la mienne, (laiſſant à part le bruit que ce mariage a fait) qui ne m'obligeât plutôt, ſelon l'eſprit de Dieu, à ne la point abandonner, qu'à rompre avec elle; la ſeule conſidération de ce bruit m'oblige à le faire, parce que mon honneur, & ma reputation s'y trouvent intereſſez. Or il me ſemble qu'avant toutes choſes, il eſt bon de remarquer que le mot d'*honneur* eſt équivoque; car il ſe prend quelquefois pour le devoir, comme il ſe voit pas ces vers de Monſieur de Pibrac.

Aime

Aime l'honneur plus que ta propre vie ;
J'entens l'honneur qui consiste au devoir,
Que rendre on doit, selon l'humain pouvoir,
A Dieu, au Roi, aux Loix, à la patrie.

Et quelquefois pour la bonne opinion que les hommes ont de nous : & ce qui est bien à considerer, est qu'il se rencontre souvent, que ces deux sortes d'honneur sont tellement opposez, qu'on ne peut conserver l'un sans perdre l'autre, comme il arriva à Suzanne, qui se trouvant dans cette extremité d'être deshonorée devant les hommes par la calomnie des vieillards, si elle ne se deshonoroit elle-même devant Dieu en consentant à leurs mauvais desirs, resolut de perdre plutót la derniere sorte d'honneur, qui est la reputation, que la premiére qui consistoit en ce qu'elle devoit à Dieu.

Il est donc certain que la conservation de son honneur pris au premier sens, est d'une obligation indispensable, parce qu'il n'est jamais permis de manquer à son devoir. Il est vrai aussi qu'il faut conserver son honneur pris au dernier sens, autant qu'on le peut, parce que c'est être cruel envers soi-même, dit saint Augustin, que de negliger sa reputation ; mais

je ſoutiens que cela a des bornes, & que ce ſeroit une erreur pernicieuſe que de prétendre qu'il n'y eût rien qu'on ne dût faire pour cela. Cependant c'eſt à quoi tend tout ceci. On voudroit qu'un prêtre fut tellement amoureux de ſon honneur, que ce fût la ſouveraine regle de ſes actions. On voudroit qu'il s'en fît une idole à laquelle il ſacrifiât tous les devoirs de l'humanité, de la parenté, de l'amitié, de la gratitude. On voudroit que tout cedât à cette raiſon, On dira de vous telle & telle choſe, ſi vous ne faites ce que toutes vos lumieres vous font croire être entiérement oppoſé à la charité & à la juſtice; il faut donc que vous le faſſiez. Il me ſouvient que dans un écrit contre la Comedie, on repreſente comme un ſentiment horrible celui d'un Gentil-homme qui ſe vouloit battre en duel contre ſon ami, parce qu'on le croioit auteur d'une choſe dont il le jugeoit lui-même innocent : ce que Corneille exprime en ces vers.

C'eſt peu pour négliger un devoir ſi puiſſant
Que mon cœur en ſecret vous déclare innocent;
A l'erreur du public c'eſt peu qu'il ſe refuſe;

Vous

Vous étes criminel tant que l'on vous accuse,
Telle est de mon honneur l'impitoiable loi.

N'y a-t-il pas ici quelque chose de semblable ? Car ne faudroit-il pas que disse à cette personne, pour lui parler sincerement : Je ne suis pas persuadé que vous aiez merité que je rompe entiérement avec vous ; mais le monde tiendra de moi des discours desagréables, si je ne le fais : il faut donc que je le fasse.

Telle est de mon honneur l'impitoiable loi.

J'ai cru qu'il me suffisoit de déclarer que je n'ai point sû le dessein que vous aviez ; mais on me soupçonnera de l'avoir su si je vous vois : il faut donc que je ne vous voie jamais.

Telle est de mon honneur l'impitoiable loi.

Et ainsi toute ma justification sera renfermée dans ce vers barbare, qu'on n'auroit pas souffert sur le Theatre d'Athenes. Mais à Dieu ne plaise que je sois jamais possedé d'une si furieuse passion de mon propre honneur. J'ai appris de l'Apôtre que les Ministres Evangeliques doivent se resoudre de servir Jesus-Christ

per

per infamiam & bonam famam, par la bonne & la mauvaiſe renommée. J'ai déclaré que je n'avois point de part à ce mariage, & qu'il m'avoit cauſé beaucoup de douleur. Si les hommes s'en contentent, à la bonne heure, ma reputation ne ſera point intereſſée, & ainſi je ſervirai Dieu *per bonam famam*. Mais s'ils ſont aſſez injuſtes pour ne s'en pas contenter; s'ils veulent outre cela que je renonce cette perſonne, que je la lapide, que je l'abime, & que je la traite d'une maniere que je ne crois pas permiſe à l'égard du plus grand de mes ennemis, en lui déclarant que je ne la verrai jamais; c'eſt aſſurément ce que je ne ferai pas. Qu'il en arrive ce qui poura, que ma reputation en ſouffre, quand je devrois être l'objet des plus ſanglantes railleries, je rendrai juſtice à qui je la dois, & je tacherai à ſervir Dieu, *etiam per infamiam.*

Vous croiez peut-être, Madame, que je me fais un grand effort pour ne point appréhender ce qui vous paroit ſi terrible, & pour me mettre au-deſſus de ces diſcours déſagreables qui vous ſont tant de peine par l'affection que vous avez pour moi; mais je vous proteſte que non. Je ſuis accoutumé depuis longtems à en entendre bien d'autres. On

m'a

m'a déchiré par cent libelles comme un héreſiarque pire que Luther & Calvin. On m'a dit que je ne devois propoſer mes nouveautez que la corde au col, afin que l'on m'étranglât auſſi-tôt, ſi elles n'étoient pas approuvées. On a demandé ma tête aux puiſſances, & on leur a repréſenté qu'elles devoient ſe ſervir de l'épée que Dieu leur a miſe entre les mains pour exterminer ce prétendu Chef des heretiques, Arnauldiſtes, Cyraniſtes, Janſeniſtes. On m'a fait un des principaux auteurs d'une aſſemblée tenue à Bourg-fontaine pour ruiner la Religion, quoiqu'on eût ſi mal ajuſté cette impoſture, qu'il ſe trouvoit que je n'avois que neuf ou dix ans au tems qu'on diſoit que s'étoit tenue cette aſſemblée; & enfin on a prétendu avoir des preuves convaincantes par le témoignage de deux Sorciers convertis, que j'allois au Sabat, & que j'y haranguois à merveilles, ſur les moiens de détruire l'Egliſe, juſques à me faire admirer des Diables mêmes. Après cela quelque tendre que j'euſſe pû être dabord aux piqueures de la médiſance, n'y aurois-je pas dû être endurci? Mais, à vous dire le vrai, ce n'eſt pas cela ſeul qui me rend ſi peu ſenſible à ces diſcours déſagreables que l'on fait de moi. C'eſt

qu'en

qu'en vérité, Madame, quand je les considere de sang froid, je me voudrois du mal à moi-même si je criois de si peu de chose, & si j'en étois si effraié, comme me pouvant faire beaucoup de tort.

Car si on y prend bien garde, on trouvera que les gens du monde ne parlent de moi en cette rencontre d'une maniere qui mortifie mes amis, qu'à cause de la fausse idée qu'ils se forment des personnes qui font profession de piété, & sur tout des directeurs à qui l'on attribue quelque lumiere & quelque zele pour le service des ames. Autant qu'ils sont larges pour eux ; & qu'il n'y a point de relâchement, pour ne rien dire de pis, qu'ils ne se permettent ; autant sont-ils étroits pour les autres : & semblables à ces Pharisiens dont Jesus-Christ dit, qu'ils lioient des fardeaux pesans & insupportables, & qu'ils les mettoient sur les épaules des hommes ; mais que pour eux, ils n'auroient pas voulu les remuer du bout du doigt : il n'y a point de quartier avec eux, tout ou rien ; on n'est point dévot à leur mode, si on n'est impeccable & exempt de tout défaut. On n'est point directeur tel qu'ils voudroient que l'on fut pour être dans leur approbation, si on

n'eſt infaillible dans ſa conduite, c'eſt-à-dire, ſi on n'a un don tout particulier de faire marcher ſi droit dans la voie du Ciel toutes les ames que l'on conduit, que jamais aucune ne s'en détourne. Que ſi on n'eſt pas toujours ſi heureux, & qu'il arrive quelque apparence de chute à une perſonne dirigée par un homme de quelque reputation, on doit s'attendre qu'ils en prendront un grand ſujet de ſcandale, & qu'ils ſe vangeront par des diſcours très déſobligeants, d'avoir été trompez dans la trop bonne opinion qu'ils avoient conçue de ce directeur.

Voilà juſtement, Madame, ce qui eſt arrivé; mais je ne vois pas quel ſi grand mal on en doit craindre pour moi. Car cette perte de ma reputation qui vous allarme ſi fort, n'aboutira qu'à corriger la trop bonne opinion qu'ils avoient priſes de moi, & à me faire deſcendre de ce haut point d'élevation, où leur fantaiſie m'avoit guindé pour me remettre dans mon aſſiette naturelle. Ils ne s'imagineront plus que je doive rendre ſaints tous ceux qui auront de la confiance en moi. Ils me reduiront au nombre des directeurs du commun; qu'on ne rend point reſponſables de beaucoup plus grandes chutes des perſonnes qu'ils conduiſent. Je vous aſſure,

re, Madame, que je croirai qu'en cela ils me traiteront avec justice, & que rien au monde ne me sera plus facile à supporter. Ceux qui me connoissent plus particulierement, savent que je souffre avec plus de peine les louanges excessives que les injures, & que je suis plus confus & plus interdit des unes, que je ne suis touché des autres. Ce n'est pas que je sois humble, mais c'est qu'il me fâche qu'on me prenne pour un autre, & que je crains que ceux qui ne m'aimeroient qu'en supposant en moi des qualitez que je n'ai point, venant à se detromper, ne cessassent aussi de m'aimer.

Je pourrois, Madame, vous en dire presqu'autant de ce grand bruit qu'on a fait contre la personne, lequel on veut faire retomber sur moi. Il est aisé d'y remarquer le génie des gens du monde, qui ne content pour rien les plus grands désordres dans ceux qui sont du monde, & qui déchirent impitoiablement les personnes de piété, pour peu de sujet qu'ils en aient. Cette femme est une libertine, qui n'a ni pudeur, ni religion, qui ruine son mari par son jeu & son luxe, & le deshonnore par ses galanteries; cela n'est rien, personne n'en fait de bruit. Cette veuve qui faisoit

profeſſion de piété, s'eſt remariée ; tout eſt perdu, c'eſt la plus ridicule, & la plus extravagante folie qui fut jamais. Et pourquoi cela? Qu'y a-t'il en cela de ſi criminel? C'eſt qu'on ne s'y étoit pas attendu; la ſurpriſe en fait tout le crime : on s'y accoûtumera, on ceſſera d'en être ſurpris, & il n'y aura plus de crime.

J'ai fait une autre reflexion ſur cela, qui n'eſt pas moins véritable. Je ſuis aſſuré que ſi chaque perſonne s'étoit contentée de juger cette action en ſon particulier & ſelon l'idée qu'il en a, pluſieurs n'y auroient guere trouvé à redire ; & ceux qui l'auroient le plus improuvée, l'auroient fait pourtant d'une maniere aſſez molle, & infiniment éloignée des clameurs qu'on en fait. D'où eſt donc venu ce déchainement ſi terrible? Car il faut avouer qu'il a été grand. C'eſt que chacun a regardé, non ſimplement ce qu'il en devoit penſer ſelon les regles de la vérité, mais ce qu'en penſeroient les autres, ſelon l'effet ordinaire que ces ſortes de ſurpriſes cauſent dans le monde. Et ainſi ce qui s'eſt préſenté à l'eſprit de chacun, n'eſt point l'idée ſimple de la choſe telle qu'elle eſt en elle-même, mais une idée groſſiere & compoſée de toutes les idées déſavantageuſes qu'on s'eſt ai-
ſé-

laissé emporter, parce qu'il est
ile dans ces rencontres de ne pas
e le torrent, sur tout quand on ne
pas nier qu'il n'y ait quelque cho-
s une action generalement improu-
qui a au moins l'apparence d'un
ement de vertu, quand les hom-
l'auroient pas droit de la condam-
e peché.

une preuve qu'il y a en cela plus
ortement que de raison, c'est
en parle avec tant d'excès, &
maniere si peu conforme aux im-
ons ordinaires que les objets font
us, qu'on y remarque plutôt, si
prend garde de près, les mouve-
convulsifs d'un esprit qui n'est pas
que les mouvemens naturels d'u-
e tranquille.

tristes effets de la foiblesse humaine, causent de la pitié & font trembler pour soi-même, si on a de la charité & de l'humilité; & qu'il n'y a que les pechez de malice & les grands crimes, qui nous causent de l'horreur.

Cependant on ne se contente pas que regardant cette action comme extraordinaire, j'en aie témoigné de la surprise; que la regardant comme une foiblesse, j'en aie témoigné de la douleur; on veut encore que j'en aie de l'horreur, quoiqu'on ne puisse sans hérésie y trouver de crime; & on juge cela si nécessaire, qu'on ne craint point de me dire que pour conserver ma reputation, *Il faut qu'il paroisse toujours que j'ai de l'horreur pour cette affaire.* Si cela est, ma reputation est perdue sans ressource; car je ne suis point resolu d'emploier pour la conserver, une aussi lâche dissimulation que seroit celle de faire paroître que j'ai de l'horreur d'une chose qui m'a affligé pour beaucoup de raisons; mais que je n'ai jamais crû être de nature à me devoir donner de l'horreur.

Je ne trouve pas moins les marques d'un langage de passion, & non de raison, dans les mots de folle & de folie qu'on emploie si souvent dans cette affaire. On auroit sans doute été plus retenu,

tems, si on avoit fait plus d'attention à ce que dit Jesus-Christ dans l'Evangile, *que celui qui appelle son frere fol, mérite d'être condamné au feu d'enfer.* Mais il me semble sur tout que c'est une étrange hyperbole de dire, comme ont fait des personnes dailleurs fort vertueuses, que c'est la plus ridicule & la plus extravagante folie qui fut jamais. Qu'il seroit à desirer que cela fût ! Que le monde seroit sage, s'il ne s'y faisoit point de plus grande folie ! Que l'Eglise seroit florissante, si elle n'avoit point d'autres désordres à pleurer que les foiblesses de quelques veuves, qui n'auroient pas eu la force ou la volonté de demeurer dans un état que S. Paul leur a permis de quitter quand elles voudroient, en se contentant de leur dire qu'elles seroient plus heureuses d'y demeurer !

Mais oserois-je, Madame, vous dire une parole qui me fait trembler. Si c'est une folie à une veuve d'avoir trompé l'attente publique en se remariant lorsqu'on s'y attendoit le moins (car dans la vérité ce n'est que cela qui a causé ce grand vacarme) quoiqu'elle le pût faire sans peché ; n'est-ce point une grande folie de se mettre au hazard de beaucoup offenser Dieu, par l'autorité qu'on se

donne de juger & de condamner si durement celle qu'aucune loi ne condamne, contre ce que nous ordonne si expressément J. C. de ne point juger pour n'être point jugé, de ne point condamner pour n'être point condamné; & de ne point craindre ce reproche de l'Apotre: *Qui êtes-vous qui osez ainsi juger la servante d'autrui; si elle tombe, ou si elle demeure ferme, cela regarde son maître: mais elle demeurera ferme, parce que Dieu est tout-puissant pour l'affermir.* Car ce que veut dire l'Apôtre par ces paroles, selon la remarque de S. Augustin, est que quand une chose n'est point mauvaise d'elle-même, & qu'elle peut être bien ou mal faite, selon les dispositions interieures de celui qui la fait, il ne nous est pas permis d'aller fouiller dans son cœur pour le juger selon nos imaginations, & nos conjectures. Or c'est le cas présent, puisqu'une veuve qui se remarie ne faisant rien que la loi de Dieu ne lui ait permis; nous ne la saurions juger que sur les bonnes ou mauvaises raisons qu'elle a eu de le faire: & c'est ce que S. Paul nous défend, parce que ces raisons dépendant des dispositions de son ame, & des secrets de son cœur, c'est une temerité injurieuse à Dieu, que de les vouloir penetrer.

Mais

Mais ce n'eſt pas, Madame, à quoi je m'arrête, car vous avez pû voir par tout ce que j'ai dit juſques ici, que je ne fonde point la difficulté que je trouve à ſuivre le conſeil que vous me donnez, ſur la juſtification du mariage que l'on condamne ſi aigrement. Je le laiſſe pour ce qu'il eſt, Dieu en jugera. Je me reduis uniquement à ce point, que ce que vous me propoſez de rompre entierement avec elle, & de me reſoudre à ne la voir jamais, ne me paroît ni honnête, ni chrétien; & qu'ainſi il me ſeroit impoſſible de prendre cette reſolution, quand toute la terre me le diroit, tant que je n'aurai point d'autres lumieres que celles que j'ai maintenant. Mais je vous repete encore ce que je vous ai dit dès le commencement, que pour ce qui eſt du tems, des manieres, & des meſures que la prudence voudroit que l'on prît, je ne me ſuis encore déterminé à rien, & que je ſuis prêt d'écouter tout ce que les perſonnes ſages auront la bonté de me conſeiller là-deſſus.

Et pour vous dire le vrai, je crois que ce tempérament met tout le monde d'accord. Car je ſuis aſſuré que quand cette premiere émotion ſera paſſée, & que les parens de ſon premier mari, qui ont le plus fait de bruit, recommence-

ront à la voir comme auparavant : on ne se mettra plus en peine, si je la vois ou non, on oubliera en quelque sorte ce qui s'est passé ; & si, comme je l'espere, on ne voit rien que de chrétien & de pieux dans sa conduite, bien loin de continuer à être acharné contre elle, on aura plutôt quelque regret de l'avoir traité si durement.

LETTRE CLXIV.

A M. le Cardinal Bona, *qui lui avoit fait present de son ouvrage de la Liturgie.*

Monseigneur

Vers 1675. Quoique j'estime infiniment l'honneur que m'a fait V. E. de me faire present de son livre, je n'ai pas dû en être surpris. Cette faveur a été précedée de tant d'autres que j'ai pu y prétendre quelque droit, par cette raison, que les personnes génereuses s'imposent à elles-mêmes une espece d'obligation de donner en toutes les rencontres de nouvelles preuves de bonté à ceux à qui ils ont commencé de témoigner de la bienveillance. Mais je suis bien mortifié, Monseigneur, de n'avoir pu encore jouir

jouir d'un aussi agréable entretien que celui que me fournira la lecture de tant de recherches de l'antiquité chrétienne, touchant le plus saint de nos mysteres. On ne peut rien attendre que de fort achevé d'une étude si consommée, d'un jugement si exact, d'un esprit si éclairé & d'une pieté si solide. Et plut à Dieu que sa providence disposât les choses de telle sorte, que tant de grandes parties fussent emploiées encore plus utilement pour le bien géneral de toute l'Eglise! Quelle joie pour tous ceux qui aiment véritablement la beauté de la maison de Dieu, qui ne consiste pas dans l'éclat d'une magnificence humaine, mais dans l'établissement d'une sainte discipline, qui contribue à mettre les Chrétiens dans un état digne de ce nom! Que l'on mourreroit content si l'on voioit un homme plein de ces pensées, & capable de les executer, assis sur la chaire de S. Pierre, pour n'en point tirer d'autre avantage que d'être véritablement & par l'esprit d'une humilité sincere, & non seulement par un titre dont la vanité se flatte, le serviteur effectif des serviteurs de Dieu! Car tout est compris dans cette parole bien entendue, & il est bien à craindre que ce ne soit l'arrêt de la condamnation de la plûpart de ceux qui

se contentent de se faire honneur de ce nom, sans se mettre en peine de remplir les devoirs auxquels il engage. Mais nous avons bien sujet d'apprehender que nos pechez ne nous rendent indignes d'un si grand bonheur, & que nous n'éprouvions dans ce siécle malheureux, la vérité de ce que dit S. Gregoire, que Dieu punit souvent les pechez des peuples en permettant qu'on leur donne pour pasteurs des personnes incapables de les bien conduire. Je ne sai, Monseigneur, comment je me suis engagé dans ce discours. C'est qu'on a de la peine à resister à la douceur que l'on ressent de s'entretenir dans la pensée de ce que l'on souhaite avec d'autant plus d'ardeur qu'on ose moins l'esperer. Mais V. E. ne me doit point savoir gré de ce desir, puisque c'est si peu Elle que je regarde en cela, que je reconnois qu'on ne peut gueres faire de souhaits moins obligeans pour ceux qui connoissent le peril de ces grandes élevations, & à qui la foi n'y fait envisager qu'un engagement terrible à une sainteté proportionnée à la plus sainte dignité qui soit parmi les hommes. J'espere, Monseigneur, vous envoier bien-tôt un nouveau livre contre la morale des Calvinistes*; & c'est l'empressement où je me suis trouvé

* L'impieté de la morale des Calvinistes.

vé pour l'achever joint à quelques indispositions qui m'a empêché jusqu'ici de penser à autre chose. Souffrez, Monseigneur, que je l'offre à V. E. comme un témoignage de la véneration que j'ai pour son mérite, & du profond respect avec lequel je suis &c.

LETTRE CLXV.

A M. DE NOINTEL. *Pour lui recommander un de ses amis.* 1 Mai 1675.

JE suis bien aise, Monsieur, qu'il se trouve une occasion de renouveller notre commerce, & qui vous donne en même tems un sujet d'exercer votre generosité. Le fils de Madame Angran, qui a l'honneur de vous appartenir, étant allé à Rome pour l'année sainte, & aiant sû que M. de Morosini devoit partir après l'Ascension pour Constantinople en qualité d'Ambassadeur de la Republique, l'envie lui a pris de se servir de cette occasion pour faire un voiage, où il aura le bien de profiter de vos lumieres, & de voir mieux toutes choses sous votre protection. Il a toujours eu grande inclination pour les lettres & pour les sciences, & il s'est extrémement fait depuis qu'il est parti de Paris, s'étant

accoutumé à écrire avec bien de l'esprit & du jugement. Mais il a fait sur tout paroître autant de sagesse que de piété dans le changement de Madame sa mere, qui s'est remariée contre l'attente de tout le monde, par un certain engagement qu'il seroit trop long de vous expliquer. La maniere dont il a pris cela, en aiant reçu la nouvelle lorsqu'il étoit encore à Rome, a été si honnête & si chrétienne, que tous ceux qui l'ont sû, & principalement Monsieur le Cardinal d'Estrées, en ont conçu de lui une estime très-particuliere. Vous savez, Monsieur, qu'il a été élevé auprès de moi, & que beaucoup de considerations m'obligent de le regarder comme mon fils. C'est pourquoi j'aurai la même reconnoissance de toutes les faveurs qu'il recevra de vous, que si vous me les aviez faites à moi-même, & je vous en serai infiniment obligé. J'ai fait mettre entre les mains de Me. Mare deux livres nouveaux contre les heretiques, afin qu'elle cherche quelque voie pour vous les envoier. On continue par l'un à faire voir l'impieté de leur morale: & l'autre est touchant la créance des Grecs sur l'Eucharistie, que votre zele & vos soins ont mis dans un si grand jour, qu'il n'y a plus que des aveugles volontaires

taires qui puissent en douter. Je suis &c.

LETTRE CLXVI.

A M. DE NOINTEL. *Sur le même sujet.* 23. Aou 1675.

N'Aiant point encore reçu de nouvelles de M. Angran depuis qu'il est parti de Venise pour Constantinople: je ne sai s'il y est arrivé, & s'il vous a rendu la lettre que j'ai eu l'hpnneur de vous écrire. Nous aurons, Monsieur, bien de la joie qu'il se forme quelque tems auprès de vous, & qu'il s'instruise de ce que l'on peut apprendre dans la Capitale d'un si grand Empire. Mais nous ne pouvons approuver que l'ardeur de voiager le fasse aller plus loin, & nous vous supplions, Monsieur, de le détourner de cette pensée s'il l'avoit. Il est tems qu'il revienne en France pour penser à son établissement, & se disposer à prendre un état fixe. Y étant, il poura épargner quelque chose de son revenu, au lieu qu'il est à craindre qu'il ne diminue son fond par la dépense des voiages. Vous nous obligerez donc, Monsieur, de le porter à s'en retourner bien-tôt, & à ne se point engager dans

dans le voiage de la Terre ſainte, qui n'eſt point ſans peril, & où il n'y a rien à apprendre qu'on ne puiſſe ſavoir par des livres très exacts. Il n'y a rien de nouveau pour les affaires de l'Egliſe, & pour celles du monde nous n'en ſavons rien qui ne vous ſoit mandé par beaucoup d'autres perſonnes. Je ſuis &c.

LETTRE CLXVII.

25. Octobre 1675. *A M.* DE NOINTEL. *Pour le remercier de lui avoir envoié des atteſtations de la créance des Orientaux ſur l'Euchariſtie, & pour lui recommander ſon Secretaire.*

COmme vous êtes toujours bien-faiſant, je vous ſuis toujours redevable, & je n'ai point d'autre occaſion de vous écrire, que la neceſſité où je me trouve de vous remercier des obligations que je vous ai. La maniere dont vous avez traité M. Angran, & dont vous m'en écrivez, me met, Monſieur, hors d'état de vous en pouvoir témoigner aſſez ma reconnoiſſance. Vous avez accompagné tout cela de la continuation de vos ſoins pour faire triompher la foi de l'Egliſe des impoſtures des hérétiques,

ques, & les 4. nouvelles atteſtations que vous avez pris la peine de nous envoier, acheveront de convaincre tout le monde de leur mauvaiſe foi, quand ils oſent aſſûrer que les Chrétiens d'Orient ne ſont pas du même ſentiment que nous touchant l'Euchariſtie. Je ne reſſens pas moins ces ſervices que vous rendez à la Religion, que s'ils me regardoient en particulier, puiſqu'en effet ils nous touchent un peu plus que le commun des Catholiques, en ce que nous avons ſervi d'occaſion à votre zele. C'eſt ce même amour de la Religion qui vous porte à vous emploier avec tant de ſoin à faire rendre aux Catholiques l'Egliſe du S. Sepulchre. Sur quoi, Monſieur, vous me permettrez de vous dire que ſi cette affaire pouvoit réuſſir, ce vous ſeroit une occaſion favorable d'envoier en France votre premier Secretaire pour en porter la nouvelle au Roi. Car quoique vous ne ſoiez pas content de ſa conduite, je ne doute point que vous n'aiez aſſez de bonté pour vouloir bien qu'il ſe retire d'auprès de vous d'une maniere qui ne puiſſe pas lui faire tort, ni lui ôter le moien de faire quelque choſe dans le monde. Il ſeroit néceſſaire pour cela que vous lui donnaſſiez quelque commit-

mission ou quelque message, ou au moins quelque recommendation qui couvrît un peu sa retraite. C'est ce que j'attends, Monsieur, de l'affection que vous m'avez toujours témoignée, & je vous assûre que je vous en serai très-obligé, n'aiant gueres de plus grand ami que M. Dodard son beau-frere, qui m'a prié de vous le recommander. Je suis &c.

LETTRE CLXVIII.

A M. LE CARDINAL DE RETZ. *Sur l'abdication qu'il avoit voulu faire du Cardinalat.*

9. Aout 1675. QUoiqu'il n'ait pas plu au Pape ni au College des Cardinaux d'accepter votre abdication, je suis tellement persuadé qu'elle a été reçue dans le Ciel, que je ferois conscience de vous traiter autrement que comme n'étant plus revêtu d'une dignité que Dieu vous a fait juger être un obstacle à votre salut, pour les raisons que vous avez exposées à sa Sainteté, & que je ne doute point qui ne vous aient fait ressentir l'accablement du poids dont vous vous étes déchargé, d'une maniere beaucoup plus terrible que vous n'avez osé l'exprimer. C'est pourquoi

quoi je ne saurois appréhender que vous repreniez jamais ce que vous avez quitté par un motif si chrétien, quelque résistance qu'y puissent apporter ceux qui ne s'opposent à un dessein qui a rejoui les Anges, que parce qu'ils craignent qu'on ne leur applique un exemple qui les condamne. Et je me tiens sur tout assuré que quelque commandement que l'on vous fît de sortir de votre solitude, pour aller prendre part à une action qui est d'ordinaire d'autant plus profane & plus criminelle qu'elle devroit être plus sainte, vous prendrez tout ce qu'on vous en poura dire pour une tentation si visible & si grossiere, que vous n'aurez pas de peine à y resister. C'est de quoi je pense que vos amis peuvent assurer tout le monde sans craindre d'y être trompez. Mais j'ose dire que tout cela est encore fort peu de chose, puisqu'il n'est besoin que d'un courage humain pour ne pas reculer après une déclaration aussi éclatante qu'a été la vôtre. Il faut donc prier Dieu que ce soit sa grace qui non seulement vous maintienne dans l'état où elle vous a mis; mais qui vous fasse gouter les douceurs que doit ressentir une ame, qui a sujet de croire que Dieu veut rompre les liens de ses pechez pour

Le Conclave.

la

la faire jouir de la liberté des enfans de Dieu. Il n'y a peut-être point de lieu au monde où l'on fasse plus de prieres pour cela que celui* d'où vous est envoiée la personne qui vous rendra cette lettre; & je m'estimerai bien heureux, si les miennes y peuvent ajoûter quelque chose; puisqu'on ne peut pas être à vous avec plus de sincerité & plus de respect, &, si je l'ose dire, avec plus de tendresse, que votre très-humble & très-obéïssant Serviteur.

* Port-Roial.

LETTRE CLXIX.

A M. DES LIONS, *Docteur de Sorbonne & Doyen de Senlis* (*a*). *Reflexions sur le Decret de Clement XI. contre le Rituel d'Alet.*

CE même Prêtre de Marseille qui inquiete les Ecclesiastiques de votre Seminaire, m'est venu voir, & m'a proposé les mêmes objections contre le Rituel d'Alet. Cette

(*a*) La date de la Lettre n'étoit pas marquée; mais elle paroît avoir été écrite en 1677. M. de Toulon aiant condamné alors le Rituel, sur quoi il y eut des lettres écrites par lui & par M. de S. Pons, un des Approbateurs de ce Rituel, qui ont été imprimées.

Cette prétendue censure* n'étant que génerale, comment y peut-on répondre que par des raisons génerales? Car comment M. d'Alet & ceux qui ont de l'estime pour son Rituel, peuvent-ils convaincre ces Censeurs de Rome qu'ils ont eu tort de trouver des erreurs dans telles & telles propositions, puisqu'ils se sont contentez de dire en l'air, qu'il y a dans ce Rituel des propositions erronées, sans oser en marquer aucune en particulier? On est donc réduit de combattre cette censure par des raisons génerales: & il n'y en eut jamais contre qui on en ait pu apporter de si fortes.

* Il entend le Decret de Clement IX. contre ce Rituel.

1. Tous les Théologiens demeurent d'accord qu'on n'est pas obligé d'avoir égard à un Decret qui contient une *erreur intolérable*. Or c'en est une qui renverse l'Episcopat & l'équité naturelle, que de condamner un livre fait par un saint Evéque pour l'instruction des Ecclesiastiques de son Diocese, sans lui avoir fait aucunes plaintes de ce qu'il y pouvoit avoir à redire dans ce Livre, sans l'avoir exhorté à corriger lui-même ce qu'on prétendoit n'être pas bien. On demeure d'accord qu'on ne peut pas excommunier légitimement un pecheur public, sans lui avoir fait auparavant trois monitions canoniques. N'est-ce pas u-

une

ne espece d'excommunication, que d'ôter à un Evêque la créance qu'il doit avoir parmi tous ceux que J. C. a soumis à sa conduite? c'est donc violer manifestement l'équité naturelle, que de lui avoir fait un tel outrage, sans avoir tenté auparavant si on ne pouvoit point remedier au prétendu mal de ce Rituel par des voies plus douces.

2. C'est une erreur intolérable, que d'avoir voulu diffamer un aussi saint Evêque que celui-là, par des reproches vagues d'erreur & de mauvaise doctrine, qui lui ôtent également le moien, & de se justifier, s'il est innocent; & de se corriger, s'il est coupable en quelque chose. Rien n'est plus contraire à l'esprit de J. C. qu'un procedé si déraisonnable. Chaque Evêque tient la place de J. C. dans son Eglise. Les peuples sont obligez de les écouter comme le Sauveur même: ce qu'il a dit des Apôtres s'entendant aussi de leurs Successeurs: *Qui vos audit, me audit.* On ne peut donc défendre de les écouter, à ceux à qui Dieu même commande de le faire, sans marquer au moins les crimes ou les erreurs qui leur ont fait perdre le pouvoir qu'ils ont de droit divin, de se faire écouter par ceux dont ils doivent rendre compte à Dieu.

3.

3. Rien n'est plus défendu aux ministres de J. C. que la domination. Jesus-Christ dit expressément en parlant à ses Apôtres: *Reges gentium dominantur eorum: vos autem non sic.* S. Pierre: *Non dominantes in cleris*; & S. Paul: *Non dominamur fidei vestræ.* Or y eut-il jamais une domination plus insupportable & plus odieuse, que de traiter non de simples fideles, mais les successeurs des Apôtres, comme on a fait par ce Bref ? Peut-on plus dominer dans le Clergé, que de commander à tous les Ecclesiastiques d'Alet de mettre au feu le livre de leur S. Pasteur, qui ne leur avoit paru rempli que de très saintes maximes, sans leur dire pourquoi? Peut-on plus dominer sur la foi d'un Evêque, que de lui dire, comme font en effet ces censeurs de Rome : Nous voulons que vous croiez qu'il y a des erreurs dans votre livre, sans qu'il nous plaise de vous dire où elles sont, ni quelles elles sont?

3. Rien n'est plus capable de jetter les Ecclesiastiques & les peuples dans l'erreur, que cette censure génerale du Rituel d'Alet. Car on ne peut nier qu'il n'y ait un grand nombre de maximes severes, mais très véritables touchant la pénitence, la vocation aux Ordres,

dres, la résidence, la pluralité des benefices, la pureté avec laquelle on y doit entrer, l'éloignement de toute avarice dans l'administration des biens de l'Eglise, & le compte terrible qu'on aura à en rendre à Dieu. Il est de plus manifeste que d'une part il y a sur ces mêmes matieres quantité de très méchantes opinions des nouveaux Casuistes, & que de l'autre la corruption naturelle donne à une infinité de gens une grande pente à suivre des relâchemens qui les flattent, plutôt que des véritez qui les condamnent. Voiant donc un Decret de Rome qui condamne ce livre, qui contient tant de choses opposées à leurs dereglemens, quel sujet n'en peuvent-ils point prendre de se confirmer dans leurs méchans sentimens, & de prendre pour des doctrines erronées que ce Bref censure, les maximes les plus saintes qui se trouveront contraires à leur cupidité?

5. La maniere horrible & tout-à-fait indigne dont un des plus saints Evêques de ce dernier siecle est traité dans ce Decret, est un étrange préjugé de l'injustice de la censure dans le fond, parce que c'est une preuve sensible, que c'est la passion & non la raison qui a présidé dans ce jugement. On censure tous les jours à Rome de très méchans li-

livres. On y a censuré celui d'*Amadeus Guimenius* *, où il est dit que la sodomie est un moindre péché qu'un larcin de 4. ou 5. Pistoles. Cependant on se contente d'interdire la lecture de ces livres abominables. Mais pour le rituel d'Alet, qui passe en France pour un des ouvrages les plus édifians qui se soient faits en ce tems ici, la fureur des ennemis de ce saint Prélat n'a point été satisfaite, qu'ils n'aient fait ordonner qu'on le bruleroit avec la derniere ignominie. Peut-on avoir un peu de zele pour la dignité sacrée des Evêques, & n'être pas touché d'indignation de la voir si cruellement outragée?

* Autrement le P. Moia, Jesuite Espagnol.

6. Vingt-neuf Evêques ont approuvé le Rituel, & leur approbation a été imprimée dans une édition qui s'en est faite à Louvain depuis ce Decret de Rome. Y a-t-il un homme de bon sens qui ne préfere le jugement de ces Prélats à celui de sept ou huit Consulteurs, dont la plupart entendent fort peu la langue dans laquelle ce livre est écrit, & qu'on peut aisément croire avoir suivi l'impression de la Cour de Rome, qui étoit en ce tems très disposée à faire piece à M. d'Alet, parce qu'il n'avoit pas voulu exécuter la Bulle d'Alexandre VII. pour la signature du formulaire, sans distinguer les diver-

ses soumissions dues au droit & au fait. Car il faut remarquer que ce Decret a été rendu avant la paix de l'Eglise, lors qu'on avoit mis fort mal M. d'Alet dans l'esprit des Romains, comme un Evêque qui n'avoit pas une obéissance aveugle pour tout ce qu'ordonnoit le Pape. Voilà la véritable cause de ce Decret, & on peut dire dans la vérité que ceux qui le relevent maintenant & le veulent faire valoir après tant de tems qu'il étoit demeuré dans l'oubli, sont les vrais ennemis du S. Siege, qui ne se soucient pas de publier des choses qui ne peuvent étre que desavantageuses à un Pape qu'ils avoient surpris, pourvû qu'ils satisfassent leur passion.

LETTRE CLXX.

En 1679. *A M.* LE CARDINAL D'ESTRÉES. *Sur l'élection d'Innocent XI.*

MONSEIGNEUR

ON ne sauroit être vraiment chrétien sans aimer l'Eglise, qui est l'épouse de Jesus-Christ; & pour peu qu'on ait d'amour pour elle, on ne peut qu'on ne soit touché sensiblement du service que Votre Eminence lui vient de ren-

rendre en travaillant avec tant de succès à lui donner pour Chef un si saint Pasteur, dont il y a lieu d'attendre tout ce qu'un zele très sage, & une piété très éclairée peuvent apporter de remede aux maux qui la defigurent, & aux scandales qui la font gémir. Ce qui augmente cette esperance est le choix que l'on dit que S. S. a fait d'un des plus habiles & des plus pieux du sacré College pour l'aider à porter le poids d'une charge si terrible, & pour partager des soins qui se doivent étendre sur toute la terre, & embrasser toutes les nations que Jesus-Christ a acquises par son sang. Il n'y a personne, Monseigneur, qui ne benisse le sacré College d'avoir fait un si digne choix; mais il y en a peu qui en sachent l'importance, parce qu'il faut être plus éclairé que le commun du monde & plus pénétré de douleur de l'état déplorable où se trouve réduite presentement la religion chrétienne, pour reconnoître à fond l'extrême necessité qu'a l'Eglise d'un homme vraiment Apostolique qui soit assis sur la chaire de S. Pierre, afin de pourvoir de là à tous ses besoins, de rallumer le feu d'une veritable & solide piété parmi les Catholiques, d'y faire honorer le merite & la vertu en ne souffrant pas qu'on la décrie par des accusations sans

preuves & des calomnies ſans fondement; d'y faire regner la charité & la paix, qui ſont le vrai caractere des diſciples de Jeſus-Chriſt; d'empêcher que les regles des mœurs ne ſoient corrumpuës par tant d'opinions licentieuſes dont on a flatté dans ces derniers tems la cupidité de homme; d'arrêter le débordement des vices par l'établiſſement d'une ſainte diſcipline; de bannir du ſanctuaire tout ce qui le deshonnore, & des Ordres religieux tout ce qui les a fait décheoir de leur ancienne pureté; de rappeller à l'unité du corps de Jeſus-Chriſt ceux que le ſchisme & l'héreſie en a miſerablement ſeparez; & enfin de faire annoncer l'Evangile d'une maniere digne de Dieu, comme parle S. Paul, aux peuples à qui Jeſus-Chriſt ne s'eſt pas encore fait connoître. Je ne parle point de la paix entre les Princes chrétiens, on ne doute point qu'étant le Pere commun de tous les fideles, il ne s'emploie de tout ſon pouvoir à la procurer; & on a ſujet de croire que la véneration qu'ils auront tous pour un merite ſi généralement reconnu, ne le porte à écouter favorablement les propoſitions qu'il leur en fera. Voilà, Monſeigneur, ce que les gens de bien eſperent d'un auſſi grand Pape qu'eſt celui que Dieu vient de nous donner; c'eſt à nous à ne nous

en

en pas rendre indignes, à ne pas éloigner par nos péchez ces diſpoſitions d'amour & de bonté qu'une élection ſi canonique & ſi ſainte, dont on ne doit pas douter qu'il ne ſoit l'auteur, nous fait voir qu'il a pour ſon Egliſe, & à attirer par nos prieres les lumieres & les graces dont les plus grands hommes & les plus ſaints ont continuellement beſoin pour faire les moindres choſes qui regardent la gloire de Dieu, & à plus forte raiſon pour en accomplir de ſi grandes. Je crains, Monſeigneur, que ce ne ſoit paſſer les bornes dans leſquelles la providence de Dieu ſemble m'avoir renfermé, que de ne me pas contenter moi-même de lui adreſſer mes vœux, & d'oſer parler des deſſeins qu'il a pu avoir dans ce grand évenement, qui faiſoit l'attente de toute l'Europe, que j'aurois peut-être mieux fait d'adorer dans le ſilence. Cependant m'étant laiſſé une fois aller au mouvement d'un zele, qui peut être mal reglé, je ne ſais juſqu'où il pourra m'emporter à l'avenir. Mais il faut au moins que je me retienne pour le preſent, & que rentrant dans moi-même je m'eſtime heureux, ſi Votre Eminence trouve bon que je l'aſſure qu'on ne ſauroit être avec plus de ſincerité & plus de reſpect que je ſuis, &c.

ſommes mélez en aucune ſorte. Mais ce qui nous a empéché de voir que cela pût renouveller les conteſtations, c'eſt que cette lettre ne devant pas être publiée, mais ſeulement envoiée au Pape, on n'en eût rien ſû auparavant que le Pape en eut jugé. Or ce jugement du Pape ne peut qu'appaiſer & non exciter les conteſtations, & il n'y a perſonne qui puiſſe moins en diſconvenir que ceux qui ont prétendu jusqu'à preſent ſe diſtinguer des autres par la profeſſion d'une obéïſſance aveugle pour le S. Siege. Deſorte que ce ne ſeroit pas les croire ſinceres, que de douter qu'ils n'euſſent reçu avec une entiere ſoumiſſion tout ce que le Pape eut déterminé ſur les points importants de la Morale chrétienne, enſuite de cette lettre. Et auſſi ç'étoit une voie ſure d'arrêter les conteſtations qu'on a ſur cela, puisqu'il n'y a pas lieu de croire que ceux qui ſollicitoient le S. Siege de juger de ces matieres, ne fuſſent pas auſſi dans la diſpoſition de déferer à ſon jugemenr.

Je doute qu'on ait envoié au Roi avec cette lettre, une liſte des propoſitions dont on vouloit demander la condamnation: parce qu'elles ont quelque choſe de ſi choquant & de ſi contraire, non ſeulement au ſalut des ames, mais auſſi

au bien des états & à la sureté des particuliers, qu'en les voiant on n'auroit pas pû n'en être pas frappé, & ne pas souhaitter qu'elles soient si solemnellement condamnées, qu'aucun n'ait plus la hardiesse de les soutenir.

Mais pour revenir à moi, je ne sai si ce ne seroit point prendre trop de liberté de vous dire que S. M. pourroit être encore plus satisfaite de la parfaite obéissance que j'ai rendu à ses ordres, & à la passion si louable qu'elle témoigne avoir de maintenir une paix si glorieuse, si elle étoit informée des infractions continuelles qu'on y a fait de l'autre côté, & de la patience qu'il a fallu avoir pour souffrir, sans se défendre, les diffamations & les médisances publiques & particulieres, dont on n'a pas cessé de nous déchirer en nous traitant d'hérétiques & de rebelles au S. Siege ; & décriant tous les livres de piété auxquels on croit que nous avons part, comme dangereux & suspects, quelque approuvés qu'ils fussent par les Evêques & les Docteurs.

Mais ce qui a fait voir plus que toute autre chose combien la passion de nos ennemis est déraisonnable, c'est qu'après avoir pris toujours pour le plus grand prétexte des calomnies qu'on a repandu contre nous, notre prétendue séparation

d'avec le S. Siege : quand on a vu cette médisance détruite par les lettres d'un Pape dont la piété est si généralement reconnue, & que le zèle de S. M. pour la religion a tant contribué à mettre sur le Siege de S. Pierre, on nous en fait un nouveau crime, & on a voulu faire passer le témoignage de sa Sainteté pour un effet de cabales, & on a prétendu qu'il étoit important de rabattre par des humiliations & des mortifications, le triomphe que l'on supposoit faussement que nous faisions de cette bonne volonté du Pape. Desorte qu'à regarder les choses humainement, notre condition est bien malheureuse, puisqu'il n'y a rien qu'on ne tire en venin contre nous. Car si l'on s'imagine, quoique sans raison, qu'on est mal content de nous à Rome, nous sommes des rebelles & des schismatiques, qui ne voulons point de Pape ; & aussitôt qu'il paroit qu'on y a de la bonté pour nous, nous meritons qu'on nous rabaisse & qu'on nous traite durement.

Je sai bien que S. M. est trop juste & trop équitable pour avoir ces pensées : mais il est certain qu'il y en a qui les ont, & on a sujet de craindre qu'on ne tache de les lui imprimer. Nous esperons néanmoins que le Roi dissipera ces nuages par les lumieres de sa sagesse, & qu'à l'exem-

l'exemple de ces grands Princes dont il possede si éminemment les qualitez heroïques, & qui ont mis leur plus grande gloire à ne condamner personne sans l'entendre, il voudra bien s'abbaisser jusqu'à nous faire savoir ce qui lui pourroit faire de la peine dans notre conduite, comme il a daigné faire dans cette rencontre. La maniere si bonne dont vous témoignez que S. M. a parlé de mon ami & de moi, me fait prendre cette confiance; car il paroît qu'elle n'a pas regardé cette lettre comme une chose mauvaise en soi, & qui fut contraire au bien de l'Eglise & de l'Etat; mais seulement qu'elle a appréhendé qu'elle ne fit revivre les disputes passées. Je vous ai dit ce que j'en pensois; mais sans préjudice de ce que plusieurs autres plus éclairez que moi en pourront juger. Il me suffit que S. M. soit persuadée de la sincerité de mes intentions, & de la constance inébranlable de mon zèle pour son service. Ce seroit peut-être manquer de respect, que de souhaitter qu'on lui pût faire lire une si longue lettre: vous lui en direz donc ce que vous jugerez à propos.

Je n'ai reçu votre derniere lettre que ce matin. Je n'avois pas compris jusques là que S. M. eut souhaittée que vous me fissiez savoir ce qu'elle vous avoit dit, &

 ainsi

ainsi dans le doute si elle agréeroit que je me justifiasse, je serois demeuré dans le silence, en laissant à Dieu de faire connoitre la droiture de mon cœur & l'extrême éloignement que j'ai de troubler l'Eglise.

Je n'ai rien à vous dire davantage: des gens nourris dans l'obscurité d'un cabinet connoissans peu le grand monde, & ne sachant gueres faire leur cour. Mais je vous parle bonnement & sans façon, parce que je remets à votre sagesse de faire de ceci tel usage qu'il vous plaira.

LETTRE CLXXII.

A M. LE CARDINAL CIBO. *Il se justifie sur la publication qui s'étoit faite à son insçu de la Lettre que cette Eminence lui avoit écrite de la part du Pape.*

MONSEIGNEUR

LE profond respect que j'ai pour V. A. E. & la crainte de la détourner de ses grandes & importantes occupations m'ont empêché jusques ici de lui rendre mes très-humbles actions de graces pour la lettre si obligeante & si pleine de bonté qu'elle a daigné m'écrire. Mais je n'ose

n'ose presque temoigner à V. A. E. combien j'en ai été touché, & la consolation que j'ai reçue de la bonté extréme de sa Sainteté en mon endroit, puisque j'apprens qu'on m'accuse d'en avoir eu trop de sentiment, & qu'on attribue à un mouvement de vanité de ce que j'ai souffert que cela fût sû dans le monde. Rien sans doute, Monseigneur, ne me pouvoit étre plus sensible que ce reproche. Nous perdons les graces de Dieu, & nous nous rendons indignes d'en plus recevoir, quand nous nous en élevons. Ne pourroit-on point dire quelque chose de semblable des graces du Vicaire de J. C. & que je m'en serois rendu très indigne, si au lieu de recevoir avec respect la consolation qn'il a bien voulu me donner, je m'en étois fait un sujet de vanité. Aussi est-il vrai, Monseigneur, que ce n'est point moi, qui ai publié cette lettre, & que cela est arrivé par un accident contre lequel j'avois pris toutes les précautions que l'on pouvoit desirer selon les regles les plus exactes de la prudence humaine.

Mais j'ajoûte, Monseigneur, que quand j'aurois commis cette faute, je suis assuré que V. A. E. me la pardonneroit aisément, & ne soupçonneroit point que je l'eusse fait par vanité, si elle étoit infor-

mée de ce qui se passe ici. Car elle est trop éclairée pour croire que ce soit être vain que de vouloir passer pour catholique. Elle sait au contraire que c'est en ce point plus qu'en tout autre qu'on ne peut douter de la verité de cette parole de S. Augustin : *Qui negligit famam, crudelis est*; que c'est être cruel, que de négliger sa propre réputation en se contentant du seul témoignage de sa conscience. Elle sait qu'il y a des calomnies que l'on peut souffrir en silence par une patience chrétienne; mais que les Peres nous enseignent qu'il n'en est pas de même à l'egard de l'accusation d'héréfie, & qu'on est obligé de la repousser. Et si cela est vrai au régard de tous les chrétiens, il l'est bien davantage au regard des ministres de l'Eglise & de ceux qui peuvent y avoir quelque réputation de science & de piété. Car comme leur chute, si elle étoit veritable, pourroit être un sujet de tentation pour les foibles, comme dit Vincent de Lerins de celle de Tertullien, l'opinion de leur chute, quoique fausse, peut avoir de mauvais effets; & il est certain que les ennemis de l'Eglise ne manquent pas de s'en prévaloir en representant à ceux de leur communion, que des gens qui ont été nourris dans l'Eglise Romaine, & qui s'y sont distin-

distinguez par leur capacité, abandonnent sa doctrine en divers points, en ne se mettant pas en peine d'être traitez d'hérétiques par les autres Catholiques, qui n'ont pas tant de lumiere. On voit assez combien de tels discours fondez sur des bruits publics, qu'on n'auroit point eu soin de détruire, peuvent affermir dans l'hérésie ceux qui y ont été élevez & qu'on tâche d'en retirer. Et enfin, V. A. E. peut aisément juger quel obstacle c'est à tout le fruit que peuvent faire des Prêtres & des Docteurs par leurs discours ou par leurs livres, ou par l'exemple de leur bonne vie, quand on les soupçonne d'être hérétiques, & qu'une infinité de personnes ou passionnées ou prévenues s'efforcent par toutes sortes de moiens de les faire passer pour tels. Il est donc impossible qu'elles ne concluent que dans une telle conjoncture, la charité qu'ils doivent avoir pour l'Eglise aussi bien que celle qu'ils doivent avoir pour eux-mêmes, les oblige indispensablement de ne rien omettre de tout ce qui peut détruire une calomnie si préjudiciable à leur honneur & au bien des ames, qu'ils doivent servir aux dépens de leur propre vie; & qu'ils pourroient être fort coupables devant Dieu, si lorsqu'il leur présente une occasion de se laver d'une tache
si

ſi honteuſe par un moien très facile & tout à fait proportionné à l'intelligence de tout le monde, ils négligeoient de s'en ſervir, comme s'il leur étoit indifferent de paſſer pour Catholiques ou pour hérétiques.

Il eſt ſans doute, Monſeigneur, que tout cela conſideré en général ne ſouffre aucune difficulté: or c'eſt préciſement l'état où je me ſuis trouvé quand V. A. E. m'a honoré de ſa lettre. Elle ne peut pas ſavoir juſqu'à quel point on s'eſt acharné à me décrier comme un hérétique, depuis que j'ai commencé à travailler pour l'Égliſe. Le livre de la Frequente Communion aprouvé par tant d'Evêques & tant de Docteurs, & contre lequel on a fait en vain tant d'efforts à Rome pour le faire cenſurer, m'a fait déchirer en pleine chaire comme pire que Luther & Calvin, & flétir par un grand nombre de libelles diffamatoires, comme auteur d'une nouvelle ſecte à laquelle ils donnoient le nom d'*Arnaudiſtes*, & qu'ils exhortoient les puiſſances d'exterminer par le glaive & par le feu. La bénédiction que Dieu a donnée à cet ouvrage (n'y aiant presque aucun Dioceſe en France où on n'en pratique les principales maximes, qui ne ſont autres que celles du grand S. Charles) n'a pas empêché

pêché que ceux qui s'en étoient dabord déclaré les ennemis, ne continuent à en traiter l'Auteur avec tous les outrages imaginables. Il n'y a que deux ou trois ans qu'un Capucin dit en prêchant, qu'on devoit avoir coupé le poing à celui qui l'a composé. On en a pris sujet en divers lieux en France & hors de France de me traiter publiquement d'hérétique. Il y en a eu d'assez emportez pour bruler ce livre dans des missions : & un Jesuite, nommé le P. Meynier, a eu la hardiesse d'imprimer un livre sous son nom avec ce titre scandaleux : *Port-Roial & Genève d'intelligence contre le S. Sacrement de l'autel.*

Les contestations sur la Grace ne m'ont pas fait traiter moins injustement, quoique ma conscience me rende ce témoignage, que je n'ai jamais tenu sur cette matiere que les sentimens de S. Augustin & de S. Thomas, que le Pape Alexandre VII. apelle *tutissima certissimaque dogmata.* Toute la France sait, Monseigneur, les pratiques & les violences qu'on a emploiées il y a plus de 20. ans pour faire censurer en Sorbonne une proposition que j'ai fait voir en divers écrits n'avoir pû être condamnée que par la plus grande injustice du monde : *Demonstravi enim, si verba spectes, veram,*

ram, Catholicam, Theologicam, Patrum & Scripturæ verbis expressam esse: si sensum, ad ipsa fidei fundamenta pertinere; quippe quæ nihil aliud contineret quàm capitale illud dogma contra Pelagianos definitum, SINE GRATIA EFFICACI NIHIL BENE FIERI, *sive quod idem est apud Patres,* NIHIL BENE FIERI POSSE. *Neque enim iniquis illis censoribus jus fuit huic propositioni Epistolæ meæ in quâ dixi:* GRATIAM SINE QUA NIHIL POSSUMUS PETRO, CUM CHRISTUM NEGAVIT, DEFUISSE, *quæ sunt ipsissima Sanctorum Chrysostomi & Augustini verba, aliam sententiam affingere ab eâ quam in scriptis ante censuram editis expresseram:* DEFUISSE NIMIRUM PETRO GRATIAM EFFICACEM SINE QUA TENTATIO NUNQUAM VINCITUR, ET SINE QUA NON HABETUR EA POTESTAS, QUÆ COMPLECTITUR OMNIA AD AGENDUM NECESSARIA. Mais quelque manifestement injuste que fût cette censure, & quoiqu'elle fût contredite par plus de 80. Docteurs, au lieu que la Sorbonne n'a point accoutumé d'en faire que d'un consentement unanime ou presque unanime: comme on ne l'avoit entreprise que pour opprimer les per-

personnes, on l'a accompagnée de rigueurs inouies & tout à fait contraires aux usages de la Faculté de Théologie. Car quoique ce ne soit point l'ordre que les Docteurs signent les censures, la faction qui dominoit dans ces assemblées, ordonna que tous ceux qui ne voudroient pas signer celle-ci, seroient exclus de la Faculté, & qu'on n'y entreroit point à l'avenir sans l'avoir signée. Ce qui d'une part est tous les jours une occasion de péché à beaucoup de jeunes gens, qui connoissant l'iniquité de cette censure, ne laissent pas de la signer contre leur conscience, parcequ'ils veulent être docteurs; & de l'autre, a été cause que plusieurs des plus habiles de ce corps ont mieux aimé en être retranchez que de prendre part à cette injustice. D'où il est arrivé que des Evêques d'une piété singuliere, qui étoient Docteurs de la Faculté, n'aiant point voulu souscrire à cette censure, on les a retranchez après leur mort de la communion des prieres de la Faculté; en refusant de faire pour eux le service, qu'eux mêmes avoient fondé en passant Docteurs.

Tout cela est si insoutenable & dans le fond & dans les manieres, que toutes les personnes intelligentes demeurent d'accord qu'on en verroit bien-tôt la fin, si on

on avoit la liberté de s'en plaindre devant quelque tribunal que ce soit, & si on vouloit même souffrir que la Sorbonne en deliberât presentement. Mais le même credit d'une faction puissante, qui a fait faire cette censure, la fait subsister. Il est vrai qu'elle fait presentement peu de tort à la verité à cause du mépris que l'on en fait; & qu'il n'y a que les personnes & la Sorbonne même qui en souffre par la division & le schisme qu'elle a causé dans son corps. J'aurois lieu de craindre que V. A. E. ne fût importunée de ce detail, si je n'étois persuadé qu'aimant l'Eglise autant qu'elle fait, & secondant avec tant de zèle les desirs qu'a sa Sainteté d'y retablir la paix, elle ne sera pas fachée d'être informée au vrai de ce qui la trouble & d'en pouvoir informer le Pape; & j'ai cru que ce qui regarde cette censure, étoit le moins connu à Rome. Car on n'y peut pas ignorer ce qui est plus général, & s'étend à plus de personnes, qui est le spectre d'une hérésie imaginaire qu'on attribue à qui l'on veut, sans qu'on veuille jamais ni marquer aucun mauvais dogme, en quoi il faudroit qu'elle consistât, ni s'engager à justifier par la moindre preuve que ceux que l'on en accuse, contredisent en quelque chose la

foi

foi de l'Eglise. On se contente de leur donner un nom de secte, sans que personne puisse dire ce qu'on entend précisément par ce nom. L'équité voudroit que l'on entendît par là ceux qui soutiennent les cinq propositions condamnées; mais on n'a garde de faire cette déclaration, parce que ceux que l'on veut rendre odieux par ce nom de secte, aiant déclaré une infinité de fois qu'ils condamnent très-sincerement ces propositions, il est certain que si on attachoit cette notion au nom de Jansenistes, l'on n'en trouveroit point, & on en veut trouver pour bien des raisons, que V. A. E. peut aisément deviner.

Voici donc comme l'on s'y prend. Il y a des Théologiens, au nombre desquels on me met, qu'on a tâché depuis longtems de rendre coupables de cette hérésie. Mais, quoiqu'ils s'en soient parfaitement justifiez, & qu'ils aient rendu si bon compte de leurs sentimens & de leur foi, que toutes ces contestations ont été heureusement appaisées par le Pape Clement IX. leurs ennemis, malgré les défenses que le Roi très-chrétien fit alors de donner à personne des noms de parti, se sont toujours opiniatrez à entretenir ce phantome d'une nouvelle hérésie, dont ils les faisoient les chefs. Et c'est par là

qu'ils se donnent la liberté de décrier par le nom de Jansenistes une infinité de personnes qui ne savent pas seulement de quoi il s'agissoit dans les disputes sur la grace. Ils suposent comme une chose indubitable qu'il y a dans l'Eglise de nouveaux hérétiques, & que j'en suis un des principaux, & de là ils concluent qu'on doit tenir pour Jansenistes & pour suspects dans la foi tous ceux qui ont une union particuliere avec moi; ceux même que je ne connois pas, mais qui sont amis de mes amis; ceux qui témoignent de l'estime pour des livres de piété que l'on m'attribue ou à des personnes de ma connoissance, quoi qu'il n'y soit pas dit un seul mot des matieres contestées; ceux qui ont quelque zèle contre la morale relâchée, parce que c'est un des caracteres de ces prétendus Jansenistes de ne pas aimer ces relâchemens; ceux qui demandent ce que l'on entend par le nom de Jansenistes, quand on les presse de dire s'ils le sont ou non, (car comme rien n'embarasse davantage les auteurs de ces bruits, que de les obliger de s'expliquer avant que de leur répondre, il leur plaît de ne point douter que ceux qui leur font cette question, ne soient Jansenistes) & enfin tous ceux qui ne disent point de mal de ceux qu'on

décrie

décrie sous ce nom, & qui ont de la peine de ces emportemens & de ces accusations temeraires. Je crains, Monseigneur, que V. A. E. n'ait de la peine à croire, que le bruit si repandu d'une grande secte n'ait pour fondement, que des choses si déraisonnables. Mais elle peut s'assurer qu'il n'y a rien de plus vrai, & elle trouvera bon que je lui en apporte deux exemples remarquables. Elle sait sans doute quelle est la piété de l'Abé de la Trappe, qu'on peut appeller le S. Bernard de ce siecle. Il est constant qu'avant sa retraite il n'avoit pris aucune part à ces contestations, & la vie qu'il mene presentement avec les saints Religieux de ce Monastere, qui se passe toute dans la retraite, dans le silence & dans le travail des mains, laisse encore moins lieu de soupçonner qu'il y en prenne maintenant aucune. Cependant il court une lettre d'un Ecclesiastique prévenu de ce phantome du Jansenisme, où après avoir élevé jusqu'au ciel la sainteté de ce Monastere, il déclare avec douleur qu'on ne peut s'empêcher de croire que ce saint Abé ne soit Janseniste; & les raisons qu'il apporte sont, qu'il a reçu avec bonté ceux de ce parti qui l'étoient allé voir, qu'il a dans sa bibliotheque tous les livres de piété qu'on leur attri-

attribue, & qu'il ne dit point de mal ni de leurs personnes, ni de leurs ouvrages.

L'autre exemple est d'un Abé de condition d'une fort grande piété, qui n'a nulle liaison avec nous, & qui en a au contraire de fort étroites avec ceux qui nous sont le plus opposez. L'Evêque d'Evreux, que l'on sait être des plus emportez contre ce que l'on appelle Jansenisme, l'avoit demandé au Roi pour son Coadjuteur. Mais on le lui refusa, parce que l'on crut à la Cour que cet Abé ne pouvoit être si homme de bien & si réformé, qu'il ne fût Janseniste. Je puis ajouter à cela, Monseigneur, qu'il y a de jeunes Abez de condition qui sont mes parens assez proches, & qui ont d'ailleurs beaucoup de mérite, qui n'osent me venir voir, de peur que ce ne soit un obstacle à leur fortune : tant on a pris à tâche de me decrier & de rendre suspects tous ceux qui m'approchent. V. A. E. sera encore plus surprise quand elle saura que la passion qu'ont eu de certaines gens de me faire passer pour ennemi de l'Eglise a été si avant, qu'il est incroiable que des chrétiens aient pû se porter à de si étranges excès. Un Avocat du Roi de Poitiers nommé Filleau, a publié il y a plus de vingt ans un livre

M. de Maupas.

livre intitulé : *Relation juridique*, avec ſon nom à la tête. Il feint dans ce livre qu'il a appris d'un Eccleſiaſtique de condition qui paſſoit par Poitiers, une hiſtoire horrible, qui fait voir, dit-il, que la ſecte des Janſeniſtes eſt une cabale qui n'a qu'une fauſſe aparence de la piété qu'ils profeſſent; & qu'au lieu de les appeller Janſeniſtes, il faut les appeller DEÏSTES, c'eſt-à-dire, des perſonnes qui croient ſimplement qu'il y a un Dieu, mais ſans J. C. ſans ſes Sacremens, & ſans ſon Evangile. Cette prétendue hiſtoire eſt qu'en 1621. ou au commencement de 1622. il ſe fit à Bourg-fontaine une aſſemblée de pluſieurs perſonnes qu'il déſigne par les premieres lettres de leurs noms & ſurnoms, dans laquelle il prétend qu'ils formerent le deſſein abominable de ruiner l'Incarnation & tous les myſteres de la Religion chrétienne ; mais par des moiens ſpécieux, dont on ne ſe pourroit pas douter. Il me donne une place honorable dans cette aſſemblée, qui auroit été de démons plutôt que d'hommes, ſi ce n'étoit une pure fable, ou plutôt une impoſture diabolique. Il me marque par les premieres lettres de mon nom & de mon ſurnom; il me fait prendre pour ma part dans ce deſſein auſſi exécrable

qu'imaginaire, le soin *d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui sont ceux de la Penitence & de l'Eucharistie*; & il dépeint ensuite mon livre de la Fréquente Communion comme entrepris sur ce plan, en disant: *Que le moien, que je m'étois proposé pour y parvenir, avoit été de procurer l'éloignement de la Penitence & de la sainte Communion, non en témoignant aucun dessein de faire ensorte qu'ils fussent moins fréquentez, mais en en rendant la pratique si difficile, qu'ils restassent comme inaccessibles, & que dans le non-usage fondé sur ces belles aparences, on en perdit peu à peu la foi.* Il ne m'auroit pas mieux marqué, quand au lieu de ces deux lettres (A. A.) il auroit mis tout du long (*Antoine Arnauld*.) Mais Dieu a permis que voulant rendre sa fable plus croiable en en marquant le lieu & le tems, il ait dit que cela étoit arrivé en une année, qui n'étoit au plus que la dixieme de mon âge. Vous croiez sans doute, Monseigneur, que la calomnie ne pouvoit pas aller plus loin. Que dira donc V. A. E. quand elle saura qu'on a fait encore courir le bruit que des sorciers convertis avoient assuré qu'ils m'avoient vû au Sabat, & que j'y a-
vois

vois harangué si éloquemment contre la religion, que le diable en avoit été ravi ? Peut-on rien concevoir de plus horrible en matiere de calomnie ?

Je ne sai néanmoins si V. A. E. ne trouvera point que l'animosité de mes ennemis a encore plus éclaté dans la maniere dont ils m'ont traité, quand nous avons commencé à écrire, un de mes amis* & moi, contre l'héresie Calvinienne. Car il a paru qu'elle étoit tellement la passion dominante de leur cœur, qu'elle a étoufé tous les sentimens d'amour & de zèle qu'ils devoient avoir pour l'Eglise. On sait que le Ministre Claude aiant repondu au premier livre de la Perpetuité, qui a été l'ouverture de cette longue dispute, d'une maniere assez spécieuse; mais qu'on a fait voir depuis n'avoir qu'une fausse lueur sans aucune solidité, ils ne pûrent s'empêcher de temoigner de la joie de l'avantage qu'ils croioient qu'il avoit sur moi; qu'ils contribuerent à le faire venir à Paris; qu'ils leverent par leur credit, l'obstacle que les Magistrats avoient mis au débit de son livre; qu'il se vendit publiquement par un libraire Catholique de leurs amis, comme un livre fait contre les Jansenistes; que la reputation

* M. Nicole.

 qu'il

qu'il eut dabord, vint principalement de l'estime qu'ils en faisoient en l'élevant beaucoup au-dessus de ce qu'on avoit écrit contre eux; & que ce Ministre s'est vanté, qu'ils lui avoient donné des memoires contre moi, & que c'est ce qui l'avoit porté à me traiter d'homme suspect dans mon parti même, & de desavoué par mon Eglise. Il est clair que ce sont ces médisances de mes ennemis qui ont donné la hardiesse à ce Ministre de me reprocher par une horrible calomnie, *d'avoir du chagrin contre les principaux mysteres de la Religion Chrétienne*; qui ont fait qu'il a osé me soupçonner de ne pas croire la Transubstantiation, & d'en écrire seulement par politique & par une prudence de la chair & du sang; qui lui font prendre sujet de ce qu'on parle souvent contre les Calvinistes, de confirmer ce même soupçon, *qu'on est d'intelligence avec eux* par l'infame comparaison d'une femme dereglée, qui affecte de parler contre celui qu'elle aime pour cacher sa passion. Enfin tout M. Merlat. nouvellement un Ministre de Xaintes, dans un livre fait contre moi, n'osant plus dire que je les favorise, parce qu'ils sentent trop l'effet des livres qu'on a fait contre eux, emploie pour me noircir les calomnies mémes de mes adversai-

res,

res, en m'accusant comme eux, par une malice noire, de ne tenir pour le bon grain de l'Eglise Romaine que les seuls Jansenistes, & me reprochant que tout ce que je fais contre les Protestans, est plutôt dans le dessein de faire une nouvelle Eglise & une nouvelle religion, que pour les attirer à l'Eglise Catholique.

Ainsi, Monseigneur, de quelque côté que je me tourne, & quoique je fasse, le prétendu Jansenisme est une occasion de ruiner tout ce que je puis faire de bien, soit pour édifier les enfans de l'Eglise, soit pour en confondre les ennemis. Je me trouve donc dans le cas où on est indispensablement obligé de faire ce que l'on peut pour détruire une calomnie, qui nuit encore davantage à l'Eglise & au prochain, qu'à nous-mêmes. Et cela étant, ne semble-t-il pas que Dieu m'en présentant un moien si facile & si capable de détromper ceux qui ne se seroient laissé emporter à ce faux bruit, que par une crédulité sans malice, j'étois obligé de m'en servir. Or c'est sans doute ce qui convient parfaitement à la lettre dont V. A. E. m'a honoré. Je ne parle point de la maniere trop avantageuse dont elle a daigné y parler de moi, &

qu'en effet ils en eussent reçu des nouvelles qui détruisoient leurs vains soupçons, soit qu'ils aient vû qu'on s'en moquoit, ils n'ont plus osé revoquer en doute la vérité de la lettre. Mais bien loin d'en laisser conclure qu'on pourroit bien se tromper en prenant pour des héretiques ceux que le Pape reconnoissoit pour de très-bons Catholiques, ils ont emploié tout leur credit à persuader aux puissances, qu'on les devoit plus humilier & plus maltraiter qu'à l'ordinaire, pour empêcher qu'ils ne s'élevassent par l'avantage qu'ils vouloient tirer de ces lettres. Et c'est dans cette vue qu'ils ont eux-mêmes repandu par tout, celle que V. A. E. m'a fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ont écrit de tous côtez que j'en faisois de grands triomphes, afin que s'il ne leur étoit plus si facile de me faire passer pour un héretique, ils me fissent passer au moins pour un homme glorieux & indiscret, qui abuse de l'honneur qu'on lui fait, pour contenter sa vanité. Ainsi, Monseigneur, la malignité de mes ennemis trouve toujours occasion de me déchirer. Si la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'eut point été vue : comme on savoit dans le monde par les nouvelles de Rome, qu'elle m'a-

voit

venir par de faux bruits, auxquels ils avoient ajouté foi trop legerement, ont reconnu leur erreur par la lecture de cette lettre, & ont beni Dieu de ce qu'il les en avoit retirez. Et ceux qui ont honte de se dédire, sont contraints au moins de se taire, & n'osent plus soutenir ce qu'ils assuroient auparavant avec tant de hardiesse. Il y en a seulement un très petit nombre, dont l'animosité s'est envenimée par ce qui la devoit guérir. Ils ont dit dabord que le bruit de cette lettre étoit une fausseté, & qu'il n'y avoit point d'aparence que le Pape m'eût fait écrire d'une maniere si avantageuse. Ils ont assez long-tems amusé le monde par le doute où ils l'ont mis, si ce n'étoit point une imposture des Jansenistes: & si on n'eût fait voir la lettre à personne, ou à très peu de gens, on n'auroit su qu'en croire, & j'aurois couru fortune de passer pour un imposteur. N'aiant pû tenir dans ce poste; depuis que la lettre se fut repandue, ils se sont avisez de dire, que j'en avois retiré les véritables copies pour en laisser courir de fausses, dont on avoit retranché ce qui m'étoit désavantageux; & ils assuroient qu'ils en avoient écrit à Rome, & qu'ils en sauroient bien-tôt la vérité. Enfin soit

ficile de me soutenir contre tous leurs efforts, puisqu'outre le témoignage que ma conscience m'a toujours rendu, j'aurai encore la consolation de pouvoir penser que mon innocence est connue de V. A. E. & qu'elle le pourra être de sa Sainteté. C'est tout ce que j'ai cherché dans cette lettre, & je puis protester devant Dieu qui voit le fond des cœurs & qui penetre le secret des consciences, que je n'y ai point eu d'autre dessein. Il ne seroit pas juste que je demandasse de nouvelles faveurs après celles que j'ai déja reçues. Je m'en trouve comblé, Monseigneur, & je supplie très-humblement V. A. E. d'être persuadée que rien ne peut égaler ma reconnoissance, & la passion avec laquelle je suis &c.

LETTRE CLXXIII.

A M. l'EVEQUE DE CASTORIE. *Pour lui recommander M. Prunsteret, Gentilhomme Livonien, converti à la Religion Catholique.*

27. Mai 1678.

JE n'ai, Monseigneur, qu'à exposer à votre charité l'état du Gentilhomme dont je vous écris, pour être assuré que vous ferez pour lui tout ce qui sera en vo-

votre pouvoir. Il est de Riga en Livonie, fils d'un Pere fort riche, mais Lutherien, comme tout le monde l'est en ce païs-là. Il a voiagé par toute l'Europe en fort bon équipage, parce que son Pere ne le laissoit manquer de rien; mais Dieu l'aiant touché, il a embrassé la Religion Catholique il y a environ deux ans, & abjuré le Lutheranisme entre les mains de M. l'Evêque d'Angers, ce qui l'a jetté dans de très grandes extrêmitez, parce que son Pere en aiant été averti, ne lui a plus rien envoié. Il s'en retourne présentement en son païs, pour tâcher de fléchir son Pere & d'en tirer quelque chose pour sa subsistance. Comme il m'a été recommandé par M. d'Angers, je l'ai fait subsister depuis 7. ou 8. mois du mieux que j'ai pu, & lui ai aussi procuré quelque chose pour son voiage: mais il n'y a pas d'apparence que cela lui suffise, & ainsi je me trouve obligé de le recommander à toutes les personnes puissantes & charitables des lieux par où il passera, pour en être au moins protegé. Je sai bien, Monseigneur, que dans l'état où est reduite votre pauvre Eglise, elle a plus besoin d'être assistée, qu'elle n'est capable d'assister les autres; mais il aura au moins cette consolation, que si vous ne le pou-

vez autrement, vous l'aiderez au moins par vos conseils & par vos prieres, & attirerez sur lui & sur le voiage qu'il entreprend les graces du Ciel par votre benediction. Je suis &c.

LETTRE CLXXIV.

20. Aout 1678.

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Pour l'engager à prévenir une personne pour qui elle avoit de la froideur.*

JE ne vous puis dissimuler, ma très-chere Sœur, que j'ai de la peine de vous voir si peu échauffée pour satisfaire à un devoir de charité que vous savez que j'ai un peu à cœur &, ce me semble, avec raison. Car c'est Dieu principalement que j'y regarde, quoiqu'il soit vrai qu'il m'est un peu dur de voir deux personnes, qui ont toutes deux beaucoup de confiance en moi, vivre si froidement ensemble. Je serois donc bien aise qu'avant que nous allassions à Port-Roial vous l'eussiez vue, & que ce fut d'une maniere plus cordiale & plus capable de la disposer à sortir elle-même de sa froideur : car je vous avoue que je ne suis pas plus content de l'une que de l'autre. Mais je m'adresse à

vous

votre pouvoir. Il eſt de Riga en Livonie, fils d'un Pere fort riche, mais Lutherien, comme tout le monde l'eſt en ce païs-là. Il a voiagé par toute l'Europe en fort bon équipage, parce que ſon Pere ne le laiſſoit manquer de rien; mais Dieu l'aiant touché, il a embraſſé la Religion Catholique il y a environ deux ans, & abjuré le Lutheraniſme entre les mains de M. l'Evêque d'Angers, ce qui l'a jetté dans de très grandes extrêmitez, parce que ſon Pere en aiant été averti, ne lui a plus rien envoié. Il s'en retourne préſentement en ſon païs, pour tâcher de fléchir ſon Pere & d'en tirer quelque choſe pour ſa ſubſiſtance. Comme il m'a été recommandé par M. d'Angers, je l'ai fait ſubſiſter depuis 7. ou 8. mois du mieux que j'ai pu, & lui ai auſſi procuré quelque choſe pour ſon voiage: mais il n'y a pas d'apparence que cela lui ſuffiſe, & ainſi je me trouve obligé de le recommander à toutes les perſonnes puiſſantes & charitables des lieux par où il paſſera, pour en être au moins protegé. Je ſai bien, Monſeigneur, que dans l'état où eſt reduite votre pauvre Egliſe, elle a plus beſoin d'être aſſiſtée, qu'elle n'eſt capable d'aſſiſter les autres; mais il aura au moins cette conſolation, que ſi vous ne le pou-

de pouvoir, aiant l'une & l'autre tant d'amitié pour moi. Cette même croix est encore plus pesante d'un autre côté où j'y vois moins de remede: c'est que je ne suis pas assez bon, pour obtenir de Dieu ce que je ne lui demande que parce qu'il me paroît que le vrai esprit du Christianisme voudroit que les choses fussent autrement qu'elles ne sont, & qu'on eut plus d'égard aux plus essentiels de tous les devoirs qui sont ceux de la charité & de la gratitude, qu'à de certaines considerations de regularité, dont on se dispense en beaucoup d'autres rencontres, pour de moindres raisons. Qui auroit jamais cru qu'après avoir autrefois tant témoigné combien on étoit obligé à une personne qui m'avoit reçu chez elle avec tant de bonté & tant de generosité dans les plus mauvais tems, je fusse reduit ensuite à n'oser pas seulement demander pour elle, qu'elle pût avoir la consolation de voir la pauvre defunte avant que de mourir & d'entendre de sa propre bouche les témoignages d'amitié qu'elle lui a rendus jusqu'à la fin, quoique dabord elle eût été des plus prévenues contre elle. Quoique je ne dise plus rien, parce que je n'aime pas à me commettre inutilement avec des personnes que j'aime plus que ma

ma vie, & que je crois aussi avoir quelque sujet de m'aimer: je ne laisse pas d'en être toûjours extrêmement touché & de demeurer persuadé, quoiqu'on en puisse dire, qu'on n'agit point en cela selon les regles de l'Evangile. J'en ai écrit mes pensées, & je ne vois pas qu'on y ait opposé autre chose qu'une attache inflexible à ce qu'on a une fois resolu. Je crains quelque chose qui seroit encore bien plus dur, que je n'ose envisager. Priez Dieu qu'il me console, & qu'il m'éclaire, si je me trompe.

LETTRE CLXXVI.

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Il s'excuse de ne lui avoir point écrit sur sa maladie; il lui parle de la disposition où doivent être les malades & les personnes qui leur sont unies.* 30 Dec. 1678.

JE vous avoue, ma très-chere Sœur, que vous avez sujet de vous plaindre de ce que je ne vous ai point écrit pendant une aussi grande maladie qu'a été la vôtre. Je pourrois m'excuser sur la mienne: mais le plus court & le plus sincere est de reconnoître ma faute, & de

de vous en demander pardon. J'ai de la peine néanmoins à discerner de quelle nature elle est, & tout ce que j'en puis dire, est qu'elle vient d'une paresse naturelle, & d'une certaine abstraction d'esprit, qui est cause que je ne m'applique pas assez aux devoirs communs de la civilité & de l'amitié qui ne me paroissent pas essentiels, & que j'y manque d'autant plus facilement, que j'ai plus d'estime pour les personnes à qui je les devrois rendre, parce que je m'imagine, que connoissant le fond de mon cœur, ils ne prendront pas garde de si près à ces petits manquemens. Je crois que c'est là tout le tort que j'ai. Car ce seroit moi qui aurois tout-à-fait sujet de me plaindre de vous, si vous aviez pris ma negligence pour une marque que je n'ai pas toute l'affection, toute la charité, toute la tendresse, & toute l'estime pour une personne à qui Dieu a fait tant de graces, que je ne lui vois presqu'un seul défaut, qui est un zèle mal reglé pour des austeritez exterieures, qui affligent tous ses proches avec quelque raison, & qui les fait murmurer contre tous ceux qui la conduisent, & particulierement contre moi, de ce que je ne l'empêche pas de ruiner sa santé par des jeûnes excessifs & des veilles indiscrettes.

Mais

Mais il n'eſt pas néceſſaire de vous en faire des reproches, puiſque vous trouvez dans votre faute même, un moien de la reparer par une penitence bien rude. Il ſuffit de vous exhorter de conſiderer davantage cette parole de S. Paul: *Corporalis exercitatio ad modicum utilis eſt, pietas ad omnia utilis eſt.* C'eſt l'état, ma très-chere Sœur, où notre Seigneur vous met. Il a reduit tout ce que vous voudriez faire pour lui à la ſeule pieté, qui conſiſte principalement dans l'adoration interieure en eſprit & en vérité, à laquelle il a lui-même reduit toute la Religion qu'il eſt venu établir dans le monde; & les maux mêmes qu'il vous envoie, vous donnent lieu de vous confier que vous étes de ces véritables adoratrices, puiſqu'il vous fait la grace de les recevoir de ſa main paternelle comme des effets de l'amour qu'il vous a porté dans l'éternité. Heureux donc parmi les plus rudes épreuves, celui qui peut dire avec confiance, comme vous le pouvez ſans doute: *Qui dilexit me & tradidit ſemetipſum pro me.* Oui, ma Sœur, il vous a aimée & s'eſt livré pour vous, & il s'y livre encore tous les jours en offrant à Dieu vos ſouffrances comme une partie de ſon ſacrifice, afin qu'elles lui ſoient agréables. Car il ne s'offre

point

point à son Pere, soit dans le Ciel, soit sur nos autels, qu'en même tems il n'offre avec lui toute son Eglise qui est son corps, & chaque membre de ce corps. La tranquillité où l'on nous assure que vous avez toujours été parmi vos plus grandes douleurs, est l'effet de cette divine oblation, & c'est ce qui console ceux qui vous aiment, & qui adoucit la plaie que ressent leur cœur par l'appréhension de vous perdre. On ne sait en vérité dans quels sentimens on doit être en ces rencontres. A ne regarder que votre bien, on devroit être bien aise que Dieu vous retirât de ce lieu de miseres, pour vous faire jouir de son éternelle felicité: mais la nature ne peut se resoudre à ces tristes separations, & on se flatte que Dieu vous conservera pour l'éducation de ce cher enfant, à qui vous étes encore si nécessaire. C'est ce qui nous est bien permis de demander à N. S. mais en ajoutant, selon l'exemple qu'il nous en a donné lui-même: *Verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat*. Et il faut bien que nous soions l'un & l'autre dans la même disposition sur ce qu'il semble vouloir que nous ne nous voions pas sitôt. Adorons ses ordres, & contentons-nous cependant de nous voir en lui, & de le prier l'un

pour

pour l'autre qu'il nous remplisse de son esprit, par lequel & dans lequel tous les vrais chrétiens ne sont qu'un, quelque absens de corps & quelque éloignez qu'ils soient l'un de l'autre.

AVIS

Sur la piece qui suit.

EN 1676. un Docteur de Sorbonne, nommé M. Mallet, entreprit d'écrire contre le Nouveau Testament de Mons. Comme il accusoit les Traducteurs d'un grand nombre de falsifications, & même d'avoir une morale corrompue touchant la chasteté, M. Arnauld se vit obligé de travailler à une Nouvelle Défense *de cette version, qu'il avoit déja justifiée par un autre ouvrage contre le P. Maimbourg. Mais lorsqu'il fut sur le point de publier le* 1. *volume, ayant été averti qu'il étoit à propos d'en demander la permission au Roi, il s'y resolut, & dressa la Requête que l'on donne ici très exacte, & corrigée sur une copie d'un ami particulier de M. Arnauld, à laquelle cet ami avoit mis en marge ce qui suit.* M Dodart.

[*C'est*

[C'est ici la vraie Requête de M. Arnauld. Si on en trouve d'autre exemplaire imprimé, on n'y doit avoir nul égard à cause des changemens qu'on y a faits, qui ne sont pas de M. Arnauld. Mais cette copie est transcrite sur son original qu'on garde, lequel a été vu & approuvé des plus habiles de ses amis, sans parler de M. le Prince qui l'aiant lue lui-même en présence de Madame de Longueville sa Sœur, lui dit ensuite, que c'étoit là une piece admirable, & qu'il falloit la présenter au Roi sans y rien changer.]

REQUETE
AU ROI.

Pour demander permission de repondre au Livre de M. Mallet contre la version de Mons.

SIRE

CE n'est que par l'extrême respect que j'ai pour V. M. & pour fuir l'ombre même de ce qu'on pourroit craindre qui ne lui seroit pas agréable, que je me suis resolu de lui demander une

ne grace dont j'aurois pû croire n'avoir pas besoin sous le regne d'un Roi si juste, & qui mettant sa plus grande gloire à rendre ses sujets heureux, n'a garde de leur ôter ce que leur donne l'une des premieres & des plus naturelles de toutes les loix. Il n'y en a gueres, Sire, qui le soit davantage que celle qui permet aux innocens calomniez de ne pas demeurer dans le silence, & de défendre leur honneur, ou par une réponse publique à des outrages publics, qui en fasse voir l'injustice, ou en s'adressant aux juges pour leur demander réparation des manieres injurieuses dont on les auroit traitez.

Ces deux voies dont l'une est plus simple, & l'autre de plus d'éclat, n'ont jamais été fermées aux coupables mêmes: & le public a intérêt qu'elles leur soient ouvertes, parce qu'on n'a presque que ce moien de reconnoître au vrai s'ils sont criminels, ou s'ils ne sont point accablez par de fausses accusations. J'avois donc quelque sujet d'appréhender que ce ne fût faire tort à V. M. de douter qu'elle ne trouvât bon que l'on se servît dans son Roiaume d'une liberté si légitime. Mais comme ce n'est pas se défier de la bonté de Dieu, que de lui demander ce que nous nous assurons qu'il

qu'il ne nous refusera pas; j'ai crû que ce ne seroit pas aussi me défier de celle de V. M. que de lui faire connoître l'obligation où je me trouve de ne pas souffrir que l'on nous ait dépeints, mes amis & moi, dans un livre public & imprimé, avec des couleurs si noires que nous serions indignes de voir le jour, si ce que l'on y dit de nous étoit véritable.

Je m'imagine, SIRE, que V. M. est déja prévenue en notre faveur, pourvû que je ne suppose rien qui ne soit constant, c'est-à-dire, qu'elle est disposée non seulement à nous accorder la liberté de nous défendre, mais même à nous y obliger, si nous pouvons lui faire voir qu'on nous ait traitez aussi injustement que je le prétends. C'est donc ce que nous avons à lui représenter, pour lui donner lieu de faire connoître à tout le monde, que les grandes ames, comme la sienne, se rendent toujours à la raison & à la justice, & qu'il n'y a rien qui soit capable de les empêcher de la suivre.

Le sujet de mes plaintes, SIRE, es un livre qui a pour titre: *Examen d quelques passages de la traduction Fra çoise du Nouveau Testament de Mon*

On l'a dabord négligé, parce q l'

l'on a crû que n'étant digne que du mépris des honnêtes gens, il tomberoit de lui-même ; mais aiant vû qu'on en a déja fait deux éditions, que l'on se dispose à en faire une troisieme, qu'il y a des gens qui ont entrepris de le répandre par tout, & qu'on le fait lire dans plusieurs communautez, comme un fort bon livre, pour les entretenir dans l'aversion des personnes qu'on a voulu décrier, on a cru qu'on ne pouvoit en conscience le laisser plus long-tems sans repartie : & comme V. M. a daigné plusieurs fois nous faire connoître qu'elle n'auroit point désagréable que l'on s'adressât à Elle-même dans ces sortes d'occasions, j'ai jugé que je devois commencer par lui en faire mes très-humbles remontrances. Mais parce qu'on pourroit m'arrêter dabord en disant que j'ai tort de prendre pour moi ce qui est dit dans ce livre contre les traducteurs de Mons, puisque je n'y suis point nommé, & que cette traduction a toûjours paru sans nom d'auteur, c'est à quoi, SIRE, je me trouve obligé de satisfaire avant toutes choses.

Il est vrai que la traduction de Mons, qui n'a été publiée qu'avec toutes les approbations néceſſaires selon les plus rigoureuses loix de l'Eglise, a paru sans nom

nom d'auteur, parce que plusieurs y aiant travaillé, personne n'a voulu s'en faire un mérite particulier. Mais on n'a jamais douté dans le monde qu'on ne nous dût attribuer cet ouvrage, & on n'en seroit pas plus assuré quand on y auroit mis mon nom ou celui de quelqu'un de mes amis. Nous ne l'avons jamais désavouée, ni usé de la moindre dissimulation pour empêcher qu'on ne nous en crût les auteurs. On ne s'est point plaint qu'elle nous eût été attribuée par ceux mêmes qui l'ont le plus outrageusement dechirée en pleine chaire.

On a justifié tous les passages qu'ils ont attaqués. On a fait voir à tout le monde le peu de fondement qu'ils avoient de déclamer contre nous avec tant d'emportement; mais on ne leur a jamais fait le moindre reproche, de ce qu'ils vouloient nous rendre responsables d'un ouvrage où notre nom ne paroissoit point.

J'ai fait plus, Sire, dans la confiance que j'ai toujours eue que V. M. étoit trop équitable pour ne pas agréer que le moindre de ses sujets se justifiât des crimes qu'on lui auroit imposez, quand il s'en croiroit injustement accusé : car je n'ai point fait de difficulté de me déclarer

rer à Elle même dès l'an 1668. pour un des auteurs de cette traduction dans une Requête imprimée, signée de ma main, pour répondre à celle d'un Prélat *, qui s'étoit declaré avec beaucoup de chaleur contre cet ouvrage; & V. M. me pardonnera bien si j'ose la faire souvenir de la bonté qu'elle eut de ne pas trouver à redire en ce tems-là, ni au dessein où nous étions *de satisfaire aux objections de ce Prelat par des écrits à part* qui parurent en effet bien-tôt après, ni à la liberté que nous prîmes de lui representer, que *nous étions prêts de la convaincre devant les plus savans Docteurs de Sorbonne, que ce qu'il avoit avancé pour nous condamner d'attentat, d'herésie & d'impieté, ne pouvoit être soûtenu par aucun Théologien, ni par qui que ce soit qui eût une mediocre intelligence dans la science de l'Ecriture.* Aurois-je tort, SIRE, de croire que V. M. est toujours la même? Que les raisons d'équité & de justice ont toujours le même pouvoir sur Elle, & qu'elle a plus que jamais dans l'esprit qu'un des plus indispensables devoirs des Rois est d'empêcher que le fort n'opprime le foible, & que l'innocence privée des moiens légitimes de se défendre, ne demeure accablée sous la violence de la calomnie.

* M. d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Embrun.

Je n'ai garde, Sire, de juger autrement de V. M. & je n'en pourrois avoir d'autres pensées sans lui faire injure. La bonté & la justice sont des qualitez qui vont toujours en croissant & en se perfectionnant de plus en plus dans les grands Princes. Ils n'ont pas toujours occasion d'exercer leur valeur, de forcer des villes, de conquerir des provinces, ni de signaler leur sagesse & leur moderation en terminant une glorieuse guerre par une paix encore plus glorieuse : mais ils en ont toujours de faire du bien à leurs peuples, d'être favorables à tous sans exception de personne dans les choses qui sont de justice, de ne condamner jamais sans donner lieu à celui qui est accusé de répondre à ceux qui l'accusent, de ne point souffrir que les gens de bien soient exposez à devenir suspects par des discours vagues, & qui ne sont accompagnez d'aucune preuve; & enfin d'imiter ce saint Roi qui se rend ce temoignage à lui-même, qu'il persecutoit & chassoit de sa Cour comme des pestes d'Etat ceux qui tâchoient de perdre leur prochain par des médisances secrettes.

Il se rencontre, Sire, tant d'occasions d'exercer ces actions de justice, & elles sont une partie si essentielle de la vertu des grands Princes, qu'il n'y a pas lieu d'apprehender que V. M. qui est si ferme

ferme à ne se point relâcher de ce qu'elle a une fois jugé être digne du rang où Dieu l'a fait naître, ne soit encore aujourd'hui dans la même disposition au regard de ce que j'attends de sa justice & & de sa bonté, qu'elle étoit il y a dix ans.

C'est, SIRE, le plus grand sujet de ma confiance. Car si Dieu se laisse toucher par le souvenir des graces qu'il a déja faites pour en accorder de semblables, & s'il n'y a rien de plus commun dans les Pseaumes du Prophete-Roi, que les instances qu'il fait à Dieu de ne pas oublier les bien-faits dont il avoit autrefois comblé son peuple, pour l'engager à lui continuer sa protection ; ne puis-je pas esperer que V. M. n'aura pas desagréable, que je regarde la bonté dont Elle a daigné user envers nous en ce tems-là, comme un gage de celle qu'elle voudra bien nous faire ressentir encore aujourd'hui, dans une occasion & des circonstances incomparablement plus favorables ? Car il est juste, SIRE, de croire que que V. M. n'aiant pas jugé il y a dix ans nous devoir ôter la liberté de nous défendre sur le même sujet du N. T. contre un des plus illustres Prélats de son Roiaume, elle ne nous refusera pas la permission de nous justifier de nouveau

contre un adverſaire beaucoup moins conſiderable & en merite & en dignité, & qu'elle n'écoutera point ceux qui ſeroient aſſez injuſtes pour nous en vouloir faire un crime, puiſque perſonne n'a jamais oſé dire que nous euſſions alors en cela violé aucune loi, ni de l'Egliſe ni de l'Etat.

Mais ce qui fait, SIRE, que je ne puis douter que V. M. ne nous laiſſe en cette rencontre-ci encore plutôt que dans l'autre, la liberté qui nous eſt acquiſe par toute ſorte de droit naturel, divin & humain, de répondre à un livre qui nous perd d'honneur dans l'eſprit d'une infinité de perſonnes qui ſont trompées par des calomnies dont elles ne peuvent pas d'elles-mêmes découvrir la fauſſeté, c'eſt que mettant à part l'obligation que nous avons de ne [illegible] demeurer dans l'infamie que l'Auteur de ce livre a voulu attirer ſur nous, il y va de la gloire de V. M. & de la réputation de l'Egliſe de France, qui paſſe aujourd'hui, & avec raiſon, pour la plus ſavante de toutes les Egliſes du monde, qu'on n'ait pas laiſſé ſans repartie, & ſans vanger le public de l'injure qu'on lui a faite, un ſi prodigieux amas de fauſſetez, d'ignorances, d'erreurs & de baſſeſſes, dans un ſujet auſſi important qu'eſt l'examen d'une

tra-

traduction du plus divin livre qui fut jamais.

J'avoue, Sire, que je ferois coupable non seulement d'imprudence, mais d'une étrange temerité si je parlois en cette maniere à V. M. sans être bien assuré de ce que je dis. Les Rois nous tiennent sur la terre la place de Dieu, & il seroit à souhaitter que tout le monde fut bien persuadé que comme on ne sauroit tromper Dieu, on ne sauroit sans crime tromper les Rois, ni leur donner de fausses impressions qui les empêchent de tenir la balance droite dans les jugemens qu'ils font de ceux que Dieu a assujettis à leur puissance, & dont il leur a mis l'honneur & la vie entre les mains. C'est le crime, Sire, que je pourrois avoir commis, si la peinture affreuse que je viens de faire de ce livre n'étoit pas entierement conforme à la verité. Mais il n'y a point de mauvais traitement auquel je ne sois prêt de m'exposer, si je ne fais voir d'une maniere très évidente, que l'idée que j'en ai donnée est peut-être encore au-dessous de ce que toute la France en jugera, quand j'aurai détruit par une réponse claire & sincere cet ouvrage de ténébres.

On peut, Sire, reduire à deux chefs tout ce qu'il contient : aux passa-

ges qu'il nous accuse d'avoir falsifiez, & aux inductions qu'il a tirées de ces pretendues falsifications; c'est-à-dire, aux jugemens temeraires & scandaleux qu'il a porté ses lecteurs à faire de nous à l'occasion de ces passages.

Pour le premier, cet Auteur déclare qu'il en a trouvé 125. à reprendre, & il prononce géneralement sur cette traduction, qu'elle est remplie *d'une infinité de depravations importantes qui favorisent ouvertement diverses erreurs.* Ce sont ses propres termes. Cependant, SIRE, je m'offre à être condamné à un perpetuel silence, si je ne montre que les jugemens qu'il a fait de tous ces passages ne sont autre chose que des effets d'une ignorance honteuse, & qu'il ne rencontre par tout *des depravations importantes* dans une traduction si fidelle, que parce qu'il n'entend ni le Grec, ni le Latin, ni le François, qu'il ne connoît point les vrais sentimens de l'Eglise au regard des originaux & des versions de l'Ecriture; & que croiant étourdir le monde par les noms odieux de *Beze* & de *Genève*, il s'est imaginé que les simples prendroient pour des falsifications tout ce qui se trouveroit approchant de ces traductions hérétiques: & enfin, parce que son ignorance le rendant hardi, il s'engage par un

un aveuglement incroiable, à combattre comme mauvais, comme digne de censure, & comme préjudiciable à la Religion, les sens les plus autorisez par les SS. Peres par les Commentateurs catholiques, & par les autres traducteurs François.

Voilà, SIRE, ce qui a donné lieu à cet Auteur de trouver à redire à tant de passages du N. T. de Mons. Mais on verra de plus que Dieu a permis, par un juste jugement, que lorsqu'il accuse les autres d'avoir *affoibli les veritez catholiques* par de fausses interpretations de l'Ecriture, il soit tombé lui-méme dans les excès qu'il leur reproche. Car il est facile de le convaincre, que non seulement il s'est joint aux Pélagiens pour faire ensorte qu'on ne voie plus dans l'Evangile, que c'est la grace qui nous fait vouloir; mais qu'il s'est joint aussi aux Sociniens, en detournant les passages qui établissent le plus fortement la divinité de J. C. aux mèmes faux sens que ces herétiques leur donnent pour les rendre inutiles à prouver ce principal article de notre Religion.

Quand il n'y auroit dans ce livre que ces sortes de défauts, ce seroit une honte qu'il ne se trouvât personne qui prît l'interêt de la verité si indignement traitée

par cet Ecrivain. Mais le ſecond chef, qui nous regarde en particulier, parce que ce ſont les calomnies atroces dont il nous a noircis, nous met, SIRE, dans une neceſſité indiſpenſable de ne le pas laiſſer ſans réponſe. Car il n'y eut jamais de diffamation plus maligne ni plus ſcandaleuſe, & il ne paroît que trop que le but de cet Auteur n'a pas été ſeulement de trouver des fautes dans la traduction de Mons, mais de prendre occaſion de ces fautes prétendues d'en déchirer les traducteurs, & de décrier également leurs mœurs & leur foi.

Il ne s'eſt pas contenté de reprendre ſans raiſon une verſion très fidelle de la parole de Dieu; il a voulu que l'on crût que nous l'avions falſifiée par des intentions ſi déteſtables, qu'on n'en pourroit ſoupçonner que des libertins & des impies. C'eſt à quoi il s'eſt particulierement appliqué dans tout ſon ouvrage, & il nous y aſſocie ſans ceſſe aux herétiques, pour nous faire conſpirer tous enſemble contre les principaux points de la Religion. Mais la plus ordinaire de ces méchantes intentions qu'il nous attribue, eſt d'être ennemis de la chaſteté, & il croit avoir bien prouvé par les falſifications prétendues de quelques paſſages, que nous avons *une morale très corrompue:* ce

ce sont ses termes, dont on auroit lieu d'être surpris. Car si jusques ici il s'est trouvé des gens qui ont attaqué notre foi en nous imposant diverses erreurs, ils n'avoient pas cru pouvoir réussir en nous calomniant au regard des mœurs: le public nous a fait au moins justice sur ce point; & si on a accusé des personnes * qui ont souffert à cause de nous un traitement assez rude, *d'avoir un orgueil de Démon*, ç'a été en avouant *qu'elles étoient pures comme des Anges* †. Mais cet Auteur, SIRE, a jugé qu'il étoit plus sûr de ne nous épargner en rien, de ne mettre point de bornes à ses médisances, & de décrier nos mœurs aussi bien que notre foi.

* Les Religieuses de P. R. pour le refus de la signature du Formulaire.

† Tout le monde sait que c'est ce que M. de Perefixe leur Archevêque avoit dit d'elles à l'occasion de leur prétendue desobéissance.

Je sai bien, SIRE, que les preuves qu'il emploie pour donner ces soupçons de nous, paroîtront ridicules à tous les savans qui les voudront examiner : mais il n'en est pas de même des simples, qui sont en beaucoup plus grand nombre; & il est impossible qu'ils n'en soient surpris, tant que personne n'en découvrira la fausseté. Ils seroient moins susceptibles de ces méchantes impressions, si le livre dont nous nous plaignons, étoit de ces libelles diffamatoires que personne n'ose avouer: mais ce livre-ci n'est pas de cette nature. Quoique celui qui l'a fait

n'y ait pas mis ſon nom, on n'a jamais ignoré qui en étoit l'auteur. On ſait que c'eſt M. Mallet Docteur de Sorbonne, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Rouen. Il l'a donné à imprimer. On en fait les preſens en ſon nom ; & enfin on ne connoit ce livre ni à Rouen, ni à Paris, ni à la Cour, que ſous le nom du livre de M. Mallet contre le Nouveau Teſtament de Mons. Ce Docteur dailleurs s'eſt acquis par divers moiens un grand nombre de partiſans, qui donnent une merveilleuſe autorité à ſon livre, & fortifient de telle ſorte les calomnies qui y ſont répandues, que ce ſeroit un miracle ſi elles n'étoient pas reçues comme de grandes veritez par une infinité de perſonnes.

Nous devons donc nous attendre, SIRE, que le livre de cet auteur nous fera paſſer parmi tous ces gens là pour avoir une morale corrompue touchant la chaſteté, & pour être coupables de toutes les autres erreurs dont il nous accuſe ; tant que les fondemens ſur leſquels il a appuié ſes étranges calomnies ne ſeront point détruits ; ou par une réfutation auſſi répandue que cet ouvrage l'a été, ou par un jugement public rendu en connoiſſance de cauſe, qui le condamne comme plein d'erreurs, de fauſſetez & d'impoſtures.

Cela

Cela eſt inévitable, SIRE, & j'oſe dire à V. M. que dans le comble de puiſſance que Dieu lui a donnée pour le bien des hommes, Elle ne peut empêcher ces ſuites ſcandaleuſes du livre de ce Docteur, que par l'un ou l'autre de ces deux moiens. Car il n'y a que Dieu, dont la puiſſance ſoit ſans bornes & indépendante de tous moiens. Celle des hommes, quelque grande qu'elle ſoit, y eſt aſſujettie. V. M. a fait de plus grandes choſes, de plus glorieuſes & de plus avantageuſes à cet Etat, qu'aucun des Rois qui l'ont précedé, quoiqu'ils aient porté ſi haut la gloire de cette Monarchie. Mais les auroit-Elle pu faire par ſa ſeule volonté & par d'autres voies, que celles que ſa ſageſſe lui a fait juger être les plus propres pour l'execution de ces grands deſſeins? Auroit-Elle remporté tant de victoires ſans de puiſſantes armées? Auroit-Elle mis ſes armées en état de vaincre tant d'ennemis & de réſiſter à toutes les forces de l'Europe jalouſe de ſa grandeur, ſans l'ordre & la diſcipline qu'elle y a miſe Elle-même, ſans la valeur des chefs & des officiers que ſa perſonne anime, & que ſon exemple a élevez à un degré ſi extraordinaire de generoſité, qu'il ne s'étoit encore rien vû de ſemblable en

France? Auroit-elle pu venir à bout de tant de grandes entreprises sans s'y appliquer Elle-même avec une vigilance infatigable, & les conduire avec un secret si miraculeux & des ressorts si cachez, qu'il n'a point été au pouvoir de ses ennemis ni de les prévoir ni d'y mettre obstacle? S'il est donc permis de comparer ce qui est petit devant les hommes, & ne l'est peut-être pas devant Dieu, à ce qu'il y a de plus grand dans le monde, V. M. voit, par l'exemple, même des merveilles de sa vie, que quelque volonté qu'elle eût par le mouvement de sa bonté & de sa justice, d'empêcher le progrès d'une diffamation aussi scandaleuse qu'est celle qu'a déjà commencé de faire le livre de M. Mallet, sa bonne volonté seroit sans effet si elle n'y emploioit les moiens propres, & sa lumiere lui fera connoître sans peine qu'il n'y en a point d'autres qui soient capables de l'arrêter, que les deux dont je lui ai parlé, & principalement le premier. Car on ne force point les hommes par la seule autorité à quitter une opinion désavantageuse qu'ils ont conçue contre quelqu'un, sur tout s'ils ont quelque créance en ceux qui la leur ont donnée. Il n'y a que la voie de la persuasion qui leur puisse veritablement faire

faire changer de pensée. Il faut ôter aux mauvaises raisons qui les ont persuadez, l'apparence de vérité qui les a surpris. Il faut faire connoître les calomniateurs pour tels qu'ils sont, non par des récriminations mal fondées, ce qui n'est jamais permis; mais par une conviction évidente de leurs faux raisonnemens & de leur mauvaise foi. Il faut leur ôter par là le moien de nuire en leur ôtant le crédit dont ils abusent pour tromper les simples. Et c'est, SIRE, ce qui ne se peut faire que par une réponse solide qui dissipe les nuages dont ils auroient noirci la vérité.

Mais si cette voie est nécessaire pour les accusations qui regardent les mœurs, elle l'est bien davantage pour celles qui regardent la foi. Or ce que M. Mallet a particulierement entrepris, est de nous faire regarder comme des ennemis couverts des principales véritez de notre Religion. Il n'a point voulu que l'on doutât de son dessein, il l'a fait connoître dès l'entrée de son livre. Car quoique les seuls titres de ces recueils : *De la chasteté, & de l'impudicité: de la virginité de la mere de Dieu: de l'Eucharistie: de la Divinité de J. C.* &c. fissent assez entendre qu'il n'y avoit réduit les prétendues fautes de notre traduction,

que pour faire croire qu'elle donnoit atteinte à ces véritez, il s'en est voulu expliquer lui-même en ces termes : *J'ai crû*, dit-il, *qu'il étoit à propos de joindre ensemble tous les passages qui regardent un même sujet, afin que le lecteur puisse connoître plus facilement, si ç'a été par inadvertance, ou bien à dessein, que l'on a fait un si grand nombre de falsifications qui affoiblissent une même vérité catholique.*

Nous sommes donc, selon cet Auteur, des falsificateurs de la parole de Dieu ; &, s'il en est cru, il y a lieu de nous soupçonner d'avoir eu dessein d'affoiblir les véritez catholiques *de l'Eucharistie, de la Divinité de J. C, de la virginité de la mere de Dieu*, &c. C'est ce qu'il tâche d'insinuer dabord, & il le confirme en divers lieux de son livre. Il nous accuse en un endroit d'avoir approuvé les dépravations de Geneve en des sujets de conséquence & qui regardent la foi : & voulant faire entendre dans la préface de son dernier recueil, que nous n'avons pas dû traduire le Nouveau Testament : la raison qu'il en apporte ne nous sauroit être plus injurieuse. *C'est*, dit-il, *qu'il ne doit pas être permis aux personnes suspectes d'y mettre la main, parce que celui qui n'a pas de bons sentimens de la Religion, ne peut*

se

se persuader que le vrai sens de l'Ecriture soit celui qui condamne les erreurs.

Enfin, pour achever de nous dépeindre comme des gens suspects dans la foi au regard des principaux articles de notre Religion, il commence en ces termes son huitieme recueil qui a pour titre: DE LA DIVINITÉ DU FILS DE DIEU. *C'est une chose étonnante que la traduction n'ait presque touché à aucune vérité catholique, à laquelle elle n'ait donné quelque atteinte, & que même les anciennes heréfies qui n'ont presque plus de Sectateurs, comme celles des Ariens & des Nestoriens, y aient pû trouver leur appui.*

Sont-ce là, SIRE, des calomnies que l'on puisse souffrir? Parleroit-on autrement du livre d'un Socinien? Pouvons-nous donc nous taire en cette rencontre, & ne rien opposer à des accusations si atroces, dont tant de gens se sont déjà laissez prévenir? Ce ne seroit pas, SIRE, une patience louable: ce seroit plutôt une prévarication lache & criminelle. Car nous devons, dit S. Augustin, notre conscience à Dieu, & notre réputation aux hommes. L'une nous peut suffire au regard de celui qui voit le secret des cœurs; mais l'autre nous est nécessaire pour l'édification de

notre prochain. C'eſt pourquoi, ajoûte ce Pere, c'eſt être cruel envers ſoi-même que de négliger ſa propre réputation. Or on ne ſauroit la négliger davantage que de demeurer dans le ſilence, quand on nous impoſe publiquement des crimes dont nous prévoions qu'on nous pourra croire coupables, ſi nous ne nous en juſtifions. Et cela eſt encore plus à craindre touchant l'héréſie, parce qu'y aiant des exemples de toutes ſortes de perſonnes qui y ſont tombées, il n'y a guères d'accuſation qui trouve plus facilement créance parmi le peuple, quand on ne la repouſſe pas. C'eſt la raiſon pour laquelle les Peres ont cru qu'il n'étoit pas permis d'être patient en ces rencontres; & ſi cela eſt vrai au regard de tous les Chrétiens, il l'eſt bien davantage quand il s'agit des Miniſtres de J. C. ſur tout s'ils ont quelque réputation de ſcience & de piété. Car comme leur chute, ſi elle étoit véritable, pourroit être un ſujet de tentation pour les foibles, ainſi que dit Vincent de Lerins de celle de Tertulien, l'opinion de leur chute, quoique fauſſe, ne peut avoir que des mauvais effets; puiſqu'il eſt certain que les ennemis de l'Egliſe ne manquent pas de s'en prévaloir, en repréſentant à ceux de leur

com-

communion que des gens nourris dans l'Eglise Romaine, & qui ont même combattu leur parti, abandonnent sa doctrine en divers points, & ne se mettent pas en peine d'être traitez d'herétiques par d'autres catholiques qui n'ont pas tant de lumiere.

Votre Majesté voit assez combien de tels discours fondez sur des livres publics qu'on auroit laissez sans repartie, peuvent affermir dans l'herésie ceux qu'Elle s'efforce elle-même d'en retirer. Elle n'a donc garde d'approuver qu'on mette obstacle à la conversion des herétiques, qui seroit le comble de sa gloire. Et ainsi elle jugera sans peine qu'il est contre le bien de son service de laisser répandre cette opinion dans son Roiaume, au lieu qu'il lui est très avantageux que ceux qu'elle regarde, s'en justifient & la détruisent.

Voilà, SIRE, ce que j'avois à représenter à V. M. Mais quoique la justice de notre cause & l'importance de l'affaire me donnent lieu d'esperer qu'elle ne désapprouvera pas la liberté que j'ai prise de m'adresser à Elle-même, je ne dois pas néanmoins finir cette requéte sans la supplier très-humblement de m'en pardonner la longueur. Je ne me suis resolu de parler que dans des circon-

stan-

ſtances où j'ai crû qu'il ne m'étoit pas permis de me taire, & je ſupprime beaucoup de choſes pour ne pas abuſer plus long-tems du loiſir & de la bonté de V. M. Ses lumieres ſuppléeront à tout, & la droiture de ſon eſprit & de ſon cœur ſuffira ſans doute pour nous la rendre favorable, & l'obliger à nous accorder la très-humble demande que nous lui faiſons. L'Egliſe, SIRE, a quelque intérêt que ceux qui ont paru chargez dans ces derniers tems de la défendre contre les herétiques, ne demeurent pas noircis par des diffamations publiques, & accablez par les intrigues de leurs ennemis : & j'oſe dire qu'il importe pour la gloire de V. M. qu'on ne puiſſe pas dire un jour, que des Théologiens, dont le nom ne ſera peut-être pas tout-à-fait inconnu à la poſterité, aient été opprimez ſous ſon regne, & qu'on ait emploié ſa puiſſance pour autoriſer les calomnies repandues contre eux, & pour les empêcher d'y répondre. Que ſi parmi ceux qui ont l'honneur de vous approcher, il s'en trouve quelques-uns qui ſe déclarent contre nous, je ne doute pas que l'équité ne ſoit plus puiſſante auprès de V. M. que toutes leurs ſollicitations, & qu'elle ne veuille meriter en cette occaſion, auſſi bien que dans

dans toutes les autres, cet éloge que le plus ſavant des Juifs a donné autrefois aux premiers Empereurs Romains : Que dans les affaires de ceux qui leur étoient le moins conſiderables, ils prenoient un ſoin tout particulier de ſe dégager de toutes ſortes de préventions ; qu'avant que de rien prononcer ils donnoient une audience également favorable aux accuſateurs & aux accuſez, & que perdant de vue les qualitez perſonnelles des parties, pour ne conſiderer que le fond & la nature des choſes, ils ne faiſoient dépendre leurs jugemens que des regles immuables de la verité & de la juſtice. C'eſt, SIRE, ce que nous attendons de V. M. Nous eſperons qu'elle nous mettra en état de juſtifier notre innocence. Nous croions même l'avoir déjà fait en quelque ſorte en lui demandant la permiſſion de le faire. Car ſi cette premiere démarche ne ſuffit pas pour détruire toutes les mauvaiſes impreſſions que les accuſations formées contre nous peuvent avoir laiſſées dans les eſprits, elle ſuffit au moins pour obliger ceux qui liront le livre dont nous nous plaignons, à ſuſpendre leur jugement juſques à ce que nous aions été entendus.

Cependant, SIRE, nous ne ceſſerons point d'offrir à Dieu nos prieres

&

& nos sacrifices pour V. M. & de le supplier qu'il la remplisse de ses graces & de son esprit: qu'il ajoûte de nouveaux succès aussi avantageux pour son Etat que pour le bien commun des hommes, à tant de gloire & de prosperité dont il l'a comblée; & qu'enfin après l'avoir fait regner long-tems sur la terre, il la fasse regner plus heureusement & plus glorieusement dans le Ciel.

LETTRE CLXXVII.

6. Mai 1679.

A M. DE POMPONNE, *ni achevée, ni envoiée: sur les calomnies dont on s'efforcoit de prévenir l'esprit du Roi contre lui.*

J'Ai été occupé toute la nuit de ce que vous me dites hier au soir, & je vous avoue que quoique depuis près de 40. ans aiant été en bute à la calomnie, j'y dûsse être accoûtumé: je ne puis penser sans émotion & sans trouble, à ce qu'on a pû dire de moi à S. M. afin de me faire passer dans son esprit pour un homme d'intrigue & de cabale, qui tiendroit des assemblées dangereuses & capables d'apporter quelque préjudice à la Reli-

Religion & à l'Etat. J'admire ſur tout qu'on lui ait voulu rendre ſuſpectes les viſites que je rendois à feue Madame de Longueville. Aurois-je pû refuſer l'honneur qu'elle me faiſoit de me témoigner de l'affection? Elle ne s'en cachoit point, & S. M. ſe peut ſouvenir qu'elle a eue la bonté de lui parler quelquefois de moi, quand elle avoit appris qu'on me décrioit ſans raiſon. Et cela étant, pouvois-je me diſpenſer de lui rendre mes devoirs, auſſi bien que d'autres perſonnes qui ſe trouvoient logées auprès d'elle, quoique ſans deſſein, puiſqu'elles y étoient avant qu'elle ſe fut retirée près des Carmelites? Mais jamais rien a-t-il eu moins l'air d'aſſemblées dangereuſes que les viſites qu'on lui rendoit à toute heure, tantôt une perſonne, tantôt une autre, ſans aucun rendez-vous, & ne s'y trouvant quelquefois deux ou trois enſemble que par un pur hazard, la porte toujours ouverte à toutes ſortes de gens qui la venoient voir ſans diſtinction, ſans affectation, tout s'y paſſant le plus ſimplement du monde & comme par tout ailleurs, hors qu'on n'y jouoit point, & qu'on n'y médiſoit point. Je ne ſai donc ſur quoi peut être fondée cette idée de rendez-vous, que vous m'avez fait entendre

qu'on

qu'on avoit donnée sur cela à Sa Majesté. Mais il faut assurément qu'on lui ait représenté les choses tout autrement qu'elles n'étoient, & que sur de pures imaginations, dont je suis très-assuré qu'on ne sauroit apporter aucune preuve, on lui ait changé les conversations les plus innocentes & les plus simples, en de grandes & importantes consultations sur les affaires de l'Etat & de l'Eglise, dans des assemblées qu'on lui a voulu faire croire qui se tenoient chez cette Princesse. C'est par de semblables préventions que l'on tache aussi de me rendre suspect de tenir chez moi de pareilles assemblées. Il est vrai que je suis plus visité que je ne voudrois, & je vous assure que j'en suis fort importuné, & que je serois fort aise que cela fut autrement. Mais j'ai beaucoup de personnes de qualité qui sont mes parens ou mes amis. Leur fermerai-je la porte? Le ferai-je à des Evêques, quand ils me font l'honneur de me venir voir? J'ai quelque réputation dans le monde: cela m'attire jusqu'à des Allemans & des Anglois. Ce que j'ai écrit contre les Huguenots fait que bien des gens qui pensent à se convertir, s'adressent à moi. D'autres me viennent consulter sur des cas de conscience, quoique d'ordinaire

je

je les renvoie aux Docteurs qui en ſont leur principale occupation. On me croit plus habile que je ne ſuis; & ſur cette imagination pluſieurs d'entre les ſavans en toutes ſortes d'arts & de ſciences me viennent voir pour me faire part de leurs penſées. Si on a pris ces viſites de tant de differentes ſortes de perſonnes pour des marques de cabale, je ne m'étonne pas qu'on m'ait rendu ſuſpect. Mais que puis-je faire pour en effacer le ſoupçon? J'aurois bien voulu me retirer à la campagne une partie du tems. Mais vous ſavez que depuis quelques années je n'y ſaurois paſſer deux ou trois jours ſans être malade à mourir, & vous pouvez vous ſouvenir de l'état auquel vous m'y trouvâtes à la Touſſaint derniere. J'ai cru de plus que pour ne point faire parler de moi, je devois éviter qu'il y eut rien d'affecté ou de ſingulier dans ma conduite, & il m'a ſemblé que cela m'obligeroit à ſoufrir, comme les autres hommes, la ſervitude des viſites, dont il y en a quatre importunes pour une agréable.

Ce n'eſt pas auſſi à quoi S. M. trouve à redire, autant que je l'ai pû comprendre de ce que vous avez pris la peine de me dire de ſa part. Elle deſire ſeulement que je ne faſſe rien qui reſſen-

te la cabale, & c'eſt de quoi je vous ſupplie de l'aſſurer que je ſerai toûjours très éloigné. Vous n'aurez pas ſans doute de peine à donner cette parole pour moi, & je ne ſache perſonne qui me connoiſſe, qui ne ſoit perſuadé que jamais homme n'a eu moins d'habileté à former des intrigues quand il le voudroit, ni moins de volonté quand il le pourroit. Que ſi ceux qui ne me connoiſſent pas ont d'autres ſentimens ſur mon ſujet, ce n'eſt que ſur des ſuppoſitions qui donneroient quelque vraiſemblance aux faux jugemens qu'ils font de moi, ſi elles étoient véritables. On ſuppoſe qu'il y a dans la France un parti de nouveaux herétiques qu'on n'a pû encore détruire & qui ſeroit capable de faire de grands maux à la Religion & à l'Etat, ſi on n'empêchoit qu'il ne ſe fortifiât ; & on veut que je ſois un des principaux chefs de ce malheureux parti. Si cela étoit ainſi, on n'auroit pas tort d'attendre de moi & de ceux qu'on m'aſſocie dans ce déteſtable deſſein, ce qu'ont toujours fait ceux dont on nous fait jouer le perſonnage, & de nous attribuer les intrigues & les cabales dont on s'eſt toûjours ſervi, quand on a entrepris d'établir dans un Etat une nouvelle Religion. Mais qui ſera en ſûreté,
quel-

quelque innocent qu'il puiſſe être, ſi on traite les gens en coupables, non après avoir prouvé qu'ils le ſont, mais en le ſuppoſant ſans aucune preuve, ou en prenant pour de légitimes preuves les ſignes du monde les plus équivoques. Ce n'eſt point aſſurément ce qu'entend S. M. Elle eſt trop juſte pour autoriſer un procedé ſi peu équitable; & quand il lui plaira d'y faire un peu de réflexion, elle trouvera ſans doute qu'on en fait trop ou trop peu. Car ſi on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, de ſoutenir une nouvelle héréſie, & d'emploier divers moiens pour la répandre par tout, que ne nous fait-on notre procès dans les formes, & que n'arrête-t-on par une punition exemplaire les maux qu'on auroit très grand ſujet d'apréhender, ſi les bruits que l'on fait courir depuis tant d'années, avoient un fondement raiſonnable? Mais s'ils n'en ont point, & ſi on ne peut être plus innocent que nous le ſommes de ce crime d'une nouvelle héréſie qu'on nous impute depuis tant de tems en ne nous laiſſant aucun lieu de nous en juſtifier, & nous fermant tous les tribunaux où nous pourrions nous défendre contre ceux qui nous calomnient; il eſt en verité bien étrange qu'on

ne veuille ni nous absoudre, ni nous condamner; & que sur des soupçons en l'air qui se dissiperoient d'eux-mémes si on vouloit les approfondir, on nous traite d'une maniere trop dure pour des innocens, & trop douce pour des coupables.

On n'allegue contre nous que des maximes génerales, que nous n'avons garde de contester. On représente les maux que les hérésies de Luther & de Calvin ont causez à toute l'Europe pour n'avoir pas été étoufez dans leur naissance. On dit que rien n'est plus capable de troubler les Etats que les nouveautez en matiere de Religion. Mais qui ne sait que les véritez les plus certaines peuvent engager dans les plus grandes injustices, quand on les aplique mal? On en peut juger par un exemple tout recent. Rien assurément n'est plus funeste à la société humaine que les empoisonnemens, & on ne peut trop louer le soin que le Roi prend en veritable pere de la patrie, pour empêcher qu'un si horrible crime étant devenu commun, ne desole son Roiaume. Mais S. M. auroit-Elle trouvé bon qu'on lui eut proposé pour en venir plutôt à bout, de bannir & de proscrire tous ceux qu'on auroit soupçonnez d'être empoisonneurs, sans les ouir ni leur

leur donner lieu de se défendre; comme étant une voie plus courte que celle des formalitez de justice qui demandent plus de soin & plus d'application, mais qu'on a jugées nécessaires pour ne se pas mettre au hazard de faire souffrir à des innocens la peine due aux coupables? S. M. fait bien voir par un procedé tout contraire qu'Elle a voulu que l'on tint pour arrêter ce désordre, combien Elle auroit rejetté une si injuste proposition. Pourquoi ne seroit-ce pas ici la même chose? Et ceux qui nous veulent faire passer pour des empoisonneurs d'ames, seront-ils assez injustes pour trouver mauvais, que nous demandions pour toute grace d'être traitez avec la même rigueur que ceux qui sont accusez d'être empoisonneurs des corps? Car nous consentons qu'on n'use envers nous d'aucune indulgence, si après avoir marqué les crimes qu'on nous impute, & nous avoir donné lieu de nous en défendre, nous en demeurons convaincus. Mais il est juste aussi qu'on reconnoisse notre innocence, & que l'on cesse de nous décrier, s'il se trouve après un juste examen, qu'il n'y a rien de solide dans toutes les accusations qu'on fait contre nous. Or c'est ce que nous sommes assurez qui se trouvera aussi-tôt qu'on

nous aura fait la grace de nous entendre, ou d'examiner cette affaire par les regles du bon sens & de l'équité.

LETTRE CLXXVIII.

AU ROI. *Sur le même sujet.*

SIRE

J'Ai reçu ce que Votre Majesté m'a fait dire par M. de Pomponne avec tout le respect que je dois, & que je rendrai toute ma vie à tout ce qui me viendra de sa part. Et j'ai appris depuis avec bien de la joie, qu'Elle a paru satisfaite de ce que je l'ai prié de lui représenter sur ce sujet. Que je serois heureux, Sire, s'il n'y avoit que cela que V. M. trouvât à redire dans ma conduite! car elle n'auroit qu'à me prescrire ce qu'il lui plait que je fasse, comment elle veut que je vive, & si elle desire que je change de quartier; & je la supplie très-humblement d'être persuadée que personne n'executera jamais ses ordres avec plus d'exactitude & plus de fidelité.

Mais oserois-je demander à V. M. qu'elle me permette de lui dire, que ce qui me penetre de douleur, est que l'on ne

ne peut s'empêcher de voir, qu'on ne lui fait penser à moi & à ce qui se passe dans mon logis, que parce qu'on continue toujours à me représenter à V. M. comme un des principaux chefs d'un parti de factieux répandu par toute la France, mais dont on prétend que les plus considerables se sont réunis au quartier où je demeure, pour y tenir plus facilement des assemblées, où l'on suppose que se traitent diverses choses préjudiciables à son service & à la Religion. On fait, Sire, que c'est l'idée que l'on tâche de donner à V. M. de ce qu'on appelle Jansenisme. C'est le nom de ce prétendu parti, & on n'en pouvoit trouver de plus propre au dessein qu'ont pris certaines personnes de rendre odieux à V. M. tous ceux qui n'approuvent pas leurs sentimens. Car comme il ne signifie rien de précis & de déterminé, ils l'appliquent à qui ils veulent, & il est bien difficile qu'on ne soit Janseniste par quelque endroit, quand on a des ennemis qui ont interêt qu'on passe pour tels. Il suffit pour cela, ou d'avoir de l'estime pour la doctrine de S. Augustin, ou de ne pas approuver les relâchemens des Casuistes, ou de demander ce que c'est qu'être Janseniste, ou de soûtenir qu'il n'y en a point, en prenant ce nom

pour un nom de secte, ou de lire des livres de pieté, quelque édifians qu'ils puissent être, quand on croit qu'ils viennent de gens qu'on dit être de ce parti, ou enfin de me connoître & de dire du bien de moi. Et ce dernier est si certain que des Abbez de qualité dont j'ai l'honneur d'être parent, n'oseroient me venir voir, quoiqu'ils logent tout proche de moi, parce qu'ils sont persuadez que ce leur seroit une exclusion pour les dignitez ecclesiastiques. J'ai donc, Sire, un intérêt tout particulier de prendre pour moi ce qui se dit & ce qui se pense de ces prétendus Jansenistes, puisqu'on m'en attribue tout le bien & tout le mal ; & que ma condition est telle, que je ne puis être innocent tout seul dans l'esprit de V. M. étant impossible qu'elle n'ait de moi divers soupçons tout-à-fait désavantageux, tant qu'elle demeurera persuadée de ce qu'on lui dit d'un parti à la tête duquel on me met. Je me trouve donc, Sire, dans une fâcheuse nécessité ou de parler pour plusieurs, ce que l'on me fait entendre que V. M. n'agrée pas, ou de demeurer toute ma vie dans la mauvaise opinion qu'elle doit avoir de moi, sur des accusations génerales que personne n'ose démêler, & dans lesquelles je suis tou-

jours

jours enveloppé des premiers. Car elles sont d'une nature à ne m'en pouvoir défendre, qu'en défendant avec moi ceux que l'on peut dire qui sont mon crime comme je fais le leur, chacun de nous étant innocent quand on le considere séparement de tous les autres, & n'y aiant qu'un nom commun qui nous rende tous également criminels.

Ce n'est pas, Sire, que pour parler au nom de plusieurs, nous parlions comme faisant corps, ce qu'on m'a dit encore ne plaire pas à V. M. C'est au contraire la premiere & la plus juste de toutes nos plaintes, de ce que sans raison & sans apparence, on veut faire malgré nous un même corps & une même communauté de tous ceux à qui il plait à nos ennemis de donner le même nom, c'est-à-dire, à une infinité de personnes qui ne se connoissent pas, qui ne se sont jamais vûs, & qui n'ont entre eux ni liaison, ni dépendance, ni la moindre ombre de societé. Mais à Dieu ne plaise, Sire, que j'entreprenne la défense de ce corps imaginaire, je me resserre dans ceux de mes amis que l'on me joint ordinairement dans les calomnies qu'on fait contre moi, & dont je puis répondre comme de moi-même.

Notre conscience nous rend témoignage, qu'on ne nous peut rien reprocher ni à l'égard de l'Eglise à qui nous devons rendre compte de notre foi & de notre doctrine, ni à l'égard de V. M. pour qui Dieu sait que nous avons les sentimens du plus profond respect, de la plus parfaite obéissance, & de la plus inviolable fidelité que les meilleurs sujets puissent avoir pour leur Prince. Ainsi rien assurément ne nous peut être plus sensible que de nous voir regarder par V. M. comme des hommes dangereux à l'Eglise & à l'Etat, & capables de troubler l'un & l'autre, si on ne les reprimoit. Mais qui sera en sûreté, Sire, quelque innocent qu'il puisse être, si on traite les gens en coupables, non après avoir prouvé qu'ils le sont, mais en le supposant sans aucunes preuves, ou en prenant pour de légitimes preuves, les signes du monde les plus équivoques? Ce n'est point certainement ce que prétend V. M. Elle est trop juste pour autoriser un procedé si peu équitable ; & quand il lui plaira d'y faire un peu de réflexion, elle trouvera sans doute qu'on en fera trop ou trop peu. Car si on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais sentimens contre la foi, de soûtenir une nouvelle hérésie, d'emploier di-

vers

tant moiens, pour la répandre par tout, & de causer par là des brouilleries & des troubles dans le Roiaume; que ne nous fait-on notre procès dans les formes, & que n'arrête-t-on par une punition exemplaire les maux qu'on auroit grand sujet de craindre, si les bruits que l'on fait courir de nous depuis tant d'années avoient un fondement raisonnable? Mais s'ils n'en ont point, & si nous pouvons dire, comme S. Paul, que ceux qui ont entrepris de nous décrier ne sauroient prouver aucun des chefs dont ils nous accusent, il est en verité bien étrange qu'on ne veuille ni nous absoudre, ni nous condamner, & que sur des soupçons en l'air qui se dissiperoient d'eux-mêmes, si on vouloit les approfondir, on nous traite d'une maniere trop dure pour des innocens, & trop douce pour des coupables. Ne seroit-il donc pas de l'intérêt de V. M. qu'elle voulut bien s'éclaircir une bonne fois de la verité ou de la fausseté de ces bruits, & ne peut-on pas dire qu'elle doit cela à sa bonté, à sa justice, & même à sa gloire?

Il n'y auroit pour cela, Sire, qu'à ordonner ce qui est prescrit par toutes les loix & divines & humaines, qui est que ceux qui répandent contre nous tant

de médisances vagues, se déclarent & parlent ouvertement, & que marquant chaque accusation en particulier, ils se soumettent à la peine des calomniateurs s'ils n'ont de quoi les prouver. On est assuré qu'ils n'oseroient l'entreprendre. Car tout ce qu'ils disent se réduit ou à des choses qu'on nous impose faussement, & qui sont très éloignées de nos sentimens: ou à des points de doctrine très-innocens, très-purs, & très-orthodoxes, dont ils ne laissent pas de nous faire des crimes parmi le peuple. A l'égard du premier, nous ne croions pas que ceux qui font ces accusations contre nous osassent les soûtenir devant V. M. ou devant tels autres juges qu'il lui plairoit de nommer, parce qu'il seroit trop facile de les confondre par une infinité d'écrits publics, où nous avons condamné & détesté ces erreurs. Et à l'égard de ce que nous tenons veritablement, nous aurons autant de défenseurs de notre innocence qu'il y a des gens versez dans la science ecclésiastique. Car nous n'en recusons aucun, hors ceux qui sont notoirement engagez à nous décrier: & nous nous efforçons de forcer ceux-là mêmes en présence de V. M. d'avouer que dans nos veritables sentimens il n'y a rien qui ne soit reçu, approuvé & ensei-

seigné dans les plus celebres écoles Catholiques, & dans Rome même.

Mais, Sire, il y auroit encore une voie plus courte que celle-là pour éclaircir V. M. sur ce que nous sommes. Elle n'a qu'à faire connoître qu'elle veut bien qu'on l'en éclaircisse, & qu'elle sera encore plus aise de nous trouver innocens que de nous croire coupables. Dans ce moment, Sire, elle verra une infinité de bouches, que la seule crainte d'aller contre ses sentimens tient fermées, s'ouvrir en nôtre faveur. Car nous pouvons dire que nôtre crime ne subsiste que par l'impression que nos ennemis ont sû jetter dans l'esprit de tout le monde, que c'en est un que de nous croire innocens, & encore plus de parler pour nous. Et dès que V. M. voudra bien rassurer le monde là-dessus, il n'y a personne dans son Roiaume, hors nos ennemis déclarez, qui ne lui rende témoignage de notre innocence.

J'ose donc, Sire, conjurer V. M. par les entrailles de la misericorde de J. C. de ne refuser pas son application & sa lumiere, pour dissiper tant de faux prétextes dont on tâche d'obscurcir la verité, & de ne pas souffrir qu'on puisse dire que sous un regne aussi doux & aussi juste que le sien, des innocens ont été

toit devoir être la cause de leur perte? aussi devons-nous tout attendre de sa misericorde, & nous ne désesperons pas qu'il ne fasse enfin connoître à V. M. ce que nous sommes, & sur tout à l'égard de la fidelité & de l'attachement inviolable que nous avons pour sa personne & pour son service. Nous bornons tous nos desirs à cela. Ce n'est ni l'ambition, ni l'intérêt qui nous fait souhaitter que V. M. soit persuadée de la sincerité de nos intentions & de la pureté de nos sentimens. Mais nous nous croirions indignes d'avoir pour maitre le plus grand Prince du monde, s'il nous étoit indifferent d'être bien ou mal dans son esprit. C'est pourquoi, Sire, j'espere que V. M. bien loin de condamner la liberté que j'ai prise, elle la regardera comme un de ces mouvemens de zèle & d'affection, qu'un transport violent arrache du cœur d'un serviteur fidele, quand on le soupçonne de manquer à son devoir & qu'on lui veut ravir les bonnes graces de son maitre, & que ce lui sera un témoignage qu'on ne peut être avec une plus profonde véneration que je suis &c.

M. de Pomponne à qui M. Arnauld avoit addressé cette Lettre pour la présenter au

au Roi, ne crut pas devoir le faire, comme on le voit par cet extrait d'une Lettre qu'il lui en écrivoit le 8. Mai 1679.

„ J'Ai reçu ce matin la lettre que vous
„ m'avez adressée : mais vous juge-
„ rez, je m'assure, assez, que je ne la
„ dois pas rendre. Je vous marquai, ce
„ me semble bien précisément, que le
„ Roi ne m'avoit ordonné de vous par-
„ ler que pour vous seul. Cependant
„ vous écrivez au plurier, & comme
„ parlant pour d'autres personnes que
„ pour vous. C'est justement ce que
„ l'on ne veut pas; ces manières de
„ corps & de communautez sont ce que
„ l'on veut le moins. Ainsi je répon-
„ drai pour vous seul, comme vous
„ m'aviez chargé de le faire. Adieu,
mon très-cher oncle. Je suis.

LETTRE CLXXIX.

A MADAME DE FONPERTUIS.

Sur les maladies, & la bonne maniere de se mortifier. 22. Fev 1679.

JE suis, Madame, extrêmement en peine de votre santé. Je croiois qu'elle se rétablissoit, & j'en avois bien de la joie: mais j'ai appris avec dou-

douleur par une lettre de M. de Luzancy, que si vous étes quelques jours mieux, vous redevenez après plus mal, & qu'ainsi on a bien sujet de craindre que vous n'y succombiez à la fin. J'attends avec impatience que le beau tems soit revenu pour avoir la consolation de vous voir : cependant je vous recommande à Dieu le plus que je puis, & je lui représente le besoin qu'a encore de vous votre cher enfant, afin qu'il vous laisse en ce monde, jusqu'à ce que vous l'aiez mis en état de marcher tout seul dans les voies de Dieu. Comme je ne doute point de la confiance que vous avez aux personnes qui vous conduisent, je ne saurois croire que vous ne vous rendiez sans peine à tout ce qu'elles jugent nécessaire que vous fassiez pour votre santé, & qu'ainsi vous ne mettiez votre dévotion à pratiquer ce que J. C. a dit autrefois à ses Apôtres: *Manducate quæ apponuntur vobis*, & à reconnoître la verité de cette parole de S. Paul: *Non est regnum Dei esca & potus.* Il y a bien d'autres manieres de se mortifier, que l'abstinence & le jeûne. Le renoncement à sa propre volonté en est une des plus nécessaires & des plus agréables à Dieu. Rien ne lui plait davantage que le sacrifice de l'obéissance.

LETTRE CLXXX.

A MADAME DE FONPERTUIS.

Sur le même sujet.

29. Juillet 1679.

Je suis, Madame, dans une étrange peine de ce que l'on me mande que vos douleurs vous ont repris & que vous êtes toujours fort mal. Dieu me frappe par l'endroit le plus sensible. Il a voulu que mon départ se trouvât joint aux maladies de trois personnes qui m'avoit donné beaucoup d'amitié, & qui auroient eu droit de me demander que je ne les quittasse point dans cet état. Il y en a déja une qui est allée à Dieu, bien-tôt après que je suis parti*, & qui vous a laissé chargé de ce qu'elle avoit de plus cher. Je tremble pour les deux autres, qu'il ne leur en arrive autant. Car quel sujet n'a-t-on point de craindre pour vous? & je reçois présentement une lettre de Madame de Ste. Beuve, qui me mande qu'elle est hydropique, & qu'elle appréhende bien de ne me revoir jamais. Ne doutez point, Madame, que je ne vous recommande bien à Dieu. Si ma niece Olimpe est avec vous, comme je n'en doute point, quoi-

* Il étoit parti le 17. pour le Païs-Bas.

quoique personne ne m'en ait écrit, assurez-la, s'il vous plait, que j'ai été sensiblement touché de la perte qu'elle a faite; que j'en écris à M. son pere, & que je ne manquerai jamais de faire pour elle tout ce qui sera en mon pouvoir. L'accablement où je suis d'avoir écrit plus de 20. lettres, me servira d'excuse si je ne vous entretiens pas davantage. Mais assurez-vous qu'on ne peut être plus avant dans mon cœur que vous y êtes.

LETTRE CLXXXI.

21. Aout 1679. A MADAME DE FONTPERTUIS.

Il lui recommande de mettre toute son affection en Dieu.

VOus pouvez bien croire, ma très-chere Sœur, que je n'avois pas vû votre lettre du commencement de Juillet, lorsque je vous ai écrit la derniere fois. Elle avoit été oubliée, & il n'y a que deux jours que je l'ai reçue. Elle est si pleine de tendresse & de bonté pour moi, que vous avez bien prévû que je me souviendrois du reproche que je vous ai fait autrefois que vous en aviez trop. Un cœur, qui n'est fait que pour Dieu, ne doit point tant aimer

ner les créatures, lors même qu'il ne les
ime que pour Dieu, parce qu'il faut
raindre qu'il ne s'y glisse toujours quel-
que chose de l'amour propre, & que
ous ne mettions quelque partie de no-
re confiance en l'homme, au lieu que
ous la devons mettre toute entiere en
Dieu. Vous voiez bien qu'il ne vous
bandonne pas, puisqu'il vous a subsii-
ué à ma place un homme si plein de
Dieu, & si capable de vous entretenir
ans la volonté qu'il vous a donnée d'ê-
re toute à lui. J'estime ma petite nie-
e heureuse après la perte qu'elle a faite,
l'avoir trouvé en vous une autre mere
i bonne & si charitable. Je prie Dieu
qu'elle use bien de l'avantage qu'elle a,
& qu'elle apprenne à être une veritable
chrétienne à quoi que ce soit qu'il l'ap-
elle. Mais je lui souhaite la part de
Marie qui est certainement la meilleure.

LET-

LETTRE CLXXXII.

Aout 1679.

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE PARIS. *Il rend raison de sa retraite, à quoi ses ennemis l'avoient obligé par les mauvais offices qu'ils lui rendoient auprès du Roi.*

MONSEIGNEUR

QUand mon devoir & mon inclination ne me porteroient point à vous rendre compte de ma conduite comme à mon Archevêque, les bruits que j'apprens que l'on fait courir de ma retraite, m'y obligeroient dans cette rencontre, parce qu'il n'y a personne qui soit mieux informé que vous des diverses choses qui m'en ont donné la pensée, & que j'aurai lieu d'espérer que vous aurez la bonté de représenter à Sa Majesté, combien les raisons qui m'ont fait prendre cette résolution sont éloignées de celles qu'on m'attribue. Je ne doute point, Monseigneur, que vous ne lui aiez fait savoir, qu'aussi-tôt que j'eus appris qu'elle ne trouvoit pas à propos que je demeurasse davantage au Faubourg S. Jaques, je me suis mis en devoir de lui donner sans retardement des

reuves de mon obéissance. Mais
tant ce desir de Sa Majesté avec
qu'Elle avoit déjà daigné de me
nner, de ne point souffrir qu'on
ssemblée chez moi, j'ai bien vu
e ne pouroit être que pour cela
souhaittoit que je changeasse de
& c'est ce qui m'a jetté dans u-
s grande inquiétude. Car étant
, qu'il ne s'étoit point tenu chez
l'assemblée, & qu'ainsi la pensée
e Roi a eue, n'a pû venir que de
qui me persécutent depuis près de
, qui lui ont fait passer pour des af-
es qui lui doivent être suspectes,
te de mes parens, de mes amis, &
ux qui me viennent consulter ou
s difficultez de conscience, ou dans
sée qu'ils ont de se convertir à la
on Catholique, ou quelquefois
sur des matieres de science: je n'ai
oir à quoi ce changement de de-
pouroit me servir pour ôter à mes
nis l'occasion de me calomnier au-
e Sa Majesté, & de changer leurs
s reproches en cette nouvelle accu-
de cabale, à quoi vous avez eu la
de me faire entendre que se redui-
aintenant ce que l'on disoit contre

st une obligation, Monseigneur,
que

que je vous ai, & dont je vous serai toujours & très reconnoissant, & très obligé. Vous avez bien voulu me faire savoir que si vous avez fait souffrir par l'ordre du Roi a des personnes* qui m'étoient étroitement unies, un traitement assez rude, ce n'étoit pas à cause de ma doctrine dont le Roi ne se rend point le juge; que ce qui avoit déplû à Sa Majesté, est qu'il paroissoit dans ma conduite un air de cabale qui lui donnoit des justes soupçons contre ce parti dont on me regardoit comme un des principaux chefs; que ma maison ne se desemplissoit point de monde; que s'il y avoit quelque Ecclésiastique mécontent dans les provinces, il s'addressoit à moi, comme on l'avoit reconnu par des lettres interceptées; qu'on est informé de tout ce qui se passoit chez moi, des personnes qui y venoient, & des discours qui s'y tenoient par des gens que je croiois être de mes amis, & qu'il ne s'y passoit rien dont le Roi ne fut averti. Je vous rend grace, Monseigneur, de m'avoir fait donner ces avis. Mais plus j'y fais de réflexion, plus je reconnois qu'en quelque lieu de Paris que je demeure, on aura toûjours ce même prétexte de me rendre ce mauvais office auprès de Sa Majesté. Car tous jugent bien

*Les Religieuses de P. R. à qui on avoit défendu de prendre des Pensionaires & de recevoir des Novices.

que pour loger en un autre quar-
tier le Fauxbourg St. Jaques, cela n'em-
n pas que les mêmes personnes ne
puissent voir, & que des Ecclé-
siastiques de Province ne m'écrivent, s'il
leur prend fantaisie. On aura donc
toujours la même couleur de rendre ma
conduite suspecte à Sa Majesté, en lui
faisant croire que je continue toujours à
tenir des assemblées préjudiciables à son
service, en supposant que je suis trahi
par les gens à qui je me confie, & qui
savent mes secrets, & en prenant oc-
casion de la premiere lettre interceptée
que je n'aurois pas seulement vue, de
l'entretenir dans l'opinion que je me mê-
le de tout.

ne me mettrois pas beaucoup en
de tout cela, & je me tiendrois
pos sur le témoignage de ma con-
e contre ces calomnies, si je ne
s qu'il est de la vénération que je
voir pour un aussi grand Prince
celui sous lequel Dieu m'a fait
, de n'être pas indifferent au re-
de la bonne ou mauvaise opinion
lui peut donner de moi ; mais
t jamais eu, graces à Dieu, ni moi,
s ceux de ma famille, qu'un zèle
: & une inviolable fidélité pour le
e du Roi, il me doit assurément
être

être bien ſenſible, que des médiſances ſi mal fondées me faſſent paſſer dans ſon eſprit poûr un homme d'intrigue & de cabale, ſur qui on doive veiller pour prévenir les maux que je pourois faire à l'Etat. C'eſt ce qui m'oblige (toutes les voies que je pourois avoir d'éclaircir ſa Majeſté m'étant fermées) d'ôter au moins à mes ennemis, ce que j'apprens, Monſeigneur, avoir été le prétexte de me noircir auprès d'Elle. Ils n'en auront plus quand on ne me viendra point voir, & qu'on ne poura plus m'écrire des provinces; & je n'ai point de moiens plus ſûrs pour empêcher l'un & l'autre, que de me ſouſtraire à la connoiſſance du public, en me remettant au même état où je me ſuis vu réduit pendant 24. années par la providence de Dieu.

On n'aura plus de lieu alors de rendre compte à ſa Majeſté de ce qui ſe paſſe en mon logis pour me faire dire ce que je n'ai jamais penſé, & de changer les viſites les plus innocentes en des aſſemblées criminelles.

Je ferai comme ſi je n'étois plus au regard de ceux qui ne penſent qu'à envenimer tout ce qu'ils ſavent ou qu'ils ſe vantent fauſſement de ſavoir de moi. Je tâcherai de faire auprès de Dieu avec plus

plus de loisir & plus de repos ce que ma mauvaise fortune m'empêche de faire auprès du Roi. Je le prierai de prendre en main la protection de mon innocence, & j'espere que comme il tient entre ses mains les cœurs des Rois, il tournera quelque jour en ma faveur celui de sa Majesté, en lui faisant connoître avec combien de malice & d'aveuglement on lui a donné de moi des impressions si éloignées de toute apparence. Car vous avouerez sans doute, Monseigneur, que rien n'est plus surprenant que le tour que mes ennemis prennent maintenant pour me noircir dans l'esprit du Roi.

Ils n'ont jamais rien eu que de faux à m'imputer; mais leurs anciennes accusations, toutes fausses qu'elles étoient, avoient au moins plus de vrai-semblance. Il s'agissoit des véritez de la penitence & de la grace, sur lesquelles il est facile d'imposer à ceux qui ne sont pas Théologiens. L'évenement a fait voir qu'ils avoient tort, & que leurs emportemens sur ces matieres étoient très mal fondez; & c'est ce qui les leur a fait abandonner maintenant. Mais n'aiant point changé l'envie qu'ils ont de me perdre, dans l'appréhension qu'ils ont eu que leurs calomnies sur des sujets ecclesiastiques

étant portées à Rome, où ils s'étoient toujours addressez pour m'accabler pendant tout le tems des troubles de l'Eglise de France, elles n'y fussent pas bien reçues, ils se sont jettez sur la politique & sont reduits à me faire passer auprès du Roi pour un de ces gens de cabale, dont on a droit de se défier comme pouvant exciter quelque brouillerie dans son Etat.

C'est assurément ce qu'ils n'auroient osé entreprendre, si j'avois le bonheur d'être connu de sa Majesté, parce qu'elle découvriroit sans peine que l'on n'a jamais fait un reproche plus incroiable que celui que l'on s'avise de substituer à tant d'autres qu'on n'a plus la hardiesse de soutenir; car un assez grand nombre de gens d'honneur dont je suis connu, peuvent être autant de temoins irreprochables qui assureront sa Majesté, que je suis également incapable, & de réussir dans un dessein de cabale quand j'aurois la volonté de l'entreprendre, & d'en avoir la volonté quand j'y pourois réussir; que je ne sai qu'aller droit où mon devoir m'appelle, sans déguisement & sans artifice; qu'on ne peut guères être moins remué que je le suis par les deux grands ressorts des cabales, qui sont l'interêt & l'ambition; & si j'ai quel-

quelque fermeté pour ne pas trahir ma conſcience, en manquant de rendre à la vérité le témoignage que je lui dois, je n'en ai pas moins pour ne pas manquer à ce que les principes de ma religion, auſſi bien que les devoirs de la naiſſance, obligent un ſujet de rendre à ſon Prince.

Cependant il faut que les intrigues de mes ennemis aient été bien artificieuſes & bien envenimées, s'ils ſont venus à bout de la choſe du monde la plus incroiable & la plus hors d'apparence. Car qui peut s'imaginer que l'appréhenſion des prétendues cabales d'un ſimple Théologien ſans bien & ſans appui, & que 24. années d'une vie cachée doivent avoir rendu fort mal propre à caballer dans un Etat, ait pu occuper un ſeul moment une auſſi grande ame que celle d'un Roi qui n'a pas craint toute l'Europe conjurée pour arrêter ſes conquêtes, & qui ne les a bornées que par une paix glorieuſe dont il a lui-même preſcrit toutes les loix! Mais il y a ſujet d'eſperer que toutes ces craintes des troubles que je pourois cauſer par mes intrigues, ſe diſſiperont quand on n'aura plus lieu de les entretenir, en faiſant des contes de moi qui y donnent de nouvelles couleurs. On n'aura plus de

moien de faire appréhender ni mes assemblées, ni ces recours qu'on veut qu'aient à moi tous ces mécontens des Provinces. Quand je serai inconnu au monde, sa Majesté reconnoîtra que je suis bien éloigné d'avoir ces pensées d'intrigue & de remuement qu'on m'attribue ; & comme rien ne l'empêchera plus de suivre les mouvemens naturels de son équité & de sa justice, il y a lieu de s'attendre qu'Elle changera par des nouveaux ordres plus conformes à sa bonté, ceux qui ont mis une maison sainte dans la derniere désolation. On espere, Monseigneur, que vous y contribuerez de votre part tout ce qui sera possible, puisque vous avez assez voulu faire entendre que ce n'a été qu'à regret que vous avez executé les premiers. Pour moi je m'estimerai trop heureux, si je puis croire avoir donné quelque occasion à cet heureux changement, en me dérobant à la vue des hommes pour n'être plus exposé à des medisances qui ont eu des effets si déplorables, & en sacrifiant au renouvellement du calme & de la paix de l'Eglise, la plus douce consolation qu'on puisse avoir en ce monde, qui est de vivre avec ses amis, & de mourir entre leurs bras. Je ne saurois croire, Monseigneur, que vous n'approuviez

cette

cette resolution : mais je vous serai infiniment obligé si vous voulez bien faire entendre à sa Majesté les raisons qui me l'ont fait prendre, & la confiance que j'ai qu'elle la regardera comme une des plus grandes marques que je pouvois lui donner de mes respects & de mon obéissance, puisque je ne pouvois executer plus fidelement que par ce moien ce qu'elle a témoigné désirer, que je vécusse sans bruit, & sans attirer trop de monde dans ma maison. Je suis avec un profond respect &c.

LETTRE CLXXXIII.

A M. LE CHANCELIER. *Sur le même sujet que la précédente.* Aout 1679.

MONSEIGNEUR

ETant si peu considérable dans le monde & n'y tenant aucun rang qui puisse attirer ses yeux sur moi : j'aurois regardé comme une vanité ridicule de m'imaginer que l'attention à ce que je fais, pût détourner un seul moment le plus grand Prince de la terre, de ces soins importans qui doivent faire le repos & la felicité de tant de peuples. Mais ce qui auroit semblé me devoir être un

fujet de vanité, me l'a été d'une douleur très fenfible, quand j'ai appris depuis quelque tems, que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moien bien défavantageux pour moi, d'engager Sa Majefté à jetter fes regards fur une perfonne qui le méritoit fi peu en toutes manieres. Car ç'a été, Monfeigneur, en me repréfentant à un Prince fi vigilant & fi appliqué à prévenir tout ce qui peut caufer quelque trouble dans fon Etat, comme un homme d'intrigue & de cabale qui a des liaifons & des correfpondances par tout, qui fe mêle de tout, à qui s'adreffent tous les mécontens des provinces, & qui tient chez lui des affemblées dont les fuites font à craindre. Je n'aurois jamais cru, Monfeigneur, que le Roi dût s'occuper de moi; mais j'aurois encore moins cru pouvoir être affez malheureux pour lui être préfenté fous une face fi hideufe, & que je puis dire être telle qu'on n'en pouvoit choifir une qui me reffemblât moins, & dont tous les traits fuffent plus contraires au bien & au mal qui peut être en moi. Car comme tous ceux qui me connoiffent rendront témoignage que je ne fuis pas affez méchant pour avoir de tels deffeins, ils favent auffi, ce que je n'ai pas de honte de reconnoître, que je n'ai

pas assez d'esprit & d'habileté pour les executer, si j'étois assez abandonné de Dieu pour les avoir.

Cependant, Monseigneur, on ne peut douter, après ce qu'en a dit M. l'Archevêque de Paris, & ce qu'il a bien voulu me faire savoir, que ce ne soit l'impression qu'on a donné de moi à S. M. Il a témoigné qu'il ne s'agissoit point ici de ma foi & de ma doctrine, & qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres du Roi qui n'avoit en vue que d'assurer le repos de son Etat, & d'arrêter les cabales qui le pourroient troubler. C'est à quoi se rapporte aussi ce que S. M. m'a fait dire par M. de Pomponne, que je ne souffrisse point qu'on tint d'assemblée chez moi; & ce qu'on a appris de M. de Paris, qu'il y avoit ordre d'intercepter les lettres que j'écrivois & que l'on m'écrivoit, jusques là qu'une de mes parentes étant fort malade, & aiant desiré que je demeurasse auprès d'elle pour lui parler de Dieu, & la disposer à bien mourir, parce quelques personnes qui avoient affection à moi, m'y étoient venues trouver, on a su qu'on en a rendu compte à S. M. & qu'on lui a fait passer ces visites pour une continuation de ces assemblées qu'Elle ne veut point souffrir. Je ne doute

point, Monseigneur, qu'aiant tant de justice & tant de bonté vous ne me plaigniez d'être tombé par des médisances si peu vrai-semblables dans une disgrace que je n'ai point meritée, & à laquelle je ne vois point de remede humain. Car quelque persuadé que je sois, que ce seroit manquer à ce que je dois à sa Majesté que de souffrir sans douleur qu'on m'ait noirci dans son esprit d'une si étrange maniere, & qu'il n'y eût rien que je ne voulusse faire pour me laver d'une tache si honteuse, en l'éclaircissant de la pureté de mes intentions & de l'ardeur de mon zèle, je me trouve reduit à n'avoir aucun moien de le faire, tant mes ennemis ont tâché de m'en fermer toutes les voies, jusqu'à porter S. M. à me faire un crime à moi seul, de ce qu'elle a jugé être de sa gloire de permettre au moindre de ses sujets. Vous le savez, Monseigneur, & M. de Paris l'a confirmé de nouveau, aiant eu la bonté de me faire dire que ce qu'on avoit su d'une Requête* que je voulois présenter au Roi, m'auroit attiré de fort mauvaises affaires, s'il n'en avoit détourné le coup.

* La Requête pour demander la permission de publier une reponse au Livre de M. Mallet contre le N. T. de Mons.

Ne pouvant donc travailler à ma justification en la maniere que je le souhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins

moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut servir de matiere à la calomnie. Et ainsi, comme elle n'est fondée que sur des commerces innocens que l'on fait passer pour criminels, sur des visites que l'on me rend & sur des lettres que l'on m'écrit, je me suis persuadé que Dieu demandoit de moi que je me reduisisse au même état où j'ai été durant tant de tems, afin qu'étant comme les morts qu'on oublie, & tant de gens que je ne puis empêcher de s'adresser à moi tant que je parois en public, ne pouvant plus ni me visiter ni m'écrire, l'on ne puisse plus aussi fonder, comme on a fait jusques ici, des accusations de cabale sur des visites que l'on me rendroit, ni sur des lettres que l'on m'écriroit.

Je ne crois pas, Monseigneur, qu'il y ait personne qui n'approuve cette resolution, qui ne la regarde comme l'une des plus grandes marques de la passion que j'ai de ne rien faire qui puisse déplaire au Roi, ou qui au moins n'avoue qu'on peut appliquer ici cette grande parole d'un ancien : *Latere liceat, nulla libertas minor à rege petitur.* Ce n'est pas que je n'aie bien prévu que l'état où je me reduis pour autant de tems qu'il plaira à Dieu, peut être pe-

nible à un homme de mon âge; qu'il se trouve privé de beaucoup de secours & d'assistance dont la vieillesse peut avoir besoin; & que la nature a de la peine à se soutenir n'étant point appuiée sur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui est la compagnie de ses amis; mais Dieu tient lieu de tout à qui sacrifie tout pour lui, & je crois faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au Roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétendues cabales, & pour lui fournir par là quelque occasion de remettre les choses dans le calme qui n'a pu être troublé que par ces langues trompeuses dont le Prophete Roi demande d'être délivré.

C'est, Monseigneur, ce que j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je prisse la liberté de vous écrire, ne l'osant faire à Sa Majesté même. Je suis si mauvais courtisan & si malhabile pour traitter avec le grand monde, quelque dangereux Cabaliste que l'on me fasse, que je ne sai pas même quelle priere je vous dois faire sur cela, ni s'il est à propos que je vous en fasse aucune. J'ai désiré seulement que vous soiez persuadé de mon innocence. Votre zele pour la justice fera le reste, selon les vues que lui donnera cette sagesse consommée qui en

regle

regle toutes les démarches ; & quoi qu'il en arrive, je ferai toujours avec un profond respect & une inviolable fidelité.

LETTRE CLXXXIV.

A M. DE POMPONNE. *Sur sa retraite.* Août 1679.

JE ne doute point que vous n'aiez été surpris de la resolution que j'ai prise de ne plus paroître dans le monde. Mais j'espere que vous ne la desapprouverez pas, quand vous en aurez su les raisons. Je les ai marquées dans les Lettres que j'ai cru en devoir écrire à M. l'Archevêque & à M. le Chancelier, dont je vous envoie les copies. Ce n'a été que pour ne vous point embarasser dans nos miserables affaires (*secundùm hominem dico*) que je ne vous ai point dit que j'eusse cette pensée avant que de l'exécuter. Il sera mieux en toutes façons, que vous puissiez dire, que vous n'en avez rien su, comme c'est la verité. Vous n'aurez à repondre de rien; & si mes ennemis sont assez injustes pour me faire un nouveau crime de leur avoir ôté tout sujet de me faire tous les jours des piéces, & d'envenimer tout ce qu'ils savoient & ne savoient pas de moi, je se-

rai seul chargé de confondre leur malice. Vous ne m'en aimerez pas moins pour ne pas prendre de part à ce que je ferai selon les lumieres que Dieu me donnera & les mouvemens de ma conscience. *Unusquisque suum onus portabit.* Et je ne doute point que vous n'aiez de la joie, quand vous saurez que je suis gai & que je me porte bien ; que j'envisage sans inquietude tout ce qui peut arriver, & que Dieu me fait la grace d'abandonner tout à sa providence.

LETTRE CLXXXV.

9. Août 1679.

A M. NICOLE. *Sur l'éloignement qu'il avoit de s'engager de nouveau à écrire sur les affaires de l'Eglise.* *

* M. Nicole fut obligé d'écrire diverses lettres à ce sujet que l'on peut voir dans le II. Tome de ses lettres de l'édition de Lille.

JE vous suis obligé de ce que vous m'avez bien voulu décharger votre cœur. Vous ne le sauriez faire à personne qui entre plus dans vos peines & qui y compatisse davantage. Et quoi que je ne puisse pas toujours être de votre sentiment, je ne pretendrai jamais que vous soiez obligé d'être du mien, sur tout quand il s'agira d'entrer dans des engagemens où vous auriez trop de repugnance. J'aurai toujours la reconnoissance que je dois des assistances que vous m'avez

vez rendues; mais cela ne me donne pas droit de vous en demander de nouvelles; & c'eſt aſſez que Dieu ne vous en donne pas la volonté, pour me faire accepter cette privation comme un ordre de ſa providence. Je n'approuve donc point que l'on parle de vous comme l'on fait, & je trouve ſur tout qu'on a grand tort de le faire de la lettre à M. de Paris *. Car puiſque ce ſont vos amis qui vous ont porté à la faire, & que vous la leur avez envoiée toute ouverte, c'eſt à eux plutôt qu'à vous que ceux qui ne l'approuvent pas, s'en doivent plaindre. Il eſt vrai que je ne voiois pas de neceſſité de l'écrire, parce que c'eſt une vieille affaire que j'avois, ce me ſemble, ſuffiſamment éclaircie dans la lettre à M. de Pomponne † dont le Roi avoit été ſatisfait, & qu'il n'y a rien à eſperer de tous les éclairciſſemens que l'on donne à cet homme *. Il ſe plaint parce qu'il veut ſe plaindre & qu'il cherche noiſe : mais c'eſt une folie de penſer qu'il vous en voudra moins de mal, parce que vous vous ſerez bien juſtifié. Il en a au contraire du dépit, parce que c'eſt lui faire voir qu'il n'a pas raiſon, & qu'il ſe plaint ſans fondement de ce qui le devroit édifier.

* C'eſt la lettre 50. qui eſt dans le II. Tome des lettres de M. Nicole de l'édition de Lille pag. 239.

† C'eſt la lettre qui eſt ci-deſſus pag. 102.

* M. de Harlai Archevêque de Paris.

Il n'y auroit qu'un moien de l'appai-

ſer, ce ſeroit de lui faire des baſſeſſes, dont je ſuis certain que vous n'étes pas plus capable que moi: car les Peres de l'Oratoire en ſont-ils mieux pour avoir ſcandaliſé tout le monde par leur honteux abaiſſement? Le P. Perré Superieur d'Angers vient d'en être chaſſé par une lettre de Cachet, parce qu'une Religieuſe l'a accuſé à la Cour d'être Janſeniſte, & rien n'eſt plus infame que le Memoire préſenté à M. de Paris (dont on vous a envoié copie) pour la juſtification de ce Pere. Car c'eſt en proteſtant qu'il n'y a rien qu'il n'ait fait pour porter M. d'Angers à favoriſer les Moliniſtes, & à ſatisfaire les Jeſuites, juſqu'à lui conſeiller d'ôter tous les livres de P. Roial de ce Monaſtére, dont la ſuperieure lui a fait envoier la Lettre de Cachet. Je ſuis donc perſuadé qu'il n'y a rien à faire par la voie de la négociation. Mais je n'ai preſentement aucune penſée que d'achever mon ouvrage *. J'aurois voulu ſeulement qu'on ne ſe fût engagé à rien, & qu'on ſe fût laiſſé conduire par les ouvertures que Dieu pourra donner à l'avenir. Ainſi ce que je ne puis approuver, eſt que vous aiez tant d'éloignement pour des écrits ſemblables à ceux qu'on a faits autrefois, & que Dieu a viſiblement benis. J'admire ſur tout que vous

* La nouvelle Défenſe contre M. Mallet.

vous m'alleguiés les degoûts de M. de * [illegible] le jugement de M. de S. Cyran † & de M. Guillebert contre l'Apologie de Port-Roial. Je sai que feu M. l'Evêque d'Alet l'a fort estimée, & qu'elle a été fort bien reçue dans le public. Ce n'est pas néanmoins ce à quoi je m'arrête. Il y a d'autres regles de la bonté d'un ouvrage que ce qu'en dit le tiers & le quart : *Vera dicere, & cum causa*, ne rien dire que de vrai, & ne le dire même, que quand il s'agit de défendre ou la vérité abandonnée, ou l'innocence opprimée, *Eripere pauperem à potente, & pauperem cui non erat adjutor.*

† coa.

J'ai remarqué depuis peu deux versets dans le 4. Chapitre de l'Ecclesiastique qui nous donnent, ce me semble, deux grandes regles, l'une générale, & l'autre qui en est une exception. La générale est, *Noli resistere contra faciem potentis,* Eccl.
& ne coneris ire contra ictum fluvii. Voi- 32.
là à quoi la prudence humaine & chrétienne nous oblige ordinairement, De n'aller point contre le torrent, & de ne s'attirer point de fâcheuses affaires en choquant les personnes puissantes. Mais voici l'exception : *Pro justitia agonizare pro* Id. 33
anima sua; & usque ad mortem certa pro justitia, & Deus expugnabit pro te inimicos tuos. Ce qui est plus clair dans Vatable :

ble: *Ad mortem usque decerta pro veritate, anima tua causâ contende pro justitia, ut Domino Deo adversùs inimicos expugnaturo :* Comme si le Sage disoit, quand il ne s'agira que de vos interêts, cedez au plus puissant que vous, & ne vous attirez pas sa colere en lui resistant ; mais quand il s'agira de défendre la verité, combattez jusqu'à la mort, & croiez qu'en cela vous agissez pour votre ame, & n'apprehendez point la haine de ceux qui la voudroient opprimer, parce que Dieu sera votre protecteur en vous délivrant de vos ennemis.

Je doute fort qu'il faille d'autre vocation en ces rencontres là, que ce commandement général, quand la providence semble l'appliquer à quelques personnes particulieres par la liaison qui est entre eux & ceux que l'on persécute ; par la connoissance qu'ils ont de l'injustice qu'ils souffrent, & du préjudice qu'en reçoit l'Eglise : & par une confiance raisonnable, qu'ils peuvent avoir en la bonté de Dieu, que la cause de la verité & de la justice ne sera pas tout à fait abandonnée, s'ils en prennent la défense. Si des pauvres étoient en danger de mourir de faim à mes yeux faute d'assistance, & que je les pusse assister, douterois-je si je le dois faire, parce que je crain-

craindrois de n'en avoir pas la vocation? Ne peut-on pas appliquer aux violences qui vont à la destruction d'une communauté entiere, & qui peuvent être la cause de la mort de plusieurs ames ce que le Sage dit dans les Proverbes, *Eme (Al. Erue) eos qui ducuntur ad mortem, & qui trahuntur ad interitum liberare ne cesses: Si dixeris, Vires non suppetunt, qui inspector est cordis, ipse intelligit, & servatorem animæ tuæ nihil fallit, reddetque homini juxta opera sua.* N'y a-t-il point autant de sujet de trembler de ce côté là que du côté qui vous fait craindre? Le Sage a prévu que plusieurs s'excuséroient de secourir les opprimez, en disant que cela est audessus de leurs forces, & qu'ils n'y pourroient rien faire, & c'est, ce me semble, tout ce qu'on pourroit dire de plus raisonnable pour se dispenser de ce devoir de charité. Mais parce que c'est souvent la timidité qui se couvre de ce prétexte, le Sage envoie ceux qui se servent de cette excuse, à celui qui voit le fond des cœurs, & il les fait souvenir qu'il rendra à chacun selon ses œuvres. Et alors l'Ecriture dit qu'il y a à craindre d'être souverainement puni pour avoir manqué à ces devoirs, auxquels il est à craindre que notre pusillanimité (permettez moi de me servir de ce mot) ne nous

Prov. 24. 11.

nous empêche de satisfaire. On peut tomber dans la disgrace de son Seigneur pour avoir manqué de faire profiter un talent qu'il nous avoit donné. Le talent que vous avez d'écrire en Latin est très rare; & on en peut user très avantageusement pour l'Eglise, sur tout dans la conjoncture d'un Pontificat tel qu'est celui-ci. Vous l'enfouissez quand vous témoignez une si grande pente à ne vous mêler de rien. Excusez ma chaleur; c'est peut-être un zele mal reglé qui me fait dire toutes ces choses. Il me semble pourtant que je n'ai point d'autre interêt que celui de Dieu & de la vérité. Adieu, aimez moi toujours, & assurez vous que je ne prendrai point de part à tous les caquets du monde; & quelque parti que vous preniez, la petite peine que j'en pourrois avoir, ne m'empêchera jamais de vous regarder comme mon ami à la mort & à la vie, me consolant de votre absence, si je ne puis autrement, par ces paroles de S. Augustin. *Quamvis non videamus nos oculis carnis, animo tamen in fide Christi, in gratia Christi, in membris Christi tenemus, amplectimur, osculamur.*

LETTRE CLXXXVI.

A M. LA DUCHESSE DE LESDIGUIERES. *Sur la mort de M. le Cardinal de Retz, son Oncle.* 1 Sept. 1679.

JE ne pouvois, Madame, recevoir une nouvelle qui me touchât davantage que celle que l'on me vient de mander d'une mort si peu attendue, & que tant de considérations me rendent sensible. Il y avoit 45. ans que celui que Dieu vient d'appeller à lui, m'honoroit de son amitié. Et si la providence divine m'avoit donné moien de lui rendre quelque service, il m'en a témoigné tant de gratitude, que j'avois de la confusion de la maniere si pleine de bonté, dont il reconnoissoit le peu que j'avois tâché de faire pour lui. Mais ce n'est pas ce qui m'afflige davantage. C'est la perte que fait l'Eglise d'une personne d'autant plus capable de la servir, que par un sentiment rare d'humilité & de penitence il s'étoit depouillé volontairement de la dignité qu'il possedoit, pour s'ensevelir dans une retraitte, où étant mort à toutes choses, il ne vêcut que pour Dieu. Sachant aussi certainement que je le sai, combien ce dessein a été sincere, je ne puis

puis douter que Dieu n'ait accepté son sacrifice, quoiqu'il ait permis qu'il ne l'a pû executer. Mais depuis aussi il lui a fait la grace que ce qu'il craignoit davantage pour sa conscience, au lieu de lui être une occasion de l'engager, lui en a été une de rendre à l'Eglise le plus grand de tous les services, en lui donnant pour chef un si saint Pasteur & si appliqué à son devoir par un zéle fervent & une charité toute apostolique, que pour peu qu'on ait de sentiment de religion on se sent porté à en rendre à Dieu de continuelles actions de graces.

Ce sont les vues, Madame, qui nous doivent consoler, puisque si nous aimons veritablement nos amis, nous devons être plus touchez pour l'amour d'eux de la misericorde que nous avons sujet de croire que Dieu leur a faite, qu'affligez pour l'amour de nous de ce que nous perdons en les perdant. Il est vrai, Madame, qu'il n'y a que la foi qui puisse donner ces sortes de consolations, & que vous en avez eu besoin d'une grande pour vous soutenir dans une occasion aussi douloureuse pour vous, que l'a été celle-là. On se represente assez les sujets que vous avez eu d'en être accablée, si Dieu ne vous avoit fait la grace de recevoir en chrétienne un si rude coup. Les sé-

séparations de personnes si chéres & si étroitement unies par le sang & par l'amitié, ne se font point sans un déchirement de cœur, que rien ne peut plus adoucir qu'un humble retour vers Dieu, qui fait qu'on lui offre en sacrifice pour celui-même que l'on pleure, la douleur que l'on ressent de sa perte. J'espere, Madame, qu'il vous aura mise dans cette disposition, & je le prierai de tout mon cœur, qu'il vous y affermisse de plus en plus; & que cet exemple qui vous touche de si près, vous fasse tellement comprendre le néant du monde, que vous le jugiez indigne d'occuper une ame créée pour jouir éternellement de Dieu.

LETTRE CLXXXVII.

A la Mere du Fargis, *Qui a été Abbesse de Port-Roial des Champs.* 1 Sept. 1679.
Sur la mort de M. le Cardinal de Retz son Cousin.

C'Est une triste avanture, ma très chere Mere, que la premiere fois que je vous écris dépuis mon départ, soit à vous parler d'une nouvelle aussi affligeante qu'est la mort de notre pauvre Cardinal. Mais ce nous doit être néanmoins une grande consolation que Dieu ne

M. le Cardinal de Retz.

ne l'ait appellé à lui qu'après lui avoir inſpiré de ſi bons ſentimens, lui avoir donné le deſir de ſe dépouiller de ſa dignité par eſprit de pénitence, lui avoir fait exécuter ce deſſein autant qu'il étoit en lui, & lui avoir fait éviter les écueils du dernier Conclave, que l'on craignoit ſi fort pour lui, en lui faiſant la grace de contribuer à l'élection d'un des plus ſaints Papes que l'Egliſe ait eu depuis pluſieurs ſiécles. Après cela l'on peut bien compter comme le dernier ſçeau de ſa predeſtination, de ce qu'il eſt mort entre les bras d'un très-bon Religieux, comme on me le mande, dans des ſentimens très-humbles & très-penitens, & de ce que par les ſoins qu'il a eu des pauvres dans ſa petite principauté, il s'eſt fait des amis qui le recevront dans les tabernacles éternels. Je vous ai vû autrefois, ma très chere Mere, dans une ſi grande inquiétude pour ſon ſalut, lorsqu'on n'avoit pas encore toutes ces raiſons d'en bien eſperer, que je ne doute point que le changement que Dieu a fait depuis en lui, ne ſerve infiniment à diminuer votre douleur & à ſouffrir patiemment la perte du bien qu'il auroit ſans doute fait à la maiſon, s'il avoit vêcu encore trois ou quatre années. Dieu vous marque par

la

là que vous devez regarder comme votre partage les persecutions, les croix & le denuement de tout appui humain, afin que vous n'aiez point d'autre recours, que de mettre en Dieu seul toute votre confiance. Vous étes heureuses de vous trouver toutes dans cette disposition. Cela vaut incomparablement mieux que les plus grandes prosperitez. Ce n'est pas que Dieu ne veuille bien que nous ressentions les afflictions qu'il nous envoie. Il suppose que nous pleurerons pendant que le monde se rejouira. Mais il nous promet d'essuier nos larmes, & de les changer en une joie que personne ne nous poura ravir. Je suis tout à vous, ma très chere Mere, ce que je vous écris, sera aussi, s'il vous plaît, pour la M. Ang. & pour Mademoiselle de Vertus.

LETTRE CLXXXVIII.

26 Oct. 1676. *Au* PAPE INNOCENT XI. *En lui écrivant sur son Exaltation au Pontificat, il lui presente les derniers volumes de la Perpetuité de la Foi.*

BEATISSIME PATER

TAnta est & tam justa orbis Christiani exultatio, quod Sanctitatem vestram in Petri sede videt divinitus constitutam, ut in hac publica omnium ordinum lætitia nemini non liceat in quævis gaudii, gratulationisque signa prorumpere. Quis enim qui se modò meminerit inter Christi membra censeri, non hoc singulare in totum Ecclesiæ corpus, & in se privatim Dei beneficium putet, illum Ecclesiæ datum esse Pastorem, qui veras ejus utilitates nec ignoraturus sit, nec neglecturus; cui nec zelus defuturus sit, quo deformatæ tot corruptelis Ecclesiæ mederi suscipiat, nec animi firmitas, quo suscepta semel exequi pertendat. Jam verò quis Christi sacerdotii quocumque demum gradu particeps non exultet, id sacerdotali ordini, divino munere, caput esse præpositum, in quo omnium virtutum, omnis sanctitatis exemplar

emplar cernere ſit, & à quo meritò expectet fore ut inſtauratâ Eccleſiæ diſciplinâ tot pollutum ſordibus ſanctuarium aliquando expurgetur, & prophanis ejus violatoribus aditus obſtruatur.

Me verò, Beatiſſime Pater, ut immixtus gratulantium turbæ Sanctitatis Veſtræ pedibus advolverer, tum illæ communes, tum privatæ quædam rationes perpulerunt. Quantum enim & quàm grave vulnus, Calviniana hæreſis Eccleſiæ impoſuerit, tot chriſtianis ab ejus ſinu excuſſis, tot membris de corpore avulſis, novit profectò Sanctitas veſtra, & pro ſuo in Eccleſiam amore vel acerrimè dolet; atque adeo dubitare fas non eſt, quin gratum acceptumque ipſi futurum ſit, quicquid demum reducendis in viam ſalutis errantibus vel leviter conferre poſſit. Ejusmodi autem quiddam, tum noſtro, tum amici pridem mecum ſtudiorum ſocietate conjuncti, labore & opera effectum eſſe videri poteſt. Neque enim temerè apud Sanctitatem veſtram affirmare poſſumus, iis libris, quibus pro noſtrarum mediocritate virium Calvinianos revincere ſtuduimus errores, multos retecta veritatis luce ad Eccleſiæ catholicæ gremium revocatos. Sed licèt illi longè paucioribus profuiſſent, non indignos tamen apoſtolica benedictione Sanc-

titati vestræ visum iri, ideo confidi
quòd vel unius animulæ Christi sar
ne redemptæ, quæ dignitas, quæ
stantia, quod pretium, pro sua pietat
tis agnoscat. Quamobrem ut olim
bus decessoribus vestris priora volu
obtulimus, qui ea quàm gratè acc
sent, nobis etiam significare dignati
sic nunc totam disputationis istius
absolutæ seriem, pluribus volumi
comprehensam, Sanctitati vestræ off
dam duximus, ejusque judicio a
censuræ tota animi demissione subji
dam; ut illa Vestræ Sanctitatis,
qua qui non colligit spargit, benedi
ne donata, uberiores adhuc afferant
tus. Id me à Beatitudine vestra i
traturum meritò sperare mihi videor
terimque ipsi quàm potero arden
mis votis ac precibus diuturnam in
ris, æternam in cœlis fœlicitatem a
cabor.

L

LETTRE CLXXXIX.

AU CARDINAL CIBO. *Il le felicite sur le choix que le Pape avoit fait de S. E. pour son premier Ministre : & lui envoie les ouvrages de Port-Roial contre les Calvinistes.* 26 Oct. 1676.

EMINENTISSIME CARDINALIS

COllati in Ecclesiam divinitus beneficii, cùm tot virtutum ornamentis instructum Pontificem accepit, non exigua pars est quòd ille Eminentissimam Celsitudinem vestram, primo statim Pontificatus ingressu, in laborum ac sollicitudinum suarum societatem adscivit, & maximis quibusque negotiis tractandis præposuit. Quacumque enim vel doctrina, vel sanctitate polleant, qui vasta illa & perinde difficilia munia sustinent, soli ad omnia pares esse non possunt. Fidelibus igitur ipsis opus est administris, quorum opera, consilio, diligentia utantur, tum ad cavendas malorum fallacias, tum ad ea discenda quæ per se ipsi scire non possunt, tum ad ea quæ utiliter consulta, provisa & decreta fuerint exequenda. His destitutus vel optimus Pontifex abesse vix potest, quin in grege

Christi regendo sæpiùs offendat. Nam improbitas ipsi sæpè specie probitatis obrepit, & calumniis innocentiæ conflat invidiam, quo fit ut bono licèt animo & sincero Religionis zelo, minùs tamen perspecta veritate, in malos plerumque indulgentior sit, in bonos iniquior. Quorum vel gravissimorum malorum atque incommodorum cum una cautio & provisio sit, si excutiendis Ecclesiæ rebus integerrimi simul & perspicacissimi viri præficiantur, merito sic Innocentium XI, in supremo apostolicæ sedis apice collocatum gaudemus, ut simul illud summis laudibus efferamus, quòd Eminentiâ vestrâ sibi in præcipuum ministrum adhibitâ, lætitiam nostram pleniorem, firmiorem, ac solidiorem fecit. Hinc enim meritò in eam spem omnium animi erecti sunt, fore ut sub tanto Pontifice cujus initia tam faustis ominibus in posterum prælucent, Ecclesia reflorescat. Huic loco ne diutiùs immorer, Eminentiæ vestræ pudor ac modestia vetat: sed cum singulare ejus in animarum salute promovenda studium omnibus quoque notissimum sit, atque hinc intelligi liceat libros fidei catholicæ adversus Calvinianorum errores vindicandæ dicatos, quos summo Pontifici offerendos duximus, Eminentiæ quoque vestræ non ingratos futu-

futuros, hos quoque ipsi mittendos putavimus, nostræ in Eminentiam vestram venerationis testes, ejusque studii sponsores, quo necessaria ipsi in tanto munere gerendo gratiæ subsidia continuis precibus efflagitamus.

REPONSE

Du CARDINAL CIBO *à la Lettre précédente.* 2. Janv. 1677.

PERILLUSTRIS ET ADMODUM REVERENDE DOMINE

L'ÆTo benignoque vultu excepit & attentè legit Sanctitas sua, litteras quibus ipsi magnâ cum gaudii, & filialis obsequii tui significatione, Pontificatum maximum gratulatus fuisti: in iisque congruentes mœrori suo, ob labefactatam hominum temporumque injuriâ Ecclesiæ disciplinam, pietatis tuæ sensus libenter agnovit. Eruditionis enim & ingenii laudem, quâ jam pridem apud omnes inclaruisti, collaturum te sperat pro virili tua in malorum medelam quæ tam piè ac tam dolenter meritò defles: procul verò eos affectus habiturum, quibus nonnulli egregii cæteroqui viri & omni

laude præstantes, ita aliquando abripi se patiuntur, ut non tam in fide errores, quàm in disputatione adversarios insectentur.

Libros quos à te adversùs Calvinianam hæresim editos Sanctitati suæ offers, pari animi benignitate excepit; aliquam temporis partem gravissimis curis detractura, ut illis evolvendis impendat, quos singulari studio & doctrinâ, nec minori eloquentiâ & ingenio elaboratos, omnium manibus teri jam inaudivit.

Cæterum paternæ charitatis, quâ te Sanctitas sua, virtutemque tuam amplectitur, uberes significationes tibi præstabunt opportunitates ornandi tui: cujus interim pignus & ad preces quas polliceris, & quibus Sanctitas sua plurimùm confidit, incitamentum, accipies apostolicam benedictionem quam tibi, me interprete, amanter elargitur.

Ego verò dum Sanctitatis suæ jussa exequor, gratias humanitati tuæ de amantissimo officio & de præclaro munere plurimas habeo, libentissimè relaturus si frequentes se dederint occasiones de tua eximiâ virtute, pietate, eruditione bene merendi. Ac precor Deum læta tibi omnia cum diuturna incolumitate largiatur.

LET-

LETTRE CXC.

Au PAPE INNOCENT XI. *Il lui rend raison de sa conduite. Il lui fait un détail des maux de l'Eglise de France, en le supliant d'y aporter remede.* 1679.

BEATISSIME PATER

CUm primum me iterùm è conspectu hominum subducendi tandem consilium cepi, atque eas latebras seu tenebras repetendi, in quibus iniquitas temporum longè maximam ævi mei partem trahere me coëgit, nihil mihi prius venit in mentem quàm ut ad tuam Sanctitatem confugerem, atque ad eam de omnibus meis rebus rationibusque referrem. Quid enim dulcius vexato filio, quàm sinus patris atque illius potissimùm etiam minimorum amantissimi, & cujus propensæ in me voluntatis in tantâ meâ tenuitate, tot, tanta & tam prolixa extabant argumenta? Hæsitavi tamen usque, Beatissime Pater, dubitans num christiani hominis, imò sacerdotis modestiæ magis conveniret suo silentio Domini Jesu Christi patientis imitari & colere silentium, & Dei tempora manere, & Sanctitatis tuæ nutus, quam & suus in Deum amor satis sollici-

tat, & Ecclesiæ Gallicanæ calamitas, ex quâ mea privata sic pendet, ut nec ego sine illà velim malorum meorum exitum invenire, nec illa suorum possit, quin me secum in eamdem salutem vindicet. Verùm dum etiam atque etiam hoc apud me reputo, id ipsum me hoc facere compulit quod distuleram. Veritus sum enim quum eadem ferè de meâ causâ apud te dicenda sint quæ T. S. scire de publicâ necesse est, ne de meâ tacendo publicam desererem, cui me deberi totum intelligo.

Quod officium quanquam ad Episcopos maximè pertinere videatur, quorum saltem nonnullos in re tanta confido tandem usuros occasione, quam tua caritas singulari, nec unquam satis prædicando Dei beneficio, jam dudum offert eorum zelo ad pacandam Ecclesiam Gallicanam, tamen cum in me potissimum incubuerit ea tempestas, quâ tamdiu percellitur Ecclesia Gallicana, paucique supersint Episcoporum qui harum rerum initiis interfuerunt, arbitratus sum & ad me pertinere rei totius primordia, processus, historiam denique apud T. S. enarrare, cujus unius est rei tantæ eum finem imponere, quem omnes boni cupiunt, sperant, precantur.

Atque hanc laudem cum tibi servasse vi-

videatur Deus opt. max. tum me unum de multis in fœlicia tui Pontificatus tempora fortaſſe voluit ſuperſtitem, quamvis tot moleſtiis, valetudinibus, ægritudinibuſque jactatum, ut quæ tuâ plurimùm intereſt ſcire, nec aliunde haurire facilè licet, hæc ego omnia omnium hominum qui ſuperſunt, in primis totius rei gnarus & quantuluscumque ſum, pars tamen magna, hanc apud te ſingulari fide ſummâque diligentiâ & cautione proponerem. Quanquam enim ex his quæ in hac cauſâ ſcripta ſunt, ea utcumque excerpi poſſent, tamen & magni laboris eſt & paucorum hominum hanc moleſtiam ſuſcipere, & multa tunc vulgò nota in his omiſſa nunc ſupplenda veniunt.

Quod ſi ex animi mei ſententiâ perfecero, & huic officio erga Deum Opt. Max. ſatisfecero, tum verò mihi apud Dominum gratulabor, *quòd ſecundum verbum ſuum, ſervum ſuum in pace dimiſerit*, cui dedit videre dies beatiſſimos Pontificis tam ſancti, nihil ut in his deſiderari poſſit ad Eccleſiæ ſolatium, quàm ut ejus mala tam ſedulo Paſtori innoteſcant; ſed cum tam longam malorum ſeriem capere non poſſint epiſtolares anguſtiæ, libello rem complectar. Nihilque dicam quod non & argumentis documen-

tisque certissimis & sanctissimorum hujus Ecclesiæ Episcoporum testimonio constet. Breviter omnia, ne tuis temporibus, tuâque benignitate abuti videar; sed ita tamen ut meridianâ luce clariùs innotescat, quod in Gallia palam est, non aliud meum crimen esse, & eorum quos Jansenianos vocant, quàm quod morum christianorum sanctitatem adversus Jesuitarum profligatam indulgentiam, D. Augustini seu potius Ecclesiæ doctrinam de Gratiâ defenderint adversus *Hispanum*, ut ipse Mariana vocat, *Ludovici Molinæ commenta*, quorum patrocinium Jesuitæ, quo jure, quâ injuriâ adversus majorum suorum placita & Generalium scita susceperunt.

Quorsum autem procacitatis & vehementiæ in hoc incepto processerint, videbit T. S. nec adversus me tantùm aut Theologos amicitiæ atque doctrinæ vinculo mecum conjunctos, sed adversus cœnobium virginum quarum pietas in Galliâ celebratur, quarum unicum crimen est quòd matrem meam, sorores sex, totidem ex fratre neptes susceperint, atque inde mihi aliqua apud eas fides & quasi familiaris necessitudo cum iis intercesserit.

Videbit T. S. inde telorum omnium scopum factum hoc Monasterium, cujus sancti-

ſanctitati nec inimici quidem infenſiſſimi teſtimonium derogare potuerunt, atque innocentiſſimi Portûs-Regii nomine, poſtquam non ſuos, ſed morum corruptiſſimorum atque novæ doctrinæ inimicos complexi ſunt, adverſus larvam quam finxerant omnibus calumniis inſurrexiſſe.

Videbit odio in eas ſanctimoniales eo olim abreptos, ut præfixo unius ex ſuis nomine palam libellum ederent cui titulum fecerunt : *Portus-Regius cum Genevâ conjuratus adverſus ſanctiſſimum altaris ſacramentum*; atque in me ita exarſiſſe, ut ſub hominis ſibi conjunctiſſimi nomine fictis atque editis in eam rem inſtrumentis fabularentur me conventiculo Deïſtarum quorumdam interfuiſſe adverſus Religionem Chriſtianam conjuratorum, measque in hac conjuratione partes fuiſſe Pænitentiæ & Euchariſtiæ Sacramenta funditus evertere, idque facere conatum per librum *De Frequenti Communione*, qui vehementiſſimè eo nomine petitus apud Sanctiſſimos Deceſſores tuos, intactus ab omni cenſuræ labe ad nos rediit.

Atque id unum ſatis ſuperque docet quantum maledicendi libidine excæcati non æquitatis tantùm & humanitatis, ſed etiam ſecularis prudentiæ compoſitæ ma-

lignitatis limites transgressi fuerint, cum ex ipsâ ratione temporum constet me novem tantum annos natum fuisse eo anno cui hanc conjurationem assignant. Magnum hoc. At quantò majus quod non minori confidentiâ libris editis commenti sunt, Portus-Regii sanctimoniales nunquam ad sacram synaxim accedere, sanctorum imagines non colere.

Nam quod ad superiorem calumniam attinet, quæ me spectat, aliquâ saltem computatione temporum opus fuit ad eam refutandam. Posterior autem in maximo totius Galliæ theatro, Lutetiæ scilicet, atque in apertâ luce patentibus sacelli Portus-Regii valvis oculis ipsis immensæ multitudinis quotidie confutari facilè poterat. Cætera nunc taceo, propediem ordine & enucleatius propositurus. Nunc quod attinet. Postquam Constitutiones quibus damnatæ sunt quinque illæ propositiones quas nos defendere utique prædicaverant, omni reverentiâ suscepimus, atque eo pacto se & ibi confutatos vident, & conditionibus sub Clemente IX. pactis sublatam tandem, quam tantis studiis atque vehementiâ retinuerant ansam nostri calumniandi, quid superesse videbatur nisi ut Galliâ totâ in verba summorum Pontificum juratâ, nullâ vel umbrâ veteris vel occasione novæ cri-

mina-

minationis ſuperſtite, altâ pace frueremur, nebulæ malè conceptarum de nobis opinionum quas aut Aulæ ignaris vel malè credulis obduxerant ſponte, ipſâ die, reipſâ diſcuſſæ ſenſim evaneſcerent.

Halcyonia revera aliquandiu fuerunt. Aula jam diu præconceptas de nobis opiniones ex animo abjeciſſe viſa eſt. Rex ipſe me ad ſalutandum admiſſum amicis & urbanitatis plenis verbis dignatus eſt.

At quibus perſpectum fuit Jeſuitarum ingenium, jam inde augurari paucorum dierum futuram eam tranquillitatem. Quippe non obſcurè præ ſe tulerant adverſarii, non tam quinque propoſitiones iis inviſas, quàm Divi Auguſtini doctrinam, quam cum poſt ſuperiores concertationes inclaruiſſe, atque ab erroribus quos huic inſerere deſtinaverant, magis magisque vindicatam fuiſſe vident, ipſâ pace cujus conditiones interturbare non potuerant, infenſiores facti, quod nos ficto crimine liberatos viderent, ipſi ſuum manifeſtum fecerunt, dum non errorum odio, quorum ne umbra quidem ſupererat, ſed odio noſtri in ipſam veritatem incitati, declamationibus, ſuſurris omnibus, denique ſuis artibus nos petere non deſtiterunt.

Itaque de integro apud Regem nos mordere, calumniari, captare neſcio quas occaſiones ut fucum facerent. Et quod

aperto marte sensissent [illegible]
convelli atque dirui, omnia [illegible]
ex insidiis agere, atque eo [illegible]
quod quid nobis objici posset, [illegible]
ignoraremus.

Inde Regis animus à nobis magis ac magis sensim abalienari, atque [illegible] eorum qui ad aulæ dictata sentiunt. Unde factum, S. P. ut illa, illa, inquam, larva, quæ Jansenismus dicitur, quantumvis larva, quantumvis nihil sit, quantumvis nihil sonet, tamen tanto [illegible] pessimis artibus facta sit, quòd eam [illegible] libet imponere liceat, hoc est his [illegible] bus quibus Religio est, cum Jesuitis [illegible] de doctrinâ morum, aut de Gratiâ Christi sentire, ut dum qui Janseniani dicuntur moribus atque doctrinæ suæ omnes bonos habent suffragantes, tamen non tantum ab omnibus Ecclesiasticis officiis atque Beneficiis repellantur; quod ad eos nisi Ecclesiæ nomine non pertinet; sed etiam instar hæreticorum habeantur à plerisque omnibus, quibus absurdum quidem videtur pro hæreticis eos haberi quorum nulli proferuntur errores; sed tamen iisdem non minus videtur incredibile de nihilo tantum turbarum excitari; itaque rumoribus in suspiciones aut odium transversi abripiuntur.

Mirum fortasse T. S. videbitur in Re-

Regno Christiano sub tanto Rege rem tamdiu jactatam, tam celebrem, tam apertam eò tandem erupisse. Sed mirari desinet dum apud se reputaverit Regem à pueritiâ Jesuitis assuefactum, eadem semper ab eâ factione eâ de re etiam atque etiam apud eum inculcata, eos quos ascivit sibi conscientiæ arbitros hoc convitium quasi per manus traditum acerrimè urgere non destitisse, atque in officio hoc sine ullâ pænitentiæ, imò nec hæsitationis quidem vel levissima significatione ad supremum judicium migrasse; corruptissimæ doctrinæ perniciem summâ curâ, summis artibus fucatam; atque in primis quantum Jesuitis in eâ potissimum causâ sua de moribus doctrina fidem omnem deroget, nullibi plausibiliorem esse quam in aulâ doctrinam assentatricem, quæ ipsa per se his autoritatem & fidem in aliis conciliat, nullo propè non in omnibus libenter assentiente his quibus suâ interest in aliquâ re fidem à se & ab aliis haberi; optimos Episcoporum qui gregi sibi commisso invigilant ab aulâ remotissimos. Qui in eâ versantur atque apertos ad Regem habent aditus, non eos esse qui sibi negotium facessere velint. Si qui sint, quorum facundia, libertas metuitur, jam dudum Jansenianæ, ut loquuntur, factionis suspectos esse factos; Archiepiscopum Pari-

risiensem solum super eâ re audiri, Jesuitis ita conjunctum, ut unus animus, una mens, una causa, una ratio dici possit. Denique etiam optimis Episcopis subesse nonnihil timiditatis, ut dum quisque horum veretur ne fidei Catholicæ loquendo nihil prosit, suæ non parum faciat præjudicii, omnes coram Rege super re tanti momenti ne mutire quidem audeant.

Dixi, B. P. quibus quasi gradibus ad hunc quem vides miserrimum statum res Ecclesiastica apud nos devoluta sit, qui jam ad omnis boni ruinam præcipitat & festinare videtur ad eventum quem vir inter aulicos maximus & sapientissimus diu jam præsensit, scilicet brevi superfuturam apud Francos inanem tantum religionis speciem; quòd, cum nulla sit certa forma hujus figmenti, quod Jansenismum vocant, omnibus affingatur, quæ libidines humanas tardare aut coercere possunt. Si quis ex evangelicâ normâ loquitur, scribit, concionatur, Jansenianus audit; ipsa continuò doctrina, quamtumvis vera & sancta, erroris instar habetur, proscribitur.

Imo & inde sequitur (vix credibile quidem) sed necessario sequitur ut ipsa, ipsa virtus, vitaque innocens & ad Christi legem seriò & severè exacta jam tolerari nequeat. Frustrà Christi mandata alios

alios non docent, quibus eſt ſatis ſilentio ſibi in Chriſto vivere. Nec ſic vivere impunè licet. Qui ſic vivit, exemplo docet; qui ſic docet, nomen dediſſe videtur adverſus eos, qui mandatis vim & fucum faciunt. Incredibile, B. P. ſed vereor ut noviſſimo Portus Regii caſu plus ſatis conſtet. Mitto jam veteres iras & gratis conceptum in hujus Monaſterii Magiſtros atque Rectores odium hæreſeos affectatâ ſuſpicione velatum. Quid poſt pactam Eccleſiæ pacem novi in Jeſuitas criminis admiſerunt fideles Agni ſponſæ? An quod huic pro more ſuo pſallentes, ſilentes in deſerto, ſummâ fide ſervierunt. Quid ſacerdotes qui ſivè audiendo ſivè admonendo his in Chriſto miniſtrarunt? An quod ad Dominum viam monſtrarunt, & ipſi cæterà perpetuo ſic addicti ſilentio, ut per eos non ſteterit quin eorum vitam & memoriam perpetua apud homines obliteraret oblivio.

Itaque S. P. nullus vel leviſſimus color quæſitus eſt, nulla cauſa prætexi potuit mandati regii, quod Archiepiſcopus Pariſienſis dum exequitur, in ipſo articulo palam & ſponte profeſſus eſt nihil eſſe in ſanctimonialium moribus, vitâ, puellarum illis commiſſarum educatione quod arguat, item nec in ſacerdotibus, quamobrem ſe non prohibere quin omnia in ſuâ

diæ-

diæcesi munia ecclesiastica fungantur; & Regem nolle hos ibi diutius vivere, interdicere sanctimonialibus ne puellas in posterum suscipiant educandas, item ut novitias admittant, priusquam numerus earum quæ voverunt, ad quinquagenarium redierit. Ita res tanta sine causa patrata est, eo ipso confitente per quem patrabatur. Quanquam postmodum interroganti cuidam, *quid admisissent misellæ*, aut qui his benè volunt qui tum in partem damni aut in discrimen simul veniebant, causatus est omnes hos de Port. Decreto adversus Casuistarum de moribus doctrinam gaudii nimium præ se tulisse.

Sic Deus cordium scrutator, eorum secreta manifestat, ut omnes agnoscant veritatem Christianam ipsam peti eorum odio qui hanc profitentes Jesuitis invisi sunt, nec alio nomine vexari ejus vindices & asseclas, Jesuitis triumphos veritatis in illos ulciscentibus, quos inimicos habere volunt, atque inde induratis & excæcatis unde resipiscendi & suos fastus deponendi his offertur occasio.

Inde apud eos decretum illos eradicare & perdere quos quasi unos novis doctrinis obices videri volunt. Itaque sub idem tempus, cùm eorum iras vulnus sanctimonialibus Portûs-Regii inflictum non explevisset, initum consilium de dissipandis his

his omnibus quibus aliqua cum Portu-regio conjunctio superesset. Causa deerat. Prætexitur me & meos amicos in suburbium quà iter est ab urbe ad Portum-regium, ex condicto jam diu migrasse eo consilio ut facilius conferremus occulta consilia, quæ jam diu fingunt à nobis de rebus novis ecclesiasticis & politicis agitari. Gratis ut cætera; cùm, nobis ea crimina ut proferrentur flagitantibus, nihil unquam sit responsum. Ergò mihi & nonnullis meis amicis Regis verbis denuntiatur, ut inde moveremus; nostra consilia jam comperta; nisi desistamus, Regem vindicaturum.

Quid Regis indignatio, quid inimicorum artes nobis præsagirent, B. P. facilè sentimus: nec ullum aut Regis iram declinandi, aut inimicorum os occludendi consilium esse tutius quàm in secessum aliquem nos recipere, in quo non minus ab amicis tecti, quàm ab inimicis tuti viveremus.

Inde susceptum discedendi consilium, de quo inter initia hujus Epistolæ. Neque quod omnibus votis optavi, scilicet ut apud T. S. meas rationes, meam doctrinam omnem exponerem, vel ætas jam affecta, vel gravis frequensque valetudo me tardasset. Sed in hoc rerum statu veritus sum ne romano itinere inimici mei in augendis confirmandisque Regis suspicionibus uterentur. Revera de me rebusque

meis

meis nihil est quod apud T. S. agam, meam tranquillitatem, meas rationes (ut est Deo gratia) in una veritatis victoria collocatas existimo, quam pro captu viribusque, quantulascumque mihi Deus indulsit, promovendi necessitas mihi incubuit. Mei rationem seorsim haberi nec æquum arbitror, neque peto. Nec est quod T. S. mei vindicem petam, quam satis scio veritatis futuram. Casuisticam indulgentiam atque corruptelam magis ac magis urgeat, expugnet; propugnet Augustinum, cujus doctrinæ tot verè Maximi Pontifices tam apertè suffragati sunt. Duo capita quibus Augustiniana doctrina, pietas, humilitas Christiana continetur ab omnibus argutiis & suspicionis labe vindicet. Doceat Jansenismum esse nullum, si nemo sit qui quinque capita seu propositiones damnatas defendat; hoc uno verbo tempestas omnis sedabitur, desinet bonorum persecutio. Nec erit jam quod prætexant improbi calumniis, quibus optimos quosque magno Ecclesiæ damno vel à ministerio removent, vel in ministerio reddunt inutiles. Omnia ubique pacata, sua legibus Evangelicis autoritas, suus justitiæ atque sanctitati constabit honos. Fremant licèt adversarii & bella spirent, & multos instigare non desinant, superest tamen inter christianos homines ea erga

se-

ſedem apoſtolicam reverentia, ut uno verbo omnia T. S. facilè ſit compoſitura. Diſſentiunt, diſſident animi quòd Epiſcopi parum inter ſe conſentire videantur. Loquatur T. S. omnes conſentient. Rex ipſe ad rationum momenta aut inacceſſus aut immotus, cùm nullius Epiſcoporum apud eum ſatis valeat autoritas ad eum ſuper eâ re confirmandum, ad vocem tuæ Sanctitatis ſtatim acquieſcet. Quidquid enim eâ de re in animum induxerit, nihil aliud in eâ quærere videtur præter rem ipſam; hoc eſt, rei veritatem. ſed eam tot interpoſitis offuciis apertè videre nequit, quas vereor ne ipſe augeat magis ac magis, non tantum eâ animi inductione quâ credit his quibus nulla debetur fides, ſed ita loquendo, ut omnes ad ejus ſenſum vultus ſenſuſque componant, nemo tuos apud eum aperiat.

At præeunte T. S. omnia reſolventur ora quæ clauſit ſecus ſentiendi Religio, & quod ubique præterquam in aulâ inter cordatos omnes dici ſolet, mediâ in aulâ liberè dicetur Janſeniſmum jam nihil eſſe præter nudum & inane nomen; cùm nemo non quinque propoſitionum damnationi ſubſcripſerit, etiam quicumque maximè dicitur Janſenianus, atque fide optimâ ſubſcripſerit. Doctrinam Auguſtini [illegible]eram & germanam Eccleſiæ de Gra-

tiâ Christi doctrinam, prædestinationem gratuitam, gratiam per se efficacem ad omnem pium actum necessariam, cæteraque inconcussa Ecclesiæ Catholicæ dogmata; Casuistarum dissolutas de moribus opiniones atque in primis de Probabilitate, Christianam pietatem atque leges omnes evangelicas pessumdatum iri. Hæc sine-quam, omnia, B. P. te præeunte eo liberè in aulâ, quàm Romæ dicuntur. Inde miserrimorum temporum, nunquam aliunde speranda, pendet & expectatur mutatio. Quam si per Te nobis Deus indulserit, nihil jam erit quod optent ali-hi, qui in veritatis triumpho omnes suas rationes, divitias, spem, gaudium, omnes denique necessitudines positas arbitror; qui, dum vixi, dumque vivam, nulli nisi veritati addictum me velim. Quidquid enim de me dictum sit, palam est me Jansenium nec vidisse unquam, nec novisse, meque ante editum ejus Augustinum mediâ Sorbonâ eadem disputasse de Augustini doctrina, quæ postmodum defendenda sum arbitratus. Huic uni me mancipatum volui, quam Ecclesiæ esse intellexi, quam tot Pontifices Maximi adoptarunt. Non ergo dubitem, S. P. me coram T. S. eâdem fiduciâ sistere, quâ coram Agrippa Rege Divus Paulus, atque ut ille ad Regem: *Credis, Rex Agrippa, Prophetis?*

Scio

Scio quia credis. Ita & ego ad te. Credis B. P. Augustino? Credis Innocentio? Credis Celestino? Scio quia credis. Verum quod superest, quùm Rex quanquam Prophetis fidem haberet, tamen in profitendâ Christi veritate hæsitabat, quod minus amaret; tu contra B. P. cui non minus amoris, quàm intelligentiæ datum est, tuâ erga Ecclesiam & veritatem pietate urgeris acrius quàm ut à quoquam incitari te sit necesse. Ita quibus utraque est cordi, iis id unum relinquitur optandum, ut sanctissimum Patrem Deus Optimus Maximus Ecclesiæ diù servet incolumem. Quod ut faciat omnibus votis etiam atque etiam dum spirabo, contendere non desinam.

LETTRE

De M. FAVORITI. *Il mande à M. Arnauld qu'il a lu au Pape la lettre precedente.* 9. Avril 1680.

FErreus planè sit qui tenere lacrimas possit intuens ex unâ parte eximiam eloquentiam, eruditionem, pietatem tuam, de catholica Religione tam præclarè meritas; ex altera verò miserum, in quo versaris, fortunæ statum, & confla-

flatam malevolorum calumniis tempestatem, quâ huc illuc divulsus à patriæ & charorum amplexu jactaris, affectâ jam ætate & valetudine, cùm maximè deceret te in domestico otio honoribus opibusque florentem vitæ per summam virtutem actæ, & diuturni gloriosique laboris fructum uberrimum capere. Quod si hæc consideratio apta est, vel duriora inimicorum pectora ad misericordiam æquitatemque inflectere, æstimare facilè potes, quo erga calamitatem tuam sensu paterna Sanctitatis suæ viscera afficiantur. Quanquam si verum fateri volumus, & non ex vulgi, sed ex sapientium virorum placitis de hujusmodi casibus judicare, invidiâ potius quàm commiseratione dignus videris, cùm persecutio ipsa præclaram nomini tuo laudem afferat, animo verò solatium afferre debeat singulare, declarans esse te in eorum numero qui volunt piè vivere in Christo Jesu.

Legi Sanctissimo Domino nostro literas tuas, quarum sententia cum plurium aliorum præstantium virorum sensu, qui ad Sanctitatem suam de eodem argumento scripsere, planè consentit, in eo discrepans, quòd elegantius omnia & nervosius ac majore quodam spiritu fundis. Conditio temporum non patitur remedia quæ proponuntur statim aggredi. Sed hæret

hæc

hæc Pontificio cordi infixa cura, in omnem intenta occasionem eliminandi errores, & paci Ecclesiæ reddendæ. Nonnulla dissimulanda sunt; nonnulla in tempus magis idoneum differenda. Non tamen propterea silebit interim vox supremi Pastoris videntis lupos in ovile irruentes. Illud pro explorato habere te velim, vir Illustrissime, nihil mihi accidere posse jucundius vel testimonio amoris & humanitatis in me tuæ, quod accipio ex tuis litteris, vel opportunitatibus declarandi studium & observantiam, quâ virtutem tuam colo & desiderium quo flagro, si in manu meâ esset sublevandi fortunam: Ac lætiora tibi omnia à Deo auguror. Romæ die 3. Aprilis 1680.

LETTRE CXCI.

A M. DE PONT-CHATEAU. *Pour justifier M. Nicole de quelques plaintes que l'on faisoit de lui.* 15. Oct. 1681.

J'Apprends par une lettre de M. Nicole qu'on s'est terriblement laissé prévenir contre lui, par de méchantes raisons, sur une affaire où il a tout à fait raison. Ne s'acoutumera-t-on jamais à ne point condamner les gens sans les avoir entendus? Mais si l'infirmité humaine nous

 fait

fait souvent tomber dans ces sortes de fautes, parce que nous ne sommes pas assez sur nos gardes contre les préventions, nous devrions au moins revenir de bonne foi en reconnoissant l'injustice de nos jugemens temeraires. On en fait de bien étranges sur son sujet.

On l'a accusé d'opiniâtreté en ne voulant pas se rendre à l'avis de tous les autres, quoi que d'une part cela ne fût pas vrai, puis que j'ai toujours été de son sentiment; & que de l'autre, ce qu'on désiroit de lui, étant manifestement injuste, il n'est obligé de se rendre à l'avis de personne.

On a supposé qu'il agissoit par un bas interêt, ce qui n'avoit garde d'être vrai, puis qu'il a toujours déclaré qu'il ne regardoit ce bien là * que comme le bien des pauvres.

* La part qu'il avoit à Nórd-strand.

Je ne puis m'empêcher de dire qu'il semble qu'en toutes choses on prenne à tâche de le décrier, comme on l'a fait encore au sujet de la permission qu'il a eue de demeurer chez lui. Quoi que cela se soit proposé par un ami sans sa participation*, & sans qu'on y ait apporté aucune condition, on n'a pas laissé d'en prendre sujet de le taxer de lâcheté: ce qui me paroît la plus grande injustice du monde.

* Par M. Robert depuis Penitencier de Paris, & Professeur de Sorbonne.

N'est-il pas utile qu'il soit en repos, afin

fin qu'il puisse travailler pour l'Eglise? Ne le fait-il pas toujours d'une maniere ou d'autre?

N'est-il pas juste que chacun agisse selon son don? N'a-t-il pas rendu d'assez grands services pour lui en sçavoir gré, & ne le pas traiter comme un esclave qui n'auroit pas la liberté de faire ce qu'il lui plairoit?

Il a de très belles vues, & qui sont de la derniere importance; & au lieu d'y entrer, & de lui donner moien de les suivre, on voudroit qu'il s'appliquât à des choses auxquelles il n'a pas d'inclination: & parce qu'il ne le fait pas, peu s'en faut qu'on ne le traite de deserteur. Cela m'a toujours paru si déraisonnable que vous me pardonnerez bien si je n'ai pu m'empêcher de vous en decharger mon cœur dans l'occasion que m'en a donné cette nouvelle affaire de Nordstrand.

LETTRE CXCII.

A La MERE DU FARGIS, *alors Prieure de Port-Roial des Champs, sur les obligations des Grands.* 17. Oct. 1681.

J'Ai bien de la joie, ma très chere Mere, de votre convalescence: & ce m'en est un surcroit de ce que l'on me mandé

aussi de bonnes nouvelles de votre chere niece.* Je lui souhaitte de tout mon cœur un bon guide, car elle en a bien besoin; les grands aiant une infinité d'obligations dont ils ne s'apercoivent point d'eux-mêmes, & dont presque personne ne prend la liberté de leur parler. Quand ce ne seroit que l'aumône; on tremble quand on considere ce qui en est dit dans l'Evangile & dans S. Paul. Cependant on ne sçait si ceux mêmes qui en font, en font assez pour s'aquitter de cette obligation: car on la doit faire à proportion de son bien, & S. Thomas dit, que donner la dixme de son revenu n'est que la justice des Juifs, qui ne suffit pas aux chretiens; que sera-ce donc des riches qui ne le font pas? Il se trouve de plus, qu'en qualité de Seigneurs de grandes terres, ils sont obligez d'y faire autant qu'ils peuvent connoître & servir J. C. Combien y en a-t-il peu qui pensent à cela, qui aient un grand zèle d'y faire mettre de bons Curez, quand ils le peuvent; de bons maîtres & de bonnes maîtresses d'Ecoles, ce qu'ils peuvent presque toujours en les fondant? Et il n'y a gueres d'argent mieux emploié que celui-là: car il me semble qu'entre les charitez on doit toujours préferer celles qui vont au bien des ames; ce qui me fait beau-

* Mad. la Duchesse de Lesdiguieres.

beaucoup estimer ceux qui contribuent à faire prêcher J. C. parmi les Infideles. Je voudrois, ma très-chere Mere, que vous lui recommandassiez de bien lire le livre de M. le Prince de Conti, des Devoirs des Grands. Ce ne sont point des idées. C'est ce que Dieu lui avoit mis dans le cœur, & ce que sa grace lui a fait pratiquer à lui même autant qu'il a pu. Je ne sai comment je suis entré dans ce discours; mais c'est aussi tout ce que vous aurez de moi aujourd'hui.

LETTRE CXCIII.

Au P. QUESNEL. *Sur les Livres contre M. Mallet & sur quelques sentimens du P. Malebranche.* 18. Janv. 1680.

JE suis assuré que nos amis seront contens pourvu que les Livres* paroissent, & que le public n'y trouvera rien de trop fort. Ce qu'on mande de Rouen, fait voir la necessité de faire connoître ce furieux & cet insolent, pour aussi impertinent qu'il est, afin que ceux qui le mettent en besogne en aient la confusion qu'ils meritent. Je ne crois pas qu'il soit à propos de faire par avance une apologie † de la force avec laquelle on le traite. Car le premier volume n'en a pas besoin,

* Contre le Sr. Mallet

† Il le fit toutefois par

une Lettre écrite au P. Q. qui suit. Les Jésuites l'ont fait imprimer dans un Libelle faussement intitulé, *Apologie de M. Arnauld* On avoit saisi un ballot à M. le Tourneux, où il y en avoit une copie.

aiant été fort adouci : & il suffit pour le second que cette matiere soit traitée dans le 1. Chapitre du dernier livre. Je suis fort en repos sur tout cela, & je suis assuré que tous les honnêtes gens approuveront la maniere dont j'ai traité un declamateur si envenimé & si ridicule tout ensemble. Je suis plus en peine des voies qu'on prendra pour faire entrer ces livres où ils doivent être débités. C'est une difficulté que j'ai bien prévue, mais qui ne m'a pas empêché de me charger de l'impression, parceque je suis certain que l'imprimeur y auroit eu autant de peine que nous ; & s'il y a de la perte à faire, il est plus juste qu'elle tombe sur moi que sur lui... Mes recommandations, s'il vous plaît, au P. Malebranche. Voici une difficulté que je le prie de me résoudre, sur ce qu'il dit que nous ne connoissons notre ame que par sentiment, & que nous n'avons pas d'idée de ce qu'elle est substantiellement. Si cela est, je ne sai donc autre chose, sinon que la pensée est une modification de mon ame, sans savoir precisement ce qu'elle est en elle même. Si cela est, dira un libertin, qui m'empêchera de croire que la pensée est à mon ame, ce que le mouvement est à la substance étendue. Et cela étant, dira-t-il, quelque immortelle que l'on fasse l'ame, par-

parceque rien ne s'aneantit dans la nature, rien n'empêchera qu'elle ne puisse être sans pensée, comme le corps peut être sans aucun mouvement : & qu'étant sans pensée, elle ne soit incapable de bonheur & de malheur. Il n'y aura donc point de demonstration certaine, par la seule raison naturelle, de l'immortalité de l'ame telle que la foi l'enseigne, puisqu'on ne peut pas prouver que n'étant plus jointe au corps, elle ait aucune pensée, sans quoi elle ne peut être ni heureuse, ni malheureuse. Comme cela m'est venu dans l'esprit en vous écrivant, j'ai cru que c'étoit la même chose que si je le lui écrivois à lui même.

LETTRE CXCIV.

Au PERE QUESNEL. *Avec une dissertation pour la justification de certains termes que le monde estime durs dans les écrits.* en 1680.

JE n'ai pas besoin, Monsieur, de vous assurer que j'ai reçu comme je devois, les témoignages si tendres que vous me donnez de votre amitié. Vous connoissez mon cœur comme je connois le vôtre, & nous pouvons dire reciproquement, que nous sommes chacun dans celui de l'au-

l'autre *ad commoriendum & convivendum*. Je voudrois seulement que vous m'eussiez plus épargné, & que vous n'eussiez pas entrepris de me faire envisager des riens, comme de grandes persecutions, qui me doivent être d'un grand merite. Je ne souffre rien, & hors l'absence de mes amis, qui est une peine que j'ai sacrifiée de bon cœur à Dieu, je n'ai jamais été dans une meilleure santé, ni dans une plus grande tranquillité d'esprit. Je vous dirai néanmoins que si quelque chose la trouble, ce sont les contradictions qui se rencontre au regard d'un ouvrage* que je me suis persuadé ne devoir pas être inutile à la Verité & à l'Eglise.

*La nouvelle Defense de la version de Mons contre le livre de M. Mallet.

J'en ai de trois sortes. On veut que j'en abandonne l'impression à un libraire, & que je ne m'en charge pas moi même, comme je suis resolu de le faire pour bien des raisons que j'écrirai à une autre personne qui pourra vous les montrer.

On veut aussi qu'il ne paroisse point que c'est moi qui aie donné ce livre à imprimer, mais que l'on fasse dire au libraire qu'il lui est tombé entre les mains, ce qui me paroît une si basse & si mechante finesse, que j'aimerois mieux laisser tout là que de m'en servir. M. Mallet vient de se déclarer pour auteur de l'Examen, dans la preface d'un livre imprimé sous son

DISSERTATION

Selon la methode des Geometres, pour la justification de ceux qui emploient en écrivant dans certaines rencontres, des termes que le monde estime durs.

I. DEFINITION.

J'Appelle moiens legitimes ceux qui ne sont défendus par aucune loi, & que l'on peut justifier par l'Ecriture & par l'exemple des Saints.

II. DEFINITION.

J'Appelle termes durs ceux dont les hommes ont coutume de s'offenser, & dont ils ont droit en effet de se blesser, lors que l'on s'en sert contre eux au préjudice de la verité, ou sans que l'on en ait un juste sujet. Tels sont les termes de calomnie, de mensonge, d'impertinence; & ainsi ce sont des termes durs que ceux par lesquels S. Augustin commence son premier livre contre Julien: *Contumelias & maledicta tua, Juliane, si me contemnere dixerim, mentiar.*

III. DEFINITION.

J'Appelle refuter avec douceur ou refutation douce, quand on a pour but en refutant quelqu'un, de l'epargner autant que l'on peut sans trahir la cause de la verité, d'excuser ses fautes, de couvrir ses defauts & de ne donner aucune attein-

te à sa reputation. On ne peut en avoir un plus beau modele que dans une lettre de S. Augustin, où il refute une lettre de S. Jerôme, sur ce qui se passa à Antioche entre S. Pierre & S. Paul.

IV. DEFINITION.

J'Appelle refuter fortement & non doucement en ce qui regarde la douceur exterieure (car pour l'interieure on doit toujours l'avoir dans le cœur) quand on a pour but (l'interêt de la verité & de l'Eglise le demandant ainsi) d'humilier & de confondre un écrivain emporté qui emploie toute sorte de méchans moiens pour décrier la verité, & qui peut lui nuire beaucoup par la bonne opinion qu'un grand nombre de personnes ont de sa probité & de sa suffisance ; ce qui oblige, afin de le faire connoitre pour tel qu'il est, de ne point dissimuler ses excès en les representant fortement, mais sans exaggerer au delà de ce qui en est.

V. DEFINITION.

J'Appelle agir charitablement ou avec charité, de n'avoir en vue que l'honneur de Dieu & l'interêt de la verité & de l'Eglise, & même le bien veritable de celui avec qui on agit, soit que ce soit avec douceur, soit que ce soit avec force, selon cette belle parole de S. Augustin : *Et virga Charitatem habet ; sed aliud est*

est Charitas severitatis, aliud Charitas mansuetudinis : imo una eademque Charitas, qua diversa in diversis operatur. Lib. 3. adv. Ep. Parm. Cap. 1.

VI. DEFINITION.

J'Appelle manquement de sincerité, quand on abuse des mots, en voulant qu'on les prenne dans des idées tout à fait differentes de celles qu'ils forment naturellement selon leur vrai usage. Et ainsi je ne crois pas que ce soit être sincere que de dire, comme on fait souvent, que l'on a refuté son adversaire avec toute la douceur possible, quand on l'a refuté fortement, & que l'on s'est cru obligé de le faire ; car ce n'est point ce que signifient les termes de doux & de douceur, & c'est ou une restriction mentale, ou un abus visible des mots, que d'entendre simplement par cette douceur que l'on dit avoir gardée, que l'on a conservé la charité dans son cœur, ou que l'on est demeuré dans les termes de la verité ; car c'est une erreur de confondre la charité avec la douceur dans les paroles, & de vouloir que tout ce qui est charitable soit doux en cette maniere.

I. AXIOME.

QUand on s'est proposé une fin bonne, louable, importante : on fait bien de choisir entre les moiens legitimes, ceux qui

font les plus propres pour arriver à cette fin.

II. AXIOME.

QUand il y auroit quelque inconvenient à se servir de certains moiens que l'on jugeroit les plus propres pour arriver à sa fin, on ne devroit pas laisser de le faire, pourvu que l'on ne pût l'éviter par d'autres moiens; ou quand on ne pourroit pas l'éviter, que le bien que l'on fait en se servant de ces moiens, soit beaucoup plus considerable que le mal que l'on craint de cet inconvenient.

III. AXIOME.

COmme la charité nous porte plus à la douceur qu'à la force, l'on doit autant que l'on peut refuter avec douceur selon l'idée que l'on en a donné dans 3. definition. Mais il y a des rencontres où l'on est obligé, en conservant la douceur dans le cœur, d'user de refutation fortes, selon ce qui est marqué dans la 4. définition.

IV. AXIOME.

LEs termes durs doivent être bannis des refutations douces: mais on peut s'en servir dans les refutations fortes; & c'est souvent un moien non seulement légitime, mais nécessaire pour arriver à la fin que l'on se propose dans ces sortes de refutations. Il faut seulement prendre bien garde d'observer ces deux conditions, *vera dicere, & cum causâ*. Ne les em-

ploier

ploier que quand ils sont inconteſtablement vrais; & quand de plus on a un juſte ſujet de s'en ſervir. Je mets cette propoſition en axiome, parce que je la ſuppoſe prouvée dans le chapitre dont je vous envoie la copie.

V. AXIOME.

ON doit défendre autrement une cauſe qui a contre ſoi de grands préjugés, qu'une cauſe qui en a de grands pour ſoi. Car quand une cauſe a pour ſoi de grands préjugés, elle eſt comme en poſſeſſion d'être tenue pour vraie; elle n'a donc qu'à s'y maintenir, & pour cela il ſuffit preſque toujours que ceux qui la défendent montrent que ceux qui l'attaquent, n'ont rien de convaincant à alleguer contre elle. C'eſt comme font avec ſuccez pluſieurs controverſiſtes qui défendent la foi de l'Egliſe contre les hérétiques de ce tems. Mais quand au contraire une cauſe a contre ſoi de grands préjugés, il faut renverſer plus fortement les raiſons que l'on allegue pour achever de l'accabler, & comme je ſuppoſe que ces grands préjugés qu'elle a contre elle, ſont des préjugés d'autorité, rien n'eſt meilleur ni plus à propos que de faire voir, ſi on le peut, que les raiſons dont on tâche d'appuier ces préjugés d'autorité, ne ſont que des extravagances, des impertinences, des ignoran-

ces,

ces, & des fauſſetés, parce qu'alors on affoiblit les préjugés contraires par un autre prejugé très fort & très capable de faire revenir les perſonnes prevenues, qui eſt qu'une cauſe doit être bonne, quand on ne peut la combatre que par des impertinences & des fauſſetés.

VI. AXIOME.

POur un eſprit pénetrant, qui n'a beſoin pour être perſuadé que de la ſeule lumiere de la verité, & qui en concoit plus que l'on ne lui en dit, il y en a cent qui ont beſoin que l'on remue leur imagination par quelque choſe de vif, & qui ne portent pas leur penſée au delà de ce qu'on leur dit groſſierement & clairement. Cela ſe voit d'une part en ce que ceux qui parlent en public avec confiance & d'un ton ferme, en aſſurant qu'ils ne diſent rien que de véritable, & que leurs adverſaires n'ont rien que de ridicule à leur oppoſer, ſe font toujours croire par le plus grand nombre de ceux qui les écoutent, au moins tant qu'ils parlent; & de l'autre on ne ſait que trop que les eſprits communs n'enchériſſent point par deſſus ce qu'on leur dit, & ne croient point, par exemple, qu'un raiſonnement ſoit extravagant, ou une cenſure tout à fait impertinente, ſi on ne le leur dit point, & que l'on ſe contente de montrer que l'un ne conclut

clut pas, & que l'autre n'eſt pas juſte.

I. DEMANDE.

JE demande que l'on convienne de bonne foi, que la cauſe de la verſion de Mons a contre ſoi de grands préjugés; un Bref de Clement IX. les cenſures de pluſieurs Evêques, un Arrêt du Conſeil d'Etat, un autre du Parlement de Provence, une cabale puiſſante qui la décrie par tout.

II. DEMANDE.

COmme je diviſerai cette juſtification en deux points, établiſſant dans le premier la choſe en elle même, & repondant dans le ſecond aux inconveniens que l'on propoſe contre, je demande en grace que l'on ne ſe détourne point l'eſprit à penſer à ces inconveniens en liſant le premier point, mais que l'on attende au ſecond à les examiner.

PREMIER POINT.

I. PROPOSITION.

C'Eſt une fin toute louable & toujours agreable à Dieu, que de ſe propoſer de défendre un livre pieux, édifiant, & qui peut beaucoup ſervir au ſalut des ames, comme eſt une traduction du Nouveau Teſtament, ſuppoſé qu'elle ſoit telle qu'elle doit

doit être, quand il est attaqué injustement. Or nos amis conviennent que celle de Mons est de cette sorte; on peut donc, & on doit par le premier axiome emploier à la défendre ceux d'entre les moiens légitimes qui sont les plus propres à arriver à cette fin.

II. PROPOSITION.

IL y a encore des fins subalternes attachées à celle là, qui ne sont pas moins louables, comme premierement de relever des gens de bien que l'on expose à être opprimés par des calomnies que l'on répand contre eux dans le livre que l'on refute.

2. D'abattre & de desarmer un ennemi de la verité très emporté & très acharné à la combatre, en faisant connoître qu'il n'a ni probité, ni jugement, ni science.

3. De détourner, par la confusion qu'on lui fera recevoir, d'autres du même genie, de s'engager dans de semblables entreprises.

4. D'humilier par le même moien ceux que l'on fait qui ont estimé ce livre, & de découvrir par là que l'opinion qu'on a de leur suffisance est très mal fondée.

5. D'empêcher que l'on n'introduise dans l'Eglise des erreurs pernicieuses, comme que le Grec du Nouveau Testament que nous avons, est alteré & corrompu

en une infinité d'endroits; qu'il n'eſt jamais permis de le préferer à la Vulgate, qu'il n'eſt pas même permis d'en faire mention, quoi que ce ne ſoit pas en le préferant au Latin; ſans parler de ces Pelagianiſmes ſur la Predeſtination & ſur la grace. Tout cela eſt ſi avantageux à l'Egliſe, dans l'etat ſurtout où ſont les choſes préſentement, que l'on ne peut douter que l'on ne faſſe très bien de les avoir en vue en repondant à M. Mallet. D'où il s'enſuit par le premier Axiome, que l'on doit choiſir entre les moiens permis, ceux qui ſont les plus propres pour arriver à ces fins.

III. PROPOSITION.

LE moien le plus propre pour arriver à la fin marquée par la I. propoſition, eſt de nommer les choſes par leurs noms, & appeller impertinence ce qui eſt impertinence. Car par la I. demande, la cauſe de la verſion de Mons a contre elle de fort grands préjugés d'autorité; il faut donc par le V. Axiome oppoſer, ſi l'on peut, à ces préjugés d'autorité un autre préjugé de raiſon, qui eſt qu'un livre doit être bon quand on ne peut le combattre que par des impertinences. Or par le VI. Axiome, c'eſt ce que l'on ne perſuadera pas à la plupart des gens qui n'ont qu'un eſprit commun, qu'en le leur diſant clai-

rement & grossierement. Il est donc à propos & necessaire pour bien défendre ce livre, de le leur dire ainsi. On ne peut donc raisonnablement trouver mauvais qu'on le fasse. *Quod erat demonstrandum.*

Mais parce que c'est en cela que consiste le principal point du different entre nos amis & moi, je crois devoir m'y étendre davantage. Je les supplie de considerer qu'il y a bien de la difference entre montrer seulement, que tout ce qu'on objecte contre le Nouveau Testament de Mons n'est point solide, & faire voir qu'il est tellement impertinent qu'il n'a pu être proposé par un homme qui eût du sens commun. J'avoue que l'on n'auroit point été obligé de se servir de termes durs pour le persuader à des gens d'esprit & capables d'entrer dans des questions de Critique & de Theologie, sur la veritable intelligence des passages contestés. Mais je soutiens que l'on y a été obligé au regard des esprits communs qui n'entrent point dans le fond des choses par le fond même, afin de les y faire entrer par quelque sorte d'autorité, & encore plus pour leur persuader que l'on ne peut opposer que des impertinences contre le Nouveau Testament de Mons. Car il est évident par les principes que j'ai posés, que l'on ne le

fe-

sera jamais en se contentant de leur éclaircir l'esprit par une solide discussion des matieres dont il sont peu capables; mais qu'il faut de plus remuer leur imagination par quelque chose de vif, & les forcer à croire que l'on a raison de traiter d'impertinence tout ce que dit M. Mallet, en l'assurant si fortement & le repetant si souvent qu'ils ne puissent en douter, à moins que l'on ne leur fasse voir que l'on a tort de l'assurer, & que ce que dit ce Docteur n'est pas si extravagant qu'on le dit: ce que je ne crains pas que l'on entreprenne.

Nous voions tous les jours les plus mauvaises causes se soutenir par ce moien. Un Avocat qui parle avec confiance se fait écouter, & se fait croire au moins tant qu'il parle. Le premier livre de M. Claude a fait d'abord triompher tous les Huguenots, & a troublé beaucoup de Catholiques par la maniere ferme dont il assuroit ce qu'il avançoit pour soutenir sa créance, & par le mepris qu'il faisoit de ce qu'on avoit allegué contre lui. Il est vrai, comme on l'a vu même par l'exemple de M. Claude, que dans les mauvaises causes, ce n'est qu'un avantage passager, quand on a en tête un adversaire qui peut montrer que cette confiance étoit mal fondée: mais ici je n'ai besoin que de faire l'impression que je désire, & que je soutiens être necess-

ceſſaire pour bien défendre le Nouveau Teſtament de Mons. Car je ſuis certain qu'il ne ſera pas au pouvoir de M. Mallet ni de qui que ce ſoit, de la changer, parce qu'il faudroit pour cela faire voir que ce que j'appelle impertinence, ne l'eſt pas. Or je ſupplie nos amis de s'en repoſer ſur moi, & de croire que jamais je n'appelle de ce nom & d'autres ſemblables, que ce qui eſt certainement tel; qu'il ne faut qu'avoir un peu de ſens commun pour être convaincu que je n'exagere point, & que je ne dis préciſement que ce qui eſt evidemment vrai; & ainſi je n'ai pas ſujet d'appréhender que l'avantage que je prétens que la verité tirera de là, ne ſoit que paſſager, comme eſt celui des Avocats de mauvaiſes cauſes, parce que je ſuis perſuadé, que qui ſera une fois convaincu de la juſtice de ces reproches, le ſera toujours, y aiant des choſes que l'on peut mettre dans un tel degré d'évidence, qu'il n'eſt plus poſſible de les faire paſſer pour fauſſes.

Mais il faut encore remarquer que l'on ne peut entreprendre de combattre la juſtice de ces reproches, que cela ne ſoit avantageux à la cauſe que l'on défend, qui eſt la juſtification de la verſion de Mons. Car l'eſprit de l'homme étant naturellement contrediſant, on le porte plus aiſément

à accorder une partie de ce qui est en
ion, quand on peut en contester
partie; & c'est sur quoi est fondé
'il y a longtems que sçavent tous les
urs, *iniquum petendum est, ut aequum*
il faut demander au delà de ce qui
la justice, pour obtenir ce qui est de
ice; & ce que disoit un auteur de ce
, qu'il n'étoit pas fâché de laisser dans
eces quelque chose que l'on pût blâ-
que c'étoit la part de l'envie, &
cela donneroit lieu d'estimer le reste,
que l'inclination que l'on a de trou-
uelque chose à redire dans les ouvra-
les autres, seroit contente par là, &
les envieux seroient satisfaits en di-
la piece étoit bonne, mais tels &
vers ne vallent rien. Il en sera de
e ici à l'egard des plus disposés à
er cette réponse. Ils n'oseront pas
s'ils ont un peu d'honneur à perdre,
l'on n'ait pas bien justifié ce que M.
let avoit repris; mais ils se retranche-
à dire que ses remarques ne sont point
pertinentes que l'on a voulu le faire
e. Et ainsi pendant que l'on dispu-
si elles sont impertinentes, il demeu-
pour constant qu'elles sont injustes,
u'elles n'ont rien de solide : au lieu
si on s'étoit contenté de montrer
lles ne sont pas solides, comme ç'eût
été

été tout ce qu'on auroit pu faire si l'on avoit affecté cette grande douceur que nos amis me recommandent, l'avantage que l'on auroit retiré de là auroit été fort petit, pour bien des raisons que je ne ferai que toucher.

La premiere est, qu'il n'y a guere que les habiles gens, dont le nombre est petit, qui puissent bien juger du peu de solidité de ces remarques, quand on ne les combat que par des preuves de Theologie & de critique; mais il y a cent impertinences dans le livre de M. Mallet qui sont si palpables, que tout homme de bon sens en peut juger sans peines quand on les lui decouvre; quoi qu'il faille un peu d'adresse pour les representer & les faire bien sentir.

La seconde est, que les objets des choses où la concupiscence & le cœur prennent part, font de plus fortes impressions dans l'esprit de la plûpart des gens, que ceux de la simple verité, à laquelle il y a très peu de monde qui s'interesse. Or le cœur & la concupiscence prennent d'ordinaire bien moins de part à des reprehensions qui ne regardent qu'un manquement de solidité, qu'à des reproches d'impertinence, qui flattent l'amour propre de ceux qui n'ont pas d'estime pour l'auteur à qui on les fait, & qui fâchant ses

ses amis, les appliquent à les considerer pour l'en défendre s'ils pouvoient ; & ainsi les uns & les autres en sont certainement plus frappés que d'une froide discussion, si un mot grec ou latin est bien ou mal rendu par un tel mot françois. Il arrive de là deux choses ; l'une qu'on lit peu les livres où il n'y a de la pâture que pour l'esprit, & encore une pâture peu agreable ; l'autre, qu'il est à craindre que beaucoup de ceux qui les ont estimés en les lisant, ne demeurent guere fermes quelque tems après, dans le jugement qu'ils en ont porté. Car n'aiant plus presentes les raisons qui les ont persuadés, ils n'en jugeront plus que par une memoire confuse qui leur restera, qu'ils les ont trouvez bons quand ils les lisoient ; sur quoi ils ne seront pas difficiles à ébranler pour peu que quelque interêt ou quelque crainte les incline d'un autre coté, parce que ces veritez nues & decharnées touchent peu la plûpart du monde, & ne laissent dans le cerveau que de legeres traces qui s'effacent aisément. Il n'en est pas de même quand un homme s'est trouvé bien persuadé en lisant un livre que celui que l'on y refute est un impertinent. Il n'est pas facile de le faire changer d'avis. On est plus frappé de ces sortes d'accusations, & les traces qu'elles laissent dans le cerveau

sont plus profondes. On voit qu'il ne faut qu'avoir du bon sens pour juger cela ; & c'est de quoi tout le monde se pique bien plus que d'avoir de la science & toute autre sorte d'habileté.

Et ainsi quiconque aura dit une fois qu'il n'y a que des impertinences dans le livre de M. Mallet, il aura honte de s'en dédire, parce que ce seroit avouer qu'il n'a pas eu l'esprit de discerner si ce qu'on lui a fait passer pour extravagance l'étoit ou non : en quoi il n'y a personne qui ne pense se connoître bien.

La troisiéme raison est, que comme on est porté en matiere de conscience de prendre le plus sur, pour peu qu'il soit douteux, s'il n'y a point de choses mauvaises dans le Nouveau Testament de Mons, & si les Evêques n'ont point eu raison de le condamner, on le laissera là. Et ceux-même qui estiment beaucoup moins la traduction du P. Amelote, s'en contenteront, parce qu'ils pourront la lire sans aucun scrupule. On a donc besoin de quelque chose qui fasse une grande impression dans les esprits ordinaires pour lever tout doute, & c'est ce que je soutiens encore une fois, qu'on ne peut faire par la voie que nos amis voudroient que l'on prît, & que l'on fera beaucoup mieux par la voie dont ils trouvent mauvais qu'on se serve.

IV.

IV. PROPOSITION.

ON ne sauroit parvenir aux autres fins qui sont marquées dans la II. Proposition que par la même voie que nos amis paroissent ne pas approuver. Car par le VI. Axiome on ne peut guere persuader à la plupart des gens que l'homme dont il s'agit, est un impertinent, un ignorant, & un emporté, si on ne parle clairement de ses ignorances, de ses impertinences, de ses emportemens. Or c'est par là que l'on peut davantage relever ceux qu'il déchire, le rendre incapable de nuire à la verité, en détourner d'autres de s'engager dans de pareils excès, mortifier ceux qui ont estimé son livre, empêcher qu'on ne prenne pour des veritez les erreurs qu'il debite comme si c'étoient les sentimens communs de tous les Catholiques. On fait donc bien de parler clairement de ses impertinences, de ses ignorances, & de ses emportemens. *Quod erat demonstrandum.*

V. PROPOSITION.

C'Est encore une fin louable de détromper le monde d'une erreur qui devient très commune parmi les devots, qu'on ne puisse pas, sans blesser la charité & la douceur chrétienne, refuter fortement les ennemis de la verité, & user contre eux de termes durs, en obser-

vant les deux conditions marquées dans le IV. Axiome.

Je dis que c'est une erreur, puisqu'on ne peut être dans cette pensée sans regarder comme un manquement de charité & de douceur ce qu'a fait N. Seigneur J. C. quand il a appellé tant de fois les Pharisiens Hypocrites : ce qu'a fait S. Jean Batiste, quand il les a appellez engeance de viperes: ce qu'a dit S. Paul à Bar-Jesu : ce qu'ont écrit S. Pierre & S. Jude contre les disciples de Simon: ce que dit S. Policarpe à Marcion en l'appellant *primogenitum diaboli*.

Et il faut que cette erreur soit bien commune, puisque c'est principalement sur cela qu'est fondée cette delicatesse du siecle, à laquelle nos amis voudroient que je m'accommodasse. Mais je prétens que c'est tout le contraire, & qu'on ne doit pas laisser prendre racine à une opinion fausse, & qui est la source de beaucoup de jugemens temeraires que l'on fait des gens de bien, en les prenant pour des gens durs & sans charité, quand le zele qu'ils ont pour la verité les porte à parler ou à écrire avec quelque force contre ceux qui la detruisent par leur méchante doctrine, ou qui s'efforcent d'accabler les innocens par leurs calomnies. Or on n'aura jamais une plus belle occasion

on de justifier la liberté que l'Ecriture onne de refuter fortement & durement, omme dit S. Paul, ceux qui combat- nt la verité avec insolence & avec une rdiesse qui impose aux simples, que lle de la refutation du livre de M. Mal- :, parce que je crois pouvoir dire sans perbole, qu'il n'y en a jamais eu à ui on ait eté si obligé de répondre de tte sorte.

Increpa illos durè, ut sani sint in fide Ad Tit. 1. 13.

C'est un livre qui a fait bien du mal r le soin qu'on a eu de le repandre par ut, & par l'appui qu'on lui donne. Il t d'un homme qui a été assez consideré ns le monde par les qualités de Doc- ur & de Grand Vicaire d'un Arche- ·que, pour meriter qu'on s'applique à i, & qu'on ne le néglige pas; mais qui · l'est pas tant qu'on soit obligé de l'é- rgner & de le traiter avec respect.

C'est un homme plein de lui-même, dacieux, emporté & bouffi d'orgueil r le succès avantageux qu'il croit qu'a son livre; qui ne s'étant pas nommé nt qu'il a craint qu'on ne lui repondît, ent de le faire dans la préface d'un au- : livre qui porte son nom, imprimé puis trois mois, où il pretend n'écrire e pour l'interêt de la Religion. On it par là qu'il est d'humeur à conti- er ses emportemens & ses excès, si l'on

ne reprime sa temerité, & si l'on ne pr[illegible] tique envers lui cet avis du sage : *Resp[illegible] de stulto juxta stultitiam suam, ne sibi [illegible] piens esse videatur.*

Jamais livre n'a été rempli de plu[illegible] malignité, de plus d'ignorance, de [illegible] de faussetés, de plus d'impertinen[illegible] & de plus de foiblesse; & jamais il [illegible] fut si facile de convaincre un auteur [illegible] cela, pourvu qu'on ait quelque a[illegible] mettre les choses dans leur jour. [illegible] ne faut pas s'attendre que le com[illegible] monde, de soi même, découvre le[illegible] vagances continuelles de cet aute[illegible] il n'y a personne qui n'en co[illegible] quand on les aura bien marquées.

On ne peut donc trouver d'[illegible]mple d'une refutation dont il soit pl[illegible] de montrer qu'elle est juste, rai[illegible], nécessaire, avantageuse à l'Eg[illegible], [illegible] par consequent qui soit plus [illegible] per-suader qu'on a tort de blâ[illegible] sortes de refutations, comme cont[illegible] cha-rité & à la douceur chrétien[illegible]

SECOND P[illegible]NT.

J'Ai promis de répondre dans ce second point aux inconveniens que l'on propose contre la maniere d'écrire dont nos amis apprehendent que je ne me serve.

Tout

Tout ce que l'on m'en a mandé peut être réduit à quatre ou cinq choses.

La premiere est, que cet ouvrage doit être extremement moderé & avoir un caractere de douceur.

La seconde, que s'il est autrement, il choquera beaucoup de gens de bien, d'honneur, & de probité.

La troisieme, qu'il nuira à ma reputation.

La quatrieme, qu'il nuira aussi à la bonté de la cause que je prétens soutenir.

La cinquieme est l'autorité de mes amis qui sont dans cette pensée.

Premier Avis.

La pensée de tous nos amis est que cet ouvrage doit être extremement moderé, & qu'il doit avoir un caractere de douceur.

Re'ponse.

Comme je n'aime point les équivoques, je suis bien aise de savoir ce qu'on entend par cet *extremement moderé*. Si c'est qu'il ne doit y avoir rien d'outré & d'exageré, & qui ne soit dans une exacte verité, ils n'ont qu'à dormir en repos; je leur répons que dans ce sens il n'y eut jamais de livre plus moderé que celui là; que si l'on entend par un ouvrage qui soit *extremement modere*, une refutation douce selon l'idée qu'en donne

ne reprime sa temerité, & si l'on ne pratique envers lui cet avis du sage : *Responde stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur.*

Jamais livre n'a été rempli de plus de malignité, de plus d'ignorance, de plus de faussetés, de plus d'impertinences, & de plus de foiblesse ; & jamais il ne fût si facile de convaincre un auteur de tout cela, pourvu qu'on ait quelque adresse à mettre les choses dans leur jour. Car il ne faut pas s'attendre que le commun du monde, de soi même, découvre les extravagances continuelles de cet auteur. Mais il n'y a personne qui n'en convienne quand on les aura bien marquées.

On ne peut donc trouver d'exemple d'une refutation dont il soit plus facile de montrer qu'elle est juste, raisonnable, nécessaire, avantageuse à l'Eglise, ni par consequent qui soit plus propre à persuader qu'on a tort de blâmer ces sortes de refutations, comme contraires à la charité & à la douceur chrétienne.

SECOND POINT.

J'Ai promis de répondre dans ce second point aux inconveniens que l'on propose contre la maniere d'écrire dont nos amis apprehendent que je ne me serve.

Tout

Tout ce que l'on m'en a mandé peut être reduit à quatre ou cinq choses.

La premiere est, que cet ouvrage doit être extremement moderé & avoir un caractere de douceur.

La seconde, que s'il est autrement, il choquera beaucoup de gens de bien, d'honneur, & de probité.

La troisieme, qu'il nuira à ma reputation.

La quatrieme, qu'il nuira aussi à la bonté de la cause que je prétens soutenir.

La cinquieme est l'autorité de mes amis qui sont dans cette pensée.

PREMIER AVIS.

LA pensée de tous nos amis est que cet ouvrage doit être extremement moderé, & qu'il doit avoir un caractere de douceur.

RÉPONSE.

COmme je n'aime point les équivoques, je suis bien aise de savoir ce qu'on entend par cet *extremement moderé*. Si c'est qu'il ne doit y avoir rien d'outré & d'exageré, & qui ne soit dans une exacte verité, ils n'ont qu'à dormir en repos; je leur répons que dans ce sens il n'y eut jamais de livre plus moderé que celui là; que si l'on entend par un ouvrage qui soit *extremement modere*, une refutation douce selon l'idée qu'en donne

la troisieme definition, je mentirois certainement si je disois que mon livre est moderé en ce sens. Mais je ne dois pas croire aussi que ce soit là la pensée de nos amis; car le I. Volume, qui a été revu par le plus scrupuleux d'entre eux & approuvé, à l'égard même de la maniere d'écrire, par M. l'Evêque de Castorie, n'est nullement moderé en prenant moderé pour doux, selon ce qui vient d'être dit. Cependant un auteur est bien embarassé quand on lui donne des avis en des termes ambigus, & qui ne forment aucune idée nette & prise, & comme j'aime sur toutes choses la sincerité, je croirois tromper le monde, si je disois que j'ai donné à cet ouvrage un caractere de douceur. J'ai eu dessein au contraire de lui donner un caractere de force, selon la quatrieme definition, & je soutiens que ces deux caracteres sont fort differens; mais que l'un & l'autre est agréable à Dieu, quand on ne se sert du dernier que dans les occasions & avec les conditions que j'ai marqueés.

SECOND AVIS.

S'Il y a des paroles dures & des manieres aigres dans cet écrit, il y a bien des gens d'honneur & de probité qui en seront choqués.

RÉPONSE.

C'Est un inconvenient qui eſt à conſiderer. Mais ſelon ce qui a été dit dans le ſecond Axiome je repons deux choſes.

La premiere eſt, qu'il y a d'autres voies pour y remedier, & que la charité même que l'on doit à ces gens d'honneur & de probité doit plutôt aller à les tirer de l'erreur où ils ſont, qu'à les ſuivre dans leurs fauſſes vues. Car ils ne ſont choqués des manieres fortes dont on eſt ſouvent obligé de ſe ſervir pour bien défendre la vérité, que parce qu'ils ne diſtinguent pas la douceur interieure qui doit toujours demeurer dans le cœur, de la douceur qui paroit au dehors. Ils s'imaginent fauſſement qu'on ne peut emploier aucune parole dure qu'on ne ſoit aigre, & qu'on ne s'éloigne de l'eſprit de l'Evangile, qui recommande ſi fort la charité & la douceur. C'eſt pourquoi on doit les inſtruire & non pas les fortifier dans ces fauſſes penſées, en adherant à leur delicateſſe. On tâchera de le faire dans le livre même dont il s'agit; mais oſerois-je vous dire que nos amis feroient mieux d'y contribuer de leur côté à l'égard de ceux d'entre ces gens d'honneur qui ſont de leur connoiſſance, que de s'affoiblir avec eux. Ils

la troisieme definition, je mentirois certainement si je disois que mon livre est moderé en ce sens. Mais je ne dois pas croire aussi que ce soit là la pensée de nos amis; car le I. Volume, qui a été revu par le plus scrupuleux d'entre eux & approuvé, à l'égard méme de la maniere d'écrire, par M. l'Evêque de Castorie, n'est nullement moderé en prenant moderé pour doux, selon ce qui vient d'être dit. Cependant un auteur est bien embarassé quand on lui donne des avis en des termes ambigus, & qui ne forment aucune idée nette & prise, & comme j'aime sur toutes choses la sincerité, je croirois tromper le monde, si je disois que j'ai donné à cet ouvrage un caractere de douceur. J'ai eu dessein au contraire de lui donner un caractere de force, selon la quatrieme definition, & je soutiens que ces deux caracteres sont fort differens; mais que l'un & l'autre est agréable à Dieu, quand on ne se sert du dernier que dans les occasions & avec les conditions que j'ai marqueés.

SECOND AVIS.

S'Il y a des paroles dures & des manieres aigres dans cet écrit, il y a bien des gens d'honneur & de probité qui en seront choqués.

R E'-

RÉPONSE.

C'Est un inconvenient qui est à considerer. Mais selon ce qui a été dit dans le second Axiome je repons deux choses.

La premiere est, qu'il y a d'autres voies pour y remedier, & que la charité même que l'on doit à ces gens d'honneur & de probité doit plutôt aller à les tirer de l'erreur où ils sont, qu'à les suivre dans leurs fausses vues. Car ils ne sont choqués des manieres fortes dont on est souvent obligé de se servir pour bien défendre la vérité, que parce qu'ils ne distinguent pas la douceur interieure qui doit toujours demeurer dans le cœur, de la douceur qui paroit au dehors. Ils s'imaginent faussement qu'on ne peut emploier aucune parole dure qu'on ne soit aigre, & qu'on ne s'éloigne de l'esprit de l'Evangile, qui recommande si fort la charité & la douceur. C'est pourquoi on doit les instruire & non pas les fortifier dans ces fausses pensées, en adherant à leur delicatesse. On tâchera de le faire dans le livre même dont il s'agit; mais oserois-je vous dire que nos amis feroient mieux d'y contribuer de leur côté à l'égard de ceux d'entre ces gens d'honneur qui sont de leur connoissance, que de s'affoiblir avec eux. Ils

pourroient leur représenter que ceux qui se piquent le plus d'être doux & moderez, ne trouveroient pas de paroles assez dures pour reprimer l'insolence d'un calomniateur qui dechireroit l'honneur de leurs filles ou de leurs femmes ; & qu'ainsi ils doivent craindre que ce ne soit leur peu de zele pour la verité qui leur fait trouver mauvais qu'on la défende avec quelque force.

La seconde chose que j'ai à repondre est, que si ces gens d'honneur & de probité ne veulent pas se rendre à la raison, on priera Dieu pour eux afin qu'il les éclaire & qu'il leur donne les veritables idées de la charité & de la douceur chrétienne, au lieu des fausses qu'ils en ont. Mais on n'est pas resolu pour leur complaire de perdre les avantages réels & solides que la verité trouve à être défendue de la maniere qu'il ne leur plaît pas d'approuver, comme on pense l'avoir bien prouvé dans le premier point. S'ils en sont scandalisez, on en sera fâché ; mais on est persuadé que c'est un scandale reçu & non pas donné, & que dans ces rencontres il en faut demeurer à ce que disent les Peres : *Melius est ut scandalum oriatur, quàm ut veritas deseratur.* Si l'on s'étoit arrêté à ces sortes de fantaisies des gens d'honneur & de probité, on

on n'auroit aujourd'hui que quatre ou cinq des petites lettres. Car si-tôt que l'on eut commencé à parler de Morale, & à traitter les Jesuites de cette maniere fine qui emporte la piece, nous n'entendîmes de toutes parts que des murmures & des plaintes des devots & des devotes, & même de nos meilleurs amis, qui croioient que cette maniere d'écrire n'étoit point chrétienne, qu'il n'y avoit pas de charité, qu'on ne devoit pas mêler des railleries dans les choses saintes, & que les gens de bien en étoient scandalisés. On ne sauroit dire combien M. Singlin, à qui ces gens d'honneur parloient sans cesse, nous a tourmentés là dessus. Mais nous tinsmes bon, & l'Eglise s'en est bien trouvée. Car je ne sai si jamais on a fait d'écrit qui ait eu un effet plus merveilleux que les Provinciales; à quoi il faut ajouter l'occasion qu'elles ont donné au livre de Wendrok, qui est un des meilleurs ouvrages & des plus solides qui se soit peut-être fait depuis plus de deux cens ans. On peut esperer qu'il en arrivera de même ici, *& quod exemplis tuemur, inter exempla erit.*

TROISIEME AVIS.

La reputation de l'auteur en souffrira, & au lieu qu'il devroit tâcher d'effacer de l'esprit du monde la pensée qu'on a

qu'il est outré dans sa maniere d'écrire, il la confirmera.

RÉPONSE.

ON s'attend bien que M. Mallet & ses amis pretendront qu'on ne lui a repondu que par des injures: mais je supplie nos amis de considerer qu'on ne pouvoit éviter d'être exposé à ces reproches injustes, à moins qu'on ne lui eût repondu de cette maniere douce dont j'ai donné l'idée dans la III. Definition, & qu'on ne l'eut traité comme on auroit dû faire un saint Evêque, qui auroit proposé des difficultés sur le Nouveau Testament de Mons. C'est-à-dire, qu'il auroit fallu louer M. Mallet, l'excuser, dissimuler ses ignorances & ses folies, & chercher toujours les manieres les plus obligeantes pour justifier les passages dont il a condamné la version, sans dire la moindre chose qui pût blesser sa personne. J'avoue que si j'avois pris ce parti, ni lui ni ses amis, ni mes plus grands ennemis ne m'auroient point reproché que je suis aigre & outrageux & que je réponds par des injures; mais tout de bon, est-ce là ce que nos amis voudroient que je fisse, & ce qu'ils entendent quand ils disent que mon ouvrage doit avoir un caractere de douceur? De bonne foi croient-ils qu'il ne soit pas de l'interêt de

la

la verité & de l'Eglise de faire connoître un ennemi aussi envenimé de l'une & de l'autre qu'est M. Mallet, pour aussi malin, aussi ignorant & aussi impertinent qu'il est; de lui-ôter le faux masque de piété dont il trompe une infinité d'ames simples, en representant un peu vivement que les medisances & les calomnies dont son livre est plein ne sont pas d'un homme qui ait de la conscience & qui agisse par l'esprit de l'Evangile; de détromper le monde de l'opinion que sa qualité de Docteur & de Grand-Vicaire d'un Archevêque lui donne de la suffisance, en découvrant ses ignorances & ses bévues continuelles; & de le rendre plus retenu à l'avenir en lui faisant recevoir la confusion que merite le nombre infini d'extravagances & d'impertinences qui sont tout le fort de ses ridicules censures. Or supposé que ces vues soient justes & qu'on ait dû les avoir, on ne pouvoit prendre que deux voies pour executer ce dessein; l'une plus simple & plus naturelle, en nommant les choses par leurs noms; l'autre plus fine & plus ingenieuse, en faisant entendre tout cela par des détours étudiés au lieu de le dire grossierement. C'est donc cette derniere voie qu'on voudroit que j'eusse prise: mais outre qu'elle est plus difficile, qu'el-

le revient moins à mon naturel qui est franc & plus sincere : & qu'elle a moins d'effet sur la plûpart des esprits, comme je l'ai montré dans mon premier point ; croit-on qu'elle soit moins piquante que celle que j'ai prise, & qu'elle fasse moins crier ceux qui ne sont pas assez bêtes pour ne voir pas qu'on les fait passer pour impertinens, quoi qu'on n'use pas de ce mot. *Je ne sai*, dit l'auteur des Provinciales, *si on n'auroit pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés, que de se sentir poignarder consciencieusement par des gens devots.* J'en dirois de même, j'aimerois mieux qu'un homme franc & libre me reprochât grossierement d'avoir dit une impertinence, que de me voir railler finement par un de ces honnêtes gens du monde qui font les moderez, & que je verrois bien qui n'auroit pour but que de me faire passer pour un sot.

C'est la verité qui blesse. Tout orgueilleux à qui on entreprendra de faire sentir ses défauts, & même de les découvrir en public, s'en trouvera piqué, quelque raison qu'on ait de le faire, & de quelques paroles qu'on se serve pour cela. Je me souviens qu'avant de publier la premiere Apologie pour Jansenius contre M. Habert, j'emploiai plus de 15. jours

jours à la revoir pour en ôter tout ce qui pourroit paroitre tant soit peu dur. Ce fut bien peine perdue: il ne s'en plaignit pas moins, dans la réponse qu'il y fit, qu'on l'avoit traité avec injures. Ce ne sera donc pas une maniere plutôt qu'une autre, ce sera la chose même qui fera dire à M. Mallet & à ses amis, qu'on est aigre & injurieux, & qu'ils tâcheront autant qu'ils pourront de répandre ce bruit dans le monde. M. de Paris l'a déjà dit par avance, quoique certainement il n'ait rien vu de l'ouvrage; mais parce qu'il se doute bien que son Grand-Vicaire de jadis y sera bien réfuté, & que toute bonne refutation d'un auteur qu'on n'a pas dessein d'épargner, ne manque jamais de passer pour aigre & pour injurieuse dans l'esprit de tous ceux qui le soutiennent. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que tout le monde les en croie. On est assuré qu'il y aura bien des gens qui étant surpris & indignez de tant d'ignorances, d'emportemens, & de folies dont ils apprendront par cette réponse qu'est plein le livre de M. Mallet, trouveront très bon qu'on ait vangé la raison, la bonne foi, & l'honneur de notre siecle, de l'injure que leur fait par tout ce miserable écrivain.

Mais quand la plûpart du monde seroit assez

assez injuste pour attribuer à aigreur ce que Dieu voit bien que je n'ai fait que par le zele de la justice & dans le seul dessein de rendre service à l'Eglise: à Dieu ne plaise que l'amour de ma réputation m'empêche de faire une chose, que je crois lui être agréable & avantageuse à sa verité. S. Paul nous apprend
2 Cor. 6. 8. qu'il faut servir J. C. *per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam, ut seductores, & veraces.* J'aurai même cette consolation que ce sera moi qui serai la part de l'envie, parce que je suis assuré que tous les Ecclesiastiques qui ont de l'esprit, mais qui voudront faire leur fortune, seront ravis de pouvoir dire que l'auteur de la réponse à M. Mallet lui a dans le fond bien repondu & très bien justifié les passages que l'on avoit attaqués, mais qu'il est trop injurieux & trop aigre. Par l'un ils se conserveront dans la réputation d'avoir de l'esprit, qu'ils hazarderoient s'ils n'abandonnoient M. Mallet: & par l'autre ils éviteront de passer pour Jansenistes en la blâmant en partie, ne le pouvant en tout. Ainsi comme j'ai déja dit sur un autre sujet approchant de celui là; tandis qu'on disputera sur la maniere, savoir si je suis injurieux ou non, on me fera justice sur le fond, & on conviendra des veritez que je

je soutiens contre les temeraires censures de M. Mallet. C'est comme sont faits la plûpart des hommes. Ils croient se mettre au dessus de ceux dont ils jugent, en les louant en une chose, & les blâmant en une autre; & il n'y en a guere d'assez équitables pour vouloir louer en tout. J'aime donc mieux que ce soit moi qu'on blame, & que je sois par là une occasion de faire approuver la verité. Je veux bien, selon la parole de S. Bernard, lui servir de bouclier & recevoir sur moi les traits de la malignité & de l'envie, afin qu'ils n'arrivent point jusqu'à elle : *Bonum mihi, si dignetur me uti pro clypeo. Libens excipio in me detrahentium linguas maledicas, ut non ad ipsam perveniant.* Je souffrirai de bon cœur qu'on dise que je suis aigre, pourvû que cette pretendue aigreur ait servi à rendre plus sûrement la verité victorieuse du mensonge, & que la malignité de plusieurs personnes étant satisfaite par les reproches qu'on me fera, ou que s'etant mis par là plus à couvert de la crainte qu'ils ont d'être pris pour des Jansenistes, ils soient plus disposez à se declarer pour les veritez que M. Mallet condamne, & à condamner ses extravagances.

De Consid. L. 2. C. 1. n. 4.

QUA-

QUATRIEME AVIS.

L'Auteur nuira à la bonté de sa cause, si on ne voit dans son ouvrage un caractere de douceur qui fasse connoître que c'est un Chrétien & un Prêtre qui se justifie, & qui sent moins le tort qu'on lui a fait en le calomniant, que le préjudice qu'on fait à la verité en la combattant.

RÉPONSE.

IL faut que nos amis ne sachant guere ce que c'est que le livre de M. Mallet. Ils auroient toute une autre idée de la réponse qu'on y doit faire, s'ils l'avoient lu. Il paroît qu'ils s'imaginent, que ce qui m'a porté à user de ces termes durs en le refutant, est l'indignation que j'ai eu contre l'auteur, en m'y voiant mal traité & déchiré par des calomnies personnelles; car ce ne peut être que dans cette supposition qu'ils veulent qu'on me represente que je dois moins sentir le tort qu'on m'a fait en me calomniant, que le préjudice qu'on fait à la verité en la combattant. Mais jamais avis ne fut moins necessaire: car je puis protester devant Dieu, que si j'ai senti de l'émotion & de la colere en lisant le livre de M. Mallet, ou en travaillant à le refuter, ç'a toujours été parce que je n'ai pu souffrir sans peine

ne le préjudice qu'il fait à la verité en la combattant, & l'injure qu'il fait à l'Eglise en lui attribuant ses folles imaginations, comme si c'étoient les sentimens cummuns de tous les Catholiques. Mais je n'ai jamais eu le moindre sentiment d'aigreur pour le tort qu'il m'auroit fait, ou qu'il auroit voulu me faire en me calomniant, & je ne sai même pourquoi j'aurois sur cela un sentiment si vif. Il n'y a dans tout ce livre aucune calomnie personnelle contre moi. Elles regardent toutes ou les Jansenistes en géneral, ou la traduction de Mons; & le peu de part que j'ai eue à cette version, aiant seulement assisté aux Assemblées qu'on a faites pour la revoir & la corriger, ne m'a pas obligé de prendre en particulier ce que M. Mallet dit en géneral contre eux. On ne peut donc avoir lu ce livre, & attribuer la force qui paroitra dans les termes de la réponse, à un esprit de pique & d'animosité contre ce Docteur, parce qu'il m'auroit calomnié. Mais quand tout ce que dit M. Mallet s'adresseroit à moi personnellement, nos amis ne me connoissent guere, s'ils ont cru que ce seroit la peine que j'aurois ressentie, qui m'auroit porté à lui répondre durement. Que ce soit nature ou grace, je n'en sai rien; mais j'en dois toujours remercier

Dieu:

Dieu : je ſuis très peu touché des impoſtures & des médiſances qui me regardent, & bien loin d'en être en colere quand je les apprends, je ne peux m'empêcher d'en rire ; & je ſens au contraire une émotion qui paroit jusques ſur mon viſage & dans le ſon de ma voix, quand j'entens parler d'injuſtice manifeſte, de malice noire, de calomnie impudente, de faux prétextes pour opprimer des innocens, quand tout cela ne regarderoit que les perſonnes du monde qui me ſeroient les plus inconnues. Ce dernier m'arrive tous les jours, & il n'y a pas longtems que j'ai eu une occaſion d'éprouver le premier. On me racontoit qu'un Jeſuite avoit parlé de moi comme d'un grand heréſiarque, & qu'il avoit témoigné qu'on devoit bien prier Dieu qu'il m'ôtat du monde, à cauſe des grands maux que je faiſois à l'Egliſe. De bonne foi je n'en fis que rire, & n'en ſentis pas la moindre émotion.

J'admire donc que vous me diſiez ſerieuſement, que puiſque je travaille pour me juſtifier, je ne dois pas le tenter d'une maniere qui me rendroit plus odieux que des calomnies groſſieres qui ne ſont crues que de peu de gens. Eſt-ce donc que vous avez penſé que je faiſois ce livre pour me juſtifier contre les calomnies de

e M. Mallet ? Eſt-ce que vous avez ıppoſé que je craignois qu'elles ne fuſſent crues de beaucoup de gens : & que 'a été pour empêcher qu'on ne me prît our ennemi de la chaſteté & autres ſemblables folies, que j'ai entrepris un ſi rand travail ? Je vous aſſure que je 'aurois pas fait une ligne pour une choè qui me tient auſſi peu au cœur ue celle-là ; & comme je ſuis très ſincere, je demeure d'accord avec vous que i je ne conſiderois que ma réputation, je erois bien mieux de ſouffrir en ſilence es emportemens de M. Mallet, que de ublier ce que je fais contre lui. Car je ois bien que je cours plus de fortune l'être blâmé comme injurieux en lui épondant en la maniere que je fais, que e n'en euſſe couru de paſſer pour un ennemi de la chaſteté & pour ſuſpect de ne as approuver les vœux de continence erpetuelle, en ne lui répondant pas. Ce n'eſt donc point ma réputation qui m'a fait entreprendre de lui répondre. Ce n'eſt point la crainte d'être noirci par ſes impoſtures, qui m'a porté à lui donner de la confuſion. Je ne me ſerois point remué d'un pas, ſi je n'avois eu que ces vues. Mais ce qui me fait agir & ce qui m'a ſouvent donné de l'indignation, je l'avoue, & de la colere : c'eſt la flétriſſu-

trissure d'un aussi saint livre qu'est la traduction très fidelle & très exacte du Nouveau Testament de J. C. C'est la hardiesse & l'insolence avec laquelle il la décrie comme préjudiciable à la Religion, & pernicieuse à ceux qui la lisent pour y apprendre à vivre selon l'Evangile. C'est le deshonneur de l'Eglise qu'il veut par tout rendre responsable de ses reveries. C'est l'alteration de la doctrine catholique en des points très importans. C'est le renversement de la parole de Dieu par des explications Sociniennes & Pelagiennes. C'est la temerité & l'ignorance qui lui font condamner les sens les plus conformes aux termes des écrivains Canoniques, comme des dépravations de la Bible de Geneve. C'est le scandale qu'il donne aux herétiques, en prenant par tout des prétextes ridicules pour les calomnier, & leur reprochant comme une erreur de ce qu'ils ne veulent pas demeurer d'accord d'une façon de parler impie & injurieuse aux merites infinis de J. C. Et enfin c'est le tort qu'il fait à un grand nombre d'ames simples qu'il empoisonne par ses médisances, & qu'il jette dans l'illusion par la confiance qu'elles ont qu'un Docteur de Sorbonne, qui tient depuis tant de tems un rang considerable dans l'Eglise, n'a-
vance

vance rien dont il ne soit bien assuré: *Homo sacerdos de semine Aaron non decipiet nos.* Je vous dis encore une fois que nos amis n'ont pas assez consideré que c'est de tout cela dont il s'agit, & non de ma propre justification, quand ils vous ont prié de me dire que je nuirois à la bonté de ma cause, si je ne donnois un caractere de douceur à un ouvrage qui doit representer & faire sentir tous ces excès, & mettre un homme audacieux & insolent hors d'état de pouvoir les continuer. Car je suis assuré que quand ils y auront bien pensé, ils reconnoitont que c'est d'un caractere de force & non d'un caractere de douceur qu'on doit attendre cet effet.

CINQUIEME AVIS.

ON croit que l'auteur a tant de déference pour ses amis, qu'il fera grande attention à leur sentiment en étant une fois averti.

RE'PONSE.

ON ne se trompe pas en croiant que j'ai beaucoup de déference pour mes amis. Je me sens plutôt trop foible que trop ferme en ce point; & s'il y a quelque chose qui me fasse de la peine, c'est d'en faire à ceux qui m'aiment. C'est de quoi je ne suis presque pas capable, pouvant dire comme une Vieillard

dans

dans Terence : *Aliud fortasse vitii est, bono ego animo sum natus, non possum adversari meis.* Mais outre tout ce que j'ai dit jusqu'ici, sur quoi je les supplie de m'éclaircir, s'ils persistent à croire que je suis dans l'aveuglement ; je vous assure que ce qui me fait un peu défier des avis qu'ils me donnent en cette rencontre, c'est l'amitié même que je sai qu'ils ont pour moi. Je suis persuadé que c'est l'affection qu'ils me portent, & la passion qu'ils ont que je sois estimé dans le monde, qui leur fait tant apprehender qu'une maniere trop forte de réfuter M. Mallet, ne fasse tort à ma réputation, & ne me fasse regarder par bien des gens comme un esprit violent & emporté. C'est assurement ce qui leur met un nuage devant les yeux qui les empêche de voir que tout bien consideré, on ne pourra avoir cette opinion de moi que par un jugement tout à fait injuste & déraisonnable, & auquel par consequent je ne dois point avoir d'égard.

Mais afin de les aider à sortir de leurs préventions, je les supplie de lire la lettre que l'un deux écrivit autrefois contre le P. Annat sur ce même sujet de la traduction de Mons. Je ne me souviens point qu'on ait crié contre comme étant

outrée,

outrée, quoi qu'un Confeſſeur du Roi dût être plutôt ménagé que M. Mallet, & que j'en duſſe répondre l'aiant fait imprimer à la fin de la Défenſe du Nouveau Teſtament contre les ſermons du P. Maimbourg. Ils y trouveront entre autres choſes le mot d'*effronterie*, qui eſt certainement un des plus durs & des plus offenſans que l'on puiſſe emploier en écrivant contre un Confeſſeur du Roi, & qui devroit bien avoir bleſſé la charité, ſi on ne pouvoit jamais, ſans bleſſer la charité, nommer les choſes par leur nom, quelque ſujet qu'on en eût.

Je me ſouviens auſſi d'une des plus jolies choſes des Imaginaires: c'eſt je crois dans la 3. où l'auteur dit que l'on demandera un jour, *qui étoient donc ce P. Annat & ce P. Ferrier qui diſoient en leur tems de ſi impertinentes choſes?* Je n'allegue point ces exemples comme de ſimples exemples. Je ſai qu'on pourroit me répondre qu'on ne doit point pécher par imitation; & que ce n'eſt pas une raiſon de faire aujourd'hui des fautes, parce qu'on en a fait autrefois. Ce n'eſt pas auſſi à quoi je m'arrête: mais comme l'auteur des Imaginaires eſt un de ceux qui ſe choquent le plus préſentement des mots durs, & principalement de celui d'*impertinences*, je lui demande ce qui l'a porté à le mettre dans cet endroit. Eſt-ce par un

esprit d'aigreur contre ces bons Peres? Est-ce qu'il vouloit se vanger d'eux? Est-ce qu'il avoit dessein de les offenser, & de les piquer? Il n'en avoit aucun sujet. Ils ne lui avoient jamais fait ni bien ni mal en sa personne. Est-ce qu'il avoit oublié que rien ne nous est plus recommandé dans l'Evangile que la charité & la douceur? Non certainement, il le savoit très bien. Est-ce qu'il ignoroit que les hommes ont coutume de se choquer de ces mots, & que l'on court risque de passer pour injurieux quand on s'en sert? Jamais homme ne sût mieux tout cela que lui, & jamais personne n'a eu la conscience plus delicate sur ce sujet; de sorte que si cela lui étoit échappé par une chaleur indiscrete, il n'auroit pas manqué de le corriger quand on fit un recueil de toutes ses lettres. Que l'on cherche donc tant que l'on voudra, on ne trouvera point d'autres raisons qui lui aient fait representer deux Confesseurs du Roi, l'un réellement en charge, & l'autre son successeur en esperance, comme disant en leur tems de si impertinentes choses, que parce qu'un certain instinct naturel fondé sur le bons sens, lui a fait juger qu'après avoir détruit par raison la chimere de l'inséparabilité du fait & du droit, qui troubloit alors toute l'Eglise de France, rien n'étoit plus

plus capable de faire une impression qui durât dans l'esprit du monde, & qui mît d'avantage ceux qui soutenoient cette absurdité, dans l'impuissance de la faire recevoir comme une pensée raisonnable, que de la faire passer pour une impertinence signalée; & que le plus court moien d'en venir à bout étoit de le dire hardiment, & si nettement, que ceux mêmes qui n'auroient pas assez de pénétration pour entrer dans les preuves qu'on en avoit apportées, fussent engagés à le croire de peur de passer pour bêtes. Je ne dis pas qu'il ait fait exprès toutes ces reflexions, mais le bon sens les lui a fait faire virtuellement, pour me servir de ce terme de l'école. Qu'il me dise donc pourquoi l'usage de ce mot & d'autres semblables n'aura pas la même force & la même vertu en cette rencontre? Pourquoi on ne pourra pas en attendre le même effet? Le mot a-t-il changé de signification depuis douze ans? En a-t-on une autre idée qu'on n'en avoit en ce tems-là? Les esprits sont-ils faits autrement qu'ils étoient alors? L'art de les tourner, & de leur donner de certaines impressions par de certains tours plutôt que par d'autres, est-il arbitraire, ou fondé dans la nature? Oui certainement, il est fondé dans la nature. Et ce qu'un Poëte celebre a dit de Malherbe, *d'un mot mis en sa place en-*

feigne le pouvoir, peut ſe dire du pouvoir de ces mots qu'on eſtime durs: ils ont un effet merveilleux étant bien placez, & quand on n'en uſe que dans les circonſtances & ſelon les regles que nous avons données.

CONCLUSION.

SI nos amis croient qu'il n'eſt permis en aucune occaſion de ſe ſervir de termes durs & qu'on ne le peut faire ſans bleſſer les regles de la charité & de la douceur Chretienne, certainement ils ſe trompent. S'ils croient que l'uſage de ces termes n'eſt d'aucune utilité, & qu'ils ne font point l'impreſſion, dans la plûpart des eſprits, que j'ai pretendu qu'ils faiſoient, ils me permettront de leur dire qu'ils ſe trompent encore. S'ils croient que je ne ſuis pas dans le cas où cela ſoit utile & permis, je ſoutiens qu'ils ne peuvent être dans cette penſée que parce qu'ils n'ont pas lu le livre de M. Mallet. Que ſi n'inſiſtant point ſur tout cela ils ſe reduiſent à dire, que quelque permiſe que ſoit cette maniere d'écrire, & quelque avantage que la verité en puiſſe tirer, je ne dois pas m'en ſervir, parce que le monde m'en eſtimera moins, & qu'il me blâmera comme étant aigre & injurieux, je répons que je ne puis demeurer d'accord de la conſequence, parce que la verité

rité m'eſt plus chere que ma reputation. Et pour l'antecedent, qui eſt que le monde m'en eſtimera moins, je diſtingue: la plûpart du monde; je le nie: les devots peu éclairez & quelques gens de l'humeur de ceux qui étoient choqués des Provinciales; je diſtingue de nouveau. Ils me blâmeront tant qu'on les laiſſera dans l'erreur, je l'avoue; mais ſi on veut bien prendre la peine de les inſtruire & de leur faire voir le tort qu'ils ont de condamner une conduite autoriſée par l'Ecriture & par les Saints Peres, & dont ils uſeroient eux mêmes ſans aucun ſcrupule, s'ils avoient à défendre des perſonnes qui leur ſeroient extrêmement cheres & qui auroient été fort indignement traitées, je le nie.

LETTRE CXCV.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Il répond à la demande qu'elle lui avoit faite ſur une abbeſſe qu'on vouloit donner à Port Roial, contre l'avis des Religieuſes.* 22. Avril. 1680.

JE crois, ma très chere niece, vous devoir écrire par articles, afin de ne rien oublier, & de ne rien repeter inutilement.

Et comme j'écris par une voie très-sure je le ferai sans & nigmes.

1. Les avis qu'on vous a donnez m'ont fort surpris, je vous l'avoue. Car je ne saurois croire que M. Colbert se voulut engager dans une chose aussi injuste, aussi odieuse & aussi embarassante & pour lui & pour sa sœur, comme est le dessein de la donner par force pour superieure à plus de 80. filles, qu'il doit supposer qui ne la reconnoitront pas.. Mais je ne sai plus que dire après tout ce qu'on vous en a dit. J'ai pensé si on ne pourroit point engager M. de Luines à le détourner de cette entreprise. Est-ce que les gens qui font profession de piété ne reconnoitront jamais l'obligation qu'ils ont, & que l'Ecriture leur marque en tant d'endroits, de travailler autant qu'ils peuvent à empêcher que les innocens ne soient opprimez? Il me semble aussi qu'il seroit bon de parler à M. Martin, qui a été precepteur des enfans de M. Colbert. On le peut faire très surement; car c'est un des plus honnêtes homme du monde & des plus zelez pour la verité. On pourroit savoir de lui ce qu'il y auroit à esperer en parlant à M. Colbert, & si lui même ne lui pourroit point parler. Il est fort ami de M. le Curé de S. Jacques.

2. Vous resolvez, ce me semble, le

cas

cas que vous proposez, en le proposant; car vous demeurez d'accord que l'on ne peut reconnoître pour superieure celle que l'on menace de vous donner, qu'au cas que les choses se fussent faites dans quelque forme de justice, & qu'aiant été ouies, vous eussiez perdu votre procès, tant à Paris qu' à Rome, le Pape aiant donné des Bulles à la nouvelle Abesse en connoissance de cause. Or il est bien certain que si cela a à se faire, ce ne sera pas en cette maniere. Ce n'est pas la coutume de ce tems ci. Votre droit est trop clair pour pouvoir être condamné dans les formes; de sorte qu'il est certain que vous ne sauriez être opprimées que par violence. J'en demeurerois là, & ne ferois point d'autres supposition; car cela ne sert qu'à affoiblir. Quand on a une fois envisagé qu'en un certain cas on se peut rendre, la peur fait passer insensiblement de ce cas à un autre qui en approche; & ainsi on n'a pas la même fermeté que quand on s'est resolu absolument de maintenir son droit en la seule maniere qu'on le peut, qui est de ne point aquiescer au renversement de sa maison, qui ne peut être que l'effet d'une iniquité manifeste. Je crois que vous en devez demeurer là, & inspirer cette pensée à toutes vos filles, autant qu'il vous sera possible, & en

abandonner le succès à Dieu. Que sçavez-vous si par une misericorde singuliere il ne leur donnera point plus de force à toutes, qu'on n'a sujet d'esperer. Elles ont toutes fait profession d'obéir à une Abbesse triennale qu'elles éliroient. Je ne crois pas qu'il y ait puissance sur la terre qui les puisse obliger de se soumettre à une autre qu'elles n'auront point élues. Et il est clair que ce seroit la ruine de tout le bien que Dieu a établi dans leur maison. Elles sont obligées de temoigner autant qu'elles pourront, qu'elles ne consentent point à ce nouvel établissement ; & que s'il se fait, ce ne sera que par une pure violence. On voit assez les embaras dans lesquels elles se jettent par là, & les mauvais traitemens auxquels elles s'exposent ; mais Dieu les en peut delivrer comme il a deja fait : & s'il ne le veut pas pour cette fois, elles n'auront qu'à dire comme ces bons Israelites du tems des Machabées : *Moriamur omnes in simplicitate nostra, & testes erunt super nos cœlum & terra, quòd injustè perditis nos.*

3. Comme je ne doute point que vous n'aiez mandé à notre ami de Rome tout ce qui se passe, je crois que cela lui fera perdre la pensée qu'il avoit de s'en revenir. Cependant je crois vous devoir envoier la derniere lettre que j'en ai reçue,

par-

parce qu'il y explique assez au long diverses choses qu'il me dit n'avoir point encore mandées à d'autres, sur lesquelles il me semble qu'il est important de faire de serieuses reflexions. Car à moins que d'une impossibilité absolue de fournir aux frais qu'il dit être necessaires, je crois qu'on feroit une très grande faute de ne suivre pas toutes ses vues qui me paroissent fort raisonnables.

4. Ceci est une *appendix* du 2. Article. C'est que je n'avois pas relu votre lettre en y repondant. Il est aisé neanmoins de conclure par ce que j'en ai dit, que la demission ne se doit jamais donner sous quelque prétexte que ce soit. Et que même la mort avenant de l'Abbesse élue, les Religieuses doivent toujours demeurer fermes à n'en point reconnoitre de nommée par le Roi. C'est à Dieu à les soutenir dans cet état ; & il faut esperer qu'il le fera. Mais je crois qu'elles sont obligées en conscience à ne point consentir à la violence qu'on leur fait, & à donner cet exemple de fermeté dans un siecle où on n'en voit que de lâcheté & de mollesse.

5. Je ne sai ce que c'est que ce Bref à M. de Toulon. C'est une étrange chose que la jalousie d'autorité. C'est de quoi il sera toujours bien difficile de

guerir des gens qui mettent en cela une grande partie de leur religion. Il n'y a que vous qui nous informiez de ce qui se passe. Nous n'avons pu obtenir jusques ici que d'autres nous mandassent quelques nouvelles. Cependant on a quelque besoin d'en sçavoir, & cela delasse toujours l'esprit. La Relation de Beauvais est fort belle, & parmi la douleur que causent des procedez si injustes, on a de la joie de voir qu'il se trouve encore des personnes qui temoignent de la generosité Chretienne. Mais il est bon que vous sachiez que celui * qui fait tous ces renversemens a dit à M. des Batois, que les engagemens où il étoit l'avoient obligé d'en user ainsi, mais que comme il agissoit contre son inclination (il devoit ajouter, dit celui qui m'ecrit, *& contre son devoir*) il feroit plus de bruit que de mal: & il a assuré ledit Sr. des Batois, qui a rapporté tout cela à celui qui me le mande; qu'il n'en feroit point aux amis de son predecesseur, mais qu'il étoit obligé de leur faire peur. N'est-ce pas ce que dit le Sage, *Stultus per risum operatur scelus*: & une image de ce que fit Pilate, qui fit flageller N. S. non pour le maltraiter, à ce qu'il pretendoit, mais seulement pour satisfaire les

* M. de Janson Evêque de Beauvais depuis Cardinal.

Juifs.

Juifs. C'est à peu près la pensée de ce politique. Les engagemens qu'il a pris avec les Jesuites contre la verité qu'il connoît, lui tiennent lieu de raison pour agir selon leurs passions contre les mouvemens de sa conscience; & il croit ne faire que peur quand il détruit toute la discipline établie avec tant de peine par un saint Evêque, parce qu'il ne bannit pas tous ses amis par des lettres de cachet, quoi que l'on ne soit pas assuré qu'il ne le fasse pas, aussi bien que Pilate qui consentit enfin au crucifiement du Fils de Dieu, s'il faut aller jusques là pour satisfaire son ambition, & que le Doien lui fasse dire par le Pere de la Chaise, que s'il ne chasse ces Jansenistes de son Eglise, il ne sera pas amis de César.

LETTRE CXCVI.

A MADAME DE FONTPERTUIS.

Sur sa maladie, & les mauvais traitemens de Port-Roial. 23. Avril 1680.

JE vois bien, Madame, qu'on m'avoit donné une fausse joie quand on m'avoit dit que vous étiez guerie: & je ne sai quand vous l'auriez été, si tout ce qui se passe maintenant, n'auroit point éte capable de vous faire malade tout de nouveau,

étant aussi sensible que vous l'êtes pour ceux que vous aimez. Mais ne faut-il point donner plus à la foi, qu'aux sentimens naturels. Je dis plus. Car J. C. ne condamne pas que nous donnions quelque chose à ces derniers, puis qu'il nous en a donné l'exemple en joignant ses larmes à celles que Marthe & Marie repandoient pour la mort de leur frere. Et cependant il semble qu'il n'avoit pas lieu de s'attendrir sur un sujet de tristesse auquel il devoit lui-même faire si-tôt succeder un si grand sujet de joie. Je ne condamne donc point que vous soiez touchée des mauvais traitemens que l'on fait à une maison à laquelle Dieu vous a si étroitement unie. Mais la vue que vous avouez que Dieu vous donne, *qu'il n'y a que des recompenses éternelles & des couronnes à attendre pour les personnes qui vous sont si cheres*, doit avoir plus de force pour vous consoler, que les autres considerations n'en ont pour vous affliger. J'ai bien de la joie de ce que vous êtes contente de votre fils & de son precepteur. J'espere bien aussi de celle qui pense toujours à son salut, & la confiance qu'elle a qu'avec le tems elle avancera davantage me paroît une bonne marque. Car cela fait voir qu'elle sent bien ce qui lui manque encore, & qu'elle souhaite de l'obtenir. Je vous

vous ſuis toujours bien obligé du ſoin que vous prenez de l'orpheline.

LETTRE CXCVII.

A Madame la DUCHESSE DE LESDIGUIERES. *Sur la mort de Monſieur ſon Mari.* 17. Mai 1681.

CE m'a été, Madame, une terrible ſurpriſe d'aprendre tout d'un coup l'affliction que Dieu vous a envoiée. Je ſerois bien indigne de tant de témoignages de bonté que vous avez daigné me donner, ſi je n'y avois pris la part que je dois. Mais on comprend aſſez que le ſentiment qu'on en a, ne ſauroit être comparable à ce qui ſe paſſe dans une femme chrétienne, qui n'aime rien tant après Dieu, que celui qu'il lui a joint par un nœud ſacré, quand la mort le lui enleve par un coup ſi imprevu, & qu'elle lui arrache ce qui faiſoit une partie d'elle même. Des liens ſi legitimes ne ſe peuvent rompre ſans que le cœur en ſoit déchiré. La réligion ne condamne point cet effet naturel d'une affection qu'elle recommande avec tant de ſoin. Notre Seigneur a mêlé ſes larmes avec celles des ſœurs de Lazare: & S. Paul ne nous défend pas abſolument d'être affligez dans

ces rencontres, mais seulement de l'être comme les païens. On n'a donc pas dû, Madame, exiger de vous que dans une telle perte, vous n'aiez ressenti qu'une douleur mediocre; mais quelque grande qu'elle ait été, elle ne vous aura pas sans doute fait oublier ce que vous devez à Dieu, ni effacé de votre esprit ces importantes veritez de notre foi. Elle nous aprend, Madame, non seulement que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de celui qui dispose, comme il lui plaît de ses creatures; mais ce qui est le plus grand sujet de consolation aux chrétiens, que rien n'arrive à ceux qui l'aiment, qui ne leur soit avantageux pour leur salut, & qui ne serve à les conduire dans la voie par où il a voulu qu'ils marchassent pour aller à lui. Nous avons souvent de la peine à nous assurer de cette voie, & ce doit être une de nos plus grandes inquietudes quand nous n'apercevons rien qui nous la marque. Mais quand Dieu parle, nous n'avons qu'à suivre; & il ne se fait jamais mieux entendre que par ces grands evenemens, qui nous font tout d'un coup, par un ordre visible de sa providence, entrer dans un état tout different de celui où nous nous trouvions.

C'est à nous à bien menager ces oc-

casions singulieres de lui donner des preuves de notre fidelité. Car elle consiste principalement à pratiquer dans chaque état les vertus propres à cet état. Il est vrai que les vertus chrétiennes étant plus pures & plus élevées que tout ce que la sagesse humaine a pû concevoir, on en est dabord effraié; on craint de n'y pas réussir, & l'esprit du monde y fait trouver de l'impossibilité à ceux qui l'aiment, & qui se conduisent par ses maximes. Mais pour peu qu'on ait gouté Dieu & qu'on se soutienne par l'assurance des biens ineffables que Dieu promet à ceux qui le servent, ces difficultez n'épouvantent plus; & l'amour rend facile ce qui paroît si difficile à ceux qui n'agissent que par un esprit de crainte. Dieu est bon à ceux qui le cherchent; il éclaire leurs tenébres; il soutient leur foiblesse; il leur fait voir le néant de tous les vains plaisirs des hommes & de leurs fausses grandeurs; il leur fait préferer l'ignominie de la croix à tous les trésors de l'Egypte, & il leur donne le courage de ne point rougir de J. C. ni de l'Evangile, c'est à dire, de témoigner par toute la suite de leur vie, & par une fidelle aplication à toutes sortes de bonnes œuvres, que leur plus grande affaire en ce monde est de remplir tous les de-

devoirs d'un chrétien. Il ne faut qu'a-voir une veritable foi pour être persuadé que c'est ce que Dieu demande de tous ceux qu'il a fait passer des tenébres dans son admirable lumiere. Car peut-on être veritablement chrétien, & s'imaginer qu'on n'est pas obligé de pratiquer ce que S. Pierre dit à tous les fidelles: *Soiez saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appellez, est saint.* Remarquez, Madame, qu'il ne dit pas: Soiez saint, quand vous serez à l'Eglise, ou quand vous recevrez les sacremens, mais dans toute la conduite de votre vie. Car c'est une des plus dangereuses erreurs de la plus grande partie du commun des chretiens de ne faire consister le christianisme qu'en ce qui regarde plus particulierement le culte de Dieu; quoi qu'en cela même il n'y ait souvent rien de moins chrétien, que ce qu'ils font, parce qu'ils croient s'en être bien aquittez en y observant quelque modestie exterieure, ou en faisant par un esprit judaïque de crainte servile, ce qui ne se peut bien faire que par un esprit d'amour. Mais ils ne se mettent jamais dans l'esprit que la religion doit regler toutes les actions de la vie, & qu'on n'est pas moins obligé d'être chrétien dans sa maison, dans la cour, dans toutes sortes d'emplois, que dans

l'E-

l'Eglise. Que s'il y a des lieux & des états, où il est plus difficile de satisfaire à cette obligation, il faut adorer Dieu, qui nous en retire pour s'accommoder à notre foiblesse, & quelque douloureuse que nous ait été la rupture de nos liens, la piété veut que nous tournions nos regards vers Dieu pour lui dire au plus fort de nos larmes avec le Prophéte Roi: *Vous avez rompu mes liens: je vous sacrifierai une hostie d'action de graces, & j'invoquerai le nom du Seigneur.*

C'est de quoi, Madame, Dieu vous a donné deux si grands exemples dans votre propre maison, que vous n'avez, pour devenir sainte, qu'à prendre l'un ou l'autre pour votre modelle. Il est vrai qu'on n'arrive pas là tout d'un coup. Mais comme il est rare qu'on atteigne à ce qu'on s'est proposé, & qu'on demeure souvent beaucoup au dessous, on est en danger de ne guere avancer dans la voie de Dieu, & peut-être même de l'abandonner, quand on n'en a eu dabord qu'une idée fort basse, & qu'on s'est borné à ces sortes de vies communes, qui ne sont guere au dessus d'une honnêteté paienne. Excusez-moi, Madame, si je vas trop loin. Vous trouverez peut-être de l'excès dans mon zéle; mais il n'y a point d'excès plus pardonnables que ceux de

de la charité. On n'aime veritablement qu'autant qu'on est disposé à faire du bien à ceux que l'on aime; & il n'y a point de vrai bien en ce monde ni en l'autre que d'être tout à Dieu, & de ne vivre que pour lui. Je ne puis donc mieux reconnoître l'affection dont vous m'honorez, qu'en vous le desirant de tout mon cœur, & en m'emploiant auprès de Dieu autant qu'il me sera possible, non par moi-même qui ne suis rien, mais par le sacrifice adorable de son Fils, à vous le faire obtenir.

LETTRE CXCVIII.

27. Mai. 1681.

A M. DE PONT CHATEAU. *Sur son voiage & le sejour qu'il alloit faire en Hollande.*

Nous ne doutons point que vous ne soiez présentement à Paris. Nous avons bien fait des voiages depuis votre départ. Nous sommes présentement dans les Isles fortunées. Je m'étois figuré ce pais-là, selon qu'on m'en avoit parlé, comme des marescages dont on auroit peine à se tirer, ou des amas de fanges & de boue, comme étoit le village dont je vous écrivis si piteusement il y a 18. mois. Ce n'est rien moins que cela. Ce sont tous petits

tits canaux fort propres, qui donnent moien d'aller par tout en barque quand on veut. Mais on y va aussi à pied par des rues aussi nettes & aussi séches que des allées de jardin. Car on y apporte tous les ans de nouveau sable, & si on y manquoit, on feroit mis à l'amende. Ce sont au reste les meilleurs gens du monde, presque tous Catholiques & regardés comme les plus dévots de toute cette Eglise de Hollande. Ils ont deux Eglises. L'une plus petite dans la Maison même du Curé, où on dit la Messe tous les jours ouvriers à huit heures, & l'autre plus grande pour les Dimanches & les fêtes. Le service s'y est fait très solennellement le jour de la Pentecôte avec Musique & Symphonie, c'est-à-dire, Orgues & Violes. Il y a eu fort grand nombre de communians, non seulement le jour de la feste, mais aussi le lendemain. Le Pasteur donna le voile à 4 devotes le jour de la feste. Il y en a bien 70. Cela n'est-il pas admirable pour un village? Tout ce qui est nécessaire pour l'entretien du Curé & de l'Eglise, & pour les pauvres n'est fondé sur aucun fond ni sur aucune taxe, mais ne vient que des oblations purement volontaires; & cependant ils ont des ornemens fort riches & de fort belle argenterie.

Il parle du village des Venes situé sur le Lac de Harlem du côté de Leyde.

* M. Arnauld rapporte cette même histoire à la fin du 2. Tome de l'Apologie pour les Catholiques.

Je sai que vous aimez les belles Histoires, en

en voici une admirable. Un Cordonnier qui est mort il n'y a que 10. ans, étoit autrefois huguenot & tres emporté : il arriva qu'allant à Leyde il trouva dans la boutique d'un libraire le livre de M. d'Ipre contre les hérétiques traduit en flamand. Il l'achêta & se mit à le lire en s'en retournant chez lui. Il en fut si touché qu'il pensa à se faire Catholique. Mais les P. R. l'aiant su ils lui envoierent des Anciens & des Ministres mêmes pour empêcher qu'il ne se convertit. Ils n'y purent rien gagner. Il répondoit parfaitement bien à tout ce qu'ils lui disoient. Et comme il avoit fort bon esprit, il mit par écrit les motifs de sa conversion, & les fit imprimer en deux manieres, l'une plus étendue & l'autre plus courte qui a été imprimée deux fois.

Cela est sans doute admirable : mais ce qui l'est encore plus, est que son changement n'a pas été seulement pour la foi, mais qu'il a mené une vie tout à fait sainte, étant aussi doux & humble, qu'il étoit fier & emporté auparavant ; de sorte que le Pasteur qui l'a fort connu, me disoit que de loup il étoit devenu un agneau. Je ne trouve rien de plus édifiant que ces sortes de conversions. Il me semble que ce sont de grandes marques de la verité de l'Eglise. Nous allons à une nouvelle

Sta-

Station * qui sera plus longue, aussi-tôt après la Trinité. Nous tiendrons notre ménage dans une maison à part, & qui sera toute à nous. * Delft.

Je vous y regrette bien; car nous aurons un jardin, où vous pourriez travailler tant qu'il vous plairoit, outre que vous auriez toute liberté de vous promener. Je ne vous expose que le desir de mon cœur. Car je n'oserois vous presser de rien après vous avoir vu si incommodé avec nous. Mais enfin si vous ne trouviez point de meilleure retraite, faites état, s'il vous plait, de celle là. Nous y vivrions comme dans un petit monastére, & prierions Dieu à toutes les heures en commun.

LETTRE CIC.

A M. DE PONT-CHATEAU. *Sur la conduite qu'il devoit tenir dans l'état d'agitation où il se trouvoit.* 22. Juin.

NOtre ami m'a montré ce que vous lui aviez mandé, & ce qu'il vous avoit répondu. J'aurois quasi sujet de me plaindre qu'il m'a pris tout ce que j'aurois voulu vous écrire, si ce n'est que j'en suis bien aise parce que cela vous est avantageux, vous aiant parlé sur ce que

vous proposez avec beaucoup plus d'onction que je n'aurois pu faire. Je ne m'étonne pas que l'agitation où vous vous trouvez vous fasse soupirer après la retraite : c'est le meilleur usage que vous puissiez faire de votre voiage. Le Monde ne nous est jamais moins dangereux que quand nous nous en trouvons fatiguez : ce sont ses agrémens qui sont à craindre. Il en est de même de la dissipation : quand elle est pénible, elle n'est dissipation qu'à demi, parce que la peine qu'on en ressent est une preuve que notre cœur n'y est pas, & que l'esprit de Dieu nous appelle à lui. J'approuve fort la pensée que cela vous donne de cacher votre retour pour être encore moins exposé. Mais je crois toujours que vous devez être fort reservé à prendre des resolutions pour un autre genre de vie. Vous savez ce qui vous a été répondu sur cela par les serviteurs & les servantes de Dieu que vous avez consultez. Vous devez croire qu'il vous a parlé par leur bouche, & attendre avec patience qu'il vous fasse connoître par d'autres marques qu'il désire autre chose de vous, si c'est sa volonté. té.

Il est bon en géneral de désirer qu'on fasse moins d'état de nous, & qu'on nous oublie davantage. Mais le plus sûr après cela

chré-

est d'abandonner tout à Dieu, parce que rien ne lui est plus agréable que la simplicité chrétienne, qui ne fait point tant de retours sur soi même. Le vrai humble se contente d'être disposé à être humilié, sans tant rechercher à l'être, ou se plaindre qu'on ne l'est pas. L'amour propre se peut glisser plus aisément dans ces recherches & dans ces plaintes: parce que l'humilité se découvre par là, ce qui la met en quelque danger de se perdre, au lieu qu'elle n'est jamais en un état plus assuré que lors qu'elle s'ignore elle même.

La rencontre que vous avez faite de Labadie est une chose si extraordinaire, que je crois que vous n'avez point mal fait de l'aller entendre. Mais il eût été bon de vous informer de la raison qu'il a pu avoir de quitter Geneve, & s'il en est sorti de lui même, ou parce que l'on ne l'y a plus voulu souffrir. Vous ferez bien de ne lire des livres des hérétiques que par necessité; mais il n'y a point de danger d'en lire un peu pour savoir de quoi ils traitent.

LETTRE CC.

3. Août. 1681. *A M.* LE ROI ABE' DE HAUTE-FONTAINE. *Où il lui conseille de se demettre de son Abaie.*

J'Ai appris, Monsieur, avec bien de la douleur que vous étiez retombé malade, & il m'est venu en même tems une forte pensée dont j'ai apprehendé que Dieu ne me demandât compte un jour, si je ne vous la découvrois. C'est de vous faire souvenir de la résolution que vous aviez prise de ne point mourir Abé Commendataire. Les raisons de conscience que vous en aviez subsistent toujours; & ainsi je ne vois pas ce qui vous a pu decharger devant Dieu de cette obligation. L'affaire ne manqua à se conclure que par des obstacles qui s'y rencontrerent. Dieu vous a fait penser depuis à un autre qui est très homme de bien, & qui apparemment pourra vaincre ces obstacles. D'où vient donc qu'il se trouve dans votre conduite le oui & le non, que S. Paul dit ne se devoir point trouver dans celle des Ministres Evangeliques? Je ne suis pas de l'avis de ceux qui condamnent absolument toutes les commendes. Il faut néanmoins avouer que

que si elles ne sont point du nombre des choses qui ne peuvent être sans peché, elles sont au moins du nombre de celles qui ont besoin de beaucoup de circonstances pour être rendues licites. Et je crois qu'une de ces circonstances, est de procurer en tout ce que l'on peut le bien des Religieux. Vous le pouvez en travaillant à avoir un successeur qui ait de la pieté & de la vertu. Vous en avez eu un en vue qui a ces qualitez. Pourquoi donc ne pratiquez vous pas cet avis du Sage, de vous hâter de faire tout le bien que vous pouvez? Il vous est venu une succession depuis quelques années; & vous savez ce que dit S. Augustin, qu'afin que nous puissions user legitimement des biens de l'Eglise, il faut que *pauperum compauperes simus.* L'action qu'a faite celui sur qui vous avez jetté les yeux (*a*) est si édifiante, & peut être d'un si grand

(*a*) Je ne doute point que cette personne dont parle là M. Arnauld ne soit un M. Martin de Saumur, qui avoit été & étoit encore precepteur de plusieurs des enfans de M. Colbert le Ministre & Controleur Géneral des Finances. Ce Ministre voulant recompenser cet honnête homme (qui avoit été de l'Oratoire) lui fit donner deux mil livres de pension sur l'Evêché d'Auxerre: ce qu'il ne voulut point accepter, disant que n'aiant jamais rendu service au Diocese d'Auxerre, &

grand exemple à la posterité, qu'il est bon que l'on sache, qu'un homme de bien en a été touché, & qu'il n'a pas voulu qu'un si grand desinteressement ne fût pas sans recompense méme en cette vie. Comme il est capable de faire du bien dans le Diocese & de donner de bons avis au nouvel Evêque, s'il le consulte; ce vous sera un moien d'attirer sur vous la misericorde de Dieu, par la part que vous aurez à ce bien-là: & vous pouvez aussi esperer qu'il continuera selon son pouvoir les charitez que vous faisiez dans le païs. Les Peres comptent entre les talens dont Dieu nous demandera compte, si nous manquons de les faire profiter; les moiens que nous avons de faire faire du bien aux autres: & c'est ce qui leur fait dire, que c'est un talent que d'être fort ami des personnes riches, & que c'est enfouïr ce talent & se rendre coupable par là, que de ne pas user de l'accès qu'on

& n'étant ni en état ni dans la disposition de lui en rendre, il ne croioit pas pouvoir en conscience accepter cette pension. M. Colbert ne goûta pas trop cette excuse, & lui dit qu'il se gardât bien d'imprimer de telles maximes à ses enfans. Il lui donna cependant des rentes sur la ville. J'ai sû tout cela de M. Martin même de qui j'étois fort ami. *Cette Note est du P. Quesnel qui l'a écrite à la marge d'une copie de cette lettre.*

qu'on a auprès d'eux pour les porter à faire l'aumône. Il en est donc de même de mettre des serviteurs de Dieu en état de servir l'Eglise & le prochain. C'est une omission d'y manquer quand on le peut : & une action fort agréable à Dieu, & qui nous peut être d'un grand merite devant lui ; de menager ces occasions pour sa gloire : sans parler du mal que vous previendrez, & qui est quasi inévitable si vous ne faites rien de votre vivant. Je ne crois pas, Monsieur, que vous trouviez mauvais que je vous propose bonnement ce qui m'est venu dans l'esprit sur votre sujet. Il n'y a point d'amitié vraiment chrétienne que celle qui donne cette liberté : & c'est une des plus grandes miseres des gens du monde, de ce qu'il n'y a personne qui l'ose prendre à leur égard ; ce qui a fait dire à un païen : *Cujus autem aures clausa veritati sunt, ut ab amico vera audire nequeant, hujus salus desperanda.* Mais quand je m'abuserois dans le conseil que je vous donne, je suis assuré que vous le prendriez en bonne part, & vous regarderiez ma franchise comme une marque de l'affection que Dieu m'a donnée pour vous.

LETTRE CCI.

19 Oct. 1681. A LA MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Il lui parle de la maladie, du zèle & de la maniere de vivre de M. l'Evêque de Castorie ; des missions é rangeres ; & de la mort de M. Thaumas.*

IL faut reparer, ma très chere Niece, la faute que j'ai faite la derniere fois de n'avoir point fait de reponse à votre lettre si édifiante. C'est que je l'avois envoiée à M. de Castorie qui me l'a retenue plus longtems que je ne pensois, pour l'expliquer en flamand aux saintes personnes * qui sont avec lui. Il nous a donné depuis de grandes apprehensions. Car aiant été considerablement malade & n'étant pas encore tout à fait gueri, il a été obligé de se fatiguer extremement pour donner les Ordres en differens jours, ce qui lui a redonné la fievre dont je ne sai s'il est encore tout à fait quitte. Que l'Eglise seroit florisante si elle avoit beaucoup de tels Pasteurs ! Il semble que l'on soit au tems de ces anciens Evêques, qui ne se discernoient que par le zèle & la charité avec laquelle ils connoissoient leurs troupeaux, & en qui il ne paroissoit

* Mesdemoiselles van Heussen.

ſoit rien du ſiecle. Il n'a pour train que ſon aumonier qui lui ſert de Secretaire & un Valet de Chambre; mais Dieu lui donne des Timothés * des Phœbés & des Tecles avec lesquels il vit presque toujours dans une ſainte retraitte, qui a quelque choſe de ſi doux & de ſi édifiant, que tout reſpire la pieté dans cette Egliſe Domeſtique. M. Guelphe, qui vous doit aller voir bien-tôt, vous entretiendra de tout cela: il vous dira auſſi comme va tout notre petit ménage †. Il eſt vrai que dabord nous n'oſions presque aller dans notre jardin, parce qu'on y eſt vu; mais on nous a dit qu'il n'importoit pas, n'y aiant que de bonnes perſonnes à l'entour de nous; & ainſi nous y allons après diné quand il fait beau. Je continue toujours graces à Dieu de me bien porter. Je ne ſuis pas ſans affaires: car je me ſuis bien taillé de la beſogne. C'eſt pour les Catholiques qui ſont ici attaquez par divers petits libelles qui ſe répandent fort. Dieu me donne des forces pour y travailler gaiment; & puisque je ſuis en train, je vous dirai ce qui m'eſt arrivé ces jours paſſés.

* M van Heuſſen & Mesdemoiſelles ſes Sœurs qui étoient Devotes.

† Il demeuroit alors a Delft dans le Beguinage.

Je voulois faire voir combien l'Egliſe a davantage au deſſus de l'héreſie, en ce qu'il n'y a que les Catholiques qui con-

vertissent les Idolatres à J. C. Ce m'a été un occasion de lire les Relations des Missionaires François qui prêchent l'Evangile dans les Indes Orientales. En verité j'en ai été tout à fait édifié, & je voudrois qu'on vous les eût lues. Je suis assuré qu'il y a beaucoup de choses qui vous raviroient. Vous y verriez une image du zèle & de la ferveur des premiers chrétiens, & des assemblées de Vierges, à qui on a donné le nom d'*Amantes de la Croix*, qui s'occupent principalement à adorer Jesus-Christ crucifié & à le prier pour la conversion des infideles. Il y a aussi des exemples merveilleux de la passion pour le martire, même en de jeunes Enfans. Je crois que ce sont des livres que vous devez lire, quoique ceux qui les ont composez aient été autrefois, & soient peut-être encore un peu prévenus contre nous. Mais ce n'est peut-être que ceux qui sont à Paris; car pour ceux qui sont dans les missions ils paroissent si pleins de Dieu, que s'ils ont quelque ignorance sur des matieres qu'ils n'ont pas assez étudiées, on ne sauroit douter que cela ne soit couvert par l'ardeur de leur charité, & qu'on ne puisse dire de ces zelés prédicateurs de J. C. ce que saint Augustin disoit autrefois de saint Cyprien. *Hunc naevum in*

can-

candidissimo pectore charitatis ubera contegunt. Vous dirai-je la pensée que j'ai eu. Je voudrois que vous fussiez unies avec ces *Amantes de la Croix* de la Cochinchine, & que vous leur eussiez écrit une lettre pour leur demander cette union. On la feroit bien tenir par quelques personnes qui connoissent des Directeurs des missions étrangeres. Vous vous rirez peut-être de ma simplicité : mais je n'ai pu m'empêcher de me décharger de cette pensée qui m'est venue dans l'esprit, en lisant ces Relations. Je ne prétends point que vous y aiez aucun égard, si Dieu ne vous la donne aussi après les avoir lues. Mais à quoi je me borne, c'est que je voudrois bien au moins que dans vos retraites, une de vos vues fût de prier Dieu pour ces bons Missionnaires qui travaillent avec tant de zèle pour faire connoître J. C. parmi tant de nations en qui ne s'est point encore accompli ce que son Pere lui a promis, de lui donner tous les peuples pour son héritage. Je ne sai de quoi je vous entretiens, c'est que je me laisse aller à tout ce qui me vient sous la plume, comme si je vous parlois, ne doutant point que vous ne le trouviez bon.

Notre Ami (a) 'est bien heureux d'être allé à Dieu après une persécution qu'il n'a attirée que pour avoir assisté de bonnes filles, qu'on ne tourmentoit aussi que pour les forcer d'agir contre leur conscience. La prison & l'exil qu'il a souffert pour cela dans des dispositions si chrétiennes, sont une excellente préparation pour faire ce dernier voiage d'où dépend l'éternité.

LETTRE CCII.

A MAD. CHAMPAGNE. *Pour la consoler de la mort de son Mari & d'une fille unique.*

12 Nov. 1681.

IL faut avouer, Mademoiselle, que Dieu vous éprouve d'une étrange sorte. Perdre en même tems un mari si aimé & si digne d'être aimé, & une fille unique obtenue par tant de vœux, c'est aux yeux des hommes une des plus extraordinaires désolations où une femme puisse tomber.

Ce n'en est que trop pour accabler la na-

(a) M. Thaumas mort le 5. Septembre 1681. relegué à Quimpercorentin en basse Bretagne, après huit mois de prison à la Bastille.

nature, quand elle eſt abandonnée à elle même, & qu'elle n'a point d'autre appui que les vaines conſolations qu'elle peut tirer de la raiſon ſeule. Mais vous étes Chrétienne, & je ne doute point que la foi ne vous ait ſoutenue dans un ſi grand choc. C'eſt elle qui vous a fait voir que votre perte n'eſt point telle que les premiers ſentimens de votre douleur vous l'ont repreſentée, que vous n'avez rien perdu qu'aux yeux de la chair, & que tout ce que vous aimiez le mieux en ce monde, peut encore être d'une maniere plus ſpirituelle & plus pure, l'objet de votre amour. Non, Mademoiſelle, vous n'avez point perdu ce mari qui tenoit une ſi grande place dans votre cœur. Il vous a ſeulement quitté pour un peu de tems. Vous le retrouverez dans le ciel où votre union ſera éternelle.

Vous connoiſſiez mieux que perſonne les graces que Dieu lui avoit faites, & de quelle nature a été le lien qui vous a unis. Vous ſavez qu'il vous a choiſie pour avoir une compagnie qui le pût aider à rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, & à jouir des douceurs ſpirituelles d'un mariage vraiment chrétien. Vous ſavez le zele que Dieu lui avoit donné pour les véritez chrétiennes que le monde connoît le moins: la ſincerité de ſon

affection pour ses veritables amis qu'il aimoit en J. C. son detachement des biens de la terre, & le soin qu'il avoit d'en faire part à J. C. en l'assistant, autant qu'il pouvoit, en la personne des pauvres, & en contribuant aussi à l'ornement de son temple. Je ne sai point encore ce qui s'est passé durant sa derniere maladie : mais je ne doute point que Dieu n'ait terminé par une mort sainte, une vie si chrétienne.

Il vit donc ce cher mari que vous pleurez comme mort, & d'une vie beaucoup plus heureuse & plus véritable que celle qui faisoit votre plus grande consolation. Changez la donc en une autre plus digne d'une chrétienne : & pensant plus au bonheur que lui assure sa sortie de ce monde, comme vous avez tout sujet de croire, ne faites pas ce tort à votre amitié, que d'être plus sensible à votre interêt qu'au sien.

Ce sont ces mêmes vûes qui ont dû secher les larmes que vous avez répandues pour la chere enfant qui eût pû sans doute diminuer votre douleur, si Dieu vous l'avoit laissée en vous ôtant son pere. Mais il a voulu le sacrifice entier, & que pouvez vous faire autre chose, que de dire encore ici comme le saint homme Job : *Le Seigneur me l'avoit donnée ;*

née ; le Seigneur me l'a ôtée : que son saint nom soit beni. C'étoit un enfant de prieres, & vous ne l'aviez sans doute l'un & l'autre demandé à Dieu, que dans l'esprit du Jeune Tobie, afin qu'il pût être beni & loué par le fruit du mariage.

Il vous a donc exaucés. Car il le sera éternellement par cet enfant, qu'il a enlevée de ce monde si plein de perils & de pieges, avant qu'elle fut en état de pouvoir perdre la grace de la régeneration divine qu'elle avoit reçue dans le saint Batême. Dieu n'a donc eu, Mademoiselle, que des pensées de misericorde & de grace sur les deux objets de votre affliction : mais vous devez croire qu'il n'en n'a eu aussi que de semblables sur vous. Il a rompu tout d'un coup tous vos liens, parce que vous voulant tout à lui, il a voulu qu'il n'y eût plus rien qui partageât votre cœur, étant aimé trop humainement, quoi que légitimement. Il vous appelle à un autre état dont le propre est, selon S. Paul, de se regarder comme une personne désolée qui ne cherchant plus de consolation sur la terre, met toute son espérance en Dieu, & s'applique jour & nuit à la priere, c'est-à-dire, qu'elle a pour principale & presque unique occupation, les exercices de pieté : car on prie en diverses ma-

nieres. C'eſt la définition que l'Apôtre donne d'une veritable veuve. Vous n'avez pas choiſi cet état: Dieu l'a choiſi pour vous: & c'eſt ce qui vous doit donner plus de confiance, qu'après l'avoir embraſſé par un humble ſoumiſſion à ſes ordres, il ne vous refuſera pas les diſpoſitions néceſſaires pour en bien remplir les devoirs, ſi vous les lui demandez avec foi. Je ne manquerai pas auſſi de me joindre à vous pour vous obtenir cette grace en lui recommandant l'ame de ce cher & fidele ami qui nous a quittez, comme j'ai fait pluſieurs fois dans le ſaint Sacrifice de la Meſſe. C'eſt tout ce que je puis faire pour vous donner à l'un & à l'autre des marques de mon amitié & de notre alliance ſpirituelle; & vous avez trop de religion pour n'en faire pas plus d'état que de tous les ſervices temporels qu'on vous pourroit rendre. Je ſuis, Mademoiſelle, en notre Seigneur, &c.

LETTRE CCIII.

7 Janv. 1681. *A M.* DE NOINTEL. *Pour le conſoler de ſa diſgrace.*

IL eſt vrai, Monſieur, que j'ai été ſenſiblement touché de votre diſgrace, & que j'ai fait ce que j'ai pû pour l'empê-

pêcher auprès de quelques personnes que je croiois y pouvoir quelque chose, étant très persuadé que vous ne l'aviez point meritée. Mais comme les évenemens nous sont des marques certaines de la volonté de Dieu, je l'ai regardée d'un autre œil depuis qu'elle est arrivée. J'ai consideré, Monsieur, qu'aiant rendu un si grand service à l'Eglise par le soin que vous avez pris pendant votre ambassade de tirer de si autentiques attestations & en si grand nombre, de la créance de l'Eglise Grecque touchant l'Eucharistie, il y avoit sujet de croire que Dieu ne laisseroit pas une si bonne œuvre sans recompense. Et ainsi n'en aiant point reçu en ce monde, puisqu'au contraire Dieu a permis que votre ambassade ne vous ait attiré que de nouveaux malheurs, que devons-nous conclure de là, en jugeant des choses par l'analogie de la foi, sinon que ce n'est pas en ce monde, mais en l'autre, que vous devez attendre le fruit de votre travail? Il m'a donc paru, Monsieur, que devant prendre sur moi une grande partie de l'obligation, que vous ont tous les Catholiques, ma reconnoissance devoit aller à prier Dieu qu'il vous fit entrer dans ses desseins, en vous faisant sentir par une forte inspiration de sa grace, plus que vous n'avez encore fait

par votre propre experience, que c'est une grande folie de mettre sa confiance dans les grands de la terre, & que la veritable sagesse est de ne s'attacher qu'à Dieu, qui ne laisse point sans recompense les services qu'on lui rend, au lieu qu'on ne voit qu'injustice & ingratitude parmi les hommes. A qui tient-il, Monsieur, que vous ne fassiez un si bon usage de vos infortunes? Ne résistez point à la voix de Dieu qui vous apelle à lui en vous ôtant tous les moiens de trouver votre repos dans le monde? Il a fait à votre égard ce qu'il dit dans un Prophete: *Sepiam viam tuam spinis.* Il a embarassé d'épines le chemin du siecle dans lequel vous vouliez marcher. Laissez donc ce malheureux chemin qui mene à la perdition, puisque même on vous le bouche, & ne craignez point d'entrer dans celui de l'Evangile qui mene à la vie. Il est vrai qu'on y trouve aussi des épines, mais aiant été arrosées par le sang de J. C. elles ne font que des piquûres avantageuses, en formant dans l'ame des nouveaux convertis, *cette tristesse selon Dieu, qui opere une pénitence stable pour le salut.* Et si cette voie est dabord étroite, elle s'élargit à mesure que la charité dilate le cœur, parce que ce qui paroît difficile à ceux qui agissent en-

encore par l'esprit de crainte, devient facile à ceux qui de la crainte passent à l'amour. Je ne sai, Monsieur, ce que vous direz de la liberté que je prends de vous prêcher si hors de propos. Il y a peu de personnes à qui je l'eusse osé faire; mais je me suis persuadé que non-seulement vous ne le trouveriez pas mauvais, mais que vous le prendriez pour la meilleure marque que je vous puisse donner de l'affection sincere que Dieu m'a donnée pour vous.

LETTRE CCIV.

A MAD. JUPINE *. *Du bonheur des soufrances.* 28 Fevr 1682.

* C'étoi une fille devote d Bruxelles.

IL me semble, ma très-chere Sœur, que je n'aurois guere besoin de vous parler, puisque Dieu vous parle; ou qu'au plus je n'aurois qu'à vous avertir de faire attention à ce qu'il vous dit. Il vous visite par les maux qu'il vous envoie, & afin que vous vous y appliquiez davantage, & qu'ils vous puissent être l'occasion d'un plus grand merite, il permet que vous les croiez plus grands qu'apparemment ils ne sont. Quel peut être en cela son dessein sur vous autant que nous en pouvons juger par l'Ecritu-

re,

re, ſinon de vous faire avoir plus de confiance en lui, & vous aſſurer davantage qu'il eſt votre pere, & que vous regardant comme ſon enfant il vous ſoutiendra dans vos foibleſſes, & ne permettra point que vous ſoiez tentée au deſſus de vos forces? C'eſt une verité que le S. Eſprit nous a appriſe par la bouche de S. Paul: *Ne vous laſſez point de ſouffrir*, dit-il aux fideles Hebreux, *Dieu vous traite en cela comme ſes enfans. Car qui eſt l'enfant qui ne ſoit point chatié par ſon Pere? Et ſi vous n'étes point chatiez, tous les autres l'aiant été, vous étes donc bâtards, & non pas de vrais enfans.* C'eſt donc lorsque les chrétiens ſe trouvent à leur aiſe, ſans afflictions & ſans ſouffrances qu'ils doivent trembler. Car quel plus grand ſujet de craindre que lorsqu'on a lieu d'apprehender qu'on ne ſoit retranché du nombre des vrais enfans, & rejetté de devant Dieu comme des enfans bâtards. Et quel ſujet au contraire de plus grande conſolation que ce qu'ajoute le même Apôtre; que quand Dieu nous châtie, c'eſt pour notre bien veritable, & pour nous rendre participans de ſa ſainteté. C'eſt un des renverſemens qu'a fait l'Evangile. Auparavant on croioit heureux ceux qui ne ſouffroient point, & preſentement ce ſont ceux qui ſouf-

fren t

frent qui se doivent tenir heureux. Il n'en étoit pas de même avant J. C. Car dans l'état de la loi qui promettoit des recompenses temporelles à ceux qui l'observoient, les maux de cette vie étoient regardez comme des marques de la colere de Dieu. Mais ils ont changé de nature depuis que notre Seigneur s'en est chargé pour en composer le sacrifice sanglant qui nous a reconciliés à son pere. Ils sont devenus maintenant au regard des vrais fideles des temoignages de son amour paternel, parce que ne nous aimant qu'en son Fils, il nous y aime d'autant plus que nous ressemblons davantage à celui qui a voulu être pour nous un *homme de douleurs.*

Quand ce seroit l'état où Dieu voudroit vous reduire, vous devriez l'accepter, ma très-chere Sœur, sinon avec joie, ce qui lui seroit plus agréable, au moins avec une resignation pleine de foi, comme un effet de l'amour qu'il a pour vous, qui lui a fait choisir ce moien comme le plus propre au dessein qu'il a de vous rendre sainte. Oui sainte, ma Sœur, car c'est la même chose, selon S. Paul, d'être vraiment chrétien, & d'être saint; & il le faut bien être en quelque degré pour être sauvé, puisque S. Paul nous assure que sans la sainteté nul ne verra Dieu.

Dieu. Or pour être saint il faut travailler à le devenir. Mais c'est une bonté particuliere de Dieu envers les foibles qui n'auroient pas le courage de se mortifier autant qu'il faudroit pour acquerir ce degré de sainteté qu'il leur a destiné, de les y faire arriver par les croix qu'il leur envoie, & de leur donner moien par là de satisfaire à l'obligation que nous avons tous, comme remarque S. Augustin, de remplir la mesure des souffrances de J. C. qui aiant souffert comme notre chef, souffre encore en ses membres, afin que le corps entier soit rendu digne d'être presenté à Dieu comme une hostie d'agreable odeur, aiant passé par le feu de toutes les tribulations qui en doivent achever le sacrifice.

Je fais aujourd'hui la fête des cinq plaies de notre Seigneur. Que cet objet est capable de nous donner une sainte confusion de la repugnance que nous aurions d'accepter les croix qu'il nous envoie. Mais quel sujet de confiance ne trouverons-nous point aussi dans ces mêmes plaies contre une autre sorte de tentation qui nous fait presque perdre l'esperance de notre salut, en nous voiant si foibles & si ennemis des souffrances.
» Car où trouverons-nous, dit S. Ber-
» nard, une plus grande sureté & un

» plus

„ plus parfait repos que dans les plaies
„ du Sauveur ? C'eſt où je me retirerai
„ avec d'autant plus de confiance qu'il
„ eſt plus puiſſant pour me ſauver. Mes
„ péchés ſont grands, mais ſi ma con-
„ ſcience en eſt touchée, elle n'en ſera
„ point troublée ; parce que le ſouvenir
„ [illegible] plaies me raſſure, ſachant que
„ J. C. a bien voulu qu'on les lui fît
„ pour expier mes iniquités. Les en-
„ trailles de mon Seigneur ſont toutes
„ pleines de miſericordes pour moi, &
„ ſes plaies m'y donnent entrée. C'eſt
„ par ces ouvertures ſacrées que je puis
„ ſuccer le miel de la pierre & l'huile du
„ rocher, c'eſt-à-dire, gouter & ſentir
„ combien le Seigneur eſt doux. Appliquez-vous, ma très-chere Sœur, les paroles de ce Pere. Ce vous ſera un remede puiſſant & efficace contre un mal très dangereux, qui eſt le découragement que nous cauſe la trop grande reflexion que nous fait faire notre ennemi ſur notre peu de vertu. Il a raiſon de nous reprocher le peu que nous en avons; mais il n'a pas raiſon d'en conclure, que nous n'avons pas lieu d'eſperer que Dieu nous ſera miſericorde. Car ce n'eſt pas en nous mêmes que nous mettons notre force, c'eſt en J. C; c'eſt en la puiſſance de ſa grace, qu'il ne refuſe point à tous

ceux qui la lui demandent avec humilité & avec foi. Nous sommes mêmes d'autant plus en état de l'obtenir, que sa main semble davantage s'appesantir sur nous par les maux corporels dont il nous afflige. Car ne nous faisant entrer dans la participation de ses soufran[illegible] pour nous faire entrer dans [illegible] pation de sa sainteté, il est toujo[illegible] de nous exaucer quand nous crions vers lui de cet abîme de misere, & de nous faire sentir qu'il ne détruit notre homme exterieur, qu'afin que l'interieur se renouvelle de jour en jour, comme nous l'assure l'Apotre. Voilà, ma très chere Sœur, ce que Dieu m'a donné pour vous. J'ai supposé ce qu'on m'a dit de ces maux inconnus qui vous font peur. J'espere que ce que vous craignez ne sera pas, & je crois que vous feriez bien d'en croire M. * & de suivre ses avis. Mais ces apprehensions mêmes peuvent servir à votre sanctification si vous en faites bon usage. Car ne nous étant pas permis de donner des bornes à la soumission que nous devons avoir pour les ordres de Dieu, quoique ce soit que nous craignions, la foi & la pieté demandent de nous que le regardant comme nous pouvant arriver, nous lui en fassions par avance un sacrifice.

La

LA personne qui vous donnera cette lettre, n'aiant pu partir au tems qu'elle pensoit, je ne sai plus si l'état où vous vous trouvez maintenant est conforme à ce que je vous y écris. Peut-être que notre seigneur vous aura fait passer du sentiment de ses souffrances à la joie de sa resurrection. Mais il est toujours bon de les joindre ensemble. Car nous ne sommes guere dans la joie que par l'esperance, comme dit S. Paul, (*spe gaudentes*) & l'état le plus ordinaire de la grace en ce monde est de nous faire porter en nos corps la mortification de Jesus, comme dit le même Apôtre. 15. Avril 1682.

LETTRE CCV.

A M. DODART. *Sur le silence des Evêques dans les affaires de la Regale, & sur les moiens que l'on emploioit pour convertir les Huguenots.* 26 Avril.

JE trouve une parole dans votre lettre qui doit bien faire gemir. *Le Roi*, dites-vous, *étoit bien disposé à faire toute sorte de bien: les Evêques n'avoient qu'à dire.* Quel compte n'auront-ils donc point à rendre à Dieu ? Cela fait trembler. Je ne parle pas de ceux qui n'ont au-

aucune crainte de Dieu. Qu'en pourroit-on esperer ? Mais je pense à ceux qui font profession d'être gens de bien, & qui le sont en un certain degré. Vous jugez assez ceux que je veux dire. Peut-on comprendre qu'ils n'aient aucun scrupule de ne pas ouvrir la bouche sur la maniere dont on traite les plus gens de bien par les surprises que l'on fait au Roi, qu'il leur seroit si aisé de détromper s'ils en avoient le courage ? Et au lieu de cela ils font d'une part les genereux contre le Pape, qui ne s'est engagé dans cette affaire * que pour soutenir la liberté canonique de leurs Eglises ; & de l'autre ils se laissent amuser par des prétendues negociations, qui leur font croire que tout tend à une bonne paix, & que le Roi même y est bien disposé, lorsque les violences continuent toujours à l'ordinaire, temoin ce qui est arrivé depuis qu'on nous a donné ces belles esperances, à Sées, à Montpellier, à Corbie. Mais ce qui me paroît plus inconcevable, c'est qu'il ne se soit pas trouvé un seul Evêque qui ait representé à ses Confreres, l'obligation qu'ils avoient, se trouvant assemblez, de faire reparer l'injure qu'on avoit faite à l'Eglise, en condamnant à mort le Grand-Vicaire d'un Diocese † pour avoir défendu le droit de

* De la Regale.

† Le Pere Cerles Chanoine regulier, Grand-Vicaire de Pamiers, le Siege vacant, condamné par Arrêt du Parlement de Toulouse, & exécuté en effigie.

de son Chapitre. Cette lâcheté universelle me paroît horrible, & me fait perdre, je vous l'avoue, la bonne opinion que j'avois de quelques-uns de ces Prélats. Car y a-t-il grande difference entre faire ou autoriser le mal, & ne s'en point plaindre quand on le peut & qu'on le doit? J. C. ne reproche pas au mercenaire d'avoir égorgé les brebis; mais de ne les avoir pas defendues, & de s'en être enfui: & c'est s'enfuir, dit S. Augustin, que de se taire en de semblables occasions: *Fugisti, quia tacuisti.* Si le bon M. * dont vous me parlez, étoit en leur place, il ne feroit pas si lâche. Temoignez lui bien, je vous prie, combien je lui suis obligé. Car je sai qu'il ne craint point dans les rencontres de soutenir ceux qui ne sont pas en faveur. C'est une vertu rare dans un Courtisan, & sur tout en ce siecle....

J'ai lu depuis peu la suite du livre de la Politique du Clergé, sous le titre *des derniers efforts de l'Innocence affligée.* Si la moitié des faits qu'il rapporte est vraie, il faut avouer que la maniere dont on s'y prend, ou plutôt dont on s'y est pris dans le Poitou, & dans la Saintonge pour convertir les Huguenots est pitoiable, & qu'on devoit plus penser à ce que dit S. Augustin dans sa lettre à Donat

Pro-

Proconsul d'Afrique : *Onerosior est quàm utilior diligentia, quamvis ut magnum caveatur malum, cogi tantùm homines, non doceri.* On n'a aucun soin de mettre de saints Evêques & de bons Curez dans les lieux où il y a beaucoup d'Huguenots, ni d'attirer les Ecclesiastiques à l'étude de la controverse par d'honnêtes recompenses, ni d'ôter les pierres de scandale qui retiennent les Calvinistes dans leur Secte; & l'on s'imagine que l'on ruinera l'hérésie par des moiens humains qui rendent la Religion Catholique odieuse, comme est l'édit qui donne aux enfans de sept ans le pouvoir de choisir de quelle Religion ils veulent être, ce qui leur donne sujet de faire de furieuses déclamations contre les persecutions qu'on leur fait en France...

Je viens de voir la lettre de l'Assemblée au Pape. J'y ai trouvé un endroit qui m'a fort surpris. C'est dans l'éloge que l'on fait du Roi pag. 10. *Quid verò, hæresis quot accepit subinde salutares plagas.... Quid deinde referemus, ut regius animus exosas habeat* NOVITATES OMNES, *nulloque regni loco consistere patiatur &c.* Vous connoissez quelques uns de ces MM. les Prelats, sachez, s'il vous plaît, ce que cela peut signifier, & si cela ne sera pas pris pour une approbation

bation autentique de tous les mauvais traitemens que l'on fait souffrir à ceux que l'on persécute pour le Phantôme du Jansenisme. Est-ce là une bonne preuve que l'on travaille à la paix? Je trouvois étrange qu'ils ne fissent point de Remontrances pour arrêter ces persécutions. Ils font bien pis : ils témoignent les approuver.

LETTRE CCVI.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN, *Abesse de Port-Roial des Champs.* 22. Mai, 1682.
Sur la retenue que doivent avoir les Gens d'Eglise à parler & à écrire des affaires d'Etat; qu'ils doivent ordinairement se borner aux affaires de l'Eglise.

CE tremblement de terre dont vous me parlez me feroit plus de peur qu'une douzaine de cométes. Car je crains peu les présages, mais j'apprehende davantage les maux effectifs. On n'est pas loin d'être écrasé, quand la terre tremble. Ce que vous me mandez est tout à-fait beau: mais je ne trouve personne plus capable de l'executer, que celui qui en a eu la pensée. Je vous le dis sans façon : car je le crois sincerement. J'ajoute néanmoins que je ne vois aucun bien à esperer d'une semblable lettre. C'est la der-

niere chose sur laquelle il faut donner des avis, que le gouvernement de l'Etat. Les Princes se moquent de ceux qui les prêchent sur cela, & les regardent comme des devots indiscrets, qui se mêlent de choses qu'ils n'entendent pas, & qu'ils ne sauroient bien connoître: en quoi ils ont quelque raison; & quand ils n'en auroient pas, il faudroit entrer dans le detail de leurs affaires pour le leur persuader; & c'est de quoi il ne faut faire de part à personne. On peut bien leur donner avis de quelques injustices particulieres, comme sont celles dont vous apportez des exemples; & on pourra obtenir d'eux qu'on y donne ordre pour un tems: mais pour faire quelque chose de solide, il faudroit les guerir de la passion de la gloire, de l'ambition, de la folie d'être conquerant; & c'est une plaisante imagination d'esperer que cela se fera par une lettre. Rien n'est plus beau que ce que lui a dit sur ce sujet un Poete * de nos amis, lorsqu'après avoir loué le ministre d'un grand Roi qui lui conseilloit de demeurer en repos sans se fatiguer par des guerres continuelles avec ses voisins pour étendre sa domination, il ajoute ce qui suit:

* M. Boileau (Despreaux)

Mais à l'ambition opposer la prudence,
C'est aux Prelats de cour prêcher la residence.

Ce

Ce n'est pas que mon cœur du travail ennemi
Approuve un fainéant sur le trône endormi.
Mais quelques vains lauriers que promette la
guerre,
On peut être Heros sans ravager la terre.
Il est plus d'une gloire. En vain aux conquerans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs.
Entre les grands Heros ce sont les plus vulgaires.
Chaque siecle est fecond en heureux temeraires...

Mais un Roi vraiment Roi, qui sage en ses projets
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets,
Qui du bonheur public ait cimenté sa gloire,
Il faut pour le trouver courir toute l'Histoire,
La terre compte peu de ces Rois bien faisans.
Le ciel pour les former les prepare longtemps
Tel fut cet Empereur. . .

Le Roi certainement a lu cela, & on ne peut pas douter qu'il ne l'ait trouvé fort beau. En le lisant cependant en a-t-il profité? S'est-il formé sur ce modele, qui le prenoit par l'endroit le plus sensible, qui est l'amour de la gloire?

Il y a aussi un endroit admirable contre les ravageurs de provinces qu'on a appellés conquerans, dans le Discours de M. de Meaux sur l'Histoire universelle, fait pour M. le Dauphin. Cela a-t-il servi à persuader au Roi qu'il doit penser à maintenir son roiaume en paix plûtôt qu' à l'agrandir. Il y a beaucoup d'autres choses très belles dans le même livre qui vont au même but, & qui ne lui ont pas été moins inutiles. Je ne

vois donc point du tout ce qu'il y auroit à espérer de ce coté là? S'il y avoit quelque chose à faire, ce seroit seulement dans les affaires de l'Eglise. Car les Rois ne peuvent pas se croire sur cela plus habiles que ceux qui leur donnent des avis, ni pretendre qu'on leur parle en aveugle ne sachant pas ce qu'ils savent, comme ils le pensent sur les affaires d'Etat. Mais sur cela même il n'y a rien à faire tant qu'il aura toute sa confiance en deux personnes qui lui ont donné depuis longtemps, & qui continuent toujours à lui donner de fausses idées de toutes les choses de l'Eglise & de toutes les personnes. Car croiant, comme il fait, qu'il y a dans son Etat des gens suspects d'héréfie qu'il est necessaire de reprimer, plus il sera devot, plus il prendra toutes les persecutions qu'il fait à tant de gens de bien pour des actions fort agréables à Dieu. Or il demeurera dans cette opinion de l'héréfie du Jansenisme tant qu'il se gouvernera par les avis de ces deux personnes qui la lui ont inspirée. Il n'y a donc qu'un seul moien de remedier à ces maux, qui est de ruiner dans son esprit ces deux mauvais conseillers, & de lui faire comprendre que rien ne lui fera tant de tort & devant Dieu & dans la posterité, que d'avoir agi dans les choses les plus

im-

importantes pour son salut & pour sa véritable gloire, par les conseils de deux personnes qui ont aussi peu de conscience que ceux-là? On sait ce qu'on en peut dire, sur tout de l'un que le Roi connoît très bien. Qui n'est pas capable de lui parler de cela, est incapable de faire aucun bien solide à l'Eglise. Et ainsi je croirois mon tems fort mal emploié, de lui faire des sermons sur la maniere de bien regner, que je suis très assuré qui ne seroient point écoutez. On ne le peut servir solidement qu'en lui faisant avoir créance en des gens vraiment chrétiens, & c'est ce qu'on doit principalement demander à Dieu pour lui; comme vous le reconnoissez vous mêmes, quand vous dites, *qu'il n'y a rien qu'on ne se pût promettre du Pape & du Roi, s'ils avoient le secours & le conseil dont nul homme ne se peut passer, Dieu étant seul suffisant à lui même.* A quoi vous ajoutez parfaitement bien : *Qu'il n'y a qu'à demander le S. Esprit avec l'Eglise en ces jours-ci, parce que c'est à celui qui l'a formée qu'il appartient de la gouverner.* Demeurons en donc là, & ne perdons point le tems en des choses qui paroissent grandes à les considerer superficiellement, mais qui dans le fond ne seroient que des amusemens inutiles.

LETTRE CCVII.

28. Mai 1682. *A la* MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Sur quelques remontrances qu'il avoit faites à son Neveu. Sur un bref du Pape, & sur l'Ecrit de M. le Fevre contre le Renversement de la Morale.*

DEpuis ma lettre écrite j'en ai reçu une de M. l'Abé Arnauld * dont je ne me plains point, parce que je pouvois lui en avoir donné sujet par des remontrances que je lui avois faites peut-être mal à propos. Je viens de lui faire reponse, & je suis bien incorrigible; car je n'ai pu encore m'empêcher de le prêcher, quoique je craigne bien qu'il ne soit guere en état de profiter de mes sermons. Mais n'y a-t-il point lieu d'apprehender que Dieu ne nous demande compte comme d'un talent que nous aurons manqué de faire profiter, si étant de quelque degré au dessus de nos amis, nous laissons passer les occasions qui se présentent de les avertir du danger qu'ils courent de se perdre, lorsque se contentant de mener une vie honnête & reglée selon le monde, ils ne pensent point à satisfaire aux devoirs essentiels de leur condition selon les regles de l'Evangile?

* Son neveu & frere ainé de M. de Pomponne.

Nous

Nous avons reçu le nouveau Bref qui nous a paru fort vigoureux. Mais l'ordonnance du P. Cerle pour le Jubilé nous a ravis. C'est un vrai heros Chrétien, & c'est de lui que l'on peut dire dans l'asservissement general de tout le monde :

Et cuncta terrarum subacta
Præter atrocem animum Catonis.

Il n'y a pas eu moien de laisser sans réponse ce qu'a écrit M. le Fevre contre le Renversement. J'ai commencé à y travailler depuis trois jours, & j'en envoirai quelque chose par le premier courier. Que cela me serve d'excuse pour les personnes à qui je ne pourai pas écrire.

LETTRE CCVIII. (a)

Sur ce qu'on vouloit l'engager d'ecrire à M. L'ARCHEVEQUE DE PARIS. en 1682.

J'Ai repondu à la proposition que l'on m'a faite il y a un mois ou environ. Je ne sai à qui : je pense que c'est à M. * mais j'ai supposé qu'elle en donnera avis à *la Mere Abbesse de P. R.

P 4

(a) Cette lettre fut interceptée, & M. l'Archevêque de Paris en fit grand bruit.

à nos amis. Je n'ai point de raisons nouvelles qui me fassent changer d'avis, ni qui me fassent croire que je me doive rapprocher de celui * qui dit: *Que l'on se raproche, & puis on verra.* Les violences continuent toujours, & on veut que nous nous fermions les yeux, & que nous nous persuadions que les loups veulent sincerement faire la paix avec les brebis. Je ne suis pas si crédule. Mais quand ils seroient très sinceres, qu'ont-ils besoin de moi pour faire une chose qui ne me regarde point en particulier plus que dix mille autres personnes, & que je ne sollicite point, étant très content de demeurer en l'état où je me trouve? Pourquoi donc me mettre en jeu, moi qui ne leur demande rien, quoi que j'eusse tant de sujets de vouloir que l'on reparât les injustices que l'on m'a faites? Mais j'admire qu'on ne voie point les inconveniens de l'engagement où l'on voudroit que j'entrasse.

* M. l'Archevêque de Paris.

1. Je ne puis écrire que ma lettte ne devienne publique, s'il plait à celui à qui ou pour qui je l'écrirois. Et ce seroit justement me jetter dans l'embarras où s'est trouvé Monsieur Nicole. Car c'est se tromper si on ne suppose pas, que presque tous ceux qui aiment la verité, prendroient ce que je ferois pour une très grande bassesse.

2. Il

2. Il ne faut point douter aussi qu'elle ne fût envoiée à Rome, comme un témoignage que je prends part à tout ce qui se fait dans l'Assemblée, & que je l'approuve. Car flatter celui qui en est le chef, & le louanger géneralement sans y mettre d'exception, ne peut être pris dans le monde que pour une preuve que l'on s'est affoibli comme autrefois le bon homme Osius, à qui on a reproché d'avoir trop aimé son tombeau; & que le desir d'une vie plus douce m'a tellement aveuglé l'esprit, que je ne trouve rien à dire à la conduite de l'Assemblée qui fait gémir tous les gens de bien; ou m'a si fort corrompu le cœur, que contre ma conscience, je témoigne faire de l'estime de ce qui n'en merite point.

3. Nous avons encore un peu de consideration à Rome: ce pas que l'on veut que je fasse, nous la fera perdre entierement.

4. Je ne puis faire ce premier pas que ce ne soit un engagement pour d'autres. Je proposerai des choses qui me paroîtront raisonnables & essentielles; les autres en jugeront autrement. On ne s'accordera pas, & ce sera une nouvelle rupture pire que l'état où l'on est: *Et pejor scissura fiet.* N'est-ce pas ce qui arriva à la négociation de M. de Tournai avec le Père Ferrier?

Cela me brouilla avec ce Prélat, par ce que je ne pus entrer dans une certaine lettre que l'on écrivit à Rome, qui ne me parût point assés claire: & il fut étrangement choqué de ce que je me trouvai obligé de découvrir comment j'étois entré dans cet accommodement.

5. Dira-t-on qu'on ne demande de moi qu'un consentement general, & que je ne serai point obligé d'entrer dans le particulier? C'est encore pis. Car c'est comme si on me demandoit un blanc signé pour le remplir de ce que l'on voudra; & s'il y a des choses dans cette pretendue paix que je ne puisse pas approuver, comme le monde ne manquera pas de m'en rendre responsable, si on sait que j'y ai eu la moindre part, il faudra faire des Apologies pour me justifier, comme M. Nicole a été obligé de faire: *Non est par periculo.* Car que nous donne-t-on pour passer par dessus toutes ces considerations? des paroles, de bonnes intentions, des chimeres. S'en repaisse qui voudra, ce ne sera pas moi. Je veux bien souffrir les incommoditez de ma retraite: qu'on ne m'en envie pas les avantages. Le plus grand que j'y trouve est de n'être point obligé de faire la cour à personne, & de ne point parler par politique contre ce que j'ai dans le cœur.

Com-

COmme on n'avoit point d'autre but dans les *Considerations*, * que de contribuer au bien & à la paix de l'Eglise, on les avoit supprimées sur le bruit qui couroit que toutes les choses s'alloient terminer heureusement & à la satisfaction de tout le monde. Mais aiant vû tout le contraire de ces belles esperances, & que bien loin de tirer de l'oppression tant de personnes innocentes, on continuoit tous les jours à se servir des mêmes faux prétextes pour persécuter des gens de bien; on a cru que ce seroit retenir la verité en injustice que de ne pas publier ce petit écrit, où l'on éclaircit beaucoup de choses dont on n'a point encore parlé à fond dans l'affaire de MM. les Evêques.

* *Sur les Affaires de l'Eglise.*

LETTRE CCIX.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. 19. Oct. 1682.
Sur le livre de l'Apologie pour les Catholiques, qui avoit été saisi.

MONSEIGNEUR

VOus serez peut-être surpris de la liberté que je prends de vous écrire, n'aiant point eu encore cet honneur; mais vous m'avez toujours témoigné tant de bonté, que je suis assuré que vous ne le

trouverez point mauvais. Ce qui m'y a fait résoudre est que j'ai reçû presque en même tems deux nouvelles bien differentes, & qu'on auroit pu croire être incompatibles. L'une, que vous aviez oui parler de la seconde partie de l'Apologie pour les Catholiques, que vous en faisiez de l'estime, & que vous en aviez écrit ou fait écrire à M. le Comte d'Avaux, afin qu'on vous l'envoiât de Hollande, où vous jugiez qu'elle avoit été imprimée.

L'autre, qu'un grand nombre d'exemplaires de cette même Apologie qu'on amenoit à Paris, avoient été saisis avant que d'y arriver, & qu'on avoit mis en prison un bon Ecclesiastique que je ne connois point, parcequ'on les lui avoit adressez. Je dois, Monseigneur, être accoutumé à toutes sortes de disgraces, y aiant près de 40 ans que Dieu a voulu que j'en souffrise de toutes manieres. J'avoue néanmoins que celle-là m'a surpris. Je n'aurois jamais cru que l'on m'eût du faire un crime de defendre la Religion Catholique contre ses ennemis, & de soutenir le livre de M. de Meaux dont vous avez été, Monseigneur, le premier approbateur, contre ce que l'Auteur d'un livre qui s'est tellement répandu dans les Pais-bas, qu'on en a fait quatre ou cinq editions en deux ans, a pu inventer de plus populaire pour

em-

empêcher l'impression que celui de M. de Meaux pouvoit faire sur les Protestans. Et j'ai été encore plus éloigné de m'imaginer, que si on ne peut m'en faire un crime, c'en pût être un qui meritât la Bastille, que d'en avoir reçu les exemplaires, dans l'impuissance où on s'est trouvé de les envoier à des libraires de Paris, parce qu'il n'y en a point eu qui les aient voulu recevoir, étant saisis d'une si grande terreur qu'ils apprehendent de donner quelque occasion à leur ruine, & à celle de leur famille dans les choses mêmes les plus innocentes, & pour lesquelles dans un autre tems ils ne se seroient avisez d'avoir la moindre crainte.

J'ai même fait demander, Monseigneur à une personne de qualité, & qui a beaucoup de zele pour la conversion des hérétiques, s'il vouloit bien qu'on lui adressât quelques balots de ce livre, en l'assurant qu'il n'y avoit rien dont personne se pût blesser, & que d'ailleurs il pourroit contribuer à la conversion des Prétendus Reformés: mais on n'a pu obtenir cela de lui. Et ainsi comme ce n'a été que par une pure nécessité qu'on a été reduit à se servir de la voie que l'on a prise, & non pour empêcher qu'il ne fût vu par les censeurs les plus séveres, j'espere, Monseigneur, que vous aurez la bonté

de representer ces choses à S. M. & d'interceder envers elle pour un bon Prêtre, qui n'étant coupable que d'avoir fait une office d'ami dans une affaire très innocente, aura été assés puni pour cette faute, si c'en est une, d'avoir été enlevé de sa maison tout languissant qu'il étoit, & ne faisant que sortir d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extremité, & d'avoir souffert en cet état là l'incommodité de la prison, jusques au tems que cette lettre vous pourra donner occasion de parler pour lui.

C'est, Monseigneur, sur quoi vous me permettrez de vous être plus importun, parce que c'est ce qui me touche le plus, & ce qui me fait plus de pitié. J'attends donc principalement cette grace de votre generosité. Et j'ai moins d'inquiétude pour le reste, parce que je ne puis me persuader ni qu'on veuille priver l'Eglise des avantages qu'elle pourroit tirer de ce livre, ni que pour recompenser d'avoir tâché de la servir, je pusse être condamné à souffrir une aussi grande perte, que seroit celle de la plus grande partie d'une édition que j'ai été obligé de faire faire à mes dépens, parce que l'Imprimeur dont je me suis servi, n'a point de commerce à Paris. S'il en arrive autrement, je m'en consolerai en me soumettant aux ordres de Dieu. Mais si on ne

me fait justice dans une cause qui est moins ma cause que celle de l'Eglise : ce sera après Dieu & le Roi à votre seule protection que j'en veux être redevable. Et je ne crois pas que ce soit une témérité de me la promettre puisque vous avez daigné tant de fois m'assurer de votre amitié, & que c'est n'en être pas indigne que d'être avec autant de respect, de sincerité & de passion que je le suis.

LETTRE CCX.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Sur l'Apologie des Catholiques, la mort d'une personne, & la tranquillité où il se trouvoit.*

MOins on écrit, & moins on trouve à ecrire. Car on s'ennuie de n'avoir toujours à dire que la même chose, qui est que l'on se porte bien, & que l'on est, graces à Dieu, dans un fort grand calme au milieu de la tempête. Je ne sai si on a vu chez vous la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, car on ne nous en a rien mandé de Paris, & on ne nous a point fait savoir quel jugement on y faisoit de cet ouvrage. Ce qui m'en plait le plus sont les petites histoires de plusieurs conversions fort édifiantes qui

sont à la fin, parce qu'il est bon que la memoire ne s'en perde pas, & qu'étant recueillies dans ce livre, elles pourront se conserver. Mais peut-être que tout le monde n'a pas le même goût que moi, & qu'il y en aura bien qui mepriseront cela comme des choses basses & qui ne meritoient pas d'être rapportées; parce qu'ils ne trouvent de digne d'occuper leur esprit, que les grands évenemens du monde. Pour moi, je suis d'un sentiment tout contraire; & la sanctification de la personne du monde la plus pauvre & la plus vile, me paroît quelque chose de plus grand, que les établissemens ou les renversemens des Empires. C'est pourquoi j'ai eu plus de joie de ce qu'on m'a écrit de *. que si on m'avoit mandé qu'on me rend mes balots, à moins que ce ne fût l'effet de la conversion de celui pour qui toutes les bonnes ames doivent prier incessament.

Il y a longtems que je n'ai rien vu de plus admirable & de plus édifiant que ce que vous m'avez écrit de cette bonne fille. C'est la vraie mort d'un sainte. On y voit de toutes sortes de mouvemens de la grace. Une grande fraieur dans la vue de la sainteté de Dieu & de sa justice, & une grande confiance en sa misericorde: un très vif & très humble sentiment

de:

de son neant & de son indignité, & une hardiesse surprenante à reconnoître les graces que Dieu lui avoit faites. Je vous suis bien obligé de ce que vous m'avez fait part d'un évenement si singulier. Il n'y a point de nouvelles qui me rejouissent davantage.

Dieu me conserve toujours dans une parfaite santé, & une très grande tranquillité, au milieu de toutes les allarmes qu'on nous donne de tous côtez.

J'écris une lettre à *. dont je tâcherai de vous envoier la copie. Si elle ne fait pas de bien, elle ne fera point de mal. Si le Roi la voioit, peut-être en seroit-il touché. On ne sauroit être en pire état que l'on est. C'est une prudence fort aisée que de se décourager & de ne rien faire. On a peur, & c'est tout. Il y a longtems que j'en serois mort, si j'étois aussi sujet à m'effraier, au regard de beaucoup de choses dont on est fort allarmé, comme que je sois decouvert & pris ensuite. Je ne vois pas d'apparence que cela arrive; & par là je me délivre de bien des craintes. Et quand cela arriveroit, je ne le regarde pas comme un si grand mal; & ainsi je n'en ai jamais l'imagination fort frappée: & sur tout je m'abandonne à la providence de Dieu. C'est le secret que j'ai trouvé pour être toujours assez

gai:

gai : & si j'ai quelquefois de petits chagrins, je vous assure qu'ils ne viennent pas de là.

LETTRE CCXI.

18. Oct. 1682.

Au P. QUESNEL. *Sur differens Ecrits.*

* d'un écrit du P. Q. contre la prohibition de son S. Leon.

J'Ai reçu une autre fin. * Elle est belle & bien éloquente. Mais voulez-vous bien que je vous en dise ma pensée? Vous faites trop d'honneur à la Congregation de l'*Index* en vous défendant avec tant d'émotion de ce qu'ils ont fait contre vous. Et de plus, quoique vous ne parliez pas de la déclaration des Evêques, vous insinuez assés que ce qu'ils ont fait, vous est favorable ; & ainsi prenant leur parti vous vous brouillez irreconciliablement avec Rome, ce que je ne crois pas qu'il soit à propos de faire. Car je pense que le meilleur parti que nous puissions prendre dans cette querelle, est de demeurer neutres, ni les uns, ni les autres ne meritant pas que l'on s'interesse pour eux. Et c'est ce qui me fait croire, que ce n'est pas le tems de donner cet éclaircissement, & qu'il vaut mieux le réserver pour une autre occasion.

J'en dis presqu'autant du livre posthu-

me

ne (a), qui me paroît bien moins utile de-
uis le livre que M. de Castorie a fait
ur la même matiere, & qui s'en va bien-
ôt être public. Car les choses y sont
raitées d'une maniere bien plus noble &
lus pleine d'onction, & comme il est
ort bien à Rome, il n'y a pas lieu de
raindre qu'on y donne aucune atteinte à
e livre. Au lieu que celui d'un homme
ui revient contre une censure, est beau-
coup moins favorable. Ce que vous &
M. du Tour * m'avez écrit sur le traité des Idées, m'a bien servi. J'ai changé toutes les expressions qui vous ont paru trop dures. Et j'y ai fait diverses additions qui donnent plus de jour à cette matiére, & qui préviennent ce que M. du Tour a cru que l'on pouroit dire en faveur des fausses idées. L'engagement où on me met de travailler à une chose que l'on prétend être fort pressée, rejettant un peu loin l'examen du systeme, on a cru tout consideré qui ne seroit pas mal de

* Nicole.

(a) C'étoit un ouvrage que le P. Claude Seguenot Pretre de l'Oratoire, avoit fait pour sa defense contre la censure faite en 1638. par la Faculté de Theologie de Paris contre ce que ce Pere avoit ensegné de la Contrition dans ses Notes sur le livre de la sainte Virginité de S. Augustin traduit en Francois par ce même Pere. Il a été enlevé avec les papiers du P. Q.

de donner toujours celui-ci qui est tout près. Il servira toujours, si je ne me trompe, à diminuer la trop bonne opinion que beaucoup de gens ont de la solidité de l'esprit de notre ami *: & ce sera un préjugé qu'il aura bien pu se tromper dans la matiere de la grace. Si l'on peut montrer que dans les questions de Metaphysique, dont il a toujours fait son fort, il s'est étrangement égaré. Or je ne saurois me mettre hors de l'esprit que tous les habiles gens n'en demeurent d'acord: voilà la resolution qu'on a prise, & on l'envoira dans 3 ou 4 jours à *La Stampe.*

* Le P. Malebranche.

Votre correction *de salubri terriculo* est admirable. (a) Il n'y a point à douter qu'il ne faille ainsi. Vous devriez en donner avis à Dom Thomas *. Je suis tout à vous.

* Blampain Benedictin auteur de l'édition de S. Augustin.

(a) C'est une correction faite dans la Lettre 93 de S. Augustin à Vincent (autrement 48) p. 231. n. 2. où au lieu de *Salubriter regula*, il faut lire, *Salubri terriculo.* M. du Bois l'a suivie dans sa Traduction des Lettres de S. Augustin; & en a fait une note.

LET-

LETTRE CCXII.

A M. DU VAUCEL, *Nommé à Rome Valoni. Sur l'accomodement qui se negotioit alors; les suites de la saisie de l'Apologie pour les Catholiques; & une prétendue prohibition des 7. points publiés dans les Païs-Bas.* 20. Oct. 1682.

NOus avons reçu vos deux lettres de Francfort *. J'ai bien de la joie du bon accueil que vous a fait le Prince Ernest † & du certificat qu'il vous a fait avoir. On vous a déja mandé tout cela. A notre arrivée nous avons reçu des lettres qui nous donnent avis que l'on parle d'accomodement, & qu'il faut ménager cette conjoncture pour faire une paix generale, & pour engager sa Sainteté à demander le rétablissement de tous ceux qu'on a opprimés, bannis, emprisonnés, sous le pretexte de Jansenisme, ou pour avoir temoigné du zéle pour l'Eglise dans l'affaire de la Regale. Jamais personne ne fut mieux informé que vous de toutes ces choses, & je ne doute point que quand on ne vous en auroit rien dit, vous n'y eussiez pensé de vous même, & travaillé à cela de tout votre mieux. Quelque accomodement que l'on puisse faire sans cela,

* Il étoit parti de Hollande où étoit alors M. Arnauld pour aller à Rome.

† De Hesse-Rhinfels.

cela, il ne sauroit être que honteux pour l'Eglise. C'est à mon égard ce que j'y considére le plus. Car pour le tems qui me reste à vivre, il ne m'est pas de grande importance de le passer dans la retraite, ou dans une plus grande liberté. Cependant on pouroit considerer au lieu où vous étes, que ce sont les *Considerations** qui ont acharné contre moi les ennemis de l'Eglise & de toute verité, & qui font dire à celui qui en est le Chef (c'est à dire à M. l'Archevêque) qu'il a cinquante mille livres à emploier pour me faire prendre, & qu'il faut que lui ou moi perisse. Je ne me mets pas trop en peine de ses ménaces. Il n'arrivera de tout cela que ce qu'il plaira à celui qui est le maitre de la vie & de la mort. Et à Dieu ne plaise que je voulusse que ce livre qui me rend si odieux, n'eût point été publié. On ne l'a point fait par aucune complaisance humaine. On n'a eu en vue que la defense de la verité & de la justice. On en abandonne la suite à Dieu; & s'il permettoit que ceux qu'on y a défendus, en abandonnassent l'auteur, & qu'ils ne voulussent rien faire pour le mettre à couvert de la fureur de ses ennemis, il ne laisseroit pas de se croire heureux d'avoir soutenu une si bonne cause, & d'en esperer une plus grande recompense dans le ciel.

* C'est le livre des *Considerations sur les Affaires de l'Eglise*, que M. Arnauld publia cette année là.

Ce-

Cependant en amis, en credit, en estime
On voit croître celui, qui sans cesse m'opprime,
Et si je fais le bien, si je suis l'équité; Ps. 37.
Pour le bien que je fais, je me vois maltraité.

Pardonnez moi, si je m'ose appliquer ces 4. vers du Pseaume 37. de la traduction de M. de Heauville. Vous jugerez qu'ils ne me conviennent pas mal, quand vous saurez ce qui me vient d'arriver, & que c'est un assez beau commencement de l'execution des menaces dont je vous ai deja parlé. Vous portez avec vous la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques. Vous savez qu'il n'y a rien qui puisse blesser quelqu'un que les héretiques, & qui ne soit tout à fait avantageux à l'Eglise. Cela n'y fait rien. Il suffit que l'on m'en croie l'auteur. On en a enlevé 4. ballots lors qu'ils étoient prets d'entrer dans Paris. Et non content de cela, on a arrêté prisonnier, & mené à la Bastille un très bon Prêtre, à qui on les avoit adressez près de Paris, quoi qu'il fut tout languissant, & qu'il ne fut pas encore guéri d'une très grande maladie qui l'avoit reduit à l'extremité. On a même interrogé ceux qui demeuroient avec ce Prêtre, pour savoir qui sont ceux qui avoient accoutûmé de le venir voir, & on les leur

a fait décrire le mieux qu'on a pu : de sorte qu'ils sont obligés maintenant de se tenir cachez. En feroit-on davantage contre ceux qui auroient été convaincus d'avoir debité les livres les plus impies & les plus préjudiciables à l'Etat & à la Religion? On est bien assuré que si un Pape si pieux & si plein de bonté & de justice entendoit parler des traitemens si barbares & si injustes, il en seroit sensiblement touché, & qu'il emploiroit volontiers son autorité pour obtenir du Roi qu'il ne souffrît plus qu'on l'engageât par surprise en des choses si opposées au dessein qu'il a de gouverner les Etats avec toute sorte d'équité & de douceur. Mais pour aller à la source du mal il faudroit representer à sa Majesté :

1. Qu'on ne devroit pas seulement écouter des gens qui ont entrepris de faire croire qu'il y a en France une nouvelle secte d'héretiques, sans avoir jamais pu marquer aucun dogme particulier comme étant tenu par ceux de cette secte, qu'on ne l'ait aussi-tôt ou desavoué, ou condamné, ou fait voir invinciblement que ce n'étoit point une erreur.

2. Que se trouvant reduits par là à donner à qui il leur plaît un nom de secte, en les appellant *Jansenistes*, sans vouloir marquer ce que veut dire ce nom, &

dans

dans quelle erreur il faut être engagé pour être censé être de cette secte, il est étrange que l'on puisse regarder autrement ceux qui agissent de la sorte que comme de visibles calomniateurs.

3. Qu'il est contre tout droit divin & humain d'emprisonner, de bannir, ou de proscrire des Ecclesiastiques de piété sur des rapports de gens de néant ou d'ennemis déclarés, ou sur de purs soupçons qu'on ne sauroit appuier d'aucunes preuves, sans qu'on leur dise quel est leur crime, ou qu'on leur donne jamais lieu de se défendre en presence de leurs accusateurs, ce que les païens mêmes ont jugé absolument nécessaire pour agir selon la justice, comme il paroît par ce que dit Festus dans les Actes.

Tant qu'on ne fera point comprendre au Roi que le spectre dont on lui fait peur sous le nom de Jansenisme, n'est qu'un phantôme, & qu'il ne peut sous ce pretexte, sur des accusations vagues, traiter comme il fait tant de gens de bien sans blesser sa conscience, & sans se rendre coupable devant Dieu, quoique les hommes n'aient pas droit de lui en faire rendre compte, on ne sauroit apporter un veritable remede aux maux dont l'Eglise de France est presentement affligée. Car le plus terrible jugement

de Dieu ſur les puiſſances ſouveraines ; que ſe laiſſant aveugler par les flateries de ceux qui les environnent, ils s'imaginent que tout ce qui leur eſt permis ſelon les hommes (c'eſt-à-dire, tout ce que leur ſouveraineté leur donne pouvoir de faire ſans que leurs ſujets les puiſſent obliger de leur en rendre raiſon, ou que ce leur puiſſe être un ſujet de ſe revolter contre eux) leur eſt permis ſelon Dieu ; c'eſt-à-dire qu'ils le peuvent faire ſans l'offenſer, & ſans s'attirer un jugement d'autant plus rude, qu'ils auront mal uſé d'un pouvoir qu'il ne leur avoit donné que pour l'exercer ſelon les regles immuables de ſa juſtice.

Tout le monde s'attend que S. S. aiant accepté d'être Parrain de M. le Duc de Bourgogne, il enverra un Legat en France pour tenir ſa place, comme on a fait au Batême de M. le Dauphin. Si cela eſt, ce ſeroit une occaſion favorable pour travailler à cette paix génerale de l'Egliſe. Mais il faudroit que le Cardinal qu'on choiſiroit pour cela, en eût un ordre exprès du Pape, & qu'il fut bien informé de tout ce qu'il faudroit faire : autrement il trouvera des gens qui le joueront, & qui l'amuſeront par la vaine image d'une paix plâtrée, qui laiſſera les choſes dans la même confuſion où elles

ſont

ſont preſentement ; ou par des vains prétextes d'intrigues & de cabales que l'on fera paſſer pour des crimes d'Etat, & que l'on ſubſtituera aux accuſations d'héreſie qu'on ne pourra plus ſoutenir, pour tenir toujours dans l'oppreſſion ceux qui n'ont point d'autre crime, que de n'être pas amis des Jeſuites, parce qu'ils ne peuvent approuver leurs relâchemens & leurs erreurs.

En voilà aſſez ſur cette matiere. Il faut paſſer à une autre qui cauſe un grand ſcandale dans tous les Païs-Bas Eſpagnols. C'eſt que les Reguliers y font courir un placard imprimé, qui doit être, ſi ce ne ſont de grands fauſſaires, un *Feria V.* du 6. Août, *quo prohibentur multi libelli idiomate belgico, & duo folia idiomate latino, quibus continentur ſeptem puncta, ſeu articuli fidei, quos quiſque ſcire debet neceſſitate medii ut ſalvus fiat.* Or on nous a appris que ces ſept points ſont : *

* Voiez la 9. partie des Diffic. propoſées à M. Steyaert. pag. 102.

1. *Unum eſſe Deum creatorem omnium.*
2. *Illum unum Deum eſſe ſupremum univerſi gubernatorem.*
3. *Eſſe etiam omnium judicem hominum, qui remuneraturus eſt bonos, & puniturus malos.*
4. *Deum unum eſſe trinum in perſonis, quæ ſunt Pater, Filius, & Spiritus Sanctus.*

5. *Deum filium, esse hominem factum.*
6. *Gratiam Dei esse necessariam ad salutem.*
7. *Animam hominis esse immortalem.*

Si ce *Feria V.* est vrai, il faut qu'on l'ait obtenu par quelque insigne surprise; c'est ce que l'on voudroit bien que vous tâchassiez de decouvrir. Cependant voici l'Histoire des 7. points. Il y a 12. ou 15. ans que les plus pieux pasteurs du Diocese de Malines aiant reconnu que plusieurs d'entre le peuple étoient dans une grossiere ignorance des verités de la foi, & de celles même que les plus habiles Théologiens croient être absolument néceſſaires à salut : ils penserent aux moiens de remedier à un si grand mal, & ils n'en trouverent point de meilleur que de renfermer ces verités en un petit nombre de points si courts & si clairs qu'il n'y eût personne qui ne les pût comprendre facilement ; c'est ce qu'ils firent en les renfermant dans les 7. points que je vous ai déjà marquez.

Ce n'est pas qu'ils ne sussent que quelques Théologiens ont prétendu que quelques uns de ces 7. points ne sont point néceſſaires de *necessité de moien*, mais seulement *de necessité de precepte*; mais ils savoient aussi que les plus habiles les jugent tous absolument necessaires.

res. Ils n'ont point prétendu décider cette question, ils sont bien éloignés d'avoir cette pensée; mails ils n'ont point douté qu'il ne leur fut permis d'être de l'avis des derniers sans condamner les premiers, & que pour la pratique, laquelle seule les regardoit, il étoit incomparablement plus sur de mettre entre ces articles quelques-uns de ceux dont il ne seroit pas absolument certain, mais seulement problablement, qu'ils fussent necessaires à salut de néçessité de moien, que de les omettre; parce qu'il n'y avoit en cela aucun danger à craindre, étant certain au moins qu'il n'y en a aucun qu'on ne soit obligé de savoir *necessitate præcepti*, au lieu que l'opinion de ceux qui croient que quelques-uns de ces points là ne sont pas nécessaires de necessité de moien n'étant au plus que probable, s'il se trouvoit qu'elle fut fausse, cette probabilité n'empêcheroit pas que ceux qui auroient ignoré ces points, ne fussent exclus du salut.

Mais ce qui les a mis dans une entiere assurance que personne ne trouveroit à redire à la proposition qu'ils faisoient de ces points, c'est qu'il y a 40. ans aumoins que ces mêmes points ont été proposez comme nécessaires *de necessité*

de moien dans un livre imprimé à Rome, dedié à Urbain VIII. & approuvé avec éloge, ensuite duquel est la permission du Maître du Sacré Palais. C'est ce que vous verrez par les 9. ou 10. premiers feuillets que je vous envoie, afin que vous soiez entierement convaincu qu'il faut necessairement qu'on ait usé de quelque supercherie pour arracher du Saint Office la prohibition de ces livres Flamands qui ne contiennent que la même chose. Je n'ai pas le loisir de vous representer les maux que fait ici ce Decret de l'Inquisition que les Moines repandent par tout de leur autorité privée, M. l'Internonce aiant déclaré qu'on ne lui avoit point envoié de Rome, & qu'on ne lui en avoit rien écrit.

LETTRE CCXIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'emprisonnement de quelques personnes, l'Apologie pour les Catholiques, les 7. points publiez dans les Païs-Bas, & les 4. articles du Clergé.*

NOs affaires vont toujours de mal en pis, cela s'entend à parler humainement : car la foi doit corriger ce langage,

ge, & la fête que nous celebrons, nous doit bien persuader que nous ne devons point regarder comme des objets de pitié, mais plutôt d'envie, ceux qui souffrent pour la justice. Le P. du Brueil a été mis à la Bastille, Madame Maubert & son Fils unique; & on ne sait ce qui arrivera de M. le Tourneux. Et afin qu'on donne quelque couleur à toutes ces violences, on dit que tous ces gens là sont coupables d'avoir fait entrer dans le Roiaume des livres contre l'état & contre la Religion. C'est ce qu'on apprend par les Gazettes mêmes. Car voici un article de celle de Harlem de Mardi dernier. „ M. le Blanc Inten-
„ dant de Normandie a été à Fontaine-
„ bleau avec M. l'Archevêque de Rouen,
„ sur ce qu'on l'accusoit d'avoir fait en-
„ trer des ballots de livres qu'on a inter-
„ ceptez, & il avoit porté une lettre de
„ M. du Brueil qui l'en déchargeoit.
„ Le Roi lui a dit qu'il croioit qu'il n'y
„ avoit point eu part, mais qu'il étoit
„ surpris que de tels livres *contre l'Etat*
„ *& la Religion* fussent entrez dans le
„ Roiaume & par Rouen. " C'est ce qu'on a fait accroire à sa Majesté, quoi que presque tous ces livres ne soient que des exemplaires de la 2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, que je sai

par une lettre de M. Sluse avoir été déja vû à Rome; & il faudroit être bien impudent pour oser dire que c'est un livre contre la Religion & contre l'Etat. Il y a aussi quelques exemplaires de la Regale & de la Relation. On sait assez si cette qualification leur convient. Peut-être qu'il y aura aussi quelques exemplaires de la Morale pratique qui pourront être pris pour être contre la Religion & contre l'Etat, lorsque nous serons venus au tems dont S. Gegroire dit : *Quando fides in opprobrium, & veritas erit in crimen.* Mais il ne faut point douter que ce ne soient les Traités de la Regale qui font notre plus grande crime. Car on rejette tout cela sur moi, & il n'y a pas jusqu'aux Gazettes qui ne disent que l'on me cherche. Et si j'étois plus apprehensif, je ne dormirois guere à mon aise, puisque selon ce qu'on mande de Paris, après avoir consulté M. de Pomponne, il n'y a que la Ville d'Amsterdam où je me puisse croire en quelque sureté, & que je n'y serois pas chez le Prince qui vous a fait un si bon accueil. Cela peut être, mais j'abandonne tout cela à Dieu, & n'en travaille pas moins tranquillement à une chose d'importance qu'on m'a conseillé de faire.

Les Curez ont fait un écrit latin pour la

la justification de leur conduite touchant les 7. points. Je ne doute point que M. l'Archevêque de Malines ne l'envoie à Rome. Si MM. du saint Office n'en sont point convaincus qu'ils ont eu tort de censurer les livrets touchant les 7. points, & qu'ensuite ils ne reforment un jugement si insoutenable, & qui cause un si grand scandale, il faut desesperer du genre humain, & s'enfermer dans quelque trou où on ne fasse que prier Dieu. Car qu'y a-t-il à faire en ce monde, si toutes les puissances Ecclesiastiques & Seculieres croient avoir droit de condamner qui il leur plaît, *unâ tantum parte auditâ, sæpè & neutrâ*, comme dit Seneque de l'Empereur Claude, & qu'ils mettent ensuite leur honneur à ne reparer jamais le mal qu'ils auroient fait par leurs jugemens injustes & précipitez.

Je ne puis m'empêcher de vous dire encore que ce feroit un mauvais conseil que l'on donneroit à S. S. si on la portoit à condamner d'erreur les 3. articles du Clergé, touchant la puissance de deposer les Rois, l'infaillibilité, la superiorité au Concile Géneral. Car le Clergé ne manquera pas d'ecrivains pour le défendre, au lieu qu'il en manque pour appuier ses autres injustices. Et cela produira un grand nombre d'écrits de part

& d'autre dont l'effet sera de donner de grands avantages aux hérétiques pour rendre odieuse l'Eglise Romaine, de mettre un obstacle à la conversion des Protestans, & d'être l'occasion d'une persecution plus cruelle contre les pauvres Catholiques d'Angleterre. On en voit déja des commencemens: car il paroît ici un livret sous ce titre magnifique: *Antigraphum ad Clerici Gallicani de Ecclesiasticâ potestate Declarationem. Optimo, maximo, summoque Pontifici Christi Vicario Innocentio XI. Urbis & Orbis Domino, Celorum, Terrarum, Inferrorumque Janitori unico, fideique oraculo infallibili humiliter dicat, consecrat, præsentat Nicolaus Ceroli ex Marchionibus de Carretto &c.* Je ne l'ai point vû, mais M. de Ste. Marthe qui m'en écrit, ajoute. „ La „ suite du livre est proportionnée à la „ magnificence du titre. Il prétend que „ J. C. aiant été Roi de toute la terre „ & le Pape étant son Vicaire, il a aussi „ une souveraine puissance sur toute la „ terre, & par consequent sur tous les „ Souverains. " Je plains le S. Siege d'avoir de tels défenseurs; & c'est un terrible jugement de Dieu sur l'Eglise, si Rome prend cette voie de se défendre contre les Evêques de France.

Les Calvinistes pourroient faire quelque

que réponse à la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques où il est parlé de cette matiere. Mais s'ils m'opposoient de semblables livres, que pourrois-je repondre autre chose, sinon qu'on peut être fort bon Catholique & ne pas approuver de tels excès, quoi qu'ils aient été autrefois fort communs parmi les Canonistes, qui ont attribué au Pape, comme le reconnoît le Cardinal Bellarmin, une puissance, non seulement indirecte, mais directe sur tous les Rois aussi bien dans le temporel que dans le spirituel, & qui ont pretendu, aussi bien que ce nouvel auteur, que la qualité de Vicaire de J. C. l'avoit rendu le monarque temporel aussi bien que spirituel de toute la terre. Et il faut que ç'ait été sur ce fondement que des Moines disoient à Ataballipa, que ce n'étoit plus lui, mais le Roi d'Espagne, qui étoit Roi du Perou, parce que le Pape le lui avoit donné : ce qui fut une occasion à ce Roi de répondre assez spirituellement pour un barbare, qu'il falloit que ce Pape fût un fort mal honnête homme, puisqu'il donnoit ce qui n'étoit point à lui. En verité cela fait gémir, & réduit les gens de bien qui aiment l'Eglise à ne savoir plus que faire. Car quand ils seroient dans la derniere oppression, & qu'ils au-

roient tout à esperer de la Cour de Rome pour en être delivrez, ils ne croiroient pas pouvoir acheter cette liberté en s'engageant d'appuier toutes ses prétentions bien ou mal fondées. Ils ne seront jamais de l'humeur de ce Théatin de Paris qui répondit à un bon Prêtre qui lui répresentoit qu'il y avoit plusieurs de ces pretentions qui nuisoient au salut de plusieurs ames en empêchant leur retour à l'Eglise : *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ.* Cette parole paroît horrible. Cependant il semble souvent qu'on agisse comme si on la croioit fort vraie; tant on a peu d'égard à ne point laisser accabler tous les Catholiques de trois Roiaumes, & à empêcher par là que la vraie Religion n'y fasse de plus grand progrès, parce qu'on ne veut pas souffrir qu'ils déclarent qu'ils ne croient pas qu'il leur est libre de ne pas croire que ce sont des choses qui soient de foi. Il faut dire au contraire : *maneat autoritas Papæ, ne pereat orbis*, c'est-à-dire, qu'il faut prendre pour un principe certain, que le salut des ames est la fin, & que l'autorité du Pape est un moien pour arriver à cette fin; & qu'ainsi on doit reconnoître que c'est pour le salut des ames, & non pour le Pape même & pour la grandeur de sa Cour, que J. C. a don-

donné la Primauté à S. Pierre, afin de conserver les Eglises dans l'unité, *ut Capite constituto schismatis tollatur occasio.*

Il n'y a point de vrai Catholique qui ne soit prêt de donner sa vie pour cette verité, telle qu'elle est établie dans le livre de M. de Meaux approuvé par le Pape & par tant de Cardinaux & d'Evêques, & qui peut contribuer si fort à la conversion des herétiques par la moderation qu'il a gardée sur ces matieres. Mais de vouloir risquer le salut des ames en les exposant au danger d'un schisme pour des privileges contestés & qui n'ont aucun fondement certain ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition, ne seroit-ce pas dire en effet, quoi qu'on ne l'osât pas dire en propres termes, *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ*? Et ce qui est de plus très assuré, c'est que ce seroit inutilement, parce que ce qu'on pretendroit faire, ne seroit point du tout un moien propre à conserver cette autorité du Pape que l'on fait consister dans les choses dont il est parlé dans les 3. articles. Car la condamnation d'erreur trouvera certainement une resistance invincible : on s'y doit attendre; & on ne comprend pas comment on s'est pû imaginer qu'on pourroit faire passer en France le contraire de ces 3. articles, vû que M. du Val,

qui a été toute sa vie dans une si grande estime à Rome, qu'il y étoit regardé comme l'homme du monde qui avoit rendu de plus grands services à l'Eglise, & que tous les Nonces avoient ordre de se conduire par ses avis, s'est contenté d'enseigner que le Pape est infaillible en ce qui regarde la foi; mais c'a été en reconnoissant que l'opinion contraire, qui est celle de la déclaration, non seulement n'est pas contraire à la foi, mais qu'elle n'est même ni erronnée ni temeraire. Il en fait une conclusion expresse dans son livre, *De supremâ Aut. Rom. Pont. lib.* 2. *c.* 1. NON EST *erroneum neque temerarium temeritate opinionis, supremum Pontificem in decernendo errare posse*. Je ne crois pas même qu'il y ait lieu d'esperer que le Pape puisse jamais obtenir du Roi que le Clergé révoque sa Declaration. Mais comme j'ai attendu trop tard: ce ne pourra être que pour la premiere fois que je vous entretiendrai sur ce sujet.

LETTRE CCXIV.

A M. DU VAUCEL. *Sur la sortie des M. Chertemps de la Bastille, les menaces qu'on lui faisoit à lui-même, & sur l'écrit intitulé* Antigraphum. 13. Nov. 1682.

APrès tant de méchantes nouvelles j'en ai une bonne à vous apprendre aujourd'hui, c'est que M. Chertemps est sorti de la Bastille sans être envoié en exil. Car vous savez qu'on ne sort guere de là que pour être au moins banni de Paris. Mais n'en concluez rien de trop avantageux pour nous. Ce lui a été une grace singuliere apparemment à cause de sa parenté qui a intercedé pour lui, s'étant trouvé parent de la femme de M. Colbert. La persecution cesse si peu qu'on nous avertit par les dernieres lettres de *redoubler les gardes, mais absolument, parce qu'on veut trouver M. Arnauld à quelque prix que ce soit, à cause que c'est lui qui est auteur des* Considerations, *& qui empêche l'accommodement de la France avec Rome.* Ce sont ses deux crimes: vous savez si le dernier a quelque apparence. Cependant ces mêmes lettres portent que Des Grès a promis de me trouver, pourvû qu'on ne lui laisse point manquer d'argent,

gent, & qu'il eſt parti dans ce deſſein. N'eſt-ce point pour être en allarme? Je vous aſſure néanmoins que je ne le ſuis guere, & que je n'en dors pas moins tranquillement. J'abandonne tout à Dieu: & comme je tâche de ne point faire d'imprudence, je me ſoumets pour le reſte à tout ce qu'il lui a plus ordonner de moi.

J'ai lû l'*Antigraphum* dont je vous ai écrit la derniere fois. *Vicit præſentia famam:* c'eſt-à-dire, que je l'ai trouvé bien plus ſot & plus impertinent, que l'on ne me l'avoit dit. Ce ſont de continuels ſolecíſmes & barbariſmes. *Clerici Gallicani* n'eſt pas une faute d'impreſſion, comme on le pourroit croire: il eſt par tout de même. Il n'a pas crû qu'il y eût d'autre mot Latin pour ſignifier le Clergé de France que *Clericus Gallicanus.* En écrivant je m'aviſe de vous l'envoier. Vous ſerez bien-aiſe de le voir, & vous en pourrez faire bon uſage. Car en verité le meilleur conſeil qu'on pourroit donner aux Romains ſeroit de mettre ce livre dans l'Index, en l'appellant au moins *Liber inſulſus;* car il ne leur peut faire que de la honte, & le Gazettier d'Hollande s'en eſt déja raillé par une ſanglante ironie en diſant: Qu'il eſt ſi bien fait & ſi plein de bonnes raiſons qu'il

per-

persuadera tout le monde. J'ai vû depuis une personne qui connoît l'auteur. Il est de la même maison que le Marquis de Grana, mais assez mal à son aise. Il demeure à Mons, & il n'a fait ce livre que pour se vanger de M. de Cambrai, dont il n'est pas content, je ne sai pour quoi. Il se vante d'avoir réponse de Rome touchant l'estime que l'on y fait de son livre, & il dit qu'il s'en va l'augmenter de la moitié : c'est qu'il le va encore faire plus impertinent. Si on ne le connoissoit point, & qu'il n'y eût pas mis son nom, on auroit lieu de soupçonner que ce ne fût un Huguenot malicieux qui l'auroit fait pour se moquer de la Cour de Rome; comme Beze en fit un autre fois du même stile pour se moquer du President Lizet *. Je n'ajoute plus rien à ce que j'ai dit des 7. points. M. de Ste. Marthe vous salue. Il est chez nous presentement mais il s'en ira dans quelques jours à sa retraite qu'il s'est choisie à 9. ou 10. lieues d'ici, chez un bon Curé de la Campagne.

* *L'Ecrit de Beze a pour titre*: Epistola Magistri Benedicti Passavantii, responsiva ad commissionem sibi datam à venerabili Domino Petro Lyseto &c. 1567.

LET-

LETTRE CCXV.

A M. du Vaucel. *Sur la mort de M. Favoriti, & le nom de Janseniste.*

NOus avons eu bien de la douleur de la mort de M. Favoriti. J'en écrivis il y a huit jours fort à la hâte à M. le Comte de Cassoni *. Il y a un fait touchant son testament, dont je puis n'avoir pas été bien informé. Mais quand ce que l'on m'avoit dit ne seroit pas tout à fait comme on me l'avoit assuré, je n'en serois pas moins persuadé de son détachement des choses du monde. Je suis bien aise d'avoir appris par la Gazette qu'il a laissé sa Bibliotheque à celui de ses parens qui en pouvoit faire meilleur usage. Il est bien étrange qu'en même tems qu'on reconnoît qu'on ne se sert du nom de Janseniste que pour persécuter des gens de bien, on ne laisse pas de conserver la prévention qu'on a eue autrefois contre de prétendus Jansenistes qu'on décrie en l'air sans en avoir pu trouver un seul à qui on pût avec justice appliquer ce nom, dans l'idée qu'on lui donne, en se figurant par là des gens opposez à la doctrine de l'Eglise sur le

sujet

t des 5. propositions. Si ce que
s mandez du Cardinal d'Etrées sur ce
t est vrai, il est bien à plaindre; car
e peut parler ainsi que contre sa con-
nce, non plus que le petit Doc-
· * qui est avec lui. Mais il faut nous * M. Diroia.
ndre d'être toujours en butte au mon-
quoique nous fassions, *in hoc enim*
i sumus. Pour n'avoir pu autrefois
ieurer d'accord d'un fait de nulle im-
tance, on nous a rendu odieux à Ro-
, & nous ne l'étions pas moins à la
ır de France. Presentement que nous
ndons par le seul amour de la verité
le la justice ce qu'on a fait de bien à
me, la Cour de France nous regarde
nme ses plus grands ennemis, & celle
Rome ne laisse pas de conserver tou-
rs quelque chose de son ancienne aver-
ı contre nous, & d'être capable d'a-
r mauvaise opinion des gens, quand on
lui fait passer pour Jansenistes. Dieu
loué : nous avons plus de lieu d'e-
er qu'il nous fera misericorde en l'au-
monde, puisque si nous faisons quel-
· bien, loin d'en recevoir notre re-
mpense en celui-ci, il ne nous en re-
nt que des persécutions.

JE crois qu'on ne pourra pa
voquer la censure contre les
mais il faudroit au moins tâ
voir.

1. Ce qu'ils ont prétendu
cette Censure, & si c'est qu'
lent plus qu'on insiste particuli
instruisant les enfans & les per
ples, sur ces 7. points qui c
ce qu'il y a de plus capital d
gion Chrétienne: ou si c'est
que ce nombre de sept leur dé

2. Quel motif ils peuvent
faire cette prohibition, & si ce
qu'on leur a fait croire, que l
de ce païs ci sont tellement co
te la foi dans ces sept points, q
gent d'enseigner le reste comm
que cela d'important. Ce qu

·uite tout ce que les Peres ont dit
ecommander le Symbole, en traitant
vateurs ceux qui enseignent une au-
ctrine; comme si les Pasteurs qui
ent un soin particulier d'enseigner
t points que je vous ai envoiez, en-
ient par là quelque chose de con-
ou de different de ce qui est porté
le Symbole des Apôtres. Je vous
e un de ces placards, afin que MM.
Office voient par là, quel usage
de leur decret ceux qui l'ont obte-
r surprise, & quelles impressions
onnent aux peuples contre leurs
urs, dont tout le crime est d'avoir
hé les moiens les plus courts & les
faciles pour empêcher qu'aucune
mes que Dieu a commises à leurs
, périsse pour avoir ignoré quel-
ne des veritez de la foi, qu'il seroit
ssaire de necessité de moien de savoir
être sauvé.

Ce que ces MM. de l'Inquisition
ent répondre au livre dont je vous
voié les premieres feuilles, qui a été
& imprimé à Rome, dedié au Pape
ain VIII. & qui n'a été publié qu'a-
la permission du Maître du Sacré Pa-
laquelle n'a été donnée que sur un
e fort avantageux. Car ce livre con-
les mêmes sept points que les livres
pro-

de tous les sept; cela seroit au
probable, & il n'y auroit poi
titude que cela ne fut pas: ce
pour obliger les Pasteurs qui
salut de leurs brebis à ne les la
rer à personne, parce que s'il s
qu'il fut vrai qu'ils fussent tou
res de nécessité de moien, n
rance ne pouroit empêcher que
mourroient dans un âge où il
été capables de les apprendre,
damnez faute de les avoir su
ce que dit cet auteur approuvé
& c'est ce que disent les Past
On voudroit donc bien savoi
peuvent répondre MM. du S.
cet argument.

Ce qui étoit bon & louabl
du Pape Urbain VIII. doit ê

rement dans l'instruction des simples sur les mêmes sept points qui sont contenus dans les livres prohibez par le S. Office; & de les enseigner avec un grand soin, comme étant tous, aumoins problablement, nécessaires de nécessité de moien pour être sauvé.

Donc cette pratique est encore bonne & louable sous le Pape Innocent XI.

Or les livrets que MM. du S. Office viennent de prohiber à la sollicitation de quelques Reguliers, ennemis des Pasteurs des Païs-Bas Catholiques, ne contiennent que cette pratique approuvée avec éloge dans le livre dedié à Urbain VIII.

On ne voit donc pas quelle raison, ces MM. peuvent avoir eue de prohiber ces livrets; & il seroit nécessaire de l'apprendre d'eux, afin de faire cesser le scandale que cette prohibition fait en ces quartiers, comme on en peut juger par le placard que je vous envoie.

Ce n'est pas pour un livret qu'on a prohibé. C'en sont 7. ou 8. & ainsi je ne puis pas vous les envoier: mais je vous ai marqué bien distinctement les 7. points qu'ils ne marquent qu'en géneral dans leur prohibition. Et ils ont bien fait en cela: car ils auroient soulevé contre eux toute la terre, s'ils avoient

avoient ſpécifié quels ſont ces 7. points, pour leſquels ils cenſurent tant de petits ouvrages qui ſont entre les mains de tout le peuple de 3. ou 4. Dioceſes, & donnent par là ſujet aux Moines d'en décrier tous les Paſteurs. Dieu ſait le profond reſpect & la ſincere véneration, que j'ai pour un ſi bon & ſi ſaint Pontife: mais c'eſt ce qui cauſe plus de douleur, de voir arriver de telles choſes ſous un Pontificat qui en faiſoit attendre de ſi avantageuſes pour l'Egliſe & pour le bien des ames, & qu'on n'ait preſque aucune eſperance de voir réparer le mal qu'on a pu commettre par ſurpriſe.

Je ne ſais pas ſi ce que je fais pour ruiner le Phantôme du Janſeniſme * ſera fort utile au païs où vous étes. Car comme il a fallu faire l'hiſtoire, on a été obligé d'y mettre des choſes qui pourront ne leur pas plaire, comme l'irrégularité du procés qu'on vouloit faire aux IV. Evêques. Mais je ſuis réſolu de ne regarder que la verité dans cet écrit, ſans me mettre en peine s'il plaira ou ne plaira pas. Je ne ſais pas même ce qu'on en fera: mais s'il ſe publie, je me dois réſoudre à mourir dans mon exil, ce qui ne me met guere en peine. Car j'y prends à partie, depuis le commencement juſqu'à la fin, celui qui dit toujours qu'il ne fait rien

* C'étoit une Remontrance au Roi: il en eſt parlé dans les Lettres ſuivantes.

ien * & que c'est le Roi qui fait tout. * M. de Harlai Archevêque de Paris.

J'ai lu une grande partie du livre du ›. le Porc, parce qu'il faudra que j'en 'arle dans le *Phantôme* : * mais il se pourra ›ien faire que je ferai quelque ouvrage 'ontre. Car j'ai trouvé un biais pour 'uiner ce leure sans entrer dans une trop grande discussion. Et j'ai sur tout moien le prouver demonstrativement qu'il donne des armes aux Calvinistes pour établir 'ontre nous avec beaucoup d'avantage (si on s'arrêtoit à ce qui est dit dans ce livre) une des plus grandes de leurs héresies, qui est que tous les justifiés seront certainement sauvés. On seroit bien aise le savoir si on parle à Rome de ce P. le Porc, & ce que les Dominicains en disent. Car ils seroient bien stupides s'ils ne voioient pas que le vrai titre de cet ouvrage devroit être :

* Il entend la Remontrance à laquelle il travailloit.

Les sentimens de S. Augustin sur la grace opposés à ceux de tous les Theologiens qui enseignent que la grace efficace par elle même est necessaire à toutes les actions de pieté, entre lesquels est Jansenius.

Car il est plus clair que le jour qu'il n'oppose à Jansenius aucun passage de S. Augustin, qui ne ruine dans le sens qu'il y donne, la nécessité de la grace efficace par elle même à toute action de pieté. C'est donc à cet Ordre religieux qui a

aquis tant de gloire devant Dieu & devant les hommes en défendant avec un si grand zele la vraie grace de J. C. à voir s'il doit souffrir que sous le nom de Jansenisme on rende leur doctrine suspecte d'hérefie, & qu'on les fasse passer dans le monde pour des corrupteurs de la doctrine de S. Augustin, qu'ils auroient alterée par leurs fausses gloses. . .

Au reste nous avons une extreme joie de ce que vous nous mandez de M. le Comte*. Nous en etions en peine, parce que les Gazettes disoient qu'on n'avoit point encore pourvu aux charges. Mais l'assurance que vous nous en donnez nous donne une telle satisfaction, que cela est capable de nous consoler de toutes nos mauvaises nouvelles, passées, presentes, & avenir.

* de Cassoni.

LETTRE CCXVII.

A M. DU VAUCEL. *Des perquisitions que l'on faisoit de lui. Du P. Du Breuil & de la conduite de l'Oratoire à son egard. De l'Inscription du College des Jesuites. D'un fanatique qui étoit venu en Sorbonne. De quelques livres de M. Bossuet Evêque de Meaux, & de M. de Pont-Chateau.* 1 Janv. 1683.

APrès vous avoir souhaité une heureuse année, c'est à dire où Dieu continue à vous assister de sa sainte grace, & à vous combler de ses benedictions, car il n'y en peut avoir d'heureuse que par là: je vous dirai pour toute nouvelle, que Dieu nous traite toujours en Pere, en permettant que notre foi soit éprouvée par la patience, comme l'or dans la fournaise, selon la parole de S. Pierre.

Les Gazettes disent toujours qu'on cherche M. Arnauld, & qu'on l'a pensé attraper à Paris chez une demoiselle Janseniste. Mais les nouvelles de Paris disent sur cela, que ce bruit s'étant répandu, & d'autres semblables, touchant les perquisitions que l'on faisoit de ce Docteur, M. Despreaux avoit dit d'une maniere

très agréable & très fine: *Le Roi est trop heureux pour trouver M. Arnauld.*

Le P. du Breuil est toujours à la Bastille; où on nous mande aussi qu'il se défend parfaitement bien. Mais on mande en même tems comme la derniere infamie pour les Peres de l'Oratoire, qu'ils lui avoient fait signifier, qu'ils l'avoient exclus de leur Congrégation, sans avoir même attendu qu'il y eut quelque jugement contre lui. Cela est digne du renversement que M. de Paris a fait dans cette Congrégation, en dépouillant le Géneral de ses fonctions, & le releguant dans un hermitage qui lui est donné pour prison, en faisant exiler les plus honnêtes gens, ou les privant de tous leurs emplois, & en mettant toute l'autorité entre les mains de 5. ou 6. esclaves de toutes ses volontés.

C'est ce qui pouroit faire penser que la nouvelle qui suit dans la même lettre, quelque incroiable qu'elle soit en elle même, n'est peut-être pas éloignée de toute apparence. En voici les propres termes. *On dit que les PP. de l'Oratoire doivent faire une assemblée generale au commencement de l'année prochaine, où ils ordonneront que tous ceux de leur corps qui sont suspects de Jansenisme aient à se retirer.* Ce seroit agir bien cavalierement que de chas-

chasser des Prêtres d'une vie irreprochable d'une compagnie ecclesiastique sur de simples soupçons, & sans même pouvoir dire ce que l'on entend par le mot de *Jansenisme* dont on les soupçonne.

Il y avoit pour inscription au dessus de la porte du College des Jesuites de Paris. *Collegium Claromontanum Societatis Jesu.* Ils l'ont ôtée, & ont mis en la place, *Collegium Ludovici Magni:* ce qui a donné lieu à faire contre eux cette Epigramme sanglante & trop emportée.

Ante fores dudum nomen venerabile Jesu
Manserat: hoc Patrum sustulit atra manus.
Sponte tamen Jesus discessit: nempe Tricorni
Cum Belial nullum fœdus inire potest.

On aura peut-être deja mandé au lieu où vous étes, qu'au milieu d'un acte fort celebre qui se faisoit en Sorbonne, un homme habillé de noir avec une épée au coté avoit crié tout d'un coup *silentium*, *silentium*, & qu'il avoit dit ensuite en fort bon latin, que l'on s'amusoit en vain à disputer, & que la Sorbonne périroit dans quinze jours. Après quoi il avoit jetté des papiers cachetez qui contenoient, à ce que disent quelques-uns, une censure des 4. articles de l'assemblée, & quelque chose de fort injurieux contre M. de Pa-

ris. Quoi qu'il en soit, on le laissa aller, & personne ne s'avisa de faire arrêter cet homme. Il y a des Gazettes qui ont prétendu que ces papiers étoient en faveur des Huguenots, & que M. de Paris n'y étoit déchiré que comme étant l'auteur des conseils de tout ce qu'on faisoit contre eux. Ainsi le fait est certain; mais on n'est pas si certain de ce qui étoit dans ces papiers.

Je ne sai si vous avez vu avant que de partir, le livre de M. de Meaux sur la Communion sous les deux Especes. Il en paroit un nouveau du même Prelat qui est le recit d'une conference qu'il eut, il y a cinq ans, avec le Ministre Claude sur le sujet de l'Eglise, ensuite de laquelle Mademoiselle de Duras sœur du Duc de Duras & du Mareschal de Lorge qui étoit de la R. P. R. se convertit. Ce livre est parfaitement beau, & peut extremement contribuer à la conversion des Huguenots. Je lui avois écrit il y a plus d'un mois en lui envoiant par la poste le livre contre M. le Fevre*, & j'en avois envoié une douzaine à M. le Petit libraire, par le carosse: mais je n'en ai aucune reponse ni d'un coté ni d'autre. Cela est assez étrange. Il y a aussi environ quinze jours que j'ai envoié par la poste au même M. de Meaux l'Antipreservatif,

Le Calvinisme convaincu d'impiété.

sans

sans que j'en aie eu aussi aucune reponse.

Ce que vous desirez savoir touchant M. Michelin est assez inutile. Car je ne crois pas qu'on le puisse jamais faire resoudre à accepter &c. Mais pour satisfaire votre curiosité, je vous dirai que son nom est Joseph Sebastien de Cambout de Pont-Chateau, d'une des anciennes maisons de Bretagne. Son Pere étoit Cousin germain du Cardinal de Richelieu. Que son frere ainé avoit épousé la fille ainée de M. le Chancelier Seguier, qui étoit fort riche & n'avoit que deux filles, dont la cadette a épousé en premieres noces le Duc de Sully, & en secondes le Duc de Verneuil fils naturel d'Henri IV. Que l'une des sœurs de M. Michelin a épousé M. le Duc d'Epernon dont elle n'a point eu d'enfans; & la seconde M. le Comte d'Harcourt, de la maison de Lorraine, dont elle a eu cinq garçons & une fille qui est Abesse de Notre Dame de Soissons. Mais j'avois oublié de dire que M. le Marquis de Coëslin son frere ainé, a laissé trois garçons, dont l'un est le Duc de Coëslin, le 2. l'Evêque d'Orleans *, & le 3. le Chevalier de Coëslin. Pour celui dont il s'agit, le Cardinal de Richelieu lui avoit fait donner trois Abaies dont il n'en a plus aucune, s'en étant depouillé, pour

* depuis Cardinal.

n'avoir point à répondre du bien d'Eglise, & pouvoir passer sa vie sans aucun engagement ni du côté du monde, ni de l'Eglise, dans une entiere retraitte qu'il avoit choisie dans le dehors du Monastere de P. R. des Champs, où il s'occupoit à cultiver une vigne & un plan d'arbres de ces bonnes Religieuses.

LETTRE CCXVIII.

Dec. 12. A M. L'EVEQUE DE CASTORIE.

Dessein d'une Remontrance au Roi.

LE dessein de la Remontrance est de faire voir que tout ce que l'on fait contre les Prétendus Jansenistes, sur tout depuis la paix, est injuste, & insoutenable, & que Dieu y est offensé.

L'importance seroit de le persuader au Roi. C'est la premiere vue qu'on a eue, & on est assuré qu'il auroit de la peine à s'en défendre, si on pouvoit la lui faire lire.

Mais parce que cela sera difficile, la seconde vue a été de persuader le public que cette piéce pourroit avoir cet effet envers sa Majesté s'il la lisoit. On croiroit avoir beaucoup gagné si elle faisoit cette impression envers les plus honnêtes gens de la Cour.

Pour

ır en venir à bout, il a fallu nécef-
:nt repréſenter avec force les injuſti-
nt on ſe plaint. Mais comme tout
ſous le nom du Roi il demeureroit
: du blâme de cet injuſte procedé, à
qu'on n'en chargeât ceux qui lui
nt ces conſeils. Cela auroit moins
ſ ſi on ne l'avoit fait qu'en géne-
ε les autres Miniſtres du Roi au-
pu s'en tenir offenſez. On n'a
ɔu ſe diſpenſer de s'en prendre à M.
'is, & au P. de la Chaiſe, & prin-
nent au premier.
ıſi étant perſuadé que le Roi ſeroit
e de rendre de très grands ſervices
liſe s'il étoit bien conſeillé, & qu'il
ıroit faire que du mal, tant qu'il
les conſeils de M. de Paris; j'ai
ı'on ne pouvoit rien faire de plus
geux pour l'Egliſe & pour ſa Ma-
nême, que de lui ôter la confian-
'il a en cet homme, & qu'on n'a-
ıour cela qu'à le lui faire connoître
tel qu'il eſt, ſans même fouiller dans
privée; mais s'arrêtant ſimplement
ηu'il fait au regard du Janſeniſme,
: me ſuis imaginé que cela ſeroit
: reçu que ſi on ſortoit de ſon ſujet.
.en m'y renfermant, j'ai trouvé
ı d'en faire le portrait ſous deux ca-
cs. L'un d'un homme injuſte,

barbare, fourbe & sans conscience: l'autre d'un fort mal habile homme, qui n'a point de jugement, & qui engage le Roi dans des choses basses, inutiles, qui ne sauroient réussir, & qui ne peuvent que ternir sa gloire.

Ce caractere m'a paru pour le moins aussi necessaire que l'autre. Car la plûpart des Rois ne sont pas si scrupuleux, que de faire difficulté de prendre conseil de personnes injustes & qui n'ont guere de conscience: mais ils n'aiment pas que l'on croie qu'ils aient confiance en des personnes mal habiles, & qui n'ont point de jugement.

Sans le dessein que j'ai eu de donner cette derniere idée de M. de Paris, j'avoue qu'il y a des choses qui pourroient paroître trop longues & hors de mon sujet: comme ce qui est dit de la condamnation du Missel dans l'assemblée de 1660. dont il étoit Président: & les reflexions sur l'ecrit envoié au Roi par l'assemblée des PP. de l'Oratoire de 1678. Mais je crois que l'on feroit fort mal de retrancher ces choses, parce qu'il n'y a rien dans cette piéce qui rende M. de Paris plus ridicule, & ce seroit avoir tout gagné que de persuader au Roi qu'il l'est en effet.

LET-

LETTRE CCXIX.

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *Pour repondre à quelques difficultez que ce Prelat lui avoit proposées.* 3. Janv. 1683.

JE ne sai, Monseigneur, s'il seroit facile de résoudre les questions que vous me faites. Car ces sortes de choses ne s'écrivent guere. On sait fort bien en chaque tems comment on en use: mais on ne s'avise guere de le mettre par écrit. Trouveroit-on, par exemple, dans les livres qu'on fait aujourd'hui, qu'en Italie on ne donne le fouet aux enfans que sur les épaules, & qu'on y seroit choqué comme d'une chose fort immodeste, si on le faisoit comme en France? Ce qui pouroit faire croire que les filles n'avoient rien à l'entour d'elles quand elles se baignoient, c'est cette parole de S. Jerôme dans sa lettre à S. Eustochie *de servanda Virginitate.* MIHI *in adulta virgine quæ se ipsam debet erubescere, lavacra non placent* (*a*)

R 6 Car

(*a*) Pour entendre le passage de S. Jerôme il est bon d'observer qu'il y a apparence que les Orientaux pratiquoient le bain à peu prés comme aujourd'hui. Les hommes non plus que les femmes n'entrent point dans le bain sans être couverts

Car il ſemble que cette raiſon ſuppoſe qu'elles n'avoient rien à l'entour d'elles en ſe mettant dans le bain. Mais il me ſemble, Monſeigneur, qu'independemment de ce qui s'eſt pu faire autrefois, il y a un autre principe par lequel on doit condamner ce que cette perſonne entreprend de juſtifier. Ce principe eſt que les péchez de ſcandale ſont relatifs, étant plus ou moins grands ſelon ſa diſpoſition de ceux que l'on ſcandaliſe. D'où il s'enſuit que tout ce qui paſſe pour immodeſte & ſcandaleux au jugement de tous les gens de bien & craignans Dieu de ce tems ci, doit être condamné & évité par cette régle S. Paul: *Ab omni ſpecie mala abſtinete vos*, quand un uſage contraire en auroit fait juger autrement dans un autre tems.

En voici un exemple qui me paroît convaincant. Les Paroles deshonnétes ſont défendues par S. Paul, Eph. V. 4. *Nec turpitudo, nec ſtultiloquium.* On pé-

verts d'une demi chemiſe, & tout infideles qu'ils ſont, ils gardent l'exterieur de la modeſtie beaucoup mieux qu'on ne fait parmi nous. On puniroit exemplairement ceux qui ſe depouilleroient entierement. Il eſt facile de concevoir qu'il n'eſt pas ſeant à une vierge de ſe depouiller, quoi que ce ne ſoit qu'au deſſus de la Ceinture, quand même elle ſe baigneroit ſeule.

pécheroit aujourd'hui contre cette regle de S. Paul en se servant des mots de Pu.. de Ga... de Bor... quoique les Peres ne l'aient point blessée en se servant de ceux de *Meretrix*, de *Scortum*, de *Lupanar*. Pourquoi? parce qu'en ce tems là les plus honnêtes gens s'en servant, ils ne passoient pas pour vilains, au lieu que présentement les honnêtes gens ne s'en servant point, ils blessent les oreilles chastes & passent pour deshonnêtes.

En voici encore un autre qui revient plus au sujet. Ce seroit aujourd'hui une chose qui choqueroit horriblement la pudeur & avec raison, si on pendoit les criminels nuds comme la main. Cependant nous ne voions point que jamais les Chrétiens aient reproché aux paiens d'avoir blessé la pudeur naturelle en mettant tous nuds ceux qu'ils crucifioient.

On peut ajouter à cela, qu'il y a bien de la difference entre se mettre nud par quelque raison, comme pour entrer dans le bain, & se mettre nud ou demeurer nud sans raison. La pudeur est plus choquée dans ce dernier cas que dans le premier. Qu'un enfant de 15 ou 16 ans se promene nud dans les rues, on ne le pourra soufrir: on n'en est pas blessé de même quand il se met nud pour se baigner. La raison est, qu'au regard du pre-

mier la vue de la nudité, est accompagnée d'une idée d'impudence, dont on ne peut pas n'être point frappé quand on a de la pudeur : au lieu que dans le second elle est accompagnée d'une idée de quelque sorte de nécessité qui rend l'indécence plus supportable.

Vous verrez, Monseigneur, quelle application vous pourrez faire de ces deux principes.

On vous a envoié une lettre du P. Quesnel qui fait voir le mauvais effet du systême * que je ne voulois pas qu'on imprimât. Cela me met en doute de ce que je dois faire : si je devrois travailler à réfuter ce systeme en quittant ce que j'ai commencé de faire, qui est d'examiner un très méchant livre intitulé : *Collectio auctorum versiones Scripturæ in linguas vulgares damnantium*, imprimé par ordre du Clergé en 1661. Il me fache de ne pas continuer ce travail, parce que c'est la suite naturelle de celui de la lecture de l'Ecriture sainte contre le Sr. Mallet. D'un autre côté il seroit bon d'empêcher que ce systême n'eut cours.

* Le traité de la nature & de la grace du P. Malebr.

LET-

LETTRE CCXX.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. 17. Janv. 1683.
Sur l'Apologie pour les Catholiques.

MONSEIGNEUR

JE viens d'apprendre que vous avez des exemplaires du livre qui a été saisi, qui est la seconde Apologie pour les Catholiques, & que vous en avez fait des presens. J'en ai eu de la joie, car c'est une marque que vous ne croiez pas que ce soit un mechant livre, & qui ait pu être un juste sujet de faire tant de vacarmes, & de faire souffrir des traitemens aussi rudes à tant de personnes qui ne peuvent être coupables que d'avoir contribué quelque chose à le faire entrer en France, & le mettre en état d'être debité à Paris. Je m'étois donné l'honneur de vous en écrire quelque tems après que le Prêtre de S. Denis fut arrêté; & comme j'ai gardé une copie de cette Lettre, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous en envoiasse un *duplicata*, parce que l'aiant addressée, à un de mes amis, la consternation où tout le monde est sur mon sujet, a été cause qu'on n'a osé vous la rendre. Il semble même que cet-

te

mier la vue de la nudité, eſt accompagnée d'une idée d'impudence, dont on ne peut pas n'être point frappé quand on a de la pudeur: au lieu que dans le ſecond elle eſt accompagnée d'une idée de quelque ſorte de néceſſité qui rend l'indécence plus ſupportable.

Vous verrez, Monſeigneur, quelle application vous pourrez faire de ces deux principes.

On vous a envoié une lettre du P. Queſnel qui fait voir le mauvais effet du ſyſtême * que je ne voulois pas qu'on imprimât. Cela me met en doute de ce que je dois faire: ſi je devrois travailler à réfuter ce ſyſteme en quittant ce que j'ai commencé de faire, qui eſt d'examiner un très mechant livre intitulé: *Collectio autorum tranſlationes Scripturæ in linguas vulgares damnantium*, imprimé par ordre du Clergé en 1661. Il me fâche de ne pas continuer ce travail, parce que c'eſt la ſuite naturelle de celui de la lecture de l'Ecriture ſainte contre le Sr. Mallet. D'un autre côté il ſeroit bon d'empêcher que ce ſyſtême n'eut cours.

* Le traité de la nature & de la grace du P. Malebr.

LET-

LETTRE CCXX.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. 17. Janv. 1683.
Sur l'Apologie pour les Catholiques.

MONSEIGNEUR

JE viens d'apprendre que vous avez des exemplaires du livre qui a été saisi, qui est la seconde Apologie pour les Catholiques, & que vous en avez fait des presens. J'en ai eu de la joie, car c'est une marque que vous ne croiez pas que ce soit un mechant livre, & qui ait pu être un juste sujet de faire tant de vacarmes, & de faire souffrir des traitemens aussi rudes à tant de personnes qui ne peuvent être coupables que d'avoir contribué quelque chose à le faire entrer en France, & le mettre en état d'être debité à Paris. Je m'étois donné l'honneur de vous en écrire quelque tems après que le Prêtre de S. Denis fut arrêté; & comme j'ai gardé une copie de cette Lettre, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous en envoiasse un *duplicata*, parce que l'aiant addressée, à un de mes amis, la consternation où tout le monde est sur mon sujet, a été cause qu'on n'a osé vous la rendre. Il semble même que cette

mier la vue de la nudité, est accompagnée d'une idée d'impudence, dont on ne peut pas n'être point frappé quand on a de la pudeur: au lieu que dans le second elle est accompagnée d'une idée de quelque sorte de nécessité qui rend l'indécence plus supportable.

Vous verrez, Monseigneur, quelle application vous pourrez faire de ces deux principes.

Le traité de la nature & de la grace du P. Malebr.

On vous a envoié une lettre du P. Quesnel qui fait voir le mauvais effet du systême * que je ne voulois pas qu'on imprimât. Cela me met en doute de ce que je dois faire: si je devrois travailler à réfuter ce systeme en quittant ce que j'ai commencé de faire, qui est d'examiner un très mechant livre intitulé: *Collectio autorum translationes Scripturæ in linguas vulgares damnantium*, imprimé par ordre du Clergé en 1661. Il me fâche de ne pas continuer ce travail, parce que c'est la suite naturelle de celui de la lecture de l'Ecriture sainte contre le Sr. Mallet. D'un autre côté il feroit bon d'empêcher que ce systême n'eut cours.

LET-

LETTRE CCXX.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. 17. Janv. 1683.
Sur l'Apologie pour les Catholiques.

MONSEIGNEUR

JE viens d'apprendre que vous avez des exemplaires du livre qui a été saisi, qui est la seconde Apologie pour les Catholiques, & que vous en avez fait des presens. J'en ai eu de la joie, car c'est une marque que vous ne croiez pas que ce soit un mechant livre, & qui ait pu être un juste sujet de faire tant de vacarmes, & de faire souffrir des traitemens aussi rudes à tant de personnes qui ne peuvent être coupables que d'avoir contribué quelque chose à le faire entrer en France, & le mettre en état d'être debité à Paris. Je m'étois donné l'honneur de vous en écrire quelque tems après que le Prêtre de S. Denis fut arrêté; & comme j'ai gardé une copie de cette Lettre, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous en envoiasse un *duplicata*, parce que l'aiant addressée, à un de mes amis, la consternation où tout le monde est sur mon sujet, a été cause qu'on n'a osé vous la rendre. Il semble même que cet-te

te affaire est encore empirée depuis par les faux bruits qu'on a fait courir, & qui se trouvent même dans les Gazettes, que ces balots étoient remplis de livres pernicieux à la Religion & à l'Etat. Mais je ne doute point qu'on n'ait presentement reconnu combien cela étoit éloigné de la verité. Car on n'y aura trouvé, si on les a visitez, qu'une Edition presque entiere de la seconde Apologie pour les Catholiques, un reste de la premiere, & de la Lecture de l'Ecriture sainte contre M. Mallet. Je ne doute point, Monseigneur, que vous ne soiez persuadé que ce dernier livre, non seulement n'a rien de mauvais, mais qu'il peut beaucoup contribuer au dessein qu'a sa Majesté d'emploier toutes sortes de moiens pour ramener à l'Eglise Catholique ceux de ses sujets que l'hérefie en a fait sortir, puis qu'il est certain, comme l'assure le Pere Veron, très habile dans ces matieres, qu'il n'y a rien qui les entretienne plus dans le schisme, que ce que leur disent sans cesse leurs Ministres, & de vive voix & par écrit, qu'on regarde l'Ecriture sainte dans l'Eglise Catholique comme un livre défendu à tous les Laïques, qui est la prétention du Sieur Mallet. Et pour les deux Apologies, je ne puis douter que le Roi étant aussi bon qu'il est, ne m'en

fût

ſût quelque gré s'il avoit été informé que ce n'eſt pas tant l'Apologie des Catholiques en géneral, que la ſienne propre. Car voici dans la verité ce qui m'y a fait travailler. M'étant trouvé dans un païs étranger où j'étois allé chercher quelque repos, que je ne pouvois trouver dans le mien, je n'y ai pas oublié, graces à Dîeu, ni ce que je devois à mon Roi, ni ce que je devois à ma Religion. Ainſi le livre de la *Politique du Clergé* m'étant tombé par haſard entre les mains; il me fut impoſſible, en le liſant, de n'être pas touché d'indignation en voiant avec combien d'artifice & de hardieſſe cet Aûteur décrioit tout ce que ſa Majeſté fait en faveur de la Religion Catholique pour tâcher d'y ramener ceux qui l'ont quittée. Je fus particulierement frappé de l'injure qu'il fait à tous les Catholiques, en voulant perſuader au Roi, qu'ils ont des principes de Religion qui ſont que les Souverains ne peuvent s'aſſurer entierement de leur fidelité, au lieu qu'il prétend que celle du parti Huguenot eſt à toute épreuve. C'eſt ce qui m'a donné occaſion de traiter le point de la Souveraineté des Rois dans la premiere partie de cette Apologie: & je crois pouvoir dire ſans vanité, que je l'ai établie ſur des maximes qui m'ont toujours paru très vé-

véritables & très solides ; mais qui sont en même tems si avantageuses aux Souverains, que je ne sai si un particulier peut rendre un plus grand service au Roi que d'ôter à ses peuples toute occasion de revolte, en leur faisant voir que rien au monde ne les peut dispenser de la fidelité qu'ils lui doivent. A quoi je puis ajoûter que je ne me ferois pas engagé à traiter cette matiere, si je n'avois eu plus d'égard aux interets, de mon Prince qu'aux miens propres. Car je prévoiois assez que ce que j'en écrivois ne seroit pas trop bien reçu en un lieu où il m'étoit fort important, dans les conjonctures présentes, de ne pas perdre, ou en tout, ou en partie un peu de considération que l'on y avoit pour moi. Dans la seconde partie, outre les points de doctrine que je défens, ce qui ne peut être qu'avantageux au dessein qu'a sa Majesté, je l'ai encore justifiée sur les moiens qu'elle emploie pour le retour de ses sujets à l'Eglise Catholique, contre lesquels l'Auteur de la *Politique* declame avec beaucoup d'emportement, & j'ai fait voir par S. Augustin, que la crainte de quelques pertes temporelles pouvoit être utilement & légitimement emploiée pour faciliter le retour à l'Eglise Catholique, de ceux qui s'en étoient retranchez, & qu'à plus forte raison dans

dans les choses qui ne sont pas contraires aux Edits, le Roi pouvoit refuser des graces aux Huguenots, qu'il faisoit aux Catholiques; que c'étoit une charité louable & non une abomination, comme il est dit dans la Traduction Flamande de ce livre, d'assister des pauvres familles après les avoir instruites de la veritable Religion, & de témoigner par quelques gratifications temporelles à ceux qui rentroient dans l'Eglise, la joie qu'on avoit de leur retour. Je suis assuré, Monseigneur, que si sa Majesté étoit informée de toutes ces choses, elle auroit plutôt pensé à trouver quelque occasion de me traiter avec la même bonté qu'elle a daigné faire autre-fois, lors que je le méritois moins, sur tout à son égard, qu'à ordonner que l'on fit rien de ce qu'on a fait sur le sujet de ces livres, ce qui m'a été plus sensible que si on me l'avoit fait à moi même. Car s'il est vrai, comme je n'en puis douter après les assurances qu'on m'en a données, que le Roi étant pressé par quelques personnes de mettre à la Bastille un homme de qualité pour avoir envoié à Pamiers une aumône de deux milles Ecus, * il les arrêta par cette belle parole: *Il ne sera pas dit que j'aie mis à la Bastille quelqu'un pour avoir donné l'aumône*, n'auroit-t-il pas eu autant de su-

* M. des Touches.

sujet de dire, s'il avoit sû les choses comme elles sont: il ne sera pas dit que j'aie fait mettre en prison des gens pour avoir fait entrer dans mon Roiaume des livres qui n'ont été faits que pour ma propre défense, aussi bien que pour celle de la Religion Catholique. J'apprens aussi des Gazettes, que le Roi aiant sû que M. le Comte de Soissons étant en Angleterre avoit parlé de lui avec beaucoup de zèle & de generosité devant des personnes qui le portoient à en parler autrement, il lui avoit donné par une liberalité vraiment roiale une pension de vingt mille livres. On ne refuse point à ce Prince les louanges qu'il mérite, & on ne lui envie point sa pension; mais ce ne sera peut-être pas une vanité à l'Auteur des Apologies, ou c'en sera une excusable dans l'extrémité où on le reduit, s'il ose dire qu'il n'a pas été moins genereux que ce Prince, & qu'il a plus fait pour sa Majesté en consacrant à sa defense & au maintien de sa Souveraineté, son tems, ses veilles & son bien, sans en attendre nulle recompense en ce monde. Car il a bien cru que l'on empêcheroit bien que sa Majesté ne pût rien savoir des services qu'il avoit tâché de lui rendre. Mais je vous proteste, Monseigneur, que quoi que l'on fasse, cela ne diminuera

quera rien de l'affection, de la veneration & du zèle que Dieu m'a donné pour mon Roi; & que ce qui me cause le plus de peine dans mes disgraces, n'est pas ce que j'en souffre; c'est l'apprehension que j'ai que la conduite qu'on lui fait tenir, tant envers moi, qu'envers beaucoup d'autres qui vallent encore mieux que moi, ne soit pas agreable à Dieu, & que la gloire de S. M. n'en reçoive quelque diminution devant les hommes. On n'ira pas si loin que Seneque, qui a prétendu que toutes les belles actions d'Alexandre avoient été ternies par la maniere dont il avoit traité Calistenes; mais on ne pourra pas peut-être s'empêcher de croire que les historiens de la vie du grand Louis, qui sera dailleurs remplie de si grandes choses, auront de la peine à excuser ce qu'on lui a pû faire faire contre des personnes, qui malgré tous les efforts de leurs ennemis, ne passeront certainement dans la posterité, ni pour de mauvais sujets, ni pour de mauvais Catholiques, ni pour des malhonnêtes gens. Excusez, Monseigneur, cette parole de liberté, Dieu en connoît le principe; on a de la peine à se retenir, quand on ne sent rien dans sa conscience qui ait donné sujet à ce que l'on souffre, & qu'il n'y a rien en ce que l'on souffre qui ne

soit même desavantageux à l'honneur du meilleur des Rois. Cependant ce n'est pas encore tout l'embarras où je me trouve. J'ai fait deux autres ouvrages pour la defense de l'Eglise, & j'ai su que vous avez prié M. le Comte d'Avaux de vous envoier le premier des deux, qui est la *justification du renversement de la morale.* J'ai donné ordre que l'un & l'autre vous fût envoié, & si vous les avez reçus, & que vous aiez lu le dernier qui contient des reflexions sur le *Preservatif* de M. Jurieu, vous y aurez pu remarquer que j'ai mieux aimé faire une espece de digression, en quittant un peu le Ministre de vue, que de ne pas ménager encore les occasions de defendre quelques points de la conduite de sa Majesté envers les Prétendus réformez, contre lesquels les Calvinistes ont le plus crié. Cependant je ne sai ce que ces livres deviendront; car aiant donné ordre qu'on en envoiât une douzaine du premier à M. le Petit par les voies ordinaires, afin qu'ils fussent visités & examinés avec toute sorte de rigueur, j'apprens qu'il y a plus de six semaines que cela a été fait, sans qu'on n'en ait reçu aucune nouvelle. Que faire donc? Quand on les envoie par des voies particulieres, on se rend criminel; & si c'est par les voies communes, on ne sait ce

ce qu'ils deviennent. Ce n'est pas que j'apprehende pour les uns & pour les autres qu'ils soient brûlez, comme on doit faire des mechans livres, mais plutôt qu'ils ne soient trouvez si bons, qu'il n'y ait des personnes qui en veuillent profiter à mes dépens: car on sait assez qu'il n'y a que trop de gens à la Cour qui ne font pas de scrupule de demander le bien d'autrui, & qui ne manquent pas de prétextes pour se le faire donner. Mais j'espere, Monseigneur, qu'aiant eu la bonté de me témoigner tant d'affection, vous voudrez bien m'en donner une marque en cette rencontre. Il vous sera aisé d'empêcher une si grande injustice: je l'attens de votre generosité, & ce me sera une nouvelle obligation d'être plus que jamais.

LETTRE CCXXI.

A M. DU VAUCEL. *De l'opinion des Ultramontains sur l'Infaillibilité du Pape. Des biens que faisoient à Louvain MM. Viane & Huygens.* 22. Janv. 1683.

JE ne suis pas surpris de ce que vous me mandez du lieu où vous étes, mais ce ne laisse pas de m'être un sujet de gémissement & de douleur. Car je ne vous puis

puis diſſimuler que je ſuis ſenſiblement touché de voir les mauvais effets que cauſe dans des perſonnes de ſi grand merite, la prévention pour des ſentimens que la foi Catholique n'oblige perſonne d'avoir, & qui ne faiſant point partie de la véritable autorité du S. Siége (pour laquelle je ſerois prêt de répandre mon ſang, comme je vous ai déja dit dans une autre lettre) mettent un grand obſtacle au ſalut d'une infinité d'ames qui périſſent dans le ſchiſme; l'attache qu'ils ſavent qu'on a à Rome pour ces ſentimens, leur rendant l'Egliſe ſi odieuſe, que non ſeulement ils n'y veulent pas rentrer, mais que c'eſt la principale cauſe de la perſécution cruelle qu'ils font aux Catholiques, comme il paroît par le procès de Milord Staffort.

Je mets entre les principaux de ces mauvais effets, l'eſtime qu'on y fait d'un auſſi grand ennemi de la bonne morale & de tous les gens de bien qu'eſt le Sieur du Bois, * pour avoir fait des livres très mepriſables ſur cette matiere, qui pouront être refutés par d'autres qui étant plus eſtimés dans le monde, ruineront le petit avantage que l'on croit retirer de ceux là. Ils ſont à plaindre s'ils ſe croient bien défendus par les Srs. du Bois & Ceroli. Pour moi ce me ſeroit un préjugé qu'une cauſe ſeroit mauvaiſe, en voiant

* Licentié de Louvain & Profeſſeur de l'Ecriture ſainte.

voiant qu'on l'auroit mise en de telles mains. Cependant il paroit déja par de fâcheux exemples combien le credit de ce M. du Bois a fait de progrès; car ce ne peut être que lui qui a fait censurer deux Theses de deux Docteurs de Louvain; l'une du seminaire de Malines sur le secret de la confession, contre laquelle le Sr. du Bois à déclamé outrageusement par divers petits écrits, quoi qu'il n'y pût rien trouver à redire, qu'en donnant un faux sens aux paroles de ce Docteur, par une fausse construction : l'autre est la These d'un autre Docteur, où il est dit, que la jurisdiction des Evêques est de droit divin; ce qui me paroît si certain par l'Ecriture & la Tradition, que rien ne me paroît plus injuste que de flétrir par des censures si mal fondées, des Theologiens Catholiques, à qui on ôte souvent par là le moien de servir l'Eglise, sur tout en un tems & en un païs, où les Moines en abusent étrangement, & où les Docteurs de Louvain ont des ennemis si puissans sur tout à la Cour d'Espagne, qu'il n'en faudra peut-être pas davantage pour faire que ce Docteur, qu'on m'a dit avoir beaucoup d'esprit & de piété, soit exclus de tout emploi. Que si le bruit que les Moines font courir depuis quelques jours, étoit véritable, que ce que les Curés ont

fait pour justifier leur conduite touchant les sept points, avoit encore été censuré, & que l'on vint aussi à faire quelque chose contre le livre du P. Gabrielis, * ne seroit-ce pas forcer les gens de juger qu'on fait très bien en France de se maintenir dans la possession où l'on est, de n'avoir aucun égard à ces sortes de censures, puisque ce qui se fait encore sous un si saint Pape, semble ôter tout lieu d'esperer qu'elles se fassent à l'avenir avec plus de circonspection que par le passé.

* C'est un livre Latin qui a pour titre *Specimina Moralis &c.* & qui a été traduit en François par le P. Gerberon sous ce titre: *Essais de Morale &c.*

Un autre mauvais effet de la querelle des 4 articles & du credit du Sr. du Bois, est le refroidissement où il semble que l'on est à Rome pour M M. de Louvain, & en particulier pour M M. Viane & Huygens: & c'est ce qui me cause, je vous l'avoue, beaucoup de douleur. Car j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour cette célébre Faculté, depuis que j'ai sû avec combien de zèle elle a défendu la celeste doctrine de S. Augustin touchant la grace, que sa docte censure du siécle passé fait voir qu'elle a mieux connue & mieux entendue que toutes les autres Universités de l'Europe. Mais j'en ai fait encore beaucoup plus d'état depuis que j'ai apris, étant en ces quartiers ci, le changement admirable qui s'y est fait depuis quelque tems dans les mœurs des étudians,

diens, par une effusion de l'esprit de pié-té qui a passé des maitres dans les eco-liers, de sorte qu'on est aussi reglé & aus-si devot dans les principaux colleges, qu'on le peut être dans les seminaires les plus reglés: ce qui fait des fruits merveil-leux dans la mission de Hollande, & dans les Païs-Bas Catholiques, parce qu'il sort de là un grand nombre de fort bons Ec-clesiastiques qui sont également capables, & de bien instruire les peuples, & de les bien édifier par leurs bons exemples. Or je ne puis que je ne regarde comme une grace singuliere que Dieu m'a faite, de ce que je me sens beaucoup plus touché de la sainteté de la vie, que de la pureté de la doctrine; parce que la science ne me semble rien, si elle ne conduit à la piété. Je sai de plus que ce sont princi-palement M. Viane & M. Huyghens dont Dieu s'est servi, pour faire dans l'Université de Louvain ce renouvelle-ment de piété, dont l'Eglise tire de si grands avantages. Vous jugerez par là, Monsieur, quel seroit le serrement de mon cœur, si le Sr. du Bois avoit fait par ses intrigues que S. S. n'eût plus pour cette Université, & pour ces deux Doc-teurs, les mêmes sentimens de bonté qu'el-le leur avoit témoignée jusques ici. Il faut bien que ce soit lui qui ait tâché d'y

donner cette impreſſion au regard de M. Huygens, dont il eſt ennemi déclaré; puiſque n'étant point de la Faculté étroite, il n'a point eu de part à la reponſe qu'elle a faite ſur les 4. articles.

Mais je ne vois pas de plus qu'on ait dû ſe bleſſer de cette reponſe, ſi on avoit conſidéré, que dans une matiere, ſur laquelle les ſentimens des Catholiques ſont libres, puiſque ſelon M. du Val même, ce qu'en a dit le Clergé n'eſt ni erroné ni temeraire, ils ont eu bien des ménagemens à garder. Ils ſont à la porte de l'héréſie, & pluſieurs de leur corps vont en Hollande pour travailler dans la miſſion. Or il faudroit être peu inſtruit dans la controverſe, pour ne ſavoir pas que les hérétiques tirent de grands avantages des opinions pour leſquelles on voudroit que ces Meſſieurs ſe fuſſent déclarés, & qu'on ne les ſauroit combattre que foiblement s'y tenant attaché, d'où vient auſſi que M. Veron, le Cardinal de Richelieu, & MM. de Wallembourg, n'ont jamais voulu s'engager à ſoutenir contre les Proteſtans, que l'infaillibilité de l'Egliſe Univerſelle, & que le Cardinal du Perron a dit poſitivement, qu'il n'y avoit point d'autre moien certain & infaillible de terminer les queſtions de la foi, que le Concile géneral. Ils ont de plus dû prévoir qu'il

qu'il ne seroit pas impossible qu'ils changeassent de maître, ce qui ariveroit apparemment si le Roi d'Espagne venoit à mourir: & ils savent assés qu'il n'y a rien que les Jesuites ne tentassent pour les ruiner s'ils étoient à la France. Il semble donc qu'il y a eu de la prudence de ne faire que ce qu'ils ont fait, pour ne leur pas donner occasion de les décrier dans l'esprit d'un Roi, qui seroit devenu le leur, comme des ennemis de sa couronne: car c'est comme on fait prendre ces choses là au Roi. L'Université de Douai n'a pas eu la même chose à aprehender, parce que les Jesuites en sont. Et vous savez le proverbe, *lupus lupinam non est*. Ils savent bien s'épargner les uns les autres, & ne pas faire contre leurs confreres, ce qu'ils feroient contre des étrangers qu'ils haïssent mortellement. Quoi qu'il en soit, ce qu'auroient pû dire ces MM. n'auroit pas fait certainement que l'Eglise de France où il y a presentement de plus savans Prelats que dans tout le reste de l'Europe, eût changé de sentiment. Il est vrai que l'Assemblée à eu tort de remuer ces questions sans aucune nécessité; mais ce n'est point ce qu'elle en a dit qui a formé la créance qu'on y a sur ce point. Enfin je ne saurois me lasser de dire que ce ne sera point le contraire de ces Arti-

me seroit possible pour détromper le Roi des mauvaises impressions qu'on lui a données des prétendus Jansenistes, ce qui ne se peut faire qu'en lui montrant en même tems combien la confiance qu'il a à M. de Paris est préjudiciable à sa gloire & à son salut.

J'ai bien prévu combien cela seroit difficile, & que je m'exposois par là à n'avoir jamais de repos, & à passer le reste de ma vie dans de continuelles allarmes, aiant peine à trouver aucun lieu où je puisse être en fureté: *Sed nihil horum vereor; nec facio animam meam pretiosiorem quàm me.* Ce que j'entreprens me paroît si avantageux pour l'Eglise, & si propre à combler le Roi d'honneur & de gloire pour ce monde & pour l'autre, que quoi que j'aie peu d'esperance d'y reussir, je ne laisse pas de regarder toutes les traverses qui m'en pouront arriver, comme de précieuses recompenses de mon travail. Car je suis persuadé que le Roi étant aussi absolu qu'il est, n'y aiant rien qui le puisse empêcher de faire tout le bien qu'il voudra faire, & aiant de si grandes qualités pour venir à bout de tout ce qu'il entreprend, une fermété inflexible à ne se point relâcher des bonnes resolutions qu'il a une fois prises, & une application merveilleuse à trouver des moiens de les exé-

cuter,

cuter, je suis, dis-je, persuadé que si Dieu avoit changé d'objet à son ambition, & qu'il lui eût donné une aussi forte passion de travailler pour sa gloire, qu'il en a eu jusques ici de travailler pour la sienne propre, il pouroit faire des biens infinis pour la réformation de l'Eglise, pourvu qu'en même tems Dieu lui fit avoir de la confiance en des personnes éclairées & vraiment pieuses. L'un & l'autre dépend de Dieu; mais ce seroit le tenter, si outre les prieres que nous devons sans cesse lui adresser, afin qu'il opere ce changement dans le cœur de ce Prince, on n'y emploioit encore les moiens qui y peuvent contribuer. Or j'ai cru que ce que je fais étoit un de ces moiens, parce qu'il m'a semblé, que si on pouvoit le lui faire lire, & qu'il plût à Dieu d'y donner sa bénediction, il seroit capable de faire beaucoup d'impression sur son esprit, au regard des deux choses qui mettent un plus grand obstacle au bien qu'il pouvoit faire dans l'Eglise. Car il n'y fera jamais aucun bien solide, tant qu'on lui pourra rendre suspects les plus gens de bien par le phantôme du Jansenisme: & cela sera toujours, tant qu'il aura créance à M. de Paris, & au P. de la Chaise, ou à quelque autre Jesuite. Ce sont donc ces deux empêchemens que j'ai entrepris de lever,

en lui persuadant que le Jansenisme n'est qu'une chimere, & que ceux en qui il a eu tant de créance jusques ici, n'en meritent point. On voit assés combien cela est difficile, vû la prevention où il est au regard de l'un & de l'autre.

Or vous sçavez que pour persuader quelque chose à qui que ce soit, & encore plus à un homme prévenu, il faut nécessairement se servir de preuves, qui soient fondées sur des verités ou claires d'elles mêmes, ou accordées par celui à qui on parle. Mais ces dernieres sont d'ordinaire plus courtes & plus efficaces. Car l'homme étant tout rempli de l'amour de lui même, est plus capable de rejetter, ou d'éluder par quelque chicane une verité claire, que de ne pas demeurer d'accord d'une qu'il aura deja embrassée, & par là comme adoptée & rendue sienne.

Il est facile de juger que tout cela m'a engagé d'avoir plus d'égard aux dispositions du Roi, que j'ai entrepris de persuader autant pour son salut que pour le bien de l'Eglise, qu'à celles des personnes dont vous me parlez, que je serois très fâché de blesser, mais que je crois trop raisonnables pour ne pas entrer dans les vues que j'ai marquées, dont Dieu pourroit tirer tant de gloire. On sait, par exemple, que le Roi a dans le fond beau-

coup

coup de respect pour le S. Siege; mais qu'il est fort jaloux des libertés de l'Eglise Gallicane. Rien donc n'étoit plus fort pour lui persuader qu'on le surprend, & qu'on lui donne de mauvais conseils sur le sujet du Jansenisme, que de lui montrer qu'on lui a fait faire beaucoup de choses avant la paix de l'Eglise, manifestement contraires à ces libertés, comme il faut qu'il le reconnoisse maintenant pour peu qu'il y fasse de reflexion.

La Lettre des 19. Evêques est une piece convaincante pour ruiner toutes les chicaneries par lesquelles les Jesuites ont tâché de nous rendre héretiques. J'aurois donc trahi ma cause si j'avois manqué de l'alleguer: mais si je ne l'avois raportée que comme revetue de l'autorité des Evêques qui l'avoient écrite, elle n'auroit peut-être pas fait grande impression dans l'esprit du Roi, qui auroit pu se souvenir qu'il en avoit été offensé quand elle parut. Il a donc fallu ajouter qu'elle a été inserée toute entiere dans le livre de M. Gerbais *, que le Clergé de France a approuvé: ce qui mettra M. de Paris dans l'impuissance de dire au Roi, que cette lettre aiant été écrite par des Evêques Jansenistes, on ne doit point y avoir d'égard.

* *De Causis majoribus.*

Comme on a été obligé de faire un

abregé de l'hiſtoire des conteſtations paſſées, on n'a pû ſe diſpenſer de raporter quelques endroits d'écrits faits en un tems où les diſciples de S. Auguſtin étoient fort maltraités par la Cour de Rome ſur les calomnies des Jeſuites, ce qui néanmoins ne les a jamais portés à manquer au reſpect & à la vénération que tous les Catholiques doivent au S. Siege : mais ils n'ont pû s'empêcher d'écrire avec quelque force contre des prétentions extravagantes, que les Jeſuites vouloient faire paſſer comme étant favorables au Pape, quoi qu'elles lui fuſſent très injurieuſes; puiſque le Vicaire de J. C. qui eſt la verité même, ne peut être honoré par le menſonge. Telle fût la Theſe que les Jeſuites ſoutinrent au College de Clermont, par laquelle ils ſoutenoient que les Papes ont la même infaillibilité que J. C. auſſi bien dans les queſtions de fait que dans celles de la foi; & qu'ainſi on devoit croire de foi divine ce qu'ils décidoient touchant ces faits. On n'a pas pu ne point parler de cette Theſe, qui n'avoit été faite que pour nous rendre héretiques, ni ſe diſpenſer de raporter au Roi ce qu'on en avoit dit en ce tems là.

Je ſuis donc bien aſſuré qu'il n'y aura rien dans cette Remontrance, dont les gens

gens équitables du lieu où vous étes se puissent offenser, mais je ne vous réponds pas que des têtes aussi mal faites que le Sr. du Bois, n'en prennent sujet de me décrier comme un ennemi du S. Siege, & que le Cardinal Albissi, s'il est encore au monde lorsqu'elle paroîtra, ne recueille toutes leurs criailleries, & ne les fasse valoir autant qu'il pourra.

L'animosité qu'on a contre moi va plus loin que je ne pensois, j'avoue que j'y ai été trompé. Je ne crois pas qu'il y ait un livre plus hors de toute atteinte que celui contre M. le Fevre *. J'en avois envoié une douzaine par les voies publiques, afin qu'ils fussent examinés à la rigueur, & les avois adressés à M. le Petit. Nous avons apris deux mois après qu'il ne les avoit pu retirer, quoi qu'il eût representé que ce livre ne parloit que contre les Huguenots: que cela n'y faisoit rien, & qu'on ne vouloit point souffrir qu'aucun de mes livres se debitassent dans Paris, quelque avantageux qu'ils puissent être à la Religion Catholique. Voilà ce que les *Considerations* m'ont attiré; mais je n'y ai point de regret. Je remercie Dieu de m'avoir donné moien de rendre ce service à l'Eglise.

* *Le Calvinisme convaincu de nouveau d'impiété.*

Je vous supplie de temoigner à Mon-

seigneur le Comte de Cassoni que j'ai re-çû avec tout le respect que je dois sa très obligeante réponse.

LETTRE CCXXIII.

29. Janv. 1683. *Au* PRINCE ERNEST, LAND-GRAVE DE HESSE-RHINFELS.

Il le remercie de la reception honorable qu'il avoit faite à M. du Vaucel lorsqu'il alloit à Rome. Il lui parle de son Apologie pour les Catholiques.

MONSEIGNEUR

IL y a longtems que je n'avois eu l'honneur de savoir des nouvelles de V. A. S. mais j'en apris depuis quelque tems par un de mes amis * qui a eu le bonheur de vous voir à Francfort, & que vous y avez traité d'une maniere si obligeante, que pouvant croire que vous l'avez fait en partie en ma considération, je vous en dois témoigner ma gratitude. C'est une personne de grand mérite, qui n'a pas moins de pieté que de science, & qui assurement n'est pas indigne de l'affection que V. A. S. lui a temoignée. Il me manda de Francfort même, qu'elle avoit agréé les livres qu'il lui avoit présentez de ma part, & il m'a écrit depuis qu'il

* M. du Vaucel, qui alloit à Rome.

qu'il est arrivé, qu'elle lui a fait l'honneur de lui écrire deux ou trois fois, & qu'elle lui parle de moi en des termes qui me font rougir. Mais ce m'est une consolation d'avoir apris par là, que V. A. S. fait quelque estime des Livres qu'il lui avoit donnez, & qu'elle les croit avantageux à l'Eglise. M. l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaise n'en ont pas jugé de même ; ou pour mieux dire ils ont pu en porter le même jugement, mais ils ont pris tellement à tâche d'irriter le Roi contre moi, qu'aiant découvert qu'on avoit fait entrer dans Rouen des balots qui étoient remplis de presque toute l'Edition de la 2 Apologie pour les Catholiques * d'un reste de la 1. & de quelques exemplaires de la lecture de l'Ecriture sainte contre le S. Mallet, ils ont fait croire à S. M. que c'étoit des livres pernicieux à l'Eglise & à l'Etat dont ces balots étoient pleins, & sur ce prétexte, on a demis de sa charge l'Intendant de la Province †: on a mis en prison un Pere de l'Oratoire * Curé dans Rouen, de très grand piété, & sept ou huit autres personnes, & je cours fortune de perdre tous ces exemplaires, ce qui n'accommoderoit pas mes affaires domestiques.

* C'est à-dire le second Tome.

† M. le Blanc.

* Le Pere du Brueil.

Il y a assurement en cela beaucoup d'in-

d'injuſtice & de dureté; mais on n'en doit rien imputer au Roi, qui a trop de bonté pour rien faire de tout cela, ſi on ne l'avoit prévenu depuis très long tems de cette fauſſe imagination, qu'il y a dans ſon Roiaume une nouvelle ſecte d'héretiques qu'on appelle Janſeniſtes, qui ſeroient capables de faire autant de mal qu'en ont fait Luther & Calvin, s'il n'emploioit toute ſon autorité & tous ſes ſoins à en arrêter le progrès. On mé fait le Chef de cette prétendue ſecte, & ſi cela étoit vrai, comme le Roi le peut croire, il n'y auroit pas lieu de s'étonner de tout ce que l'on fait contre moi, & il y a lieu d'attribuer à la clemence du Roi de ce qu'on n'en fait pas davantage. Son malheur eſt, que ſon Archevêque & ſon Confeſſeur, à qui il eſt aſſez naturel qu'il ait confiance pour les affaires de l'Egliſe, ſont des perſonnes très indignes de la créance qu'il a en eux, & qui ne penſent dans les conſeils qu'ils lui donnent, qu'à ſatisfaire leurs paſſions. C'eſt en quoi les Princes ſont les plus à plaindre. Car quelque appliqués qu'ils puiſſent être à gouverner par eux-mêmes leurs états, comme l'eſt certainement notre Roi autant & plus qu'aucun autre Prince qui ſoit aujourd'hui ſur la terre, ils ne peuvent ſavoir que par d'autres les faits particu-

ticuliers d'où dépend la justice & l'injustice de ce qu'ils font ensuite sur les rapports qu'on leur en a faits. Et si ceux en qui ils ont pris créance les trompent, c'est un grand hazard s'ils sont jamais détrompez, parce qu'il est bien rare qu'il y ait des gens assez généreux & assez desinteressés, pour vouloire dire la verité en se mettant mal avec ceux qui ont l'oreille du Prince. Ainsi, Monseigneur, quoiqu'il m'arrive, j'espere avec la grace de Dieu que je n'en murmurerai point, que je n'en imputerai rien à mon Roi, & que j'aurai toujours la même affection & la même veneration pour sa personne sacrée. Je suis d'une famille qui a toujours fait profession dans les tems les plus fâcheux, d'un zele singulier pour soutenir la cause des Rois & de la Roiauté. Je n'en ai pas dégeneré jusques ici, je n'en dégenererai pas à l'avenir: mais je suis persuadé qu'une des plus grandes marques de la fidelité d'un sujet envers son Roi, est de vouloir bien s'exposer à tout pour lui faire savoir dans des rencontres importantes, ce que tout le monde pense, & ce que personne n'ose lui dire.

Au reste V. A. S. s'est inquietée sans sujet sur le peril qu'on lui a dit que j'avois couru d'être pris; c'est une fable qui s'est répandue dans le monde, & qu'on

qu'on a diversifiée en plusieurs manieres. Tantôt c'étoit à Paris dans l'Isle de Notre Dame chez une Devote. Tantôt chez une Duchesse. Tantôt dans une autre maison, où je jouois aux échets avec un de mes amis, qui s'étant laissé prendre pour moi, m'a donné occasion de m'évader. Tantôt ç'a été en sortant de Douai. Tout cela n'a aucun fondement. Je ne vois pas pourquoi on me voudroit prendre. Je n'en ai point donné d'occasion: & je ne crois pas que S. M. y pense. Ce n'est pas qu'on n'en ait parlé à la Cour, & que plusieurs personnes n'y aient dit qu'on me cherchoit avec grand soin: mais ce fut ce qui donna occasion, à ce que l'on m'a mandé, à une personne * fort spirituelle de dire agreablement. Le Roi est trop heureux pour trouver M. Arnauld. Je crois que V. A. S. a cinq de mes nouveaux livres, trois contre le Sieur Mallet, & les deux Apologies pour les Catholiques. Il y en a encore deux qui n'etoient pas achevés d'imprimer quand on vous a donné les autres. L'un contient des *Reflexions* sur le livre d'un Ministre intitulé, *Preservatif sur le changement de Religion.* Et l'autre est *la Justification* de mon livre du *Renversement de la morale de J. C. par les erreurs des Calvinistes.* Je m'en vas les envoier à

* M. Boisleau Despreaux.

à Cologne, & je tâcherai de faire ensorte qu'on les envoie de là à V. A. S. ou par la poste ou par quelque autre commodité.

LETTRE CCXXIV.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de la Remontrance, de ses sentimens sur l'infaillibilité du Pape, & des 4. Articles du Clergé.* 12 Fevr. 1683.

NOus n'avons point reçu de vos lettres ni la semaine passée, ni celle-ci. Je vous ai écrit il y a 15. jours sur l'ouvrage que je faisois pour ma justification. La premiere partie qui tiendra un volume de vingt feuilles, de la grosseur de l'Apologie pour les Catholiques, est achevée. J'ai eu soin, autant qu'il m'a été possible, de n'y rien laisser, dont on se pût raisonnablement blesser au lieu où vous étes. Mais je vous ai marqué la necessité où je me trouvois de parler en quelques endroits selon les maximes de l'Eglise de France, parce qu'autrement il auroit fallu omettre tout ce qui peut faire de plus fortes impressions sur l'esprit du Roi. On nous auroit pu dispenser de rien dire de tout cela, si on avoit eu plus d'égard aux prieres réiterées qu'ont fait

fait de grands Evêques il y a plus de 5. ou 6. ans, d'aporter quelque remede aux maux que l'Eglise souffre par le phantôme du Jansenisme. Mais vous m'avez mandé vous même, qu'il n'y avoit guere de lieu d'esperer que l'on fît rien sur cela. Il ne nous restoit donc que de nous aider nous mêmes, puisque personne ne nous veut aider, ni faire un seul pas pour nous tirer de l'oppression sous laquelle nous gémissons depuis tant de tems. Et ainsi j'ai cru me pouvoir appliquer ces paroles d'Isaie ch. 63. que de savans Interpretes croient être une Prophetie de Judas Machabée : *Circumspexi, & non erat auxiliator ; quæsivi & non fuit qui adjuvaret. Et salvavit mihi brachium meum, & indignatio mea ipsa auxiliata est mihi.* J'espere donc qu'on sera assez équitable pour ne se point offenser de ce que je dis dans cette piece par la necessité d'une juste défense. Mais après tout, je veux bien que l'on me connoisse, & que si on a quelque bonté pour moi, elle ne soit pas fondée sur une fausse idée qu'on auroit de moi.

Grotius.

Il y a plusieurs maximes, qui sont fort autorisées dans la Cour de Rome, que je ne saurois approuver, parce qu'elles ne me paroissent conformes ni à l'Ecriture, ni à la Tradition. Et je suis

même

ne persuadé que ceux qui témoignent d'empressement de les établir, nui- plus au S. Siege qu'ils ne lui servent, ju'ils mettent par là un grand obsta- à la conversion des héretiques, & à rmer la plaie du schisme qui a enlevé : de peuples à l'Eglise. On sent ns cela à Rome, parce qu'on n'y a ıt d'héretiques à combattre, mais en nce, dans les Païs-Bas, & dans l'Al- agne, où les habiles gens ont souvent isputer contre eux, ou de vive voix par écrit, si on veut faire quelque it, il faut necessairement abandonner tes ces maximes des Théologiens de me, & se restraindre à l'infaillibilité l'Eglise universelle, & à la superiorité Pape au regard du spirituel. C'est ce 'ont fait tous les habiles Controversi- , qui ont écrit depuis Bellarmin, com- les Cardinaux du Perron & de Ri- lieu, M. Veron, & MM. de Wal- ıbourg. Et c'est par là qu'ils ont uit les Protestans à ne pouvoir plus ɔoser rien de solide à ce qu'on leur dit ır la défense de la foi Catholique. Or me semble que ce seroit avoir deux ds & deux mesures, que de vouloir 'on fût obligé d'enseigner autre chose traitant avec les Catholiques, qu'en :hant d'atirer à nous les héretiques,

comme si la foi que nous embrassons étoit differente de celle à laquelle nous les invitons. Et ne seroit-ce pas les tromper que de leur faire entendre que quand ils seront Catholiques, il leur sera libre de ne pas croire le Pape infaillible, pourvû qu'ils croient l'infaillibilité de l'Eglise universelle, si quand ils le seront devenus on les peut chicanner sur cela, & les regarder comme étant dans l'erreur, à moins qu'ils ne croient l'infaillibilité du Pape & sa puissance indirecte sur le temporel des Rois ?

Que si on est contraint d'avouer que cela ne seroit pas juste, & que ce seroit agir de mauvaise foi, je ne sai ce qu'a prétendu l'Archevêque de Gran *, quand il a condamné en des termes si forts les Articles de l'Assemblée. Car s'il a pris le contraire de ces articles pour des veritez de foi, c'est lui certainement qui est dans l'erreur, & il faudroit, si cela étoit, qu'il obligeât tous les Calvinistes de Hongrie qui se voudroient convertir, de tenir le contraire de ce que croient les Evêques de France. Or cela ne se peut soutenir. Il faut donc qu'il avoue qu'il n'y a rien contre la foi dans ces articles ; & que par consequent les Evêques de tout un Roiaume, qui ne font que proposer leurs sentimens sans condamner ceux des Evê-

* Autrement de Strigonie.

ques

ques des autres Nations, n'ont point donné sujet d'être condamnés par un Archevêque à 400. lieues d'eux, qui n'a aucun pouvoir ni aucune intendance sur l'Eglise Gallicane. Car c'est seulement dans les choses de la foi, que tous les Evêques peuvent condamner ce qui y est contraire, c'est-à-dire, les héresies par tout où elles s'élevent. J'ai peur aussi que cette censure de l'Archevêque de Gran ne donne sujet à de nouvelles brouilleries. Car j'aprends par une Gazette, que le Parlement de Paris a envoié querir les principaux de la Sorbonne, pour obliger la Faculté de dire son sentiment sur ce qu'a fait cet Archevêque.

Je me suis un peu detourné de mon sujet. Car vous écrivant sans préméditation, ne pensant pas même le faire aujourd'hui, je me laisse aller à tout ce qui me vient dans l'esprit. Je voulois donc seulement vous dire, que quoique je ne sois pas dans les sentimens qui s'enseignent communement à Rome sur les matieres dont il est parlé dans la Declaration du Clergé, cela n'empêche pas que je n'aie une passion très-sincere de maintenir jusqu'à l'effusion de mon sang les veritables & solides préeminences du S. Siege, & que je ne sois prêt de m'exposer, comme j'ai déja fait, à être persecuté pour soutenir

ce qui se feroit à Rome pour l'édification de l'Eglise & pour le soutien de l'innocence injustement opprimée. C'est ma veritable disposition. S'en accommode qui voudra. Je n'en changerai pas par complaisance pour qui que ce soit. Je suis toujours en bonne santé graces à Dieu. M. Ernest est seul avec moi, & nous nous recommandons tous deux à vos prieres, & à celles du Prieur *, en qui nous avons beaucoup de confiance, parce que nous le regardons comme un Confesseur exilé pour la verité & pour la justice.

* M. Dorat Archi-prêtre de Dax, au Diocese de Pamiers.

LETTRE CCXXV.

19. Mars 1683.

A M. DODART. *Sur la suppression de l'Année Chrétienne.*

JE suis bien aise de savoir comment est finie l'affaire d'Annonai. C'est beaucoup pour ce tems-ci que des calomnies n'aient pas eu de mauvaises suites. Car pour les calomniateurs on n'a garde de les punir. Cela seroit de mauvais exemple; & pourroit fermer des bouches qu'on est bien aise qui soient ouvertes, pour avoir occasion de tourmenter les gens de bien....

Ce 20.

Je viens à l'affaire dont vous avez bien jugé

jugé que je serois fort touché; mais que vous en puis-je dire, que des personnes si éclairées qui sont sur les lieux, ne voient bien mieux que moi? Et je ne doute point qu'ils n'aient bien consideré, que ce qu'on pouvoit dire de plus fort contre cette suppression, étoit de répresenter, qu'il n'y a guere de choses par où les Ministres retinssent plus le peuple dans le Calvinisme & l'éloignassent plus de la religion Catholique, que ce qu'on y fait le service dans une langue inconnue à la plus grande partie du peuple: & que cela est contraire à ce que dit S. Paul (1. Cor. 14.). . L'on voit par le nouveau livre de M. Brueys, part. 1. sect. 7. que tout ce qu'on peut répondre de plus raisonnable sur cela est, *que toute la consequence qu'on peut tirer des paroles de l'Apôtre est que l'on ne doit rien dire dans les assemblées des Chrétiens en langues inconnues, qui ne soit interpreté à ceux qui ne les entendent pas:* que c'est apparament ce que tous les controversistes raisonnables ont répondu à deux ou trois cens mille convertis, & ce qu'on leur a fait entendre, qu'il ne tiendroit qu'à eux qu'ils entendissent tout ce que l'on dit dans la Messe, parce qu'ils en trouveroient des traductions en langue vulgaire: que c'est à cette intention que M. Pelisson a fait

imprimer la Messe en François il y a 7. ou 8. ans, & qu'il en a fait à ses dépens de grandes largesses dans les Provinces où il y avoit le plus d'Huguenots. N'est-ce donc pas un sujet de se plaindre qu'on les a trompés, puisque l'on voit aujourd'hui que l'on veut supprimer un livre par cette raison que la Messe y est en François? Cela me semble si fort que je ne vois pas ce qu'on y pourroit répondre, si cela étoit bien representé.

Il y a une autre chose à quoi peut-être on ne songe pas: c'est qu'on n'a jamais trouvé à redire que l'on imprimât en langue vulgaire les Epitres & les Evangiles de la Messe. Cela s'est toujours vendu, & à Rome même sans le moindre empêchement. Ce seroit donc le pis aller de rimprimer l'Année Chrétienne en n'y mettant que les Epitres, les Evangiles & les collectes avec les explications de l'Epitre & de l'Evangile, & l'abregé de la vie de chaque saint. Comme ce seroit estropier cet ouvrage, ce devroit être le dernier retranchement.

On me dira qu'il n'y a rien à faire, parce que *tout est ou muet, ou assujetti au Dominant*. Mais pourquoi est-on muet au regard de ces muets qui pourroient parler au Dominant? Pourquoi ne pas travailler à ce qu'ils ne soient pas muets dans un

un si beau sujet de parler? On n'y perdroit au plus que la peine.

LETTRE CCXXVI.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle des Remontrances; du Prince de Rhinsfelds: des 4. Articles du Clergé; de quelques Sermons de Jesuites; de l'Université de Louvain; & d'une Lettre de Douai au Roi sur les 4. Articles du Clergé.* 26. Mars. 1683.

LEs Remontrances avancent fort. La 1. Partie, qui tiendra environ 20. feuilles d'impression, est faite il y a longtems. La 2. aussi est achevée; mais elle ne tiendra qu'environ huit feuilles, & je suis assez avant dans la 3. qui sera bien plus courte. La 4. ne sera pas longue aussi. Il faut prier Dieu qu'il y donne sa benediction. Si cela ne sert de rien pour nous tirer de l'oppression où nous sommes, cela pourra servir pour nous justifier devant toutes les personnes raisonnables, & toute la posterité.

Je répondrai au Prince, & lui donnerai une adresse. Il n'avoit pas encore reçu les deux derniers livres, celui contre M. le Fevre & les Reflexions *. Rien n'est plus obligeant que la lettre qu'il m'a écri-

* Sur le preservatif du Ministre Jurieu.

[illegible]; mais j'espere n'avoir pas besoin d'accepter ses offres.

On me mande de Paris, que les Docteu[illegible] de Sorbonne donneront leurs avis [illegible] censure de l'Archevêque de Gran* [illegible] nommer; qu'il y a 14. Commis[illegible] qui y travaillent, & qu'on espere [illegible] éclairciront & prouveront si bien [illegible]positions du Clergé, qu'on en sera [illegible] que cet avi[illegible] sera porté au Par[illegible]nt, en consequ[illegible]ce de quoi, sur les conclusions de M. [illegible] Procureur General le Parlement rendra Arrêt qui en ordonnera l'enregistrement, & sera fait défenses de soutenir le c[illegible]ntraire de cet avis sous de telles peines qu'il sera avisé. Voilà ce que Rome aura gagné par la Censure de cet Archevêque. Avant cela on pouvoit douter dans les païs étrangers de quel sentiment étoit la Sorbonne sur ces 4. articles, à cause des brouilleries qui y étoient arrivées à l'occasion de l'enregistrement; mais on n'aura plus garde maintenant d'en douter.

Pour votre Prophete il faudroit savoir 1. si ces prophéties sont imprimées, & en quel tems elles l'ont été. 2. Si elles sont bien claires au regard des choses qui sont passées. 3. Ce qu'elles disent pour l'avenir, outre les exploits de ce prétendu grand capitaine qui doit mettre les François

* Ou Strigonie.

çois

çois en pieces. Pour moi je n'ai guere de foi à toutes ces propheties. Et il est bien à craindre qu'il n'arrive à ceux qui s'y amuseroient, ce qui arriva au Marquis de Saluces du tems de François I. Sur ce que des Astrologues avoient prédit de grandes victoires de Charles V. sur les François, il quitta le parti de la France pour se mettre du côté de l'Empereur, & ce qu'il y gagna, est qu'il y perdit son Marquisat, qu'il ne put jamais recouvrer depuis.

Il est bon que l'on sache à Rome les excès des Jesuites sur la grace. On me mande de Liege que celui qui prêche à la cathedrale a tâché d'établir pour des verités incontestables, *Que Dieu ne veut pas seulement generalement sauver tous les hommes, sans en excepter aucun; mais qu'il le vouloit aussi cordialement & efficacement de soi-même; qu'il étoit en notre puissance de nous sauver, & que le salut étoit dans nos mains; que Dieu faisoit tout ce qu'il a à faire de son côté, qu'il ne restoit plus rien sinon que notre volonté le fît aussi; que Dieu donne toujours sa grace &c.* A la fin il enseigna au peuple de dire tous les jours au soir pour action de graces: *Mon Dieu, je vous remercie d'avoir mis mon salut dans mes mains.*

Un autre Jesuite prêchant à Bruxelles

a entretenu son auditoire de cette Fable: *Que N. S. s'étoit apparu à un bon homme, portant un sac si pesant qu'il étoit tout en sueur de le porter : & que ce bon homme lui aiant demandé ce que c'étoit, il lui avoit répondu que ce sac étoit plein de ses graces, & qu'il ne s'en pouvoit decharger, parce que presque personne n'étoit disposé à les recevoir.* A quoi un des Auditeurs dit, que c'est que *les graces des bonnes dispositions* n'étoient pas dans le sac. Car si elles y eussent été, elles lui eussent donné moien de se décharger des autres.

MM. de Louvain ont un deputé en Espagne qui a mandé que Monterei leur est fort opposé, mais que le Cardinal Mellini les protege fort. Je ne crois pas que l'on puisse faire de plus grande plaie à l'Eglise, que d'abandonner cette Université à la fureur de ses ennemis. Car je ne pense pas qu'il y en aie aucune dans l'Europe, où il y ait tant de piété.

On m'a envoié la lettre que l'Université de Douai a écrite au Roi. Elle roule le tout sur ce que la doctrine des 4. articles a été toujours regardée comme erronée dans ce païs-là, & qu'ils ne la peuvent pas enseigner contre leur conscience, ne la croiant pas vraie. Mais ils y ajoutent cette raison : *Qu'ils ne voient pas com-*

comment ils pourroient sans la croiance de l'infaillibilité du Pape résister dorenavant aux insultes que leur font les Jansenistes, leur reprochant que la doctrine de Jansenius n'a pas été condamnée par un Concile géneral, mais seulement par des Papes sujets à manquer. Ce qui est un grand mensonge, puisqu'on ne trouvera jamais rien de semblable dans tous les livres & écrits des prétendus Jansenistes. Et il n'est pas même possible qu'ils se soient servis de cette raison. Car étant toujours demeurez d'accord de ce qui regarde la foi, c'est-à-dire, de la condamnation des propositions en elles mêmes, ils n'ont pû alleguer sur cela que les Papes qui les avoient condamnées, étoient sujets à manquer; ce qui n'auroit pû être objecté que par des personnes qui les auroient voulu soutenir comme véritables. Et pour ce qui est de la question du fait de Jansenius, à laquelle s'est reduit toute cette contestation, ils n'ont eu garde de dire qu'elle n'avoit pas été décidée par un Concile géneral, puisqu'ils ont soutenu après les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, que les Conciles géneraux ne sont point infaillibles, non plus que le Pape, dans ces sortes de questions. Vous aurez pû voir cette lettre:

car cette Univerſité n'aura pas manqué de l'envoier à Rome.

Ils ſupoſent encore faux dans cette lettre, quand ils diſent qu'on a toujours tenu dans les Païs-bas pour des opinions erronnées, celles qui choquent la primauté abſolue & l'infaillibilité du Souverain Pontife. Car pour l'*infaillibilité*, Adrien VI. Docteur de Louvain l'a combatue dans des livres qu'il a fait rimprimer à Rome étant Pape, ſans avoir rien changé ſur ce point. Et pour la *primauté abſolue*, les Conſeils ſouverains de Brabant & de Malines ſont dans les mêmes ſentimens que les Parlemens de France pour la reception des Bulles & Decrets de Rome, qu'ils ſoutiennent avoir beſoin pour être publiés du *Placet* du Roi; ce qui ne s'accorde pas avec la *primauté abſolue*. Mes recommandations, s'il vous plaît, au bon Prieur. J'ai bien de la confiance en ſes prieres. Je le ſupplie de recommander à Dieu les Remontrances, & je vous en ſupplie auſſi. La derniere partie regardera les *Conſiderations* que je ſuis reſolu d'avouer.

LET-

LETTRE CCXXVII. †

† Cette Lettre a été imprimée & publiée dans le tems.

A MM. le Recteur & les Docteurs de l'Université de Douai. Sur leur lettre au Roi touchant les 4. articles du Clergé.

MESSIEURS

J'Ai vu la lettre que vous avez écrite au Roi, pour vous excuser d'enseigner les quatre Articles de la Déclaration du Clergé de France. Je n'entre point dans la discussion des autres raisons que vous apportez, pour ne le pas faire. Mais il y en a une, qui regarde tous les Disciples de S. Augustin, dont je tiens à honneur d'être, sur laquelle je vous supplie de me satisfaire. Car quelque desir que vous aiez de porter sa Majesté à ne vous pas obliger d'obéir en une chose que vous croiez ne pouvoir faire sans blesser votre conscience, il ne vous est pas permis d'y emploier un fait faux, & que vous jugerez vous mêmes, après l'avoir bien consideré, ne pouvoir être excusé de calomnie.

30 Mars, 1683.

C'est ce que vous dites en parlant de l'infaillibilité du Pape:

Ils ne voient pas comme ils pourront sans cette croiance resister dorenavant aux in-

sultes que leur font les Jansenistes, leur reprochant que la doctrine de Jansenius n'a pas été condamnée par un Concile général, mais seulement par des Papes sujets à manquer.

Je ne vous fais point de procès, Messieurs, sur le mot de *Jansenistes*; quoique le Roi ait défendu de s'en servir depuis que vous étes ses sujets, par son arrêt de l'an 1668. lors de la paix de l'Eglise. Mais vous devez entendre par là les Disciples de S. Augustin, à qui les Jesuites ont donné ce nom, pour les rendre odieux, & les faire passer pour une secte d'hérétiques. Or je vous soutiens, Messieurs, que vous ne trouverez point dans tous leurs livres, ni qu'ils se soient jamais servis de la raison dont vous dites qu'ils se servent pour vous faire *insulte*, ni qu'ils aient pu s'en servir.

Car cette proposition, *La doctrine de Jansenius a été condamnée par deux Papes*, comprend deux choses. L'une qu'une certaine doctrine, savoir celle des V. Propositions, a été condamnée par Innocent X. & Alexandre VII. L'autre que la doctrine condamnée de ces V. Propositions a été enseignée par Jansenius, comme ces deux Papes l'ont cru, & comme ce dernier l'a assuré.

Et

Et c'eſt ce qui peut former deux queſtions :

L'une de droit : Si ces V. Propoſitions ont été bien condamnées, & ſi elles ſont héretiques, comme ces deux Papes l'ont declaré par leurs Bulles.

L'autre de fait : Si cette doctrine héretique des V. Propoſitions a été effectivement enſeignée par Janſenius.

Or il eſt conſtant que les prétendus-Janſeniſtes n'ont fait aucun procès ſur la premiere queſtion ; puiſqu'ils ont déclaré cent fois, qu'ils recevoient la condamnation des V. Propoſitions en elles-mêmes, & qu'ils les condamnoient ſincerement & de bonne foi dans tous les ſens héretiques, dans leſquels l'Egliſe les avoit condamnées : quoiqu'ils aient quelquefois ajoûté, & avec raiſon, que certainement elles n'avoient point été condamnées dans le ſens de la grace efficace par elle-même, neceſſaire à toute action de pieté, ni dans celui de la prédeſtination gratuite. Et c'eſt de quoi il faut bien, Meſſieurs, que vous demeuriez d'accord ; puiſque l'an 1645. depuis la publication du livre de Mr. Janſenius, vous vous étes obligez de nouveau à ſoutenir la doctrine de votre Cenſure contre Leſſius, laquelle a été auſſi examinée à Rome avec celle de Louvain il

y a quatre ou cinq ans, ſans qu'on y ait rien trouvé à redire.

On ne pourroit donc ſans calomnie imputer aux prétendus-Janſeniſtes de ne vouloir pas ſe ſoumettre à la condamnation des V. Propoſitions, & d'en donner pour raiſon *qu'elle n'a pas été faite par un Concile géneral, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Et par conſequent il faudroit que ce fût ſur la 2. queſtion, qui regarde l'attribution des V. Propoſitions au livre de Janſenius. Car il eſt vrai qu'ils n'ont pu demeurer d'accord que Janſenius eût enſeigné la doctrine héretique des V. Propoſitions; parce qu'aiant lu ſon livre avec ſoin, ils n'y ont trouvé ſur la matiere de ces Propoſitions que la même doctrine de la néceſſité de la grace efficace par elle même pour toutes les actions de pieté, & de la predeſtination gratuite, qui ſe trouve dans votre Cenſure de 1588. auſſi bien que dans celle de MM. de Louvain, & dans la Juſtification de leur Cenſure.

Mais il n'eſt point vrai qu'ils aient dit ſur cela qu'ils n'étoient pas obligés de ſe ſoumettre à la décision touchant ce fait, *à cauſe qu'elle n'avoit pas été faite par un Concile géneral, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Car

Car ils ont soutenu, au contraire, que les Conciles géneraux n'étoient point infaillibles sur ces *questions de Fait*, non plus que les Papes; & ils l'ont prouvé par les Auteurs même les plus attachez à l'infaillibilité du Pape, comme les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Palavicin.

Rien donc, Messieurs, n'est plus mal fondé que ces *insultes* & ces *reproches*, que vous dites dans cette lettre au Roi que vous font les Jansenistes, étant plus clair que le jour qu'ils n'ont dit, ni pu dire ce que vous leur faites dire. Desorte qu'il faut que ce soit une calomnie prise des libelles des Jesuites qui en sont pleins, ou que les Jesuites, incorporés dans votre Université, vous ont inspirée, pour se vanger de ce qu'on a autrefois traité d'héresie ce qu'ils avoient soutenu par des Theses publiques dans leur College de Clermont, au mois de Decembre 1661. *Que le Pape avoit la même infaillibilité que Jesus-Christ* DANS LES QUESTIONS DE FAIT, *aussi bien que dans celles de Droit; & qu'ainsi on pouvoit, & on devoit croire de foi divine que les V. Propositions condamnées sont dans le livre de Jansenius.*

Mais cela ne donnoit pas lieu, à ceux qui combattoient cette héresie, de

de dire que la raison à qui faisoit qu'ils n'étoient pas obligés de croire d'aucune foi ni divine ni humaine que les V. Propositions condamnées sont dans le livre de Jansenius, étoit que cela n'avoit pas été decidé par un Concile géneral, mais par des Papes sujets à faillir; puisqu'ils soutenoient avec tous les Théologiens, qu'en matiere de faits non revelés, à moins qu'ils ne fussent notoires d'eux-mêmes, on n'étoit pas obligé de les croire, quelque autorité qui les decidât, quand ce seroit celle du Concile géneral.

Vous voiez donc, Messieurs, qu'il n'est pas possible qu'ils aient opposé l'autorité du Concile géneral, comme étant seul infaillible, à celle des Papes, comme étant sujets à manquer, pour se dispenser de croire ce qu'ils n'auroient pas voulu croire, & ce qu'on auroit voulu qu'ils crussent. Et c'est pourquoi aussi vous ne trouverez rien de semblable dans tous les livres qui ont été faits en France sur le sujet du Formulaire, qui a été l'occasion de toutes les contestations depuis la Bulle d'Innocent X.

Que s'il y a parmi vous de prétendus-Jansenistes, que nous ne connoissons pas, qui parlent autrement que nous n'avons jamais parlé sur les decisions des Pa-

Papes Innocent & Alexandre, tant au regard du droit que du fait, & qui vous ont fait les *insultes* & les *reproches* dont vous parlez dans votre lettre, il est de la justice que vous les nommiez, afin que sa Majesté ne soit pas trompée, en nous prenant sur votre parole pour des gens sans sincerité & sans foi. Car il faudroit que nous fussions tels, si ce que vous dites étoit vrai à notre égard; puisqu'aiant d'une part protesté cent fois que nous condamnons les V. Propositions avec toute sorte de sincerité, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées, nous aurions de l'autre refusé de les condamner, parce qu'elles ne l'auroient pas été *par un Concile general, mais par des Papes sujets à manquer.*

Voilà sur quoi, Messieurs, on vous supplie de donner quelque éclaircissement au public, afin qu'on ne puisse prendre une si mauvaise opinion de nous sur cet endroit de votre lettre qui court dans le monde, quoi qu'elle ne soit pas imprimée, Je suis, &c.

PROJET

De Reponse à la Lettre du P. Jobert Jesuite, pour le Prince Ernest de Hesse-Rhinsfels. Sur la protection qu'il accordoit à ceux que l'on décrioit sous le nom de Jansenistes.

J'Ai reçu, M. R. P. la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 8. Fevrier, à laquelle j'aurois souhaitté que mes occupations m'eussent permis de répondre plus promptement. J'ai pris en bonne part tout ce que vous me dites pour me détromper de la trop bonne opinion que vous croiez que j'ai de ceux que l'on continue de décrier sous le nom de Jansenistes, & j'y ai fait reflexion avec tout le soin & toute l'application qu'il m'a été possible. Après quoi je m'assure, M. R. P. que vous trouverez bon aussi que je vous marque ce qui m'a empêché de changer de sentiment, & d'entrer dans les vues que vous me proposez. Vous supposez dans toute votre lettre que ces prétendus Jansenistes sont des hérétiques declarés & reconnus pour tels par toute l'Eglise, & dont les erreurs, les artifices & les fourberies méritent qu'on les compare

pare à Luther & à Calvin, & aux autres hérésiarques des derniers tems, & même à ceux des premiers siécles de l'Eglise. C'est ce que vous avancez comme un principe dont il ne seroit pas permis de douter.

J'avoue que si j'avois d'eux ce sentiment, & que j'en fusse aussi persuadé que vous temoignez l'être, j'aurois grand tort de ne les pas condamner avec la même force que vous faites. Mais c'est de quoi il s'agit, M. R. P. & bien loin de le supposer, comme une chose claire & non contestée, c'est ce qu'il falloit montrer par des preuves solides & par de bonnes raisons; ce que je ne trouve point que vous aiez fait en aucun endroit de votre lettre. Vous n'avez point d'autre fondement d'une accusation si atroce, comme il paroît par votre lettre, sinon que vous prétendez que ces Theologiens ne condamnent pas sincerement les cinq propositions, & qu'ils en soutiennent toujours les erreurs, quoiqu'en apparence ils temoignent les rejetter. Mais, M. R. P. comment pouvez-vous leur imputer une disposition si criminelle, après qu'ils ont tant de fois declaré, qu'ils condamnoient ces propositions dans tous les sens auxquels les Papes & l'Eglise les ont condamnées? Ce n'est pas,

à vous dire le vrai, que ces propositions étant équivoques & ambigues, il me semble qu'il étoit necessaire de les distinguer & de les reduire à un sens clair & précis avant que de les definir & de les condamner, selon cette regle de l'equité & de la raison naturelle: *Æquivoca prius distinguenda, quàm definienda*, qui est ce que leurs Docteurs deputez à Rome avoient demandé avec tant d'instance dans leur fameux Ecrit à trois colomnes, qu'ils presenterent au Pape.

Cependant parce que ces propositions sont conçues en des termes durs & odieux & qui portent plus naturellement à un sens mauvais & erroné, ces mêmes Theologiens ont eu tant de respect & de déférence pour l'autorité du S. Siege qui les a condamnées, qu'ils se sont soumis à son jugement, & ont declaré qu'ils les condamnoient, sans pretendre les pouvoir jamais soutenir sous quelque pretexte que ce soit, se reduisant uniquement à defendre, comme ils avoient toujours fait, le dogme de la Predestination gratuite & de la grace efficace, enseigné par S. Augustin & par l'Ecole de S. Thomas, auquel dogme il est certain que les Papes n'ont donné aucune atteinte en condamnant les

les cinq propositions, mais qui a été au contraire expressément excepté de cette condamnation par les declarations que ces Papes en ont faites en diverses occasions, & par le consentement de toute l'Eglise. C'est ainsi qu'ils ont parlé dans tous leurs Ecrits qui ont paru depuis les Constitutions. Ce qui obligea les Evêques de l'Assemblée de 1660. & 1661. dans une lettre au Pape qui ne leur est point dailleurs favorable, de reconnoître, qu'ils donnoient un sens Catholique à toutes les paroles de Jansenius, par lesquelles on prétendoit montrer que ce Prelat avoit enseigné les erreurs des cinq propositions: *Solertes sibi videri volunt, omnia verba Jansenii ad aliquem sensum Catholicum futiliter detorquentes*. Vous savez aussi qu'en 1663. ils envoierent à Rome une declaration de leurs sentimens en cinq articles, ensuite des conferences tenues entre les Sieurs de la Lane & Girard & le R. P. Ferrier, en presence de M. l'Evêque de Comminges, qui l'est aujourd'hui de Tournai; & que ces articles furent reconnus si orthodoxes, que le Pape dans le Bref qu'il en écrivit ensuite aux Evêques de France dit d'eux: *Ad saniorem doctrinam inducti*. Enfin ç'a été sur ce même fondement qu'en 1669. on acommoda l'affaire des IV. Evêques ensuite de

la

la lettre de XIX. des plus celebres & des plus habiles Prelats du Roiaume qui s'étoient joints à eux, après qu'on eût reconnu que leur doctrine étoit aussi saine & orthodoxe, que leur vie étoit digne de louange & en édification à toute l'Eglise. Non seulement ces Théologiens ont declaré clairement quelle étoit leur créance sur ces matieres; ils ont encore temoigné qu'ils étoient prêts d'en rendre compte toutes les fois qu'ils en seroient requis, ou qu'on voudroit les en interroger juridiquement. Ils ont encore fait plus que cela; car ils ont réduit leurs adversaires à ne pouvoir marquer en termes clairs & précis le dogme erroné qu'on les accuse de soutenir, ou si quelqu'un l'a voulu faire, comme lors qu'on a dit qu'il consistoit dans une grace nécessitante qui ôte toute indifference à la volonté, ils l'ont aussi-tôt rejetté & condamné, se renfermant uniquement, comme je l'ai déja marqué, dans la défense de la grace efficace, ainsi qu'elle est enseignée par S. Augustin & par toute l'Ecole de S. Thomas.

En verité, M. R. P. on n'a pas droit de soupçonner de fourberie & d'artifice des gens qui agissent, & qui parlent de la sorte depuis plus de 30. ans, sur tout si l'on considere qu'ils font une profession

par-

iculiere de condamner toutes ſortes de
ıſonges, ſelon la doctrine de S. Auguſ-
qu'ils prennent pour leur maitre, &
:ls ont combattu, comme vous le re-
ıoiſſez, la doctrine des equivoques,
dans les premiers auteurs qui l'ont
ıcée, que dans ceux de votre Societé
l'ont plus ouvertement ſoutenue &
ignée. Permettez moi de vous dire
S. Gregoire Pape, qu'en rejettant des
'eſſions de foi & des declarations auſſi
'eſſes que celles que j'ai raportées, ce
: pas ôter l'héreſie de l'Egliſe, mais
: l'introduire & l'autoriſer, puis qu'il
a perſonne dont la foi puiſſe être en
té contre des ſoupçons ſi malins & des
ıſations ſi temeraires.

›e plus quel raport y a-t-il entre la
luite de ces Théologiens & celle de
'in & de Luther, de Neſtorius,
:ıtychès & des autres, à qui vous ne
s pas difficulté de les comparer? On
ıamais été en peine de marquer à ces
ſiarques quelle étoit leur erreur. Ou
ont eux-mêmes exprimée clairement,
ı quelques-uns l'ont dabord degui-
il a été facile de les en convaincre en
propoſant la verité Catholique qu'on
ccuſoit de combatre, & les obligeant
a confeſſer ou de la nier. C'eſt ici
le contraire, comme je l'ai déja ob-
ſervé.

servé. Ces Théologiens déclarent ouvertement ce qu'ils croient, & on le trouve si orthodoxe que leurs propres adversaires n'osent le combattre; & ces mêmes adversaires ne sauroient marquer en termes clairs & précis l'erreur qu'ils leur attribuent, ni la verité Catholique qui lui est opposée, qu'en même tems ces Théologiens ne declarent qu'ils rejettent cette erreur, & qu'ils embrassent cette verité. Que sera-ce donc, M. R. P. si à ces differences qui ruinent absolument la comparaison si odieuse que vous faites de ces Théologiens avec les nouveaux & les anciens héresiarques, on en ajoute encore une qui est comme le sceau de toutes les autres, savoir que nonobstant toutes les traverses & les mauvais traitemens qu'ils souffrent depuis si long-tems, ils sont toujours demeurés inviolablement attachés à la communion de l'Eglise & soumis à son autorité, sans avoir jamais pensé à se diviser & à faire schisme, qui est ce qu'ont fait tous les héresiarques. Mais non seulement ils persistent avec une fidelité & une soumission inviolable dans la communion de l'Eglise; ils l'ont encore défendue & continuent de la defendre par leurs doctes ouvrages contre les héretiques: & les seuls livres de la Perpetuité de la foi touchant l'Eucharistie, dans lesquels ils ont

ont fait triompher avec tant d'avantage la doctrine Catholique de l'hérésie des Calvinistes en un point qui fait aujourd'hui le principal obstacle au retour de ces heretiques dans le sein de l'Eglise, sont une preuve très-claire & très-autentique de la sincerité de leur foi & de la grandeur de leur zèle.

Il faut outre cela reconnoitre qu'ils ont été des premiers à défendre la pureté de la Morale Chrétienne contre la doctrine relâchée de plusieurs nouveaux Casuistes, & quoiqu'ils ne soient pas les seuls qui les aient combattus, comme vous l'observez dans votre lettre, il n'y en a point neanmoins qui se soient tant signalés qu'eux. Je ne dis rien maintenant de ce grand nombre de traductions des SS. PP. & des autres livres de pieté dont ils ont enrichi l'Eglise pour l'instruction & l'edification des fidelles. Ce que je considere encore davantage, c'est que leur conduite répond à leur doctrine, & qu'on leur voit pratiquer ce qu'ils enseignent aux autres. Sur quoi je vous ai raporté les exemples de MM. d'Alet & de Pamiers, qu'on sait avoir été regardés comme leurs protecteurs & leurs chefs, auxquels j'ai encore ajouté M. Arnauld.

Vous me repondez que c'est que je ne vois les choses que de loin, & que je ne

sai

fai pas toute la cabale qu'il y a eue pour obliger le Pape à leur écrire des Brefs obligeans, dont ils se sont ensuite prévalus, pour faire croire que le Pape approuvoit generalement leur conduite, lorsqu'il ne leur repondoit que sur une *protestation particuliere qu'ils lui faisoient d'être soumis à ses decisions*. Il n'y a qu'à lire leurs lettres au Pape & les Brefs de S. S. pour reconnoître qu'il y a en cela autre chose que ce que vous marquez, & que ce qui s'est fait en cette rencontre, n'a nul raport avec les lettres de Luther au Pape, & les Brefs qu' Erasme a mis à la tête de ses ouvrages, qui sont des exemples qui certainement ne devoient point être allegués sur ce sujet. Mais de plus, M. R. P. ce n'est pas seulement par ces Brefs qu'il faut juger de la sainteté de M. d'Alet & de M. de Pamiers, pour ne rien dire maintenant de M. Arnauld: c'est par la voix publique qui les a canonisés de leur vivant & qui les canonise encore après leur mort. C'est par 30. & 40. années d'Episcopat, passés dans une application continuelle à remplir tous les devoirs de leur ministere; c'est par leur sollicitude pastorale à retablir la discipline dans leur Clergé & à réformer les mœurs de leurs Diocésains; c'est par leur désinteressement, leur éloignement de tout feinte, leur zèle, leur cha-

charité, & par toutes les autres vertus episcopales qui ont éclaté dans tout le cours de leur vie. C'est enfin par cette generosité intrepide avec laquelle ils ont defendu le droit & la liberté de leurs Eglises, en une cause qui est encore pendante & indecise devant le S. Siege, & dans laquelle ils ont mérité l'aprobation & les louanges de N. S. P. le Pape Innocent XI. Dieu aiant permis que ces deux pieux Evêques, qu'on avoit voulu faire passer pour peu soumis à l'autorité du S. Siege dans l'affaire du prétendu Jansenisme, soient morts, pour ainsi dire, entre les bras & dans le sein de l'Eglise Romaine, & avec les marques les plus expresses de sa communion.

Ce sont, M. R. P, ces considérations, qui m'ont fait entrer dans les sentimens où je suis touchant ceux que vous apellez Jansenistes. Vous dites que je n'en serois pas venu là, si je n'avois lu leurs livres. Je le veux croire comme vous le dites, & de plus je m'assure que quiconque les lira sans préocupation & dans le seul amour de la verité, comme je crois l'avoir fait, en tirera le même fruit que moi; & c'est aparemment pour cela qu'on a tant de soin de défendre cette lecture à ceux qu'on a prevenus contr'eux. Ce n'est pas néanmoins par la seule lecture de leurs ouvrages que j'ai été persuadé de leur innocen-

ce & de l'injustice des accusations que l'on publie contr'eux. Je l'ai été aussi par la lecture des réponses qu'on y a faites & des Ecrits de leurs adversaires, dans lesquels j'avoue que je n'ai presque rien trouvé qui m'ait contenté, tant ils m'ont paru foibles, & souvent pleins de déguisement, d'aigreur & de passion.

Mais une preuve, dites-vous, qu'on est bien convaincu en France que le Jansenisme est une veritable hérésie, c'est que lorsqu'on a representé au Clergé que ce qu'ils ont fait dans leurs quatre propositions pourroit donner atteinte à la condamnation des Jansenistes, ils ont dit hautement que c'est à tort qu'on le leur reprochoit, puisque la sentence du Pape avoit été reçue de toute l'Eglise. Cette réponse que vous attribuez à toute l'Assemblée, & qui n'est apparamment tout au plus que de quelques deputez, prouve seulement, que la condamnation des cinq propositions a été reçue de toute l'Eglise; mais elle ne prouve nullement qu'il y ait une secte de personnes repandues dans le Roiaume qui les soutiennent. On accorde donc, si vous voulez, qu'il y a materiellement une hérésie appellée Jansenisme, entendant par là les erreurs des cinq propositions attribuées à Jansenius & condamnées par les Papes & par l'Eglise. Mais

on nie qu'il y ait une ſecte d'héretiques Janſeniſtes qui défendent & ſoutiennent ces erreurs des cinq propoſitions. Quelque perquiſition qu'on ait faite juſques ici, dans les diocéſes mêmes, dont les Evêques étoient prévenus & animez pour cela, il a été impoſſible juſqu'à preſent de découvrir une ſeule perſonne qu'on ait convaincue de croire ou d'avoir ſoutenu & enſeigné ces erreurs. Vous ſavez ſans doute le temoignage que M. l'Evêque de Tournai a rendu là deſſus il y a près de 20. ans, dans ſes Lettres au Pape & au Roi. Ce qui ſe confirme encore par la lettre des 19. Prelats au Pape Clement IX. enſuite de laquelle ſe fit l'accommodement de l'affaire des quatre Evêques. Il eſt vrai qu'on n'a pas ceſſé depuis ce tems-là de repandre les mêmes bruits, & de faire les mêmes accuſations contre les prétendus Janſeniſtes. On a même depuis quelque tems banni & empriſonné plus de gens ſous ce prétexte, qu'on n'avoit fait dans la plus grande chaleur des diſputes, comme vous le marquez dans votre lettre, où vous prétendez que cela vient de ce que l'on découvre tous les jours les funeſtes effets de leur cabale, & de ce que le Roi a reconnu une infinité de choſes qu'ils ont faites préjudiciables à la Religion & à l'Etat. Mais tout le

monde fait assez qu'il y a d'autres motifs de ces exils & de ces emprisonnemens que le prétendu Jansenisme ; & quoique vous en disiez, le public n'est nullement persuadé que toutes ces personnes, que l'on conduit à la Bastille, qu'on chasse de leurs emplois, & qu'on relegue par des lettres de cachet, soient heretiques & des gens pernicieux à la Religion & à l'Etat. Ce sont la plupart des Curez, des Prêtres & des Religieux d'une vie exemplaire, qui sont non seulement dans la Communion, mais dans l'estime & l'aprobation particuliere de leurs Evêques. On sait aussi que ce qui se fait contre ces personnes n'est point gouté & aprouvé du Pape, ni dans la Cour de Rome. On ne garde envers eux aucune forme de justice. Tout se fait par des lettres de cachet, & par l'autorité du Prince, sans que l'Eglise y ait aucune part ; ce qui porte plus naturellement à croire, que ce sont des personnes calomniées qui souffrent pour la justice, que non pas des criminels qui aient mérité ces châtimens.

Ce n'est pas, comme vous savez, la premiere fois, que des Princes même Catholiques mal informés & surpris par ceux à qui ils se confioient, se sont portés à persecuter des personnes innocentes & très-Catholiques. C'est pourquoi ce que

que vous dites sur ce sujet afin de disculper vos freres, & en particulier le R. P. de la Chaise, ne satisfait pas, puisque ce n'est pas assez qu'ils n'aient point su en particulier qui sont ceux qu'on a depuis peu emprisonnés ou bannis par le prétexte du Jansenisme, s'il est vrai que ce soient eux qui continuent à faire entendre au Roi que ce Jansenisme est une herésie dangereuse, qui a grand nombre de Sectateurs, contre lesquels il faut emploier les plus rigoureux châtimens pour les exterminer.

Enfin vous alleguez que ces Theologiens, sous pretexte de se defendre, publient des libelles sanglans contre tous ceux qui n'aprouvent pas leur doctrine, sans épargner ni le caractere des Prelats, ni la majesté des Princes; & vous marquez pour exemple de ces libelles, ceux qu'ils ont fait pour la defense du Nouveau Testament de Mons & du Miroir de pieté. Il ne seroit pas juste, M. R. P. de rendre les prétendus Jansenistes responsables de tous les libelles qui ont été faits pour leur défense. Il peut y en avoir auxquels ils n'ont point eu de part, & qu'ils desavoueroient, s'ils en étoient interrogés. Pour moi je vous déclare que je n'ai point vu de ces sortes de libelles que vous marquez. Les livres que j'ai vus pour la

defenſe du Nouveau Teſtament de Mons, bien loin d'avoir ce caractere que vous leur donnez, m'ont paru très-beaux, très-ſolides & très-édifians. Pour le Miroir de pieté, j'ai ſu que c'eſt un ouvrage qui n'a pas été generalement aprouvé de tous ceux que vous apellez Janſeniſtes. Vous pouvez voir toutefois par la cenſure que M. l'Evéque de Grenoble a cru en devoir faire, qu'il ne contient dans le fond qu'une doctrine orthodoxe, quoiqu'il y ait des choſes propoſées d'une maniere un peu dure, & qu'il ne falloit peut-étre pas mettre dans un livre en langue vulgaire, qui devoit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes. Que ſi l'on a fait des libelles pour la defenſe de cet ouvrage, qui paroiſſent emportés & peu reſpectueux envers les Prelats qui l'ont cenſuré, on n'a pas droit de les imputer aux prétendus Janſeniſtes, d'autant plus que dans ces libelles même il y a des pieces qui marquent expreſſément qu'ils n'y ont point eu de part.

Voilà, M. R. P. ce que j'ai cru devoir repondre à votre lettre. J'aurois pû ajouter encore pluſieurs choſes; mais cette reponſe n'eſt deja que trop longue. Au reſte vous me faites juſtice en temoignant que vous etes pleinement perſuadé de la ſincérite de ma foi, & de ma parfaite ſoumiſſion

miſſion pour l'Egliſe & pour ſes déciſions. Comme Dieu m'a fait la grace d'y rentrer par la ſeule vue de la verité qu'il m'a fait connoître, ſans qu'aucun reſpect humain m'y ait porté, ou m'ait empêché de quitter la ſecte dans laquelle j'avois été elevé, c'eſt auſſi ce même amour de la verité qui m'a engagé à m'éclaircir des diſputes qui s'y agitent depuis ſi longtems entre les Theologiens; & c'eſt à quoi m'a ſervi le peu de talent que Dieu m'a donné pour l'étude & pour les livres. Je ſouhaitte que ce que je vous ai repreſenté, faſſe impreſſion dans votre eſprit, & vous porte à vous éclaircir de la verité. Mais après tout, quand cela n'arriveroit pas, je ſai que c'eſt un des effets de la miſere des hommes & des tenebres de cette vie, que d'être partagez de ſentimens ſur ces ſortes de faits, en quoi la charité & l'amour de la paix veulent qu'on ſe ſuporte les uns les autres. Ainſi quoiqu'il arrive à cet égard, ſoiez, je vous prie, perſuadé que je conſerverai toujours pour vous & pour votre Compagnie les mêmes ſentimens & la même affection que j'ai eu juſques ici. Je ſuis.

LETTRE CCXXVIII.

7 Avril. 1683. A *Mad.* DE FONTPERTUIS. *En la consolant sur sa maladie; il lui donne des regles de conduite, sur ses abstinences & ses austeritez indiscretes.*

JE n'ai osé, Madame, vous écrire à vous même dans l'inquietude où m'avoit mis la nouvelle de votre maladie. Je me suis contenté d'en ecrire à M. de B. qui étant toute pleine d'esperance, avoit un peu diminué par ce qu'elle nous mandoit, la fraieur que nous donnoient les autres lettres. Celles que nous reçûmes hier, nous laissent encore dans une très grande peine, vos douleurs n'étant pas cessées, mais étant seulement moindres que les extrêmes que vous avez ressenties dabord, & n'étant pas continuelles comme ces premieres. On ne peut, Madame, qu'on ne soit sensiblement touché de vous savoir en cet état, & ce qui augmente ma peine est que j'ai lieu decroire que j'en suis en partie cause; la bonté que vous avez pour vos amis vous aiant fait oublier ce que vous devez à votre propre conservation pour leur rendre service, quelque priere que j'aie pu vous faire de vous ménager davantage. Mais je ne puis vous dissimu-

ler que tous nos amis se plaignent, que vous vous étes tuée par des austéritez & des abstinences indiscretes, & que c'est ce qui leur fait apprehender que votre corps n'en soit tellement affoibli qu'il soit bien difficile de le réparer. Ils s'en prennent presque à moi, de ce que je ne vous ai pas assez fait comprendre que ces excès ne sont point agréables à Dieu. Et ils m'en veulent rendre responsable pour l'avenir, si je ne vous oblige à être plus docile, & à ne vous plus laisser emporter à votre zele, mais à faire exactement tout ce qu'on vous ordonnera, non seulement pendant la maladie, mais aussi pendant la santé. Que je m'estimerois heureux s'il n'y avoit plus que cela à faire, & que Dieu nous eût ôté de l'inquiétude où nous sommes! Il le faut esperer de sa bonté, & qu'aiant égard à notre foiblesse, il ne nous ôtera pas tout ce qui nous reste d'appui & de consolation sur la terre. C'est ce que je lui demande dans tous les sacrifices que je lui offre, quoi qu'indigne, que sa misericorde l'emporte sur sa justice, & qu'il cesse un peu d'appesantir sa main sur nous, comme il a fait depuis quelque tems. Aidez nous, Madame, à nous faire obtenir l'effet de nos prieres en y joignant les vôtres dans la vue des personnes que la nature & la charité vous enga-

gent de servir, & méme pour avoir du tems de reparer en cette vie les fautes de vos indiscretions passées, par une conduite plus sage & un zele plus reglé. Si je n'étois bien persuadé que nous n'aimez pas qu'on vous flatte, je ne vous parlerois pas d'une maniere qui poura paroître dure en un tems où il sembleroit qu'on ne devroit penser qu'à vous plaindre, & à vous consoler dans le lit de la douleur où N. S. vous a réduite. Mais je ne doute pas que ce qui peut contribuer à la santé de votre ame, qui sera d'autant plus saine qu'elle sera plus humiliée dans la vue de ses imperfections & de ses ténebres, ne vous soit plus cher que ce qui poura servir au retablissement de la santé de votre corps. Vous savez dailleurs de quelle source procede la liberté que je prens de vous faire ces reprimandes. Dieu nous a unis, ma très chere sœur, par le lien d'une charité indissoluble pour la vie & pour la mort. Jettons-nous entre ses bras, & le laissons disposer de nous comme il lui plaira. Aions seulement soin de ne le poin tenter, en nous réduisant aux regles com munes de la prudence chretienne. Je su tout à vous.

LETTRE CCXXIX.

A Mad. DE FONTPERTUIS. *Sur sa rechute; la perte que feroient ses amis, si Dieu la retiroit du monde; & sur les études de M. son Fils.* 3 Mai. 1683.

NOus avons eu une extrême joie, Madame, de ce que Dieu vous a retiré des portes de la mort pour vous rendre à votre enfant, à votre famille, à vos amis & à l'Eglise. Mais cette joie a été troublée par la facheuse nouvelle de votre rechute, que nous aprenons presentement. Je n'ai point cessé depuis ce tems là de prier Dieu qu'il vous conserve, & je ne crois pas que mes prieres en soient moins agréables à Dieu pour être interessées. Car il est vrai que ce seroit une terrible chose pour toutes nos affaires, que de ne plus avoir une telle amie, qui loin de se laisser aller à ce torrent de timidité qui entraine presque tout le monde, & qui fait dire à bien des gens, *Non novi hominem*, les plus grands perils où elle s'est vue exposée, n'ont fait que l'affermir davantage dans la resolution de rendre de plus grands services à ceux qu'elle aime en Dieu & pour Dieu, sans regarder ni les oppositions d'une famille à qui ces générositez ne plai-

sent point, ni les jugemens des hommes qui condamnent aujourd'hui comme la plus grande de toutes les imprudences, de ne craindre point de se declarer pour ceux qui sont malheureux & opprimez. On ne peut donc pas nier que nous n'aions un grand interêt à votre conservation. Mais la charité a ses interêts aussi bien que la cupidité; avec cette difference, que la cupidité veut absolument ce qui lui est avantageux, au lieu que la charité y ajoute toujours la condition que J. C. nous a appris qui doit accompagner toutes nos prieres touchant les choses temporelles; *Veruntamen non mea voluntas, sed tua fiat.*

Ce n'est pas qu'il ne faille avoir bien de la foi pour être sincerement & du fond du cœur dans la disposition où cette condition veut que nous soions. Mais enfin il y faut être, & il faut demander à Dieu qu'il nous y mette de plus en plus, puisqu'il n'y a que ce qui est eternel que nous pouvons désirer absolument. Et néanmoins Dieu est si bon qu'il n'a pas desagréable que nous paroissions avoir quelque attache pour nos amis, puisque nous voions que S. Paul regarde comme une grace singuliere de la misericorde de Dieu de ce qu'il lui avoit conservé un des siens, *afin qu'il n'eût pas tristesse sur tristesse.* Il nous excusera donc si n'aiant pas le dégagement de

ce Saint Apôtre, nous sommes allarmés de l'apprehension d'une perte qui nous seroit si sensible pour une infinité de raisons, & si nous le prions qu'il n'ajoute pas cet accablement à tant d'autres qui nous surviennent tous les jours.

J'ai bien de la joie, Madame, de ce que M. votre fils est tout à fait gueri, & qu'il avance dans ses etudes. Je ne doute point qu'on n'en soit satisfait, pourvû qu'on ne precipite rien, & qu'on le laisse suffisamment dans les humanités, en laissant là la Philosophie de College qui ne lui servira jamais de grand chose.

Il est trop juste de remercier votre bonne hotesse des soins qu'elle a eu de vous pendant votre maladie. Je lui écris presentement, & je ne lui temoigne que ce que j'ai au fond du cœur, quand je l'assure des obligations que nous lui en avons.

LETTRE CCXXX.

2 Juil. 1683.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de deux livres, l'un intitulé,* Le Triomphe de la doctrine Chrétienne; *& l'autre,* Le Calvinisme & le Papisme mis en parallelle.

NOus n'avons point reçu de vos lettres cet ordinaire.

Je n'ai à vous parler que de deux livres, l'un d'un Jesuite, & l'autre d'un Calviniste.

Le 1. est du P. Hazard Jesuite d'Anvers, qui a quelque reputation pour la controverse. Il a fait un livre in folio intitulé : *Le triomphe de la doctrine chrétienne*, ou, *le grand Catechisme*, où il y a beaucoup d'erreurs contre la grace & contre la pénitence, & beaucoup de venin contre la Frequente communion. Nôtre Ami * travaille à recueillir ses erreurs & à les refuter. Il nous en a envoié une liste: mais nous n'avons pas assez de tems pour l'envoier aujourd'hui. J'ajouterai seulement ici, que le Jesuite, qui prêche à Ste. Vaudru (à Mons) a dit sur ce même livre de la Frequente Communion : *Que l'auteur de ce livre fait peur au monde par son nom, aussi bien que le lieu où il a demeuré : & on ne l'entend prononcer que pour en avoir horreur.*

* Le P. Gerberon

L'autre livre a pour titre : *Le Calvinisme & le Papisme mis en parallele*, ou l'Apologie pour les Reformateurs & la Reformation divisée en 4. parties contre un libelle intitulé : *L'Histoire du Calvinisme par M. Maimbourg*.

La 1. partie est la justification des personnes.

La 2. de la maniere dont la reformation

tion s'est introduite en divers lieux & principalement en France.

La 3. Reponse par voie de recrimination... contenant l'histoire abregée des troubles que le Papisme a causez dans le monde, des cruautés qu'il y a exercées, & de ses attentats contre l'autorité souveraine.

La 4. a le même titre, que la 3. mais il contient les deux dernieres recriminations *des cruautez*, & *des attentats contre l'autorité souveraine*.

C'est dans la 3. recrimination qu'il entreprend de repondre à la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques. Mais son fort est de dire beaucoup d'injures à l'auteur; de dissimuler l'etat de la question, qui est de savoir si on ne peut être Catholique qu'en croiant que le Pape peut déposer les Rois; & en dissimulant tout ce qui l'incommode & à quoi il ne trouve point de bonnes reponses.

Voici quelques unes des injures. Il suppose que tout le monde convient que l'Auteur de la Politique du Clergé *a écrit fort sagement. Cependant*, dit-il, *sa modération a donné lieu à un torrent d'injures* versé par un Jansenifte auteur du livre qui a pour titre: *Apologie pour les Catholiques contre la Politique du Clergé. On y reconnoît*

noit aisément le caractere & le genie de ce vieux solitaire, qui se tenant caché depuis quelques années, ressemble à ces vieux lions qui du fond de leurs tanieres jettent des rugissemens effroiables, & qui ne se font sentir que par là. Car ce chef de parti, qui s'est derobé à la vue de l'univers, n'est plus connu que par les emportemens de son humeur chagrine, qui se répand toujours sur quelqu'un, du milieu de ces retraittes qu'il a choisies pour ses aziles. Dans cet ouvrage on le reconnoît bien moins à son habileté, qu'à l'emportement de son stile & à son grand babil. On y voit clairement ce grand parleur & ce grand diseur d'injures, du Renversement de la morale..... jamais il n'y eut d'auteur si abondant en reflexions inutiles.... Vous diriez que c'est un novice qui paroît pour la premiere fois en public, & qui veut faire un gros livre à quelque prix que ce soit.... Mais il falloit faire un gros volume pour accabler ce petit livret: on s'y étoit engagé à Mrs. du Clergé Romain du Païs-bas.... Je ne crois pas que jamais habile homme ait fait un livre où il y ait autant d'impertinences, d'illusions, de mauvaise foi, & de defauts de sincerité. On ne peut guere sortir davantage du caractere de l'honnête homme & d'un sage Ecrivain, que fait celui-ci dans cet ouvrage. En un mot il semble que l'auteur ait dessein de voir mourir sa reputa-

tion,

tion, avant que de mourir, lui même & qu'il ait entrepris de s'établir sur le pied du plus infidele chicaneur qui fut jamais, n'aiant point d'autre but que de multiplier les disputes & les livres, en contestant sans bonne foi & sans honneur les faits les plus averez, comme j'espere de le faire voir...... C'est son orgueil qui l'a perdu, lui, sa famille & ses amis par une opiniatreté de faire tout à sa phantaisie, & de debiter ses productions & ses maximes à contre tems. Enfin il est si fort reconnu de tout le monde pour être d'une vertu farouche qui n'est d'usage ni dans ce siécle, ni dans l'autre, que desormais tout le mal qu'il peut dire des gens, ne leur sauroit beaucoup nuire.

Etes-vous content? N'est-ce pas là bien garder le caractere de l'*honnête homme* & d'un *sage Ecrivain*? Cependant je suis comme en resolution de rabatre la fierté de cet Ecrivain. Mais je ne le puis sans déclarer encore plus fortement que je n'ai fait, qu'on peut être fort bon Catholique sans croire que le Pape ait le pouvoir de déposer les Rois. On le trouvera mauvais au lieu où vous êtes. Mais que faire à cela? Quoi qu'en veuille dire ce Ministre si sage & si judicieux, mon caractere est de regarder uniquement la verité, sans me mettre en peine de ce que peuvent dire les hommes ni d'un côté ni d'au-

d'autre. Ce n'eſt pas neanmoins ce que quelques gens croient de moi. Car ſans parler de ce Miniſtre qui dit en un autre endroit, que je n'ai fait l'Apologie des Catholiques que pour me bien remettre à la Cour, je viens d'aprendre que M. de T. croit au contraire, que je ne penſe qu'à me mettre bien avec Rome. En voici l'occaſion. Il y a à Douai un P. de l'Oratoire qui eſt habile en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Ce Prelat l'a voulu engager à ſe faire Docteur en Théologie dans cette Univerſité, afin d'être enſuite profeſſeur roial pour enſeigner les 4. articles du Clergé. Un de ſes amis m'a conſulté là deſſus. Je n'en ai point été d'avis, parce qu'il me ſembloit que c'étoit un piege que l'on tendoit à cette pauvre Congregation, afin qu'étant déja bien mal en Cour par le prétexte du Janſeniſme, on la mît de plus très mal à Rome, & qu'ainſi elle fut accablée de tous côtez ; les Jeſuites cependant ſe tenant à quartier & mettant les autres en jeu. C'eſt ſur cela qu'on m'a mandé ce qui ſuit. „ Le P. *
„ a été obligé de fuir en cachette de
„ Douai, pour n'être pas arrêté. On lui
„ a voulu faire les dernieres violences
„ pour l'obliger à entreprendre la leçon,
„ & les emportemens du Gouverneur à
„ ce ſujet ont été étranges: M. de T.

a

» a fait aussi tout ce qu'il a pu dans le
» même dessein ; & a ajouté : *Que s'il*
» *ne s'y engageoit point, cela nuiroit à M.*
» *Arnauld ; qu'on savoit bien qu'il n'avoit*
» *fait le voiage de Mons que pour le voir &*
» *le consulter, & que cela aigriroit la Cour :*
» *que la Lettre aux Docteurs de Douai lui*
» *avoit fait tort : qu'elle étoit pleine de venin :*
» *qu'on l'avoit vû contre Rome, lors que*
» *la Cour étoit liée à Rome, & que main-*
» *tenant que leurs interêts sont differens,*
» *l'on est surpris de le voir pour Rome contre*
» *la Cour. Il parut ensuite fâché de s'être*
» *échapé de la sorte ; pria le P. * de ne par-*
» *ler de rien à M. A. & dit qu'il le recon-*
» *noissoit pour un homme qui a de l'esprit*
» *& de la pieté.*

Une autre chose qui est traitée fort au long dans ce parallele, est la conjuration d'Angleterre. Mais c'est d'une maniere fort plaisante. Il ne repond rien à tout ce que j'ai dit pour justifier Milord Stafford par son procès même. Il s'en sauve, en disant. *Que la plûpart de mes observations sont des vetilles & de miserables chicanes sur de petites differences entre les témoins. Il y a même de la mauvaise foi en beaucoup d'endroits.* Et ainsi laissant tout ce que j'ai dit, il conte d'autres histoires qui ne regardent point Milord Stafford, & sur lesquelles je n'ai eu garde de parler,

n'en

voir s'il n'y en a point a
raportés, & qui ne prou
qu'il prétend.

Il seroit aussi importan
les particularités de l'affair
par quelqu'un qui en fût
& en quel état on est p
Londres touchant ces bru
tion. Et s'il est vrai ce
a dit à un de nos amis, d
celier, qu'il avoit eu un
avant que de mourir, d'a
Milord Stafford, ajoutant
convaincu de son innoce
ture de l'Apologie pour l
On me presse de finir ;
vous salue.

LETTRE CCXXXI.

M. DU VAUCEL. *Sur la guerre dont on étoit menacé; la nomination de l'Electeur de Cologne à un quatrieme Evêché; ce qu'il devoit répondre aux invitations du Prince de Rhinsfeld, quelques theses de Rome, quelques miracles qui s'y étoient fait, & de ceux de Port-Roial.* 10 Sept. 1683.

E vous ai déja mandé que ce que je ne pouvois croire, est arrivé. Nous ons ici la guerre, ou au moins une mée de quarante mille hommes, qui met ute la campagne sous contribution en clarant qu'ils ne veulent point rompre paix. Il semble qu'ils attendent qu'on ur resiste, afin de prendre de là occasion e faire une guerre ouverte; & elle pourra ien arriver si les Hollandois envoient i leurs Troupes, comme l'on dit qu'ils ont faire. Cependant M. Ranucci paoît fort content des honneurs, qu'on ii fait à la Cour, & on ne dit point u'il se mette fort en peine d'arrêter les uites funestes d'un si fâcheux commenement. On voit donc bien qu'il n'y a ue Dieu qui y puisse mettre remede. C'est donc à lui qu'il faut s'adresser, & e prier qu'il ait pitié de la chretienté qui

se

se dechire elle même en même tems qu'elle est attaquée par un ennemi si formidable & si cruel.

L'Electeur de Cologne est élu Evêque de Munster. Ce ne lui étoit pas assez de trois Evêchés, dont il n'a guere plus de soin pour le spirituel, que j'en ai de l'Archevêché de Tolede : il lui en falloit un quatrieme. Et on doit s'attendre qu'il ne sera pas le seul que ce fardeau accablera. Car que peut-on juger de ceux qui en lui donnant des Bulles, autoriseroient cette criminelle infraction des canons? En verité cela fait trembler. Une veritable & solide réformation de si grands abus, seroit bien plus capable d'apaiser Dieu que tout ce qui se fait à l'exterieur par des chrétiens qui ne changent point de vie.

Je ne sai que vous dire de la proposition que vous fait le Prince * de venir quelque tems chez lui. Je pense que vous lui pourriez servir en lui racontant diverses choses très-edifiantes que vous savez des deux SS. Prelats : mais pour ce qui est des disputes de la grace, je pense qu'au lieu de disputer contre lui, le meilleur seroit de lui faire lire le livre de S. Augustin de la Correction & de la Grace. On sait des exemples des Molinistes que cette lecture a tout à fait changés. Mais com-

* Le Prince Ernest de Hesse-Rhinsfeld.

comme vous étes resolu de passer l'hiver où vous étes, vous aurez le loisir de penser à cela.

On nous a envoié de Paris l'Extrait d'une These soutenue au College Romain de la Societé en 1674. Cet Extrait est tout à fait Augustinien. Mais ce seroit une bonne affaire si vous pouviez avoir la These même *.

* On trouve cet Extrait, pag. 92. de la Defense de M. Arnauld contre la Reponse au livres de Idées.

Je serois ravi de savoir les miracles, dont vous parlez. Il en est arrivé quelques-uns à P. R. dont on vous pourra écrire une autrefois. On leur a accordé un fort bon confesseur. Il en faut remercier Dieu. Je crois vous avoir mandé que la Dame qui s'étoit recommandée aux prieres de M. de Pamiers, a obtenu l'effet de son vœu.

LETTRE CCXXXII.

A M. PIROT. *Pour l'engager à faire censurer en Sorbonne le livre de la devotion de la Vierge du P. Crasset dont le Ministre Jurieu abusoit.*

29 Sept. 1683.

J'Ai appris, Monsieur, avec bien de la joie qu'on vous a choisi pour être Syndic de la Faculté, ne doutant point que vous ne vous acquittiez mieux de cet emploi que ceux qui vous ont précedé dans cet-

cette charge. C'est ce qui me fait prendre la liberté de vous presenter une occasion de rendre un très grand service à l'Eglise. Il m'est tombé entre les mains le livre d'un héretique dont on fait beaucoup d'estime dans la Hollande. Il est intitulé, *Préservatif contre le changement de Religion. Ou l'Idée juste & veritable de la Religion Catholique Romaine opposée aux portraits flattés que l'on en fait, & particulierement à celui de M. de Condom.* Ce livre est très foible par tout ailleurs: mais il tire de grands avantages contre le livre de M. de Condom de celui du P. Crasset, comme il paroit par ces six pages que j'ai fait transcrire à part, tout de même qu'elles sont dans le livre, avec les citations & les diversités de caracteres. N'aiant pas le livre de ce Jesuite, je ne puis deviner s'il ne lui impose point: mais si les choses y sont telles qu'il les rapporte, comme il y a bien de l'apparence, je ne doute point, Monsieur, que vous ne jugiez aussi bien que moi, qu'il seroit très important pour empêcher un si grand scandale, de ne pas laisser sans censure un si méchant livre qui est capable de détruire une grande partie du fruit que l'on peut attendre de celui de M. de Condom. La place où vous étes vous donne moien de rendre ce service à l'E-

glise

gliſe. Et comme rien n'eſt d'une neceſſité plus indiſpenſable que de ſatisfaire dans des rencontres auſſi importantes que celles là aux devoirs des charges auxquelles il nous a appellez, il eſt difficile de comprendre que vous ne ſoiez pas obligé de faire au moins tout ce qui ſera en vous pour ôter ce ſcandale de la Maiſon de Dieu. J'ai de la peine à croire que ſi vous temoignez un peu de zele & de force dans cette affaire, on oſe vous défendre de la propoſer, & je ne doute point qu'étant propoſée elle ne réuſſiſſe ſans peine. Je ne ſai, Monſeigneur, ce qui en arrivera, mais il m'a ſemblé que la penſée que j'ai eue de vous donner cet avis pouvant venir de Dieu, je ne la devois point rejetter. Je ſuis &c.

LETTRE CCXXXIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la Simonie, & quelques Decrets d'une Congregation des Jeſuites.* 19. Juill. 1683.

NOus avons reçu avanthier votre lettre du 19 Juin. C'eſt à M. Favoriti qu'on a envoié les Memoires contre la Simonie. M. de Caſſoni les doit avoir. Il eſt aſſez embaraſſant d'engager M. Navæus d'envoier de nouveaux Me-

moires dans le peu d'eſperance que cela produiſe rien. Le remede qu'on avoit propoſé dependoit uniquement du Pape. C'étoit une Bulle où le Pape condamnât de Simonie toute ſomme, ſur tout un peu conſiderable, donnée en vûe de la collation ou de la reſignation d'un benefice, ſoit devant, ſoit après qu'on ſeroit entré dans la poſſeſſion du benefice, par quelque motif que cela fût donné ou accepté, *etiam titulo gratitudinis*; & quoique l'on pût prétendre que cela ſe ſeroit fait ſans aucune ſtipulation & promeſſe: qu'on defendît par cette Bulle d'abſoudre tous ceux qui auroient ou donné ou accepté cet argent, à moins que ceux qui l'auroient donné ne renonçaſſent à leurs benefices, & que ceux qui l'auroient accepté ne le donnaſſent à quelque Hôpital, ou à quelque ſeminaire. A quoi il faudroit joindre une ſuſpenſion ou une excommunication *ipſo facto*, contre tous les confeſſeurs qui abſoudroient ces perſonnes ſans obſerver ce que deſſus, & contre tous les Théologiens qui étant conſultez ſur ces cas, répondroient autrement que ſelon ce qui auroit été determiné par cette Bulle.

On eſt aſſuré qu'elle feroit un très-grand fruit. Car il eſt certain que preſque tous ceux qui entrent dans les Benefices

fices par cette voie, ne le font que parce qu'ils sont persuadez que cela est permis, ou au moins, parce qu'ils se tiennent comme assurez que s'il y avoit quelque chose qui ne fût pas bien dans la maniere dont ils y sont entrés, ils en seront quittes pour s'en accuser & se faire rehabiliter par un Rescrit de la Penitencerie de Rome.

On avoue néanmoins que cela ne suffiroit pas encore pour exterminer entierement cette malheureuse coutume d'entrer dans les charges de l'Eglise par la voie de Simon le Magicien. Car il y a encore une autre invention par où elle se pourra entretenir. C'est celle des pensions que l'on appelle banquieres, qui consistent à mettre entre les mains d'un banquier le fond de la pension, afin qu'il en paie les arrerages, ce qui fait qu'il ne manque point de donner le fond même au pensionnaire, pour se decharger de l'obligation d'en paier tous les ans les arrerages. C'est une illusion si grossiere, que je ne vois pas que devant Dieu il y ait aucune difference entre vendre un benefice, & le resigner à pension à cette condition là. C'est donc encore ce qu'il faudroit condamner ou par la même Bulle ou par une autre.

Mais pour aller jusqu'à la source du

mal, il faudroit défendre le rachat des pensions qui donnent lieu à ce déteſtable trafic. Et il faudroit de plus établir par toute l'Egliſe, ce qui l'eſt preſentement en France, qui eſt qu'on ne pût mettre de penſions ſur les Evêchez, ſur les Cures, & ſur les Chanoinies, ſans cauſe; & que cette cauſe fût ſeulement le beſoin qu'auroit le titulaire de ces benefices pour ſubſiſter après les avoir deſervis 14. ou 15. ans. Je vois bien le peu d'eſperance qu'il y a que cela ſe faſſe, l'abus contraire étant ſi inveteré, & y aiant tant de perſonnes qui ont interêt qu'on n'y touche pas; mais je conçois encore moins que ceux qui y peuvent mettre remede, ne ſoient pas abſolument obligez d'y travailler. Et je tremble quand je ſonge au compte que Dieu leur en demandera un jour. Je voudrois qu'on eût fait lire à un ſi bon Pape, l'Avis que neuf perſonnes des plus gens de bien de Rome & des plus éclairez donnerent à Paul III. & les deux lettres que le Cardinal Contarin, qui étoit un de ces neuf, écrivit à ce même Pape ſur le même ſujet. Je ne ſaurois croire qu'il n'en fût touché: car il n'y a rien au monde de plus raiſonnable.

Je ſuis bien aiſe que vous m'aiez envoié quelques-uns des Decrets de

la

la derniere Congregation des Jesuites.

Le 19. comme vous dites fort bien, seroit bon s'il étoit exécuté, & que les Jansenistes n'en fussent pas tacitement exceptés. Car ces Peres continuent toujours de les déchirer à leur ordinaire: & j'ai apris depuis peu que leur predicateur de Ste. Vaudru à Mons avoit dit: *Que le nom de l'Auteur du livre de la Frequente Communion, & celui du lieu où il avoit demeuré, donnoient de l'horreur.*

Le 28. est beau aussi en apparence. Mais que cela produira-t-il, puisque l'estime qu'ils font de leurs Auteurs, fera que toutes les opinions, qui se trouveront avoir été enseignées par leurs Lessius, leurs Tambourins, leurs Escobars, leur paroîtront sures & nullement relachées? Il auroit fallu au moins qu'ils eussent renoncé aux deux grandes maximes de la probabilité. L'une, que toute doctrine enseignée par des auteurs graves est probable; l'autre, que toute opinion probable peut être suivie en conscience: *Etiam in concursu probabilioris & tutioris.* Car tant qu'ils n'auront point abandonné ces deux maximes, qui sont enseignées par presque tous ces auteurs, ce ne sera qu'une chanson d'ordonner en general de n'enseigner que les opinions les plus sures & les plus approuvées. Re-

marquez de plus qu'ils defendent qu'on n'imprime, mais qu'ils ne disent rien de ce qui a été déja imprimé, qui contient tout ce qui se peut imaginer de relâchement.

Pour ce qui est du 40. qui regarde les recompenses des Predicateurs, cela est beau dans la speculation. Mais je doute qu'ils fussent satisfaits si plusieurs des Marguilliers de Paris leur representoient, que puisqu'il leur est défendu de rien recevoir pour leurs sermons *tanquam stipendium aut eleemosynam*, ils ne doivent par trouver mauvais qu'étant accablés de pauvres, ils emploient pour les faire subsister ce qu'ils leur auroient donné volontiers si cela n'étoit point contraire à leur Regle.

D'autres vous mandent les nouvelles, & ainsi je finis en vous suppliant de ne me pas oublier dans vos prieres.

J'aurois eu à vous parler d'une lettre de M. de Meaux à M. de Castorie; mais je suppose que ce dernier vous l'envoiera.

LET-

LETTRE CCXXXIV.

A M. DE FONTPERTUIS. *Sur un Projet de lettre au Roi, pour le desabuser au sujet de Jansenisme.* 19 Juill. 1683.

JE crois vous devoir encore écrire un mot sur le projet de lettre au Roi. Je l'ai trouvée fort bien faite. Mais outre les difficultés qu'on a déja proposées sur ce qu'on ne sait par qui elle pourra être donnée, & par qui on poura savoir comment elle aura été reçue, j'ai de plus consideré que je ne vois pas bien ce qu'on prétend en faire, & quelles mesures on a pris sur cela. Car il me semble que pour en esperer quelque chose, il faudroit qu'on eût quelque lieu de croire que le Roi la recevra bien, & qu'elle le disposera à vouloir bien écouter ce que je lui pourrois dire pour ma justification; & que de plus on eût une personne, qui eut promis de lui faire lire ce qu'on lui envoieroit pour cela. Car sans cela quel fruit peut-on esperer de cette lettre? Et ne seroit-ce pas un coup perdu le plus inutilement du monde? Mais si on avoit trouvé un tel entremetteur, en qui le Roi eût confiance, j'avoue qu'alors on se pourroit contenter d'envoier

manuscrit, ce qui sans cela ne peut avoir d'effet qu'étant imprimé *.

Que si on ne se peut rien promettre de semblable, & qu'on apprehende la publication, il faut donc se reduire à n'avoir plus d'esperance qu'en de petites negociations avec M. de Paris, que l'on prétend n'être pas inexorable. Or comme j'ai dit dans une autre lettre, je ne nie pas qu'il n'y eut peut-être quelque chose à en esperer, si on ne prétendoit autre chose que de me faire avoir la liberté du pavé de Paris, comme l'a presentement M. Nicole. Mais c'est ce que j'estime si peu, que je ne voudrois pas l'acheter par la moindre complaisance, & je ne saurois y trouver les avantages que nos amis s'y figurent pour la cause de la verité, tandis que le phantôme du Jansenisme continuera à être la cause de tant de maux. Car c'est une illusion de s'imaginer que mon retour feroit une preuve qu'on ne regarde plus le Jansenisme que comme un phantôme, puisqu'on donne une pleine liberté à celui qu'on en considere comme le Chef. C'est comme qui diroit, qu'il paroît bien que le Roi n'a plus de zèle pour la conversion des P. R. puisqu'il donne à M. du Quesne, qui est Huguenot, un des plus beaux emplois du Roiaume. Les Rois suspendent leurs pré-

* L'écrit intitulé: *Justification, &c.* qu'il avoit composé, & qui dans sa premiere forme étoit une Remontrance.

préventions en faveur de qui ils veulent, sans les quitter pour cela. Et ainsi rien n'empêchera qu'on ne dise, & avec beaucoup de vraisemblance, que le Roi a eu des raisons particulieres pour me permettre de retourner à Paris, & que c'est peut-être qu'il a voulu que j'écrivisse contre les héretiques, ou pour les quatre articles de l'assemblée; mais que cela n'empêche point qu'il n'ait toujours la même prévention contre le Jansenisme & les Jansenistes, & qu'il ne soit toujours resolu de faire toutes choses, quoique sourdement & avec moins d'éclat qu'on ne faisoit autrefois, pour abattre ce parti, en excluant des charges & des emplois ceux qui en sont soupçonnez, & favorisant en toutes choses ceux qui continuent plus que jamais à les faire passer pour héretiques. On ne peut nier que ce ne soit la disposition où est le Roi. Et il faut de plus reconnoître qu'il y a beaucoup de gens & en France & dans les Païs-bas, & encore plus en Italie & en Espagne, qui faute d'instruction sont de bonne foi dans les mêmes pensées d'aversion contre les prétendus Jansenistes. C'est cela qu'on doit regarder comme un très-grand mal, & la source d'une infinité de péchez, & considerer peu en comparaison, la persecution particuliere d'un tel ou d'un

tel. C'est donc à ce mal qu'on doit tâcher d'apporter quelque remede. Or il est bien certain que cela ne se peut à l'égard d'un nombre infini de gens trompés, que par des écrits répandus par tout, que l'on ne doit pas s'attendre qui detromperont tout le monde, mais qui certainement en detromperont plusieurs : & comme ce seront les plus raisonnables, leur autorité en retirera beaucoup de la fausse imagination qu'ils ont du spectre du Jansenisme. Cet effet me paroît infaillible, & je ne saurois concevoir qu'on en doive faire peu de cas, parce que la persecution pourra bien ne pas cesser pour cela ; comme si ce n'étoit rien que de mettre les choses en un état, que la plupart des gens raisonnables soient persuadez, que si on est maltraitté, c'est pour la verité & pour la justice. Renonçons donc à l'Evangile, si nous sommes si frappez de la peur de la persecution, & ne comptons pour rien ce que dit S. Pierre : *Sed & si quid patimini propter justitiam, beati.*

Mais le capital, dira-t-on, ce seroit de desabuser le Roi : & cet écrit pourra plutôt l'aigrir davantage. Cette objection seroit bonne si on avoit quelqu'autre moien de tirer S. M. de la prévention où on l'a mise. Mais en a-t-on?

Et

Et peut-on ſans s'aveugler ſoi-même, croire que M. de Paris ſoit capable de le faire? Je ſuppoſe qu'il eſt mal avec le P. de la Chaiſe, & j'en conclus tout le contraire de ce que penſent nos amis, qu'il en eſt moins en état de faire quelque choſe de ſolide pour nous quand il le voudroit. Car ce ſolide ſeroit de perſuader à S. M. qu'il ne doit point avoir peur du Janſeniſme, & que les Janſeniſtes ne ſont point tels qu'on les lui a dépeints. Or comment oſeroit-il le faire après tout ce que lui-même lui a dit pendant dix ans? Et s'il le faiſoit, ne donneroit-il pas lieu au P. de la Chaiſe de faire remarquer au Roi, que c'eſt un homme qui ſoufle le froid & le chaud de la même bouche, & qui après lui avoir dit tant de mal des Janſeniſtes, lui en dit maintenant du bien pour faire depit aux Jeſuites? Rien ne me paroît plus clair, & j'admire qu'on ne voie pas que cela ſeul doit ruiner toutes les eſperances qu'on pourroit avoir de ce côté là. Mais l'écrit ne pourra pas non plus faire changer au Roi d'opinion. Je répons que cela ne ſeroit pas impoſſible ſi le Roi le liſoit. Mais comme j'avoue qu'on a peu de lieu de s'attendre qu'il le liſe, il eſt encore plus certain que ni lui, ni perſonne ne le lira pas, ſi on ne le publie pas.

A quoi on peut ajouter, que ſi pluſieurs perſonnes en étoient touchez, cela pourroit revenir inſenſiblement juſques à lui. Car il ſeroit bien difficile qu'il n'entendit parler d'un livre qui ſeroit generalement approuvé. Ainſi j'oſe dire qu'il eſt peut-être dans l'ordre de Dieu que le Roi ne ſoit jamais detrompé ſur le ſujet du Janſeniſme; mais que s'il le pouvoit être un jour, ce ne pourroit guere être que par cette voie.

Voilà tout ce qu'on peut dire, ce me ſemble, ſur ce ſujet. Qu'on le conſidere avec attention, & qu'après avoir bien recommandé à Dieu une affaire ſi importante, on nous faſſe ſavoir ce que l'on en penſe. On n'a point d'attache à à la choſe en ſoi. On n'y regarde que le bien de l'Egliſe, & il me ſemble que c'eſt à quoi principalement on doit avoir égard.

LET-

LETTRE CCXXXV.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle d'une assemblée de Sorbonne au sujet d'une proposition de l'Archevêque de Strigonie; des peines que l'on suscitoit aux Docteurs de Louvain; de Theses soutenues par les Jesuites; du jugement de M. de Meaux touchant* l'Amor pœnitens, *& de quelques livres de Calvinistes.* 22. Juill. 1683.

NOus sommes très mal informés de tout ce qui se fait à Paris. Et ainsi nous ne savons rien que très-confusement de ce qui s'est fait en Sorbonne. Je ne saurois croire que n'aiant eu à deliberer que sur cette proposition: *Ad solam sedem Apostolicam &c.* il y ait pû avoir pour le fond differens sentimens entre les Docteurs. Je veux donc croire que le partage n'a été que sur quelques circonstances de la censure. Car le moien qu'un Docteur de Paris pût douter que tous les Evêques n'aient de droit divin le pouvoir de juger des controverses de la foi? Je sai bien que l'Inquisition de Rome tient la negative. Mais je ne sai s'il y a aucun auteur tant soit peu considerable, qui l'ait osé écrire. Et il ne feroit pas mauvais de vous enquerir sur quoi

ſe fondent ceux qui ont cette opinion. Car il ſe trouvera peut-être qu'il y a quelque équivoque en ce qu'ils prétendent, & qu'ils ne pourront défendre la propoſition de l'Archevêque de Gran, qu'en la réduiſant au ſens du Sieur du Bois, dont on vous a écrit par l'autre ordinaire : auquel cas la cenſure de Sorbonne ne les regarderoit pas, puiſqu'elle n'auroit cenſuré la propoſition de cet Archevêque qu'en un ſens auquel ils ne la ſoutiendroient pas à Rome.

J'ai une douleur ſenſible de voir que pour des prétentions conteſtées, & qui certainement ne ſont point de foi, on ceſſe de proteger, ou on ne veuille plus proteger que foiblement une Ecole auſſi pieuſe qu'eſt celle de Louvain, qui ſoutient avec tant de zèle les plus grandes verités de la Religion & de la Morale Chrétienne, & qui fournit aujourd'hui tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Païs-bas Eſpagnols & Hollandois. C'eſt eſtimer bien peu le ſalut des ames pour lequel ſeul il y a des Papes dans l'Egliſe. Les Jeſuites ſentent bien qu'on n'a plus la même affection à Rome pour ces bons Docteurs; & c'eſt ce qui les rend ſi inſolens, & ſi hardis à les traiter outrageuſement comme étant ſuſpects d'héreſie pour la doctrine même, que les de-

deputés de Louvain ont soumise au jugement du S. Siege, & sur quoi on leur a répondu après plusieurs mois d'examen, qu'ils avoient toute liberté de la soutenir. C'est ce qu'ils ont fait depuis peu par des Theses envenimées, qu'ils ont opposées à celle de M. Huygens, où après avoir avoué que la doctrine des Thomistes touchant la prédetermination physique même au materiel du peché se peut soutenir sans note, ils ont la folie de prétendre que celle de MM. de Louvain contenue dans leurs Censures de la fin du siecle passé, qui est incomparablement plus douce & qui est certainement celle de S. Augustin, doit passer pour condamnée par les Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. Et rien n'est plus odieux que ce qu'ils ajoutent pour flater la Cour de Rome, qu'on doit croire qu'il a été determiné par une autorité infaillible ; *autoritate falli nesciâ*, que les cinq propositions ont été condamnées dans le vrai sens de Jansenius : c'est-à-dire, qu'on ne peut être catholique, si on ne soutient leur héresie du Collége de Clermont de l'an 1661. que le Pape est infaillible aussi bien dans le fait que dans le droit.

La position XIII. de cette These scandaleuse est la declamation la plus ou-

trée,

trée, la plus emportée & la plus déraisonnable que l'on se puisse imaginer. Je la ferai transcrire à part. Mais il faut principalement remarquer que pour avoir occasion de les traitter d'*hérétiques*, & d'*enfans d'iniquité*, ils leur appliquent impertinemment le Bref d'Alexandre VII. contre les Grands Vicaires de l'Archevêque de Paris, que ce Pape ne connoissoit que par ce qu'en mandoient à Rome M. de Marca & les Jesuites, à qui il étoit bien facile de noircir dans cette cour des personnes qui n'y avoient aucun appui. Que peut faire cela à ces MM. de Louvain, dont ce même Pape Alexandre VII. a approuvé par un Bref, qui leur est si honnorable, la soumission qu'ils avoient rendue à sa Constitution en condamnant les cinq propositions? Pourquoi les chicaner de nouveau sur une question de fait, qui ne peut qu'embrouiller & non éclaircir la veritable doctrine de la grace de J. C? Ils ont expliqué leurs sentimens clairement, nettement, & ils les ont confirmez par l'Ecriture, par S. Augustin, & par S. Thomas. S'ils sont mauvais, & qu'ils aient mal pris & mal entendu S. Augustin & Saint Thomas, que ne le leur fait-on voir sans injures & sans outrage? Mais c'est l'impuissance où les Jesuites se trouvent

vent de les combattre par des voies honnêtes, qui leur fait avoir recours à ces accusations d'héresie si ridicules & si mal fondées, pour effraier les esprits foibles, & entretenir par là la Cour d'Espagne dans les faux soupçons qu'ils lui ont donnez contre cette pieuse Faculté. Si on souffre cela à Rome, & qu'on n'y reprime point de si grands emportemens, on pourra dire comme S. Gregoire de Nazianze, que l'état de l'Eglise est tel, que les gens de bien ne lui peuvent plus donner que leurs larmes. Car où en sommes nous reduits, s'il n'est plus permis de soutenir la doctrine de S. Augustin touchant la grace, que le S. Siege a tant de fois déclaré être celle de l'Eglise, à moins que de s'exposer à être traitté d'heretique par cette orgueilleuse Societé, qui croit pouvoir faire impunément tout ce qu'elle veut contre les Disciples de ce S. Docteur, pourvû qu'elle y foure le nom de Jansenius? Je ne vous en dis pas davantage sur ce sujet. J'en ai le cœur trop serré, & je crains bien pour ceux qui pouvant remedier à de si grands maux, ne l'auront pas fait.

Je m'imagine que M. l'Evêque de Castorie vous aura envoié la copie d'une lettre de M. l'Evêque de Meaux sur *l'Amor penitens*, dont il dit beaucoup de bien, en

en assurant l'auteur qu'il a obligé par là tous ceux qui ont du zele pour la veritable pieté. Il y temoigne aussi être fort satisfait du Traité des *Idées*, dont il exhorte l'auteur de combattre avec la même force le systeme de la nature & de la grace qu'il dit contenir, *tam nova, tam falsa, tam insana, tam exitiosa circa gratiam Christi, & tam indigna de ipsâ Christi personâ, sanctaque ejus anima Ecclesiæ suæ structura incumbentis scientiâ.* Il donne aussi de grands éloges aux ouvrages de M. Arnauld contre les héretiques, & temoigne desirer qu'ils soient repandus par tout. Et cependant on n'a pû encore obtenir qu'ils pussent être debités à Paris.

Il y a deux Huguenots qui ont écrit contre moi. L'un contre l'Apologie pour les Catholiques. L'autre contre les Reflexions sur le Préservatif, de la maniere du monde la plus emportée, & la plus outrageuse, jusques à m'appeller *le Tartuffe Janseniste*, & à me reprocher que je ne travaille *par aucun mouvement de conscience*, mais *par les emportemens d'une humeur chagrine*; que je suis *un animal de gloire*; que *c'est mon orgueil qui m'a perdu, moi, ma famille & tous mes amis:* & que je n'ai fait les livres qui les mettent si en colere, que *pour flater M.*

de

de Paris & le P. de la Chaise, & obtenir par là le pouvoir de retourner à Paris. Il y a dans le premier de ces Auteurs quatre pages entieres de suite d'injures de cette sorte. Mais dans le fond rien n'est plus foible que ce qu'ils disent pour repondre à l'un & l'autre de ces deux livres. Tout ce que le dernier a de plus specieux est d'opposer à M. de Meaux le miserable livre du P. Crasset (qu'on n'a eu garde de condamner à Rome, parce que c'est le livre d'un Jesuite) & la condamnation des *Avis salutaires*, de laquelle on devoit bien prevoir que les héretiques tireroient de grands avantages. Mais il n'y aura jamais que du mal à attendre de ces prohibitions de livres que l'on fait à Rome, tant qu'on y aura pour maxime de n'écouter que les delateurs, & de ne consulter jamais les auteurs mêmes, qui pourroient expliquer les difficultez que l'on fait sur leurs ouvrages, quelque dignité que ces auteurs puissent avoir dans l'Eglise, & quoique les ouvrages que l'on veut flétrir, soient pleins dailleurs d'érudition & de pieté. D'où il arrive qu'un très bon livre aiant été condamné par l'Inquisition ou par l'*Index* pour deux ou trois choses de peu d'importance, ou qui ne sont souvent que de pures vetilleries, il n'en faut pas da-

os atque illos quos Alexander VII. llavit *iniquitatis filios*, qui hæreticas *que propositiones vel in libro Cornelii enii non reperiri, sed fictè & pro ar- compositas esse, vel non in sensu ab intento damnatas fuisse, asserere magno Christi fidelium scandalo non reformi-*; atque hoc prætextu eam tuentur de ate doctrinam, quam tradidit in suo lo-Augustino Jansenius, quorum nomine Edictum fuit publicatum, *o*, inquit Alexander VII. *sanè in-is non minùs* TEMERARIA, *quàm* NDACI *narratione profertur tempore s recordationis Innocentii X. non aliud n fuisse, quàm inquisitum, an Proposi- illa quinque de Gratiâ vera & Ca-a, an potius falsa & hæretica censenda t .... quod cùm adeò* FALSUM TENSQUE MENDACIUM *in re asserere minimè veriti sitis, ubique rum zizaniorum* IN AGRO DO-NICO SEMINATORES, ECSIÆ CATHOLICÆ PER-RBATORES, *& quod in vobis est* TORES TURPISSIMI SCHIS-TIS ESSE *deprehendimini.* Ita A-der VII. Romæ apud S. Mariam orem I. Augusti 1661. Adversùs scemodi pugnemus strenuè ac urgea-doctrinam de libertate in scholis ca-tholi-

de avantage à des gens faits comme le Sei du Bois de Louvain, pour traitter d'he retiques tous ceux qui ne deferent p aveuglement à ces censures; comme vous avez vû qu'il a fait l'auteur de la lettre, où est rapporté l'entretien qu'il avoit eu avec un [illegible].

Je vous ai écrit la derniere fois sur la Simonie. Mais je n'espere point qu'on ait aucun égard aux avis que je ne vous ai envoiez que parce que vous m'avez temoigné qu'on me les demandoit.

EXTRAIT

D'une These soutenue par les Jesuites de Louvain dans leur College die Jul. 11. horâ 9. ante & 3. post meridem.

XIII. CAUSA PECCATI.

. . . . DEum physicè prædeterminare ad materiale peccati docent Catholici non pauci, nec ignobiles. His reluctamur cum aliis Catholicis & bella movemus, sed amica, qualia patitur pacis amans mater Ecclesia. Pugna est de libertate: fortiter pugnemus amici, sed obtusis gladiis ne vulneretur quispiam; non dicamus: Sententia est hæretica, est contraria Scripturæ Sacræ: pungunt hæc arma. Bella moveamus alia adversus hære-

re-

reticos atque illos quos Alexander VII. appellavit *iniquitatis filios*, qui hæreticas *quinque propositiones vel in libro Cornelii Jansenii non reperiri, sed fictè & pro arbitrio compositas esse, vel non in sensu ab eodem intento damnatas fuisse, asserere magno cum Christi fidelium scandalo non reformidant*; atque hoc prætextu eam tuentur de libertate doctrinam, quam tradidit in suo pseudo-Augustino Jansenius, quorum item nomine Edictum fuit publicatum, *in quo*, inquit Alexander VII. *sanè inprimis non minùs* TEMERARIA, *quàm* MENDACI *narratione profertur tempore felicis recordationis Innocentii X. non aliud actum fuisse, quàm inquisitum, an Propositiones illæ quinque de Gratiâ vera & Catholica, an potius falsæ & hæreticæ censendæ forent . . . . quod cùm adeò* FALSUM PATENSQUE MENDACIUM *in re tali asserere minimè veriti sitis, ubique malorum zizaniorum* IN AGRO DOMINICO SEMINATORES, ECCLESIÆ CATHOLICÆ PERTURBATORES, *& quod in vobis est* AUTORES TURPISSIMI SCHISMATIS ESSE *deprehendimini.* Ita Alexander VII. Romæ apud S. Mariam Majorem I. Augusti 1661. Adversùs hujuscemodi pugnemus strenuè ac urgeamus doctrinam de libertate in scholis catholi-

tholicis tradi debere aliam, quàm istam quæ tradita est à Cornelio Jansenio, in cujus sensu quinque propositiones hæreseos sunt damnatæ. Urgemus ut discrimen saltem aliquod adducant inter suam & Jansenii de libertate doctrinam: quando tergiversantur, instamus opportunè, importunè, arguimus, obsecramus, increpamus, in omni patientiâ; pacis osculum offerimus hac conditione, ut religiosam observantiam erga Constitutiones sedis apostolicæ exhibentes fateantur quinque propositiones rectè esse damnatas, in sensu à Cornelio Jansenio intento, idque *authoritate falli nesciâ*, conenturque ostendere suam de libertate doctrinam non esse eamdem cum doctrinâ in sensu Jansenii damnatâ. Dum verò istud nolunt, hoc non possunt, ne hæretici appareant nimis manifesti, confugiunt, tanquam ad asilum, ad Scholam Catholicam in quâ docetur prædeterminatio physica, pugnantque suam & Jansenii doctrinam non esse hæreticam, si talis non sit prædeterminatio physica. Proh pudor! *Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? Quæ autem conventio Christi ad Belial? Aut quæ pars fideli cum infideli?* Ipsos profectò delitescere in Scholâ Catholicâ non est ferendum; metuendum est ne sua istic etiam seminent zizania, ne perturbent scho-

Scholam Catholicam. Arcendi sunt igitur; frustrà jactant suam ac Jansenii doctrinam non magis esse hæreticam, quàm sit prædeterminatio physica, utramque posse iisdem argumentis defendi, aut neutram aut utramque esse damnatam, frustrà, inquam, ita garriunt: nam sententia Jansenii verè est damnata, verè est hæretica; prædeterminatio physica non est damnata, non est hæretica; ingens est inter utramque discrimen; illud assignare & nos sumus parati; quamvis enim prædeterminationem physicam rejiciamus ipsi, sub illâ tamen delitescere INIQUITATIS FILIOS, patiemur nunquam.

Si les Romains souffrent que les Jesuites traittent ainsi les Docteurs de Louvain, & sur tout M. Huygens, qui est sans faire tort à personne, le plus pieux & le plus savant, ils méritent qu'on ait le dernier mepris pour eux, & qu'on les regarde comme les derniers membres de toute l'Eglise & les plus lâches.

LETTRE CCXXXVI.

16. Avril. 1683. *A M.* DU VAUCEL. *Sur la condamnation de quelques livres faite par les Congregations de Rome.*

ON ne voit par tout que des sujets de lamentation. Ce que vous mandez du livre du P. Gabrielis en est un. Mais il est parti pour Rome il y a plus de six semaines. Et ainsi je ne doute point qu'il n'y soit arrivé avant que vous receviez cette lettre. Et vous voudriez après cela qu'on se mît en peine de ce que ces MM. là pourroient censurer le *Causa Janseniana*, à cause du titre? Tout de bon, je ne m'en soucie guere. Car que faire à des gens qui sont prêts de condamner toutes sortes de veritez sur la seule imagination qu'il y pourroit avoir quelque chose de Bajanisme ou de Jansenisme? Ce sont les idoles auxquelles il faut que tout soit sacrifié, ou plutôt leur vraie idole est leur propre gloire. C'est ce qui les entête de ce qu'ils ont fait une fois, quelque tort qu'ils eussent de l'avoir fait & qu'ils en dussent rougir. Je le viens d'aprendre, il y a peu de jours, avec douleur. Vous savez ce que je vous ai mandé touchant les sept points,

&

& de quelle sorte je vous ai fait voir que ce qu'ils avoient fait sur cela étoit insoutenable. Cependant les Curez aiant fait un petit écrit pour justifier leur conduite, tout ce qu'ils y ont gagné, est qu'on l'a mis encore entre les livres defendus, comme je l'apris avant hier, avec bien de l'indignation, je vous l'avoue. Tout cela me confirme de plus en plus dans la resolution que j'ai prise il y a long-tems, de me soucier fort peu de toutes ces condamnations de livres par l'Inquisition & par l'*Index*, puisque l'on voit par tant d'exemples que c'est un signe fort equivoque qu'un livre soit mauvais, de ce qu'il y est condamné ou défendu. Ce n'est pas que ce ne soit un sujet de gémir, de voir les maux que cela fait, en donnant occasion aux Jesuites & à leurs associés de décrier les meilleures choses, & au peuple de ne vouloir plus être instruit sur les sept principaux mysteres de la Religion, *Qu'il y a un Dieu &c*, parce qu'ils disent que les sept points sont condamnez. Cela a été dit encore depuis peu par des maçons qui travaillent chez nous. Et ce qui est merveilleux est que quoiqu'on puisse dire à ces Messieurs, & quelque mal que leurs Decrets fassent, ils ne daignent pas seulement s'expliquer. Ils se croient en possession d'être obéis à l'aveu-

gle. Mais en verité ils en feront tant (je parle de ces Congregations particulieres, dont l'autorité n'eſt point reconnue en France) qu'on ſe mettra auſſi en poſſeſſion de ne leur obéir ni à l'aveugle ni autrement. Tout cela ne regarde point ſa Sainteté: je le revere & le revererai toujours comme un très-ſaint Pape. Mais c'eſt ce qui cauſe ma douleur. *Nam ſi in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?* Si un Pape qui a de ſi ſaintes intentions, ne peut arrêter le cours des mauvaiſes coutumes qu'on a priſes à Rome de condamner ſi legerement de fort bons livres; que ſera-ce ſous des Papes moins bons que lui, & plus capables de ſe laiſſer emporter par le credit des Jeſuites ennemis de tout bien?

Je vous envoie une reponſe au Prince Erneſt. * Mes recommandations s'il vous plaît au bon Prieur. Tout le monde vous ſalue & vous remercie de votre ſouvenir.

* C'eſt le Projet de reponſe rapporté ci-deſſus, pag. 448.

LET-

LETTRE CCXXXVII.

A M. DU VAUCEL. *De quelques retranchemens faits dans une de ses lettres, sans avoir eu intention de dissimuler. Des sept points mis à l'Index. Du livre de Gonzales. De celui de l'Abé Grady. Des Theses de M. Huygens. De la Philosophie de Descartes.*

JE suis fâché de l'embarras où je vous ai jetté. Mais quoi qu'il en puisse arriver, je ne puis me résoudre d'y remedier par le moindre déguisement. Car Dieu m'a fait la grace de n'être pas de ceux qui disent dans le Prophete : *Nous avons mis notre esperance dans le mensonge* ; & j'aime mieux perdre les bonnes graces des hommes, que de ne pas faire tout mon possible pour être à couvert *de la colere de la verité*, comme parle S. Augustin. Je vous dirai donc franchement que si j'eusse cru qu'on eût dû envoier dans les païs étrangers la lettre que j'avois écrite pour justifier ceux que l'on tourmentoit à cause de moi, je n'en aurois pas retranché une syllabe dans la copie que je vous en ai envoiée. Mais la regardant comme une piece qui ne paroitroit point en public, il me sembloit que j'en demeurois toujours

le maitre, & qu'ainsi j'en pouvois ôter quatre ou cinq lignes qui étoient en substance dans la clause de devant, mais qui apliquoient davantage les personnes du lieu où vous étes, à une matiere qui ne leur plaît guere; & je me flatois que c'étoit agir plus respectueusement envers eux. *Si id peccare est, fateor id quoque.* Si j'ai manqué en cela, je n'aurai pas de peine de le reconnoître; mais je ne sai si ma plus grande faute n'est point de m'être imaginé que cette consideration pourroit toucher celui à qui j'écrivois, & de n'avoir pas suposé qu'on est insensible à la Cour à tout ce qui vient de gens qui ne sont pas en faveur. Mais après tout je ne vois pas quel sujet on auroit de trouver si mauvais au lieu, d'où vous m'écrivez, ce qu'il y a de moins dans votre copie. Le livre dont je parle *, fait assez connoître quel est mon sentiment sur cette matiere, & il fait voir en méme tems que je n'ai que Dieu & la verité en vue, puisque si j'y ai dit des choses que je jugeois bien qui ne plairoient pas à la Cour de Rome, j'en ai dit d'autres sur la Regale que je pouvois bien croire qui ne plairoient pas à la Cour de France. Chacun a ses maximes. Les miennes sont de ne parler jamais contre ma conscience; de ne croire utile que ce qui est honnéte, & de

* Les Considerations sur les affaires de l'Eglise.

ne

ne pas croire qu'il soit honnête de faire entrer des considerations humaines de complaisance ou d'interêt, dans le choix de ses sentimens. Si on me veut bien ainsi, à la bonne heure. Sinon, je tâcherai de trouver en Dieu seul ce qu'on cherche en vain dans le monde.

Ce que je vous ai mandé la derniere fois n'est que trop vrai, qu'on a mis dans l'*Index* la Justification des Curez touchant les sept points. J'en ai vû la pancarte. Cependant on aprend de Zelande que les Ministres aiant oui parler de cela, en font un vacarme horrible, & qu'ils disent qu'on a condamné à Rome les sept principaux articles de la doctrine chretienne. C'est une équivoque, je l'avoue. Mais pourquoi donner lieu à une chose si scandaleuse ? Et après tout on ne sauroit deviner sur quoi peut être fondée la prohibition des livrets touchant ces sept points. Je vous avois prié de le savoir. Mais il faut que vous n'en aiez pû rien découvrir. Je vous recommence souvent la même chose : mais je ne saurois m'en empêcher. C'est qu'en verité ces censures indiscretes & précipitées sont un grand sujet de gémissement.

Je m'étois trompé quand je vous avois dit il y a long-tems, que c'étoit M. Lacman qui avoit présidé à une these dans le

seminaire de Malines, où il y avoit quelque chose sur le sceau de la confession que l'on a censuré à Rome. Ce n'est pas lui: c'est un autre* de son seminaire, & il n'avoit pas vû cette These quand elle a été soutenue. Cependant l'Internonce a pris sujet de là de mettre M. Lacman tellement mal dans l'esprit de M. le Marquis de Grana, quoique dailleurs fort équitable, que cela sera peut-être cause qu'il ne poura être choisi pour être, *De strictâ facultate*, quoiqu'il en soit très-digne. Et il en est de même de celui dont la These a été condamnée à Rome, parce qu'il y avoit mis que la jurisdiction des Evêques est de droit divin. Cela est cause que M. de Castorie n'oseroit le prendre pour être Président de son College à Louvain. On compte peut-être à Rome ces maux pour rien; mais ils sont très grands devant Dieu, & malheur à ceux par qui ces scandales arrivent.

* M. Opstraet licentié en Theologie.

Le livre de Gonzalès est à Paris, mais je ne l'ai pas lû, & je ne crois pas qu'on le trouve en ces païs-ci. Mais son grand ouvrage étant dans l'*Index*, c'en sera plus qu'il ne faut pour flêtrir le second. Et ainsi il ne lui aura de rien servi de dire anathême à Jansenius & aux Jansenistes, puisqu'il faudra par la même raison le lui dire à lui-même. Ce n'est pas une fort gran-

grande merveille d'avoir trouvé dans S. Augustin, après 40. ans d'étude, les mêmes principes que Jansenius a expliquez, puisque je les ai bien trouvez en 1635. lorsque je soutins ma Tentative, 4. ou 5. ans devant la publication du livre de M. d'Ipres. Mais c'est une horrible témerité à un Theologien de condamner le livre d'un grand Evêque en faisant serment qu'on ne l'a point lu. Je ne trouve point que cela donne aucun avantage pour se démêler des chicaneries des Jesuites. C'est au contraire se jetter dans un embarras, dont on ne sauroit sortir. Car qui peut répondre à cet argument? Vous avouez que les héresies des cinq propositions sont dans Jansenius: Or Jansenius ne dit rien sur la matiere des cinq propositions que vous ne disiez aussi bien que lui: Donc les héresies des cinq propositions sont dans votre livre aussi bien que dans le sien.

Il y a long-tems que j'ai lû l'Ecrit de l'Abé Grady de la Probabilité. Il est écrit fort elégamment; mais dans le fond ce n'est pas grand chose. Le Traité de Wendrock sur cette matiere est tout autrement solide, aussi bien que celui du P. Contenson. Je ne sai si vous avez pris garde à l'Epitre dedicatoire de l'Abé Grady. Elle roule toute sur une maxime abominable, qui est que les Princes peu-

vent dormir *in utramque aurem*, pourvû qu'ils aient de bons Miniſtres.

M. Huygens a renfermé les principaux points de la matiere de la Grace en huit Theſes, dont il n'y en a encore que ſix de faites. Les quatre premieres ſont de l'efficace de la grace, & de la prédeſtination. La 5. des péchés d'ignorance; la 6. de la Probabilité; la 7. ſera de la concupiſcence, & la 8. de la charité. On les envoie à Rome à meſure qu'elles ſe font, au Profeſſeur du College de S. Norbert. Vous les pourriez avoir de là: mais je tâcherai quand elles ſeront toutes faites, de vous les faire envoier avec quelque balot de livres. Elles ſont très-ſolides, & on n'y parle point de Janſenius. Le Profeſſeur des Jeſuites de Louvain avoit chicané ſur les premieres, & il y eſt refuté dans la 3. & la 4. mais il n'a rien dit ſur la 5. & ſur la 6. L'eſtime que je fais de l'Univerſité de Louvain, tant au regard de la ſcience que de la pieté, croît tous les jours; & je ne ſaurois croire que ce ne fût un grand mal devant Dieu, ſi ceux qui avoient commencé à les proteger, les abandonnoient.

Ce qu'on a fait à Douai ne ſera pas d'un grand avantage à la Cour de Rome. Leur lettre eſt univerſellement mépriſée, & les principaux de cette Univerſité la

dé-

désavouent. Vous aurez vû ce que je me suis cru obligé de leur écrire.

Je ne me souvenois pas d'avoir lu dans l'écrit de l'Abé Grady ces deux faits du Pape Alexandre VII. & du Cardinal Palavicin. Ils me semblent si importans que dans la peur que j'ai que ce livre ne se trouve pas dans ces païs, je vous prie de m'envoier les propres termes de cet Auteur, touchant ces deux faits.

Votre M. Schelstrate ne sauroit rien faire qui vaille. Il va même plus loin que le P. Lupus, sur les appellations & sur d'autres points de la discipline.

Le Prince m'a parlé de son premier écrit en me demandant si je voulois qu'il me l'envoiât. Je lui ai repondu que j'en serois bien-aise. Mais je lui ai dit par avance qu'aparemment il n'étoit pas assez bien instruit de ce qui s'étoit passé en France touchant le Jansenisme, & que cela pourroit bien lui avoir donné occasion de nous condamner à tort.

Je n'ai rien à vous dire touchant les Cartesiens, sinon qu'il me semble qu'il est avantageux à l'Eglise que ceux qui font profession de suivre cette Philosophie, déclarent publiquement qu'elle n'est pas contraire à ce que l'Eglise enseigne touchant l'Eucharistie, quand on auroit de la difficulté à comprendre le tour qu'ils

prennent pour accorder la foi avec leurs sentimens, pourvû qu'ils demeurent d'acord de tout ce qui est de la foi dans ce mystere; puisqu'il est certain que quelque Philosophie que l'on suive, il faut necessairement avouer, comme le Concile de Trente le reconnoît, que la maniere dont J. C. est dans ce sacrement, est incomprehensible. Car les manieres Philosophiques d'acorder nos mysteres avec les opinions de la Physique ne sont point de foi, & c'est sans doute porter un grand préjudice à la religion que de s'opiniâtrer à vouloir que tous ceux qui tiennent de certains sentimens de Physique, soient suspects de ne pas croire les mysteres que nous nous imaginons ne pouvoir accorder avec ces sentimens; parce que c'est donner un grand avantage aux héretiques qui prennent occasion de là de faire croire qu'il y a un grand nombre de Catholiques qui sont Calvinistes dans le cœur, quoiqu'ils ne l'osent pas dire, & mettre un obstacle à la conversion de beaucoup de Sacramentaires, qui étant persuadez que la Philosophie de M. Descartes est la plus raisonnable de toutes, seront moins portez à se faire Catholiques, s'ils voioient qu'on se fût entêté de prétendre qu'on ne peut être en même tems Catholique & Cartesien. Voilà, ce me sem-

semble, quelle doit être la pensée de tous les gens raisonnables, amis ou ennemis de la Philosophie Cartesienne.

LETTRE CCXXXVIII. 28. Mai 1683.

A M. DU VAUCEL. *De la conduite de M. Flemal, Pasteur de Braine-Lalleu.*

JE ne sai encore ce que deviendra la Remontrance. Nos amis de Paris en aiant été effraiés & craignant que cela n'excite une furieuse tempête, qui pourra accabler de pauvres filles: je leur en ai écrit il y a 8. jours. Je leur propose de la changer de forme, en ne parlant qu'en troisieme personne de celui à qui je pensois l'adresser. Mais je leur declare en même tems que je ne saurois consentir qu'on en retranche ce qui regarde le principal Auteur de toutes les injustices dont je me plains. J'attend leur réponse, & cependant je travaille à la remettre dans cette nouvelle forme.

Nous partîmes samedi dernier pour aller voir un Curé de nos amis du Diocese de Namur, & nous n'en revinmes que mercredi. C'est un homme admirable, qui a autant de piété que d'esprit & de conduite. Il a été premier de l'Université de Louvain, & il y a enseigné la Philosophie avec grand aplaudissement.

Comme il s'est toujours gouverné par les avis de M. Huygens, c'a été par son ordre qu'il s'est presenté au concours, & a accepté la cure d'un Bourg où il est presentement, qui est de 14. ou 15. cents communians. Mais il a trois Théologiens de Louvain qui travaillent avec lui, & qui gardent d'un commun acord les vraies regles de la pénitence. Il a eu dabord de grandes difficultez, mais il les a presque toutes surmontées, & il n'y a plus guere de gens dans sa paroisse, qui ne fassent tout ce qu'il veut. Mais tous généralement le regardent comme un saint: sa charité, sa vigilance, son application aux besoins de ses ouailles, tant spirituels que temporels, ses prédications solides & animées, ses Catechismes où il explique les mysteres d'une maniere proportionnée aux enfans & neanmoins très lumineuse, n'aiant pas pû ne lui point attirer l'estime de tout le monde. Les deux choses où il a le plus travaillé ont été d'empêcher les danses, & qu'on ne s'enyvrât dans les cabarets.

Pour le premier il a eu pour adversaire le Baillif du bourg, qui vouloit qu'au moins on les permît quelquefois, comme lorsque les jeunes gens alloient faire une espece d'hommage au château. Mais aiant gagné presque toutes les filles, si les garçons vouloient danser, ils ne le pouroient

faire

faire que seuls; de sorte que presentement on ne danse plus dans ce bourg ni dans 7. hameaux qui sont de la même paroisse. Pour les cabarets il a fait en sorte que les filles qui vont tirer le vin, n'en vont plus tirer dès qu'elles voient qu'un homme a assez bû, & qu'il pourroit être pris de vin s'il bûvoit davantage. Il a établi aussi presque tous ces bonnes gens dans une grande pieté, sur tout les femmes & les filles. Ils sont les dimanches dès 5. ou 6. heures à l'Eglise sans s'ennuier. Car il y en a plusieurs qui étant venus des hameaux qui sont de presque une lieue de distance du bourg, ne s'en retournent point qu'ils n'aient entendu les deux grandes messes & les prédications que l'on fait à chacune: ce qui commence à six heures par les Litanies des saints, que l'on chante en attendant que tous ceux qui veulent entendre la premiere messe soient arrivez, & ne finit qu'à midi. Dimanche dernier le Curé prêcha à la premiere messe après l'Epitre, parce qu'il la vouloit expliquer. Mais avant que de commencer le sermon il lût un chapitre d'un catechisme fort solide & fort bien fait, & comme il fait cela depuis plusieurs années, ils le savent presque tous, & ainsi ils sont fort bien instruits même des veritez de la grace. Car il n'a pas oublié d'y en mettre autant qu'il faut

pour établir les ames dans la veritable humilité chretienne. Et ils ont si bien profité de ses leçons, que M. Navæus * qui étoit avec nous (car il est ami intime de ce bon Curé) aiant demandé à une jeune fille qui est fort devote, & qui paroît fort resolue & fort genereuse, en quoi consiste la constance & la fermeté chretienne : elle lui repondit sans hesiter que c'étoit à croire que nous ne pouvons rien de nous-mêmes, & que toute notre force vient de Dieu. Après cette lecture il prêcha sur l'Epitre de S. Jaques sur laquelle il fit une fort belle homelie, après l'avoir lue toute entiere en françois. Sur les dix heures on commenca la seconde grande Messe, & ce fut à celle là qu'on fit l'eau benite. Et le Vicaire prêcha après l'Evangile. Nous assistâmes au Catechisme qui se fait avant Vêpres. C'est M. le Curé qui le fit, & il proposa de très-belles questions, comme, si le Fils étoit plus misericordieux que le Pere, & l'enfant aiant repondu qu'ils l'étoient autant l'un que l'autre, parce qu'ils n'avoient qu'une même misericorde, il objecta que le Fils le devoit être plus que le Pere, puisqu'il n'y avoit que le Fils qui fût mort pour nous, ce qu'il démêla ensuite parfaitement bien. Il leur demanda aussi si la Vierge avoit plus de misericorde que

* Chanoine de S. Paul de Liege.

J. C. & il leur fit voir que non, parce que la misericorde J. C. en tant que Dieu, est infinie, & que celle qu'il a en tant qu'homme, quoique finie en soi, est d'une infinie valeur.

Le lendemain, comme tous les jours ouvriers, on sonna la priere à 4. heures & demie du matin, où il se trouva plus de deux cents personnes. Ce n'est que depuis trois mois qu'il a établi cette coutume qui n'est qu'à devotion, car personne n'est obligé de s'y trouver. Elle se fait en François, & c'est la même que dans le livre du Sr. de Laval; si ce n'est qu'il l'a faite plus longue en y ajoutant diverses choses, & elle dure près d'une demi-heure à cause des pauses, où on se tient quelque tems recueilli sans rien dire. Et après cette priere on dit une messe à laquelle se trouvent plusieurs personnes des hameaux quoiqu'éloignez de près d'une lieue. Je vous avoue que tout cela nous a ravis. Mais cela me fait faire deux reflexions.

La premiere que tout ce bien vient originairement de M. Huygens, car ce bon Curé qui s'apelle M. Flemal, a toujours été sous sa conduite depuis qu'il est venu étudier à Louvain. Et c'est ce qui m'est un sujet de gémissement de voir qu'il semble que tout conspire à ruiner le bien que fait cette pieuse Université. Car au lieu qu'ils n'avoient de protection que du

S

S. Siege, depuis quelque tems c'est tout le contraire, l'Internonce faisant tout ce qu'il peut contre ces pieux Docteurs, parce qu'ils n'ont pas voulu s'engager dans des questions sur lesquelles ils n'étoient point assez instruits. Et ce qui est de plus injuste, est que tout cela va presentement contre M. Huygens, quoiqu'on ne lui puisse rien imputer de ce qu'on trouve mauvais à Rome, puisqu'il n'y a point eu de voix, n'étant pas de la Faculté etroite. Cependant l'affaire étant renvoiée d'Espagne au Marquis de Grana, on auroit sujet d'en assez bien esperer, sans l'Internonce qui agit tant qu'il peut contre les vrais interêts du S. Siege, en empêchant qu'on ne laisse la Faculté dans la liberté d'élire ses membres, dans laquelle le S. Siege l'a toujours maintenue jusques ici, ce qui ne se peut faire qu'elle ne devienne esclave de la puissance seculiere, qui pourroit bien un jour y introduire les Jesuites, ce qui feroit entierement la ruiner. N'y auroit-il point quelque moien de faire considerer cela à Sa Sainteté?

L'autre reflexion que j'ai faite est, que le bon ordre de cette paroisse pouvant être en partie attribué au concours, qui donne moien de mettre de bons Pasteurs dans les cures, cela m'a fait souvenir de

a desolation, où sont les peuples de la campagne dans tout le païs de Liege par une raison contraire, qui est qu'il n'y a point de concours, à cause qu'on a fait passer presque toutes les cures pour des vicaireries perpetuelles, qu'on dit avoir été déclarées exemtes du concours par quelque declaration des Cardinaux. Il arrive de là que presque toutes les cures se vendent ou se donnent par les chanoines à leurs valets, quelque ignorans qu'ils soient, pour recompense de services. Cependant les ames se perdent, pour lesquelles J. C. est mort; l'heresie qui diminue en Hollande, gagne insensiblement dans le païs, les peuples étant sans instruction, & y aiant des villages, où il y a plus de 40. ans qu'on n'a fait de Catechisme. Rien ne seroit plus facile que de remedier à tous ces maux. Il ne faudroit que faire faire une déclaration par les Cardinaux en interpretant l'autre s'il y en a eu, par laquelle on ordonnât que dans le Païs de Liege, les cures que l'on prétend être des Vicaireries perpetuelles, seroient sujettes au concours, parce qu'autrement il n'y auroit point de concours, à cause qu'on a voulu faire passer presque toutes les cures pour des vicaireries, & que par là on a négligé d'y mettre de bons Pasteurs capables de servir les ames. Je ne vois pas que l'on puisse

en conscience se dispenser de faire un si grand bien, dont on est prêt de donner tous les moiens, qui ne manqueront pas de réussir pourvû qu'on témoigne le vouloir. Et il faut remarquer que le seminaire étant fort bien administré on ne manque pas de bons sujets pour mettre dans les cures. Mais les gens de bien n'y entrent pas maintenant, parce qu'ils ne veulent pas y entrer par simonie, qui est presque la seule porte par où on y entre aujourd'hui. Je ne saurois croire que si on en parloit à Sa Sainteté, elle ne fût touchée de compassion pour tant de pauvres ames qui perissent faute de bons Pasteurs. Je laisse à votre prudence & à votre zèle à voir ce que vous pourriez pour ces deux points, la protection de l'Université de Louvain, & l'établissement du concours dans le païs de Liége. Souvenez-vous de cette parole de S. Gregoire, que c'est un talent dont les pauvres mêmes rendront compte à Dieu, que d'avoir accès auprès des personnes riches à qui on peut représenter des occasions d'exercer la charité. Vous en ferez aisément l'application. Je suis tout à vous.

LETT-

LETTRE CCXXXIX.

*A M. l'*EVEQUE DE CASTORIE. 21 Juin 1683.
Jugement sur le Livre des Devoirs de la Vie Monastique, & sur le Summa Christiana Merbesii.

POur le livre de M. de la Trappe, je crois comme vous, qu'il y aura bien des Religieux qui en seront choquez : mais voici le jugement que j'en fais. C'est un livre très bien écrit, plein de lumiere, qui donne une grande idée de la vie religieuse, & qui porte beaucoup à Dieu. Il peut quelquefois être excessif en regardant comme nécessaire ce qui n'est peut-être que d'une plus grande perfection; mais cela même sera fort avantageux à son Monastere, parce que cela les attachera davantage à l'état de perfection où ils sont maintenant, & les empêchera de se relâcher. Nous n'avons pas encore lu ce qu'il dit des mitigations, & ainsi je ne vous en puis parler. Il n'y a rien de trop sur l'argent que l'on exige pour les entrées en religion, & il a été aussi bas sur ce sujet que l'on pourroit aller ; mais en d'autres endroits son zèle peut l'avoir emporté trop avant. Je ne les ai pas remarquez en particulier, car je ne l'ai pas lu pour en

faire

faire une critique, mais seulement pour en être édifié. Pour moi il me semble que si j'étois Religieux je m'en humilierois & ne m'en fâcherois point. Car si je croiois que tout ce qu'il dit est vrai, je tâcherois de m'y conformer autant qu'il me seroit possible, & je prierois Dieu qu'il m'en donnât le pouvoir. Et si j'étois persuadé qu'on peut être bon Religieux, sans être dans une si haute perfection, je ne laisserois pas de me confondre de ma lâcheté, & de benir Dieu des graces qu'il feroit aux autres de le servir avec plus de ferveur. Il me semble que c'est la disposition où doivent être tous les bons Religieux à l'égard de ce livre.

Je n'ai pas lu celui de Monsieur Merbes: mais par quelques endroits où je suis tombé par hasard, & par ce qu'on m'en a dit, je crains qu'il n'y ait bien des choses outrées, & que cela ne tienne du prédicateur: ceux qui font ce mêtier, comme il l'a fait longtems, étant sujets à exagerer. La proposition que vous rapportez touchant ceux qui assistent à la messe, qu'ils font un péché mortel s'ils n'aiment Dieu plus que toutes choses, n'est pas supportable. Et je ne sai comment les censeurs, que l'on dit avoir affoibli beaucoup de bonnes choses, ont laissé passer celle-là.

LET-

LETTRE CCXL.

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE.
Du Livre des Devoirs de la Vie Monastique, & du Summa Christiana Mersesii.

NOus avons achevé la lecture du livre de M. de la Trappe. Je voudrois qu'on eut ôté la derniere question, ou au moins qu'on eût tourné d'une autre sorte, quantité de bonnes choses qui y sont. Car il paroît que tout ce qu'il y dit, regarde principalement les Congregations de S. Vanne & de S. Maur: & la maniere dont il en parle va beaucoup à les décrier. Or quand une Congrégation de Religieux est bonne en soi, & que ceux qui s'y retirent sont en état de se sauver, quoi qu'il y ait quelque chose à desirer afin qu'ils fussent dans une plus grande perfection, & qu'on y puisse même remarquer des défauts assez considérables, on ne doit pas les décrier par des livres publics, ni détourner par là ceux qui n'étant pas capables d'une vie aussi austere que celle de la Trappe, auroient la pensée de se retirer dans des Reformes moins parfaites. Il n'y a presque rien dans ce monde qui ne soit mêlé de bien

& de mal, de vertu & de défaut, d'avantages & d'inconveniens. Il me semble donc que pour en porter un jugement absolu, il faut avoir égard à ce qui y prévaut du bien & du mal. Et que de plus, pour en parler dans un livre public, il faut considerer s'il est plus avantageux à l'Eglise, qu'une telle personne ou un tel institut soit exposé aux mépris des hommes par les défauts que l'on y remarque, qu'il ne lui seroit utile qu'on en eût bonne opinion, parce que le commun du monde ne sauroit pas ce qu'il y a à blâmer. C'est par là que de grands hommes, Alain de Solminiac Evêque de Cahors, Nicolas Pavillon Evêque d'Alet, François de Caulet Evêque de Pamiers, ont jugé qu'on devoit faire connoître les Jesuites pour tels qu'ils sont, à cause du mal que cette Société fait présentement à l'Eglise: mais apparemment ils n'auroient pas cru qu'on dût parler desavantageusement dans un livre public d'un Ordre tel qu'est la Congrégation de S. Maur. Il auroit été à souhaiter que ce S. Abé eût un peu tempéré son zèle, & eût évité de representer comme nécessaire à la vie monastique, ce qui fait seulement qu'elle est plus parfaite. J'ai peur que cela ne soit cause que ce livre fasse moins de fruit qu'il n'en eût fait

sans

sans cela : & ne donne même sujet aux personnes peu équitables de dire, qu'il témoigne trop d'estime & trop d'amour pour son œuvre. Tout le monde n'est pas capable de porter l'austérité de la Trappe ; je ne dis pas seulement à cause du manger, mais aussi pour cet admirable silence, & cette application continuelle à Dieu. Rien n'est plus beau que cela, ni plus avantageux en beaucoup de manieres quand on le peut pratiquer. Mais il y a bien des gens à qui cela feroit tourner la tête, ou qui s'en trouveroient accablez. Et ce bon Abé est obligé d'avouer que de cent qui se présentent pour être reçus chez lui, il n'y en a pas souvent cinq ou six qui y demeurent. Cependant il y a beaucoup de personnes à qui la religion est necessaire, ou au moins extrêmement utile pour le salut. Il est donc bon qu'il y ait des maisons religieuses dont l'observance soit moins parfaite & où ils puissent être reçus ; & par consequent il n'est pas à propos d'en parler publiquement d'une maniere qui en donne une trop méchante opinion.

J'ai regardé cet endroit de M. Merbes touchant l'assistance à la Messe. Je n'y ai pas trouvé en propres termes, que ce soit un péché mortel d'y assister sans aimer

aimer Dieu *super omnia.* Ce ne pourroit être que par consequence qu'on tireroit cela de ce qu'il demande au pécheur, pour y assister sans péché, *interni amoris actum, quo saltem per emendationis propositum efficax & sincerum, ad Deum, à quo per sua flagitia descivit, reverti studeat.* Mais il dit qu'il n'assure pas que le péché qu'on commet quand on n'est pas dans cette disposition, soit mortel: *Ita ut si non peccent mortaliter (quod tamen non sine fundamento quidam asserunt) at certè eos in magnum & non infrequens lethalis peccati periculum . . . . sese conjicere manifestum est.*

Pour l'autre Proposition: *Nulla esse bonorum operum merita in illis quibus amor Dei super omnia non dominatur*, il l'entend peut-être des mérites proprement dits que les Théologiens appellent *ex condigno.* Car il enseigne ailleurs pag. 67. que ce seroit une hérefie de dire, *omnia opera quæ ante justificationem fiunt, esse peccata.*

Quoiqu'il en soit il a assurement de bons principes & de fort bonnes choses: mais il ne faut pas s'attendre d'y trouver une grande justesse.

LET-

LETTRE CCXLI.

A M. DU VAUCEL. *Sur le changement fait aux Remontrances auxquelles on donnoit le nom de* Justification. 24 Juin 1683.

NOus étions fort en peine de ne point recevoir de vos Lettres. Car nous avons été trois ordinaires sans en recevoir. Et enfin nous en reçumes hier du 5. de ce mois, où vous ne faites excuse que pour un ordinaire. C'est peut-être que vous ne faites état que d'écrire tous les 15. jours.

Ce qu'on appelle presentement *Justification* au lieu de *Remontrances*, est achevé. Il contient quatre parties. La premiere est du Jansenisme. La seconde: Accusation d'erreurs sur d'autres matieres. La troisieme, Reproches d'intrigues & de cabale. La quatrieme, qu'on se mêle de ce qu'on n'a que faire, où je ne parle que de deux choses, de la lettre latine contre les Casuistes *, que M. de Paris a empêché qui ne fût envoiée, & des *Considerations*. La 1. Partie contiendroit un volume de la grosseur de l'apologie pour les Catholiques. Et les 3. autres ensemble un autre qui ne seroit pas si gros. On attend sur cela la réponse de nos

* M. Nicole avoit dressée cette lettre à la priere de MM. les Evêques de S. Pons & d'Arras, & elle se trouve dans le second Tome de ses Lettres de l'édition de Lille p. 208.

amis. On s'est rendu à leurs avis pa[r] ce qui est de ne la point adresser au R[oi]. Cela étoit trop génant & obligeoit à tr[op] de mesures. Mais on n'a pu acquiesc[er] à ce que quelques-uns d'eux eussent vo[u]lu, qui est qu'on en eût retranché tout ce qui attaque directement le Prélat signa[-]lé. Car je suis persuadé qu'en retran[-]chant cela, ç'auroit été *telum imbelle sine ictu.* La 2. Partie comprend toutes les calomnies des Jesuites sur d'autres matie[-]res que la grace. Tout cela étant ra[-]massé ensemble, fait un horrible portrait de cette compagnie. Et on ne voit pas comment-ils y pourroient répondre. Car on n'avance rien que de certain & incon[-]testable à l'égard des faits. Dans la 3. les premiers reproches de cabale les re[-]gardent aussi. Car ce sont eux, qui ont voulu faire croire que nous étions dispo[-]sez à défendre notre prétendue secte par la voie des armes, comme ont fait les Huguenots, & que durant la fronde nous avons offert à M. le Duc d'Or[-]léans de lui entretenir douze mille hom[-]mes, & autres semblables fadaises. Ce sont eux aussi qui ont fait croire que nous avions des richesses immenses, dans une bourse commune, dont nous don[-]nions des pensions à une infinité de gens. Cela donne occasion de parler du P. le Clerc.

:lerc. Et sur ce que dans des libelles s nous ont reproché que nous avions ne merveilleuse adresse à attraper de argent : *Mira est Jansenistarum calliditas ad corradendas pecunias*, & que *cela se pouvoit prouver par une infinité d'exemples* ; & qu'ainsi nous ne devions pas trouver mauvais qu'on jugeât de nous par nos œuvres : *Quidni ex operibus vestris judicemus vos :* on accepte la regle qu'ils donnent, & on propose des exemples de leur adresse à attraper de l'argent en diverses parties du monde, n'en apportant aucun que bien attesté & bien avéré. Il leur sera encore assez difficile de se défendre sur cela ; & d'empêcher que tout le monde ne juge qu'ils n'ont pas eu raison de nous insulter sur ce chapitre en disant : *Est sanè quod Jesuitæ in hoc vobis cedant*. Pour le 4. j'avoue les *Considerations* & les soutiens d'une maniere qui n'est pas choquante & qui n'a rien de bas. Cela n'est pas fort long. Car je renvoie à ce livre, & ne m'amuse pas à traiter les mêmes choses qui y sont traitées. J'ajoute seulement quelques considerations prises des livres du P. Thomassin, & du nouveau livre de M. de la Trappe pour faire voir l'injustice de l'affaire de Charrone, & combien la conscience des Rois est souvent en-

 gagée

gagée dans la diſtribution des Benefices.

Tout cela me paroît très-important. Cependant je ne ſai ſi on pourra vaincre la timidité de nos amis. Ce ſont eux qui m'ont engagé à entreprendre ce travail, auquel j'avois dabord beaucoup de repugnance. Je crois bien que c'eſt qu'ils s'imaginoient qu'il ne ſeroit pas ſi fort, quoiqu'il n'y ait rien de perſonnel contre le Prelat pour ce qui regarde *occulta dedecoris*. Mais je n'ai jamais pu comprendre qu'on pût rien faire, ſi on n'éventoit ſa miſerable politique, & qu'on ne fît voir à toute la terre avec combien de fourberie il fait ſemblant d'entretenir la paix de l'Egliſe lorſqu'il ne travaille qu'à la ruiner. Mais à propos de ce Prelat eſt-il donc vrai que le Pape lui a écrit un Bref fort obligeant pour l'engager à porter le Roi à ſe joindre à l'Empereur contre les Turcs? Si cela eſt, on connoît bien mal à Rome la Cour de France. Il n'y a perſonne de qui on eût moins de ſujet de rien attendre de bon & d'effectif ſur une affaire de cette nature. Car d'une part c'eſt de quoi le Roi ne lui parle jamais, & de l'autre il eſt tellement eſclave & flateur, qu'il n'a garde de rien propoſer au Roi, qu'il ait le moindre ſujet de craindre qui ne ſoit

con-

contraire aux mesures que S. M. peut avoir prises. Mais revenons à la Justification. J'en dois écrire de nouveau à nos amis, & je ne manquerai pas de leur mander votre sentiment.

L'usage qu'on eût voulu faire de la lettre d'Alexandre VII. étoit pour montrer que les Jesuites ne cedent point aux Jansenistes dans l'adresse d'attraper de l'argent. Mais puisque cela pourroit faire quelque affaire à un de vos amis, on quitte entierement le dessein d'en faire cet usage là : quoiqu'on ne put pas savoir que cela fut venu de lui, étant assuré que la copie de cette lettre est en Hollande. Il suffit qu'on l'en pourroit soupçonner, & on ne voudroit pas le commettre pour quoi que ce soit. Cependant on seroit bien aise d'avoir ces deux pieces pour les mettre au fond d'un coffre sans les communiquer à personne, parce que cela pourroit servir dans 30. ou 40. ans lorsqu'il n'y auroit plus personne en vie à qui on s'en pût prendre. Car on doit avoir soin de l'avenir aussi bien que du present, puisqu'on est assuré que l'Eglise subsistera jusqu'à la fin des siecles.

fort uni à celui de P. R. la M. Agnès Arnauld qui s'étoit démiſe de la Coadjutorerie de l'Abaie de P. R. pour la mettre auſſi en élection triennale, aiant été élue Abeſſe du Tard par les Religieuſes une & deux fois, y a été Abeſſe pendant ſix ans, après leſquels elle fut rappellée à Paris. Cependant comme il n'y a toujours que trop de filles ambitieuſes, une jeune Religieuſe de qualité demanda l'année paſſée cette Abaie au Roi, comme étant de ſa nomination, ſe la fit donner, & obtint des Bulles du Pape, qui apparemment ne ſavoit pas que ce Monaſtere fût d'une autre condition que les autres. Mais les Religieuſes s'étant oppoſées à la priſe de poſſeſſion de cette Abeſſe prétendue, le Roi a eu la juſtice de renvoier l'affaire au Grand Conſeil, & par un Arrêt contradictoire, le 6. Août qui eſt le jour de la mort de la Mere Angelique, les Religieuſes ont été maintenues dans leur droit d'élection, & l'ambitieuſe renvoiée dans ſon couvent. Vous jugez aſſez combien cela eſt important pour des perſonnes que vous connoiſſez.

La Dame qui s'étoit recommandée à feu M. de Pamiers dans la même vue que la Mere de Samuel, croit avoir obtenu depuis trois mois l'effet de ſon deſir.

Mais

Mais elle vous prie que l'on continue les prieres que l'on avoit commencé de faire pour elle, afin que Dieu lui en donne un entier accompliſſement.

J'avois bien prevû qu'il n'y avoit point d'apparence que l'on fit rien ſur l'un des deux points pour leſquels on avoit demandé des memoires. Cependant cela fait trembler, comme je vous ai déja dit. Car eſt-on aſſuré de ſe ſauver en autoriſant ou ſouffrant de ſi grands deſordres; & quelque bonne intention que l'on ait, ne craint-on point le *verumtamen* de l'Ecriture, qui a fait que des Princes qui ont paru avoir tant de piété, comme Joſaphat, n'ont point été unis par le Saint Eſprit au nombre des bons Rois?

J'apprehende bien qu'on n'ait guere plus de zele pour le ſecond qui eſt le concours, quoique cela ſoit bien plus facile. Il faut neanmoins s'attendre qu'il y aura de l'oppoſition, & qu'il faudra de la fermeté pour la ſurmonter.

L'ouvrage eſt entierement arrêté. Les amis y trouvent trop d'inconveniens. C'eſt une marque que Dieu ne le veut pas.

La Juſtification dont il parle dans la Lettre précedente.

LETTRE CCXLIII.

Juin. 13.

A MADEMOISELLE DE VERTUS. *Pour la remercier de sa generosité.*

VOus dois-je remercier, Mademoiselle, ou plutot rendre graces à Dieu de la génerosité qu'il vous donne ? Je suis riche de vos liberalitez ; mais Dieu vous enrichit en même tems en vous remplissant de zèle pour la verité & pour la justice. C'est dommage que je ne ressemble à S. Chrysostome. Vous auriez plus d'honneur de ressembler à sa génereuse amie. Mais je n'ai pu entendre dire sans douleur, que l'inquiétude que je vous cause, vous fait perdre le sommeil. Aiez plus de foi, je vous prie, je suis en la garde de Dieu, & il faut esperer qu'il écoutera les prieres de tant de bonnes personnes qui prient pour moi nuit & jour. C'est mon plus grand sujet de confiance. Je suis tout à vous.

LETTRE CCXLIV.

A M. DU VAUCEL. *Sur une lettre de M. Naveus; l'Extrait de la These qui lui avoit été envoié. La crainte d'une guerre prochaine; & le silence de ceux qui aprochoient le Roi.* 2 Sept. 1683.

JE viens de recevoir votre lettre du 14. Août. Je ne vous y aurois pas fait réponse, tant j'ai peu de choses à vous mander, si je n'avois eu à vous faire tenir une lettre de M. Naveus qu'il m'a envoiée ouverte afin que je la visse, & qui me paroît d'une extrême importance. Vous en jugerez de même que moi; & ainsi je ne doute point que vous & vos amis, ne fassiez tout votre possible pour faire réussir une affaire qui feroit cesser un des plus grands desordres qui puissent être dans l'Eglise. Les cheveux m'ont dressé à la tête en lisant ce qu'il en mande. Rien n'est plus facile que de faire ce qu'il propose, & si on le neglige, il ne faut plus esperer qu'on mette ordre à rien. La guerre du Turc ne doit point empêcher qu'on ne s'y aplique. Car ce sont ces sortes de bonnes œuvres, qui vont au salut des ames, qui peuvent plus attirer que toute autre cho-

se la protection de Dieu sur les Chrétiens.

Si le Cardinal dont vous parlez a un veritable zèle pour la bonne doctrine, & pour empêcher qu'on ne ruine par un esprit schismatique, la paix & la charité qui doit regner entre les Théologiens Catholiques., il suffira de lui faire voir l'extrait de la These qui vous a été envoié pour le porter à en parler au Pape, afin que Sa Sainteté arrête de si grands emportemens, & qu'elle en reprime les auteurs. Mais si cela ne lui suffit pas, je suis assuré qu'une lettre que je lui en écrirois, n'y feroit rien davantage, & peut-être même qu'elle y nuiroit en reveillant la prévention que l'on peut avoir en ce païs-là contre les pretendus Jansenistes, dont on a accoutumé de me regarder comme le chef.

Il y a deja quatre ou cinq jours que le bruit couroit que le Roi assembloit beaucoup de troupes en ce païs ici, & qu'il y pourroit bien faire la guerre. On nous en avoit même écrit quelque chose de Paris. Je ne le pouvois croire, & je soutenois contre tout le monde que cela ne feroit point. Cependant mardi matin un Brigadier envoié au Gouverneur géneral par M. le Maréchal d'Humieres lui vint dire que le Roi aiant at-

attendu qu'on lui fît raison sur ses pretentions, il étoit resolu de s'en mettre en possession, & qu'il avoit quarante mille hommes prêts pour cela. Le Marquis de Grana lui repondit fort sagement, que cela le surprenoit, & que la conjoncture présente lui faisoit croire que tout demeureroit dans une profonde paix: mais que S. M. T. Chr. aiant un Ambassadeur à Madrid, & S. M. C. en aiant un à Paris, il lui sembloit que c'étoit par l'un ou par l'autre que cela se devoit traiter. Vous jugez après cela dans quelle consternation on est dans ce païs ici. Mais comme il y a apparence qu'on aura envoié un Courier extraordinaire pour apprendre au Pape une nouvelle si surprenante, vous en serez peut-être déja informé avant que de recevoir cette lettre. Peut-être qu'il n'y aura point de guerre. Car les Espagnols sont si foibles, qu'ils pourront laisser prendre ce que l'on voudra, plutôt que de resister & donner par là occasion à une guerre, dont ils craindroient que la fin ne fût la perte de tout le païs. Quoiqu'il en soit je suis résolu de ne point déloger, & d'attendre en repos & en patience ce que Dieu voudra qui arrive de tout ceci. Je ne laisse pas d'en être bien touché, je vous l'avoue. Mais le mal augmenteroit plus qu'il ne

diminueroit par mes craintes & par mes inquietudes . . .

C'est aujourd'hui la fête de S. Antonin Patron de Pamiers. Mais laissera-t-on toujours dans l'oppression les bonnes gens de ce païs-là ? Seront-ils toujours dans la terre de l'oubli comme des morts, non pas de quatre jours, ainsi que S. Lazare dont on fait aussi la fête en ce même jour; mais de 4. ans? Ne se trouvera-t-il point une main favorable, qui leve la pierre de leur tombeau? En un mot n'en dit-on plus rien? Et croit-on traiter favorablement le Roi en le laissant chargé devant Dieu de tant de pechez que de mauvais conseils lui ont fait commettre, dont il est impossible qu'il obtienne le pardon, tant que les maux qu'on lui a fait faire subsisteront? Quel malheur aux Princes, que personne ne leur ose dire la verité! On leur fait perdre le fruit du peu de bien qu'ils font, par les louanges qu'on leur en donne, & on n'ose leur dire un mot de ce qui blesse dans leur conduite toutes sortes de loix & divines, & humaines, par la peur qu'on a qu'ils ne s'en offensent! Les plus gens de bien qu'on croiroit avoir droit de leur parler s'en excusent sur divers prétextes; & c'est une autre peine où on est sur ce sujet. Car est-on bien assuré que Dieu recevra

leurs

leurs excuses, & qu'il ne leur demandera point compte, comme d'un talent qu'ils negligent de faire profiter, de n'user pas de la liberté que le rang qu'ils ont dans l'Eglise leur donne de faire ce qu'ont fait tant d'autres saints en de semblables rencontres? Je ne sai comment je me suis engagé dans ce discours. Je ne pensois pas vous rien dire de tout cela.

LETTRE CCXLV.

A M. DU VAUCEL. *D'une Cabale contre M. Huygens. De l'état deplorable du Diocese de Liege. De quelques Réponses sur la matiere de la grace. Des livres que l'on peut conseiller à un Ecclesiastique.* 30. Sept. 1683.

ON n'a que des sujets de douleur, d'où il sembloit qu'on en dût moins attendre. L'Internonce * ne travaille ici à autre chose qu'à ôter à la Faculté de Louvain son droit d'élection pour les places vacantes; & le fort de la cabale va à exclure M. Huygens pour lequel il a écrit autre fois une très-bonne lettre au Secretaire du Duc de Villa-Hermosa. C'est aujourd'hui que se doit faire l'élection. On vous mandera ce qui s'y sera fait, si on en a des nouvelles avant demain à midi.

* M. Tanara depuis Cardinal, Mort Doien des Cardinaux.

On

On m'a fait voir une lettre d'un bon Curé de Liege. Je vous en envoie un extrait, afin que l'on comprenne au lieu où vous étes, l'état deplorable de ce Diocése; & que l'on juge de là, si on n'est point obligé d'y aporter de remede. Le concours feroit cesser beaucoup de ces maux.

Le Prince m'a envoié la copie de votre lettre sur la grace, que j'ai trouvée parfaitement belle. La reponse qu'il y a faite, est bien foible. Ce n'est pas son talent que de parler de ces matieres Théologiques. Mais il parle de très-bon sens des Controverses génerales, & d'autres sujets qui ne passent pas sa portée. Il est ami des Jesuites, mais cela n'empêche pas qu'en beaucoup de choses, il n'entende raison sur leur sujet méme: car il a un grand fond d'équité. Et c'est ordinairement pour n'être pas bien instruit des faits qu'il juge autrement qu'il ne devroit.

J'ai fait quelques reponses assez courtes sur les vetilleries du P. Jobert. Cela est vuidé présentement, & je n'écrirai rien au Prince sur cela. Je lui écris aujourd'hui une assez longue lettre, mais c'est sur autre chose, quoique j'y parle un peu de la conduite des Jesuites, qui se chargent si aisément de la conscience

de ces Evêques d'Allemagne doubles, triples, ou simples, mais qui ne font rien moins que le devoir d'Evêques.

Je ne sai pour quoi vous me demandez pour ce bon Ecclesiastique Collegue de * ce que vous pouvez lui donner vous même. Car vous savez mieux que moi quelles études sont propres pour les emplois auxquels il se sent porté, puisque vous connoissez parfaitement ce qu'on doit enseigner dans les seminaires. Tout le monde convient que le fond de la doctrine Ecclesiastique se doit prendre dans S. Augustin. On peut commencer par les Lettres & par les explications sur les Pseaumes, & y joindre les principaux ouvrages de la grace : les Morales de S. Gregoire, en s'arrêtant à ce qui est de moral, & passant ce qui n'est qu'allegorique; & les Sermons de S. Bernard qui sont admirables pour inspirer la pieté. Je ne crois pas qu'on se puisse passer de lire la 2. 2. de S. Thomas. Car quoique cela soit bien sec, il y a des choses fort solides, & ce qu'on y trouve de bon est de grande autorité. Les opuscules de Denis le Chartreux peuvent aussi être fort utiles. Il faut lire les principaux canons; mais c'est une terrible étude, que d'entreprendre de lire tous les Conciles, & je ne sache point d'abregé qui soit bien fait.

fait. Je penſe que la lecture d'Aurelius peut ſervir; on peut paſſer ce qui n'eſt que de refutation. Mais il y a de très belles choſes pour faire connoître le vrai eſprit de l'Egliſe, il donne une grande idée de l'Epiſcopat. Voilà tout ce que je vous puis dire pour aujourd'hui. Mais tout de bon je ne ſai pourquoi vous vous addreſſez à moi ſur cela, pouvant de vous même donner d'auſſi bons conſeils que perſonne.

Au reſte je ſuis étonné de ce qu'il ſemble que l'on ſuppoſe que feu M. de Pamiers n'étoit pas bien ferme ſur la matiere de la grace. Car je ſai ce qu'il m'a dit la derniere fois qu'il fut à Paris, dans le jardin de S. Victor: *Qu'il étoit perſuadé que le fondement de la Morale Chrétienne étoit la predeſtination gratuite, & l'efficace de la grace*, qui ſont les Chefs capitaux de toute cette doctrine.

LETTRE CCXLVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur quelques affaires de Louvain, la condamnation des 4. Articles, & les 7. points.* 1683. 30 Oct.

JE commence par une chose que j'ai peur d'oublier, & puis je reviendrai à celles, dont je vous ai écrit la derniere fois.

Il y a à Louvain une contestation fort échaufée entre les Docteurs de la Faculté & les Jesuites. Les premiers ont dit dès leur retour de Rome, qu'aiant donné leurs censures de 1585. & 1588. à examiner, après trois mois d'examen, on les leur avoit rendues, & que l'Assesseur du S. Office leur avoit dit, qu'ils pouvoient soutenir la doctrine qui y étoit contenue *sine offensa sedis apostolicæ.* Un Jesuite nommé le P. de Vos, a prétendu par plusieurs theses que ce fait n'étoit pas veritable, & dans une derniere il allegue une lettre qu'il dit avoir reçue de Rome, par laquelle on lui mande qu'une personne aiant vû l'Assesseur du S. Office pour en savoir la verité, cet Assesseur a nié ce que ces MM. de Louvain lui avoient attribué. Cela paroît incroiable. Car M. Viane qui est un très homme de bien & très dig-

digne de foi proteste l'avoir oüi de ses propres oreilles. Et je sai de plus qu'il a une lettre de M. Favoriti, qu'il ne veut pas montrer par discretion, qui confirme tout cela, & qui fait entendre que c'est le jugement que le Pape même, & les Cardinaux ont porté de leur doctrine, ensuite de l'examen qui en a été fait par les Theologiens à ce députez. Je crois au moins que c'est le sens de cette lettre. Car je ne l'ai pas vûe. On rendroit un grand service à l'Eglise, si on pouvoit demêler cela, & confondre ce Jesuite, qui feint avoir reçu de Rome ce qu'il n'y auroit pas reçu, ou ce qu'il n'auroit obtenu que par surprise & par supercherie. En voilà assez pour cet article; mais en general je crois vous devoir dire qu'il y a maintenant tant de piété dans l'Université de Louvain, & particulierement dans la Faculté de Théologie, que rien n'est plus digne de la sainteté d'un si grand Pape, que de la soutenir contre les efforts que le Diable fait pour la renverser.

Je reprens les deux ou trois points de ma lettre precedente. Le 1. n'est aparemment guere de saison. Car selon toutes les nouvelles & publiques & particulieres, toutes les esperances d'accommodement sont perdues. Et c'est ce qui fait plus craindre qu'on ne fasse de part & d'autre

dés

; choses qui pourroient rendre la plaie
la division incurable. La condamna-
n des quatre Articles pourroit avoir ce
uvais effet, & embarasser ceux qui tra-
llent à la conversion des heretiques.
.r si on les avoit condamnez comme *des*
eurs aprochantes de l'hérésie, les Pro-
tans ne manqueroient pas de dire, que
Controversistes se moquent d'eux,
and ils leur déclarent qu'on n'oblige
int les Catholiques de croire que le Pa-
soit infaillible, & qu'il puisse deposer
Rois: que ce sont des artifices par
quels on prétend les endormir : mais
'il faut bien que tous les Catholiques
ii ont la conscience timorée, & qui ont
la veneration pour le S. Siege, croient
la, puis que Rome declare que le con-
ire est une erreur, qui approche de
eresie. De sorte que s'il arrivoit, di-
it-ils, qu'un Pape entreprît de dépo-
un Roi, la plus grande partie de ses
ets s'imaginant qu'il a droit de le faire,
rangeroient de son côté. On sait que
:st ce point qui est la principale cause de
persecution des Catholiques d'Angle-
re. Cette censure ne la renouvelleroit-
e pas, & Dieu aprouveroit-il qu'on
nnât occasion à de si grands maux pour
utenir un droit qui n'est plus qu'en
agination, les Papes certainement n'é-
tant

tant plus en état de le faire valoir, quand il seroit bien fondé?

J'ai peu à ajouter touchant les sept points. Le scandale est horrible. Quoique ce Decret de l'Inquisition n'ait point été publié par aucune autorité legitime, de faux zélez ont été dans des Ecoles de petits enfans y dechirer tous les livrets, qu'on leur avoit donnez pour y aprendre qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses, & le reste. Des peres & des meres conduits par des moines aiant dit à leurs enfans que cela est condamné, ils se mettent à pleurer quand on les interroge sur cela dans l'Ecole, & ne veulent point répondre. Un Pasteur aiant demandé à un homme ignorant combien il y avoit de sacremens, & l'autre aiant repondu qu'il n'y en avoit qu'un qui étoit le mariage, il ne voulut point avouer qu'il y en avoit sept, parce, disoit-il, que les sept points étoient condamnez. Un bon Alleman aiant vû ce Decret affiché à la porte d'une Eglise de Moines (par une entreprise punissable, puisque ce n'est pas à eux à publier ces sortes de choses) il s'écria en pleine rue: Que l'on vouloit donc que les hommes devinssent athées, puis qu'on ne vouloit pas qu'on fût obligé de leur aprendre qu'il y a Dieu createur de toutes choses, qu'il gouverne l'univers, que

nô-

nôtre ame eſt immortelle &c. On a remarqué une autre incongruité dans ce pretendu Decret (car j'aime mieux croire qu'il n'eſt pas veritable) c'eſt qu'étant diviſé par articles 1. 2. 3. *&c.* il y a dans le 1. *Romano-Catholicus pacificus* ..... *Item varii libelli ſeu folia eamdem fere materiam eodem modo proponentia: nempe.* Ce qui donne ſujet de croire que ce premier livre qui eſt d'un Benedictin Anglois contient à peu près les mêmes choſes que ces livrets ſur les ſept points. Et cependant il n'y a rien du tout de ſemblable. Et ce qui fait cette brouillerie eſt qu'on auroit dû mettre: *Item varii libelli &c.* ſous le nombre 2. & non pas ſous le n. 1. dans lequel la raiſon vouloit qu'on ne parlât que du livre Anglois.

J'aprends que les Paſteurs font imprimer deux ou trois feuilles pour la defenſe de leur pratique.

Au reſte je vous prie de conſiderer qu'il me ſeroit d'un grand uſage pour ruiner le phantôme du Janſeniſme (à quoi je travaille preſentement) de faire des diligences ſur ce que je vous ai écrit dabord dans cette lettre.

LETTRE CCLXVII.

A M. DODART. *Sur le Catechisme historique de M. Fleury.*

CE qui me presse de vous écrire est que nous avons parcouru le Catechisme historique qui nous a été envoyé de Paris. (Car celui qu'on imprime ici, n'est pas encore achevé) Nous y avons trouvé de parfaitement belles choses. Mais il y a un endroit qui nous a fait de la peine. C'est en la leçon 48. du grand Catechisme, où ce qui est dit de la disposition nécessaire pour être absous dans le Sacrement de pénitence, ne se peut accorder avec ce que S. Thomas, après tous les Peres, enseigne de la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié. Car on y dit, *que la douleur des pechez doit être fondée sur la foi & avoir pour motif ou la bonté infinie de Dieu, ou du moins sa justice & sa puissance, qui peut recompenser & punir éternellement. Si c'est purement l'amour de Dieu qui fasse detester le peché, c'est la contrition parfaite. Si c'est la crainte* QUI DOMINE *on l'appelle contrition imparfaite ou attrition : mais il faut toujours qu'elle exclue entierement la volonté de pecher, ce qui semble ne pouvoir être*

être sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.

C'est ne se guere éloigner de l'opinion de ceux qui prétendent qu'on peut être justifié dans le sacrement par la seule crainte des peines, sans aucun amour, ce qui ne se peut soutenir sans renverser la morale chrétienne par le fondement. Car on ne s'en éloigne que par un *ce semble* : ce n'est donc qu'avec incertitude que l'on insinue, qu'il y a de l'apparence *qu'il faut au moins quelque commencement d'amour.* Or cela ne peut qu'être très mal reçu en ce païs-ci, où on est persuadé que MM. de Louvain ont très fortement établi le sentiment contraire, qu'on ne peut être justifié sans un amour dominant.

Il semble que le moins que pourroit faire l'Auteur, seroit d'effacer *Ce semble*, & mettre absolument, *ce qui ne sauroit être sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.*

Cela seroit moins mal qu'il n'est ; mais cela ne seroit pas encore trop bien. Car il y a bien encore des choses qui donnent lieu de croire qu'on n'est pas eloigné de tenir que la crainte de l'enfer suffit.

1. On apporte pour raison de ce que la contrition doit être surnaturelle : *Car*

LETTRE CCLXVII.

5 Nov. 1683. *A M.* DODART. *Sur le Catechisme historique de M. Fleury.*

CE qui me presse de vous écrire est que nous avons parcouru le Catechisme historique qui nous a été envoié de Paris. (Car celui qu'on imprime ici, n'est pas encore achevé) Nous y avons trouvé de parfaitement belles choses. Mais il y a un endroit qui nous a fait de la peine. C'est en la leçon 48. du grand Catechisme, où ce qui est dit de la disposition nécessaire pour être absous dans le Sacrement de pénitence, ne se peut accorder avec ce que S. Thomas, après tous les Peres, enseigne de la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié. Car on y dit, *que la douleur des pechez doit être fondée sur la foi & avoir pour motif ou la bonté infinie de Dieu, ou du moins sa justice & sa puissance, qui peut recompenser & punir éternellement. Si c'est purement l'amour de Dieu qui fasse detester le peché, c'est la contrition parfaite. Si c'est la crainte* QUI DOMINE *on l'appelle contrition imparfaite ou attrition : mais il faut toujours qu'elle exclue entierement la volonté de pecher, ce qui semble ne pouvoir*

être

être sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.

C'est ne se guere éloigner de l'opinion de ceux qui prétendent qu'on peut être justifié dans le sacrement par la seule crainte des peines, sans aucun amour, ce qui ne se peut soutenir sans renverser la morale chrétienne par le fondement. Car on ne s'en éloigne que par un *ce semble* : ce n'est donc qu'avec incertitude que l'on insinue, qu'il y a de l'apparence *qu'il faut au moins quelque commencement d'amour.* Or cela ne peut qu'être très mal reçu en ce païs-ci, où on est persuadé que MM. de Louvain ont très fortement établi le sentiment contraire, qu'on ne peut être justifié sans un amour dominant.

Il semble que le moins que pourroit faire l'Auteur, seroit d'effacer *Ce semble*, & mettre absolument, *ce qui ne sauroit être sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.*

Cela seroit moins mal qu'il n'est ; mais cela ne seroit pas encore trop bien. Car il y a bien encore des choses qui donnent lieu de croire qu'on n'est pas eloigné de tenir que la crainte de l'enfer suffit.

1. On apporte pour raison de ce que la contrition doit être surnaturelle : Car

suffit pas d'être affligés de nos pechés par des motifs temporels à cause des maux que nous sentons ou que nous craignons en cette vie. On juge donc par là qu'il n'en est pas de même des peines de l'autre vie. Et ainsi cette raison n'empêche point que la crainte de l'enfer ne suffise, ce que S. Augustin condamne par tout. *Qui peccatum propter gehennam metuit, non peccare metuit, sed ardere.*

2. *Il faut que cette douleur soit fondée sur la foi.* C'est ce que disent aussi les partisans de l'attrition, par la seule crainte de l'enfer. Car nous ne connoissons l'enfer que par la foi.

3. On donne deux motifs à la contrition, ou la bonté de Dieu, ou la justice qui punit. On suppose donc que l'un ou l'autre de ces deux motifs suffit. Or n'avoir douleur de son peché que parce que Dieu punit les pecheurs dans l'enfer, ce n'est pas craindre de pécher, comme dit S. Augustin, mais de brûler. [illegible]

4. *Si c'est la crainte qui domine, on l'appelle contrition imparfaite.* Et c'est celle qu'on suppose qui suffit [illegible]

Il suffit donc pour être reconcilié avec Dieu, d'être dans une disposition où l'on s'aime plus que Dieu. Car celui en qui domine la crainte d'être damné, s'aime [illegible]

[illegible]

moins Dieu, qu'il ne craint d'être brûlé. Or on ne craint d'être brûlé, quand cette crainte est l'affection dominante de notre cœur, que parce qu'on s'aime.

Assurément il seroit bon que tout cela fût changé. Mais si on ne le peut pas encore faire dans cette nouvelle Edition de Bruxelles, il faudroit au moins changer la fin comme je l'ai marqué. Et si on vouloit faire mieux, il faudroit mettre ainsi les 4. dernieres lignes. *On l'appelle contrition imparfaite ou attrition; mais afin qu'elle suffise avec le sacrement, il faut qu'elle exclue entierement la volonté de pécher, ce qui ne sauroit être sans qu'il y ait un commencement d'amour qui nous fasse aimer Dieu plus que toutes choses.*

Vous rendriez un grand service à l'Eglise, si vous pouviez porter votre ami à vouloir bien qu'on fit cette correction dans l'impression de son livre que l'on fait ici. Mais il faudroit se hâter. Car il ne s'en faut guere que le livre ne soit achevé. Si on ne corrige point cela, le livre qui est d'ailleurs très bon, en sera beaucoup moins estimé en ce païs-ci. Je suis pressé de finir. Car il est tems de porter les lettres à la poste. Je suis tout à vous.

LETTRE CCXLVIII.

1. Decembre 1683.

A M. NICOLE. * *Sur le systême du P. Malebranche.*

APrès vous avoir souhaité une heureuse & sainte année, je vous prierai aussi de demander à Dieu pour moi qu'il me fasse connoître sa volonté dans la conjoncture où je me trouve.

Je suis bien aise de vous entretenir de ce qui m'occupe presentement. Je continue toujours à travailler contre l'Auteur du sistême *. Outre le livre des *Idées*, j'ai achevé aujourd'hui le 2. livre des Reflexions Philosophiques & Théologiques. Et je ne sai si je pourrai mettre dans le 3. tout ce que j'ai encore à dire contre le sistême. Car outre la grace & la liberté, par où je finirai, j'ai encore à traiter tout ce qui regarde l'ame de J. C. comme cause occasionnelle de la grace; & que je n'ai pû faire entrer dans le 2. livre, parce qu'il auroit été trop gros. J'ai augmenté le 1. livre depuis qu'il a été vû, de près de la moitié: de sorte qu'il est assurément beaucoup plus fort & plus beau qu'il n'étoit auparavant. Et néanmoins, je ne sai si je me flatte, le second livre me paroît encore toute

* Le P. Malebranche.

autre

nant en divers sens; & sur tout peu de justesse dans les raisonnemens & dans les preuves, pour ne pas dire qu'il est dificile de s'en imaginer de plus pitoiables dans un homme qui se vante de ne rien avancer qu'il ne démontre, sur tout ce qui lui est particulier. Si c'est là ce qu'on appelle *repandre la lumiere dans les esprits attentifs*, je ne sai ce qu'il faudroit faire pour y répandre les tenebres. Car dans la verité, c'est de quoi il remplit ceux qui le lisent, & qui se laissent prévenir de ces nouvelles opinions; quoi qu'outre cela je sois assuré qu'il y en a beaucoup de ceux là qui ne savent ce qu'ils aprouvent quand ils aprouvent ses sentimens; tant il est difficile de les bien comprendre dans le fond & dans les suites, à moins qu'on n'y ait une application tout à fait extraordinaire. Et c'est à quoi j'ai pris le plus de peine, de bien demèler tout ce que sa doctrine a de particulier, & de le mettre dans un grand jour, m'étant persuadé qu'on en pouvoit dire ce que S. Jerôme disoit aux Pelagiens, *Sententias vestras prodidisse, superasse est.* Cependant je ne sai si je ne travaille point en vain, ou au moins si je ne serai point obligé de changer les mesures que j'avois prises. Car, pour eviter la difficulté qu'il y a de faire entrer les livres à Paris, je pen-

maniere d'écrire a quelque chose qui peut éblouir bien des gens: quoi qu'à vous dire le vrai, je ne trouve guere moins à redire à sa Rhetorique qu'à sa Logique, sur tout dans ses Meditations. Car il y est si guindé, & il affecte si fort de ne rien dire simplement, qu'il est lassant; & que s'il se fait estimer par là à ceux qui aiment une éloquence pompeuse, il donne plutôt du dégout que du plaisir à ceux qui aprouvent davantage celle qui est plus naturelle. Ce n'est pas néanmoins à quoi je m'arrête. Je ne lui ferai jamais de procès là dessus: & j'avoue qu'à cela près, qui se pourra corriger avec l'âge, il écrit fort bien. Mais ce que j'ai de la peine à souffrir, est qu'il garde si peu le caractere qu'il s'attribue à lui-même, dans l'extrait d'une lettre qui est à la tête de sa 3. édition, *de parler clairement, & par ordre, & de repandre la lumiere dans les esprits attentifs.* Car j'y trouve au contraire peu d'ordre dans ce qu'il traite, peu de clarté dans les choses qu'il devoit avoir eu plus de soin de bien faire entendre, parce qu'elles lui sont particulieres, peu d'exactitude à donner aux principaux termes de la matiere de son traité une notion fixe & arrêtée, afin d'éviter les contradictions où l'on tombe en les pre-

nant en divers sens; & sur tout peu de justesse dans les raisonnemens & dans les preuves, pour ne pas dire qu'il est dificile de s'en imaginer de plus pitoiables dans un homme qui se vante de ne rien avancer qu'il ne démontre, sur tout ce qui lui est particulier. Si c'est là ce qu'on appelle *repandre la lumiere dans les esprits attentifs*, je ne sai ce qu'il faudroit faire pour y répandre les tenebres. Car dans la verité, c'est de quoi il remplit ceux qui le lisent, & qui se laissent prévenir de ces nouvelles opinions; quoi qu'outre cela je sois assuré qu'il y en a beaucoup de ceux là qui ne savent ce qu'ils aprouvent quand ils aprouvent ses sentimens; tant il est difficile de les bien comprendre dans le fond & dans les suites, à moins qu'on n'y ait une application tout à fait extraordinaire. Et c'est à quoi j'ai pris le plus de peine, de bien demêler tout ce que sa doctrine a de particulier, & de le mettre dans un grand jour, m'étant persuadé qu'on en pouvoit dire ce que S. Jerôme disoit aux Pelagiens, *Sententias vestras prodidisse, superasse est.* Cependant je ne sai si je ne travaille point en vain, ou au moins si je ne serai point obligé de changer les mesures que j'avois prises. Car, pour eviter la difficulté qu'il y a de faire entrer les livres à Paris, je pen-

ſois y faire imprimer cette reponſe en l'envoiant à un Prélat qui m'a engagé de l'entreprendre. Mais nos amis ne croient pas que cela puiſſe reuſſir. Il n'importe; je ne laiſſerai pas d'achever avec la grace de Dieu, & je lui en abandonnerai l'évenement. Priez pour moi je vous en ſupplie.

LETTRE *

* Cette lettre doit être placée enſuite de la grande lettre de M. Arn. au Card. Cibo, qui eſt la 172. dans ce Tome.

De M. LE CARDINAL CIBO.

PER ILLUSTRIS ET ADMODUM REVERENDE DOMINE,

QUæ nuper ad me ſcripſiſti excuſans publicationem epiſtolæ quâ ego ad tuam Pontificis juſſu reſcripſeram, mihi planè ſatisfecerunt: quamquam etiam, te ſilente, non dubitaſſem, quin tu ab omni inanis jactantiæ ſuſpicione immunis eſſes. Qui profectò, ſi me audis, curare non debes, quid alii obloquantur, dum conſtanti tuâ in Apoſtolicam ſedem obſervantia fideque, merearis, ut benè de te ipſa ſentiat, gaudeatque in dies magis hæreticorum conatus adverſus Catholicam fidem, tua multiplici eruditione, ac ſingulari facundia reprimi & convelli. Legi libentiſſimè quæ in iiſdem litteris de te ipſo, tuiſque ſtudiis diſertè retuliſti, ne-

mæ diutiùs permanere velis. Illud ut facias cum ipso rogo, quia cum ipso sentio te illic Ecclesiæ Dei utilissimam operam navare. Scio te solitudinis desiderio teneri, atque ab ea abhorrere vita, quæ sine aliquo tumultu & mentis evagatione vix esse potest. Sed, uti nosti, non oberit strepitus quem ut pondus toleras, & non velut delicias amplecteris. Patere ergo molestias, quæ tibi ad meritum, Ecclesiæ ad profectum, & amicis tuis proficiunt ad gaudium. Spero quòd expeditis feliciter negotiis, te hìc nobis fruendum dabis. Hoc postulat qui te in visceribus Christi complectitur & honorat.

ELOGE FUNEBRE

De M. Arnauld d'Andilly fait par M. Arnauld son Frere à P. R. des Champs le 27. Septembre 1674.

Justum deduxit Dominus per vias rectas.

IL n'y a guere de choses dont on abuse davantage que des louanges, & sur tout de celles qu'on a accoutumé de donner aux morts au milieu des saints mysteres. On les couvre de gloire pour des actions qui les ont couverts devant Dieu de confusion & de honte; & souvent ce qui est

LETTRE

17. Juil. 1680.

De M. L'EVEQUE DE CASTORIE, *à M.* DE PONTCHATEAU. *Il parle de M. Arnauld, qui étoit pour lors en Hollande.*

VIrum, quem ob fidei integritatem, ob doctrinæ altitudinem, ob variam reconditamque eruditionem, & præsertim ob mores ab omni fastu, ambitione, & cupiditate alienissimos, semper summa cum observantia colui, tandem, Illustrissime Domine, Menæe * colendissime, in ædibus meis accipere merui. Omnes qui mecum sunt, se ejus contubernio felices existimant, magnæque sibi gloriæ tribuunt, si quod ei officium possunt exhibere. Ecclesiastici, qui mihi cohabitant, pendent ab ore ejus, dum suæ nobis doctrinæ fluenta depromit. Exulto autem in Deo salutari meo, dum tam fideli, tam humili servo ejus angustias cordis mei licet aperire, atque ab eo discere quid à me is postulet, cui vivere morique debeo. Ora pro me, Menæe colendissime, ut hac assequendæ salutis opportunitate non abutar, sed in ejus spe ac desiderio magis magisque proficiam.

* C'étoit un nom qu'avoit pris M. de Pontchateau, en François du Menay.

Unicè desiderat is senex, ut Romæ

mæ diutiùs permanere velis. Illud ut facias cum ipso rogo, quia cum ipso sentio te illic Ecclesiæ Dei utilissimam operam navare. Scio te solitudinis desiderio teneri, atque ab ea abhorrere vita, quæ sine aliquo tumultu & mentis evagatione vix esse potest. Sed, uti nosti, non oberit strepitus quem ut pondus tolleras, & non velut delicias amplecteris. Patere ergo molestias, quæ tibi ad meritum, Ecclesiæ ad profectum, & amicis tuis proficiunt ad gaudium. Spero quòd expeditis feliciter negotiis, te hìc nobis fruendum dabis. Hoc postulat qui te in visceribus Christi complectitur & honorat.

ELOGE FUNEBRE

De M. Arnauld d'Andilly fait par M. Arnauld son Frere à P. R. des Champs le 27. Septembre 1674.

Justum deduxit Dominus per vias rectas.

IL n'y a guere de choses dont on abuse davantage que des louanges, & sur tout de celles qu'on a accoutumé de donner aux morts au milieu des saints mysteres. On les couvre de gloire pour des actions qui les ont couverts devant Dieu de confusion & de honte; & souvent ce qui est

la cause de leur punition en l'autre monde, est le sujet des plus grands éloges qu'on leur donne en celui-ci. Rien n'est plus contraire à la religion que ces sortes de panegyriques. Elle nous apprend que la louange, l'honneur & la gloire n'appartiennent qu'à Dieu seul: que tout ce qui est de l'homme comme de l'homme, n'est digne que de blâme & de mepris, parce que le péché a corrompu tout ce qu'il pouvoit avoir d'excellent par sa nature: & qu'ainsi on ne peut louer veritablement selon les regles du christianisme, que les effets de la misericorde de Dieu, en ceux en qui il lui plaît de reparer les desordres du péché par la puissance de sa grace.

C'est, Mes Sœurs, ce que nous avons à faire aujourd'hui. Gardons nous bien d'élever la creature en elle même; ce seroit une espece d'idolatrie. Mais louons Dieu dans la creature: remarquons les traces de son amour paternel dans celui qu'il a choisi pour être du nombre de ses élûs. Suivons le par les diverses routes par lesquelles il l'a fait marcher pour le faire arriver à son repos éternel; & renfermons tout ce que nous avons à dire pour nous consoler de la perte que nous avons faites, dans ces uniques paroles, *Justum deduxit Dominus per vias rectas*: c'est vous, mon Seigneur, qui avez conduit

par

par des voies droites, ce juste que vous venez d'appeller à vous.

Ce n'est pas qu'il ne nous soit permis de considerer dans ce serviteur de Dieu des avantages naturels que tout le monde y a admirés. C'est loüer Dieu dans ses ouvrages que de reconnoître qu'il lui avoit donné un esprit vif, noble, élevé, un cœur genereux, porté aux choses honnêtes, & éloigné des passions basses de l'avarice & de l'interêt, & une grandeur d'ame qui l'a tenu élevé au dessus des plus grands emplois où il a pu être appellé, & l'a fait agir avec les Princes, comme s'il eût été lui-même en ce rang.

Mais qu'auroit-ce été que tout cela sans la grace de Dieu qui a seule empêché qu'il n'en abusât à sa perte. L'élevation de l'esprit ne porte souvent qu'au libertinage, & à dedaigner de soumettre de fausses lumieres à l'obscurité de la foi. Les cœurs les plus genereux étant laissés à eux-mêmes, consument tout ce qu'ils ont d'ardeur & de feu à satisfaire leur vanité, & à se faire un Dieu de leur propre estime, lors même qu'ils semblent être peu touchés de celle des autres : & ce qu'on appelle une grandeur d'ame, n'est quasi jamais qu'une matiere propre à faire des demons d'orgueil de ceux qui se croient par

là être quelque choſe de plus que le commun des hommes.

Mais c'eſt en cela même, Mon Seigneur, que vous avez conduit votre ſerviteur par des voies droites, en ce que vous avez rectifié par votre grace ce que vous lui aviez donné de qualités naturelles. Cet eſprit naturellement ſi grand, n'a jamais eu dans tous les tems qu'une docilité d'enfant pour toutes les choſes de la foi. Le commerce continuel qu'il a eu étant fort jeune avec des perſonnes de contraire religion, auroit été capable de le renverſer, ſi Dieu ſeul ne l'eut ſoutenu par une protection viſible dans un combat interieur qu'il permit un jour qui lui arrivât ſur ce ſujet, & qui ſe termina, par un miracle de la grace, à un ſi parfait aſſujettiſſement à l'autorité de l'Egliſe Catholique, qu'il n'a jamais eu depuis la moindre peine à s'y tenir inviolablement attaché.

Aiant été nourri à la Cour, où l'impieté eſt ſi ordinaire, il n'en a eu toujours que plus d'horreur: & Dieu a voulu, comme pour recompenſer la fermeté de ſa foi, que le dernier ouvrage auquel il s'eſt appliqué, & ſur lequel il eſt mort, ait été un recueil du treſor & du depôt de la foi, qui eſt ſon Ecriture divine.

La grace n'a pas moins veillé à lui faire bien uſer de ſon cœur que de ſon eſprit.

C'a

C'a été certainement une merveille surprenante, & qui ne peut être attribuée qu'à un soin tout particulier que Dieu a eu de lui, de ce qu'étant d'un naturel si porté à aimer, & à aimer avec passion, il n'a point permis que ses affections aient jamais rien eu que d'honnête: & son innocence en ce point, lors même qu'il a vêcu parmi les plus grands attraits de la volupté, a été peut-être une des choses des plus extraordinaires que l'on ait vu dans ce siecle.

Il y a encore une autre chose non moins admirable en matiere d'amitié, quoi que dans un autre genre. C'est qu'étant impossible que parmi le grand nombre d'amis qu'il a toujours eu, & qu'il étoit toujours prêts de servir, il n'y en ait eu qui étoient tout-a fait du monde, jamais sa vertu n'a ressenti d'affoiblissement par une liaison qui peut être fort dangereuse aux personnes foibles: & jamais leur consideration ne l'a porté à rien faire qui ait blessé sa conscience. Mais on peut dire qu'outre que Dieu le fortifioit contre ces tentations, il les detournoit aussi par un autre moien, qui étoit la reputation de sa probité, si connue de tout le monde, que jamais personne n'auroit été assez hardi pour le solliciter d'une chose injuste.

Dieu a agi d'une autre sorte pour le préserver du dernier écueil, qui est celui

des

des grandes ames. Il l'a conduit par la main dans toute la ſuite de ſa vie, en ſouffrant qu'il s'élevât juſqu'à un certain point, ſans l'expoſer au peril d'une plus haute fortune qui s'eſt ſouvent preſentée à lui, mais que Dieu a toujours detournée par un ordre ſecret de ſa providence qui le deſtinoit à une vie de retraite & de ſolitude plus chrétienne & plus ſainte, que ne pouvoit étre celle qu'il avoit menée dans le monde.

Car il ne s'y faut pas tromper, quelque deſir que l'on ait de ſervir Dieu en vivant parmi le monde qui eſt ſon ennemi, il eſt bien difficile qu'on ne le faſſe d'une maniere fort imparfaite, & que le bien même que l'on y fait, ne ſoit mélé de beaucoup de defauts. Il eſt preſque impoſſible, diſent les Peres, que la pouſſiere du monde ne ſouille le cœur des perſonnes même les plus pieuſes : *Neceſſe eſt de mundano pulvere etiam religioſa corda ſordeſcere* : & ſi le mariage étant de ſoi une choſe ſainte & ſanctifiée par un des ſacremens de la loi nouvelle, S. Paul ne laiſſe pas de dire que la femme mariée n'eſt point auſſi parfaitement à Dieu que celle qui eſt libre, parce qu'elle eſt partagée entre ce qu'elle doit à Dieu & le ſoin qu'elle a de plaire à ſon mari, on ne peut douter que cela ne ſoit encore plus vrai des emplois du monde, qui diviſent

ſans

ſans doute beaucoup plus le cœur d'un chrétien, & le rendent plus incapable de vaquer uniquement & préferablement à toutes choſes à cet un neceſſaire, qui nous eſt recommandé dans l'Evangile.

Reconnoiſſons donc que le Seigneur a toujours conduit ſon ſerviteur par des voies droites; mais que ç'a été par divers degrés, qui ont été comme les divers âges de cet homme ſpirituel qu'il vouloit former en lui.

Il l'a d'abord preſervé de la corruption du monde en le laiſſant dans le grand monde, & il lui a fait accomplir d'une maniere qui a étonné tous ceux qui l'ont connu, cette parole dont l'Egliſe ſe ſert pour faire l'éloge de ceux de ſes ſaints qui n'ont point été élevés aux premieres dignités de l'Egliſe, *Beatus vir qui inventus eſt ſine macula, & qui poſt aurum non abiit, nec ſperavit in pecunia & theſauris*: Bien heureux celui qui s'eſt conſervé ſans tache, qui n'a point couru après l'or, & n'a point mis ſon eſperance dans l'argent & dans les treſors. C'eſt le premier effet de la grace dans celui que nous regrettons. Un deſintereſſement merveilleux, un éloignement de toute avarice, une humeur liberale & bienfaiſante, qui a fait qu'il n'a cherché à s'enrichir qu'en bonnes œuvres, ſelon la parole de S. Paul, &

que bien loin de penser à se faire des tresors en ce monde par des voies illegitimes, il a consumé une partie de son bien dans des emplois où d'autres auroient amassé de grandes richesses.

Dieu l'a fait encore marcher par une autre voie, qui pour être rude & remplie d'épines, n'en a été que plus droite, parce qu'elle l'a mené plus droit à la croix, qui est le lieu où doivent aboutir toutes les voies par lesquelles Dieu fait marcher les vrais chrétiens. C'est la voie des adversités & des renversemens de fortune, qui n'ont eu à son égard pour leur veritable cause, qu'une inviolable attachement au service de son Roi, & un parfait éloignement, par la seule vue de la conscience, des brouilleries & des factions qui pouvoient troubler l'Etat.

Mais il faut remonter plus haut, & reconnoître que ces changemens qui sembloient renverser tout le bien que Dieu avoit commencé à faire par lui, n'ont été qu'une suite de sa bonté paternelle envers son serviteur.

Il sait mieux que les hommes ce qui peut le plus contribuer au veritable bien de ses élûs. Il l'avoit préservé dans la prosperité qui corrompt la plûpart de ceux qui s'y trouvent engagés. Il l'a voulu purifier par l'adversité qui est la four-

fournaise, comme dit S. Pierre, où s'éprouve l'or de la veritable foi. Il lui a fait souffrir sans murmure & avec une tranquilité d'ame toujours egale, les injustices des hommes. Mais ce n'a pas été là le plus grand dessein de Dieu: c'est qu'il le vouloit à lui d'une maniere plus particuliere. Il falloit pour cela rompre les liens qui l'attachoient à la vie du siecle; & lui procurer ce repos si necessaire pour s'entretenir & se fortifier dans la pieté, qu'il n'auroit pas eu le courage de se procurer à soi même, si on eut toujours rendu justice à sa suffisance & à sa vertu. Lot même ne pouvoit se resoudre à sortir de Sodome, & il fallut que les Anges l'y contraignissent. Moins le monde avoit eu de pouvoir de le corrompre, plus il se seroit flatté qu'il n'avoit pas besoin de s'en retirer pour mieux servir Dieu.

Avouons-le donc à la gloire de son liberateur, avouons qu'il a eu besoin de dire comme David, *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas:* Il m'a été bon, Seigneur, que vous m'aiez humilié, que vous m'aiez rabaissé, que vous aiez permis que les hommes m'aient maltraité, parce que c'est ce qui m'a appris à vous mieux servir, à me

donner

donner tout à vous, & à ne travailler que pour votre gloire.

Nous voilà donc arrivés à ce qui fait la plus ſainte partie de ſa vie. Juſques ici nous n'avons conſideré que les graces que Dieu lui avoit faites pour le préparer à la ſolitude. L'y voilà, mes Sœurs, & ce que nous y pouvons admirer d'abord, eſt le ſoin que Dieu a pris de lui faire eviter l'ecueil le plus ordinaire de ces ſortes de retraites, qui eſt de changer en un repos de pareſſe, & en une molle oiſiveté, ce qu'il y a de laborieux & de penible dans les occupations du monde, comme il lui avoit fait eviter dans la vie laborieuſe du monde, ce qu'elle a de plus dangereux, qui eſt l'engagement dans l'injuſtice & dans le peché. Ainſi l'on peut dire des deux ſortes de vies qu'il a menées en divers temps, cette parole de S. Auguſtin : que la premiere n'a point été criminelle, ce que doit eviter celle qui ſe paſſe dans le tracas des affaires ; & que la ſeconde n'a point été pareſſeuſe, ce que doit eviter celle qui ſe paſſe dans le repos : *Non facinoroſa, quod cavere debet laborioſa ; non deſidioſa, quod cavere debet otioſa.*

Ce n'eſt pas aſſurément une grace commune que cette fuite de l'oiſiveté & cet amour du travail, qui l'ont tenu attaché à

à des occupations ou innocentes ou saintes jusques à la fin de sa vie. Un ouvrage n'étoit pas plûtot achevé, qu'il en entreprenoit un autre qu'il poursuivoit toujours avec une même ardeur; & il semble que Dieu ait attendu à le retirer du monde, qu'il eut mis la derniere main à ce qu'il s'étoit proposé pour être le dernier de ses travaux: de sorte que l'on peut dire de notre juste, ce qui est dit de celui dont il est parlé dans l'endroit de l'Ecriture que nous avons pris pour le sujet de ce discours; *Honestavit illum in laboribus, & complevit labores illius*: Il l'a rendu illustre par ses travaux, & il lui a fait la grace d'y donner le dernier accomplissement.

Neanmoins ce n'ont été encore là que les occupations & les exercices de son esprit: le cœur en a eu d'autres, & l'esprit de Dieu qui l'animoit, n'a pas manqué de l'embraser toujours de plus en plus de la double charité qui fait toute la sainteté des chrétiens, de celle que l'on doit à Dieu, & de celle que l'on doit au prochain.

Quel plus grand témoignage aurions-nous pu desirer de la premiere, qui est plus cachée, que ce qu'un mouvement de sa conscience, mêlé d'une crainte respectueuse envers Dieu, lui a fait dire aux approches

ches de la mort, lors que l'ame commençant à ſe ſeparer du corps qui l'appeſantit, ſemble voir plus à decouvert ſes propres ſentimens. Le deſir d'aller à Dieu lui causant quelque défiance qu'il ne fût pas en état de ſe preſenter devant lui, il fit par le ſeul inſtinct de ſa pieté, ce que conſeille S. Auguſtin dans de ſemblables rencontres quand on eſt en doute ſi on eſt bien avec Dieu. Vous n'avez alors, dit ce ſaint, qu'à interroger votre cœur: *Interroga cor tuum*: & ſi vous y trouvez de l'amour pour Dieu, rendez lui en graces, & aiez confiance en ſa bonté. C'eſt ce qu'a fait notre cher malade: il a interrogé ſon cœur, & ſon cœur lui a repondu qu'il aimoit Dieu.

On lui a oui dire ces edifiantes paroles: Que c'eſt une choſe terrible, ô mon Dieu, de ſe preſenter devant vous lors qu'on ne vous aime point? Mais comment nous pouvons-nous aſſurer que nous vous aimons? Il me ſemble neanmoins que je vous aime: car il n'y a rien que je ne vouluſſe faire & donner pour vous. Il eſt inutile après cela de chercher d'autres marques de l'amour qu'il a eu pour Dieu, quoi que d'ailleurs ſa fidelité conſtante & invariable dans ſes exercices de pieté, & ſon amour pour la priere, en fuſſent des témoignages continuels.

Pour

Pour la charité envers le prochain, il n'a pas attendu à sa retraite à en donner des preuves très edifiantes. Jamais rien ne fut ni plus chrétien ni plus genereux que ce que le seul motif de cette vertu lui fit entreprendre il y a plus de quarante ans pour des Officiers d'un présidial, prêts d'être condamnés au dernier supplice sur l'apparence d'un crime dont presque tout le monde les croioit coupables, quoi qu'ils en fussent innocens. La providence divine l'aiant amené dans la prison où ils étoient enfermés, & où il n'alloit que pour visiter un de ses amis qui y étoit detenu pour dettes, ils le rencontrerent par hazard, & lui raconterent leur infortune; & un certain air de sincerité qui paroissoit dans leur discours, l'aiant persuadé de leur innocence, il ne lui en fallut pas davantage pour croire que Dieu l'engageoit à se declarer leur protecteur contre les poursuites violentes d'un homme puissant qui les accabloit par son credit. Il le fit: il se rendit le principal & presque l'unique solliciteur de leur affaire, avec autant & plus de chaleur que s'il s'y fût agi de tout son bien. Et après des peines & des fatigues incroiables, il les tira d'oppression par un arrêt qui les renvoia absous des crimes qu'on leur imposoit. Mais il lui en pensa couter

la vie. Car il s'epuisa tellement le corps & l'esprit à courir continuellement chez les juges, & à leur parler avec sa force ordinaire, qu'il lui en prit une maladie qui le mit à deux doigts de la mort, aiant recu le viatique sans presque aucune apparence d'en revenir. Notre Seigneur dit que le plus grand effet de l'amour est de donner sa vie pour ses amis. Il l'a donnée pour des inconnus, mais que sa pieté lui avoit fait prendre pour ses amis, aussi-tôt que Dieu lui eut fait connoître qu'ils avoient besoin de son assistance: tant la foi l'avoit fait entrer dans ce que Jesus Christ a voulu nous apprendre par la parabole du Samaritain, qui est de regarder comme notre prochain & notre ami, tout homme que la providence nous donne moien d'assister.

J'en devrois demeurer là. Car que peut-on ajouter à une action qui l'a pu faire appeller un martir de la charité & de la justice, puis qu'il en avoit assez fait pour en mourir, & que si nous ne l'avons pas perdu dès ce tems là, c'est que Dieu vous le reservoit, mes très cheres Sœurs, & vouloit que ce fut chez vous qu'il consommât le sacrifice de sa charité. Et il est vrai aussi que vous en avez été les plus chers objets. En choisissant votre maison pour le lieu de sa retraite,

traite, il y avoit mis toutes ses affections. En s'y donnant tout entier à Dieu, il s'y étoit donné tout à vous & à tous ceux que la societé du même esprit avoit fait un même corps avec vous. Quelle part n'a-t-il point prise à toutes vos persecutions? Que vous a-t-on fait souffrir que son cœur n'en ait été dechiré? Quelle consideration ou de crainte de se nuire, ou de respect envers les plus grands a été capable de le retenir, lors qu'il a eu occasion de défendre votre innocence? La plûpart de vous se souviennent de cette triste journée dont on peut dire, selon la parole de Jesus-Christ dans l'Evangile, que votre ennemi avoit demandé de vous cribler comme on fait le bled. Que ne fit-il point dans cette rencontre par le mouvement d'un zele aussi humble que genereux? Il s'abaissa jusqu'à se mettre à genoux pour amolir un cœur que Dieu permit qui demeurât inflexible, pour éprouver ses servantes: & il fit voir ensuite par sa constance, & par la part qu'il prenoit à leur fermeté, qu'estimant heureuses celles qui souffroient, il ne s'étoit si fort humilié pour detourner cet orage qu'afin d'en épargner la honte à ceux qui les faisoient souffrir.

Mais laissons là ce que vous avez tant de fois demandé à Dieu d'oublier. Il

vaut mieux pour rentrer dans le deſſein que je me ſuis propoſé d'abord, de ne penſer principalement qu'à rendre gloire à Dieu ; il vaut mieux, dis-je, vous faire faire une nouvelle attention ſur des choſes, où le plus grand avantage de ſon ſerviteur eſt qu'il lui a plu ſe ſervir de lui pour faire en cette maiſon des faveurs très ſingulieres, & qui lui ont été ſi importantes, que cela ſeul merite que ſa memoire y ſoit en benediction dans toute la ſuite des ſiecles.

La premiere eſt, que Dieu aiant inſpiré à la mere Angelique de ſe demettre de ſa qualité d'Abbeſſe, elle trouva dans ce cher frere tant de diſpoſition à ménager les interêts de Dieu contre les ſiens propres, que ce fut par le credit qu'il avoit alors à la Cour que vous obtintes du Roi le pouvoir dont vous jouiſſez encore d'élire votre ſuperieure. Vous ſavez aſſez de quelle importance eſt ce choix à votre maiſon, pour y maitenir le bien que vos meres y ont établi. Mais ce qui vous rend plus obligées à la perſonne qui vous a fait avoir ce droit, eſt qu'il agiſſoit tellement en cela contre toutes les vues de la ſageſſe mondaine, que ſes amis ne pouvoient comprendre la chaleur qu'il témoignoit dans cette affaire, & prenoient ſes ſollicitations pour une folie;

parce

parce que la prudence de la chair auroit voulu qu'il eut plûtot pensé à conserver ce benefice dans sa famille, comme on parle dans le monde, que de l'en faire lui méme sortir par le droit d'élire qu'il procuroit au monastere. C'en est assez, mes sœurs, pour vous engager à une reconnoissance perpetuelle envers l'auteur d'une action si sainte & si desinteressée.

Ce que je compte pour la seconde grace que Dieu vous a faite par son serviteur, est que c'est de lui que vous est venue la connoissance de ce * saint homme par qui on peut dire que Dieu a versé sur cette maison toutes sortes de benedictions spirituelles & temporelles: car les premieres ont attiré les secondes. Mais ce sont les premieres qui meritant particulierement que nous en rendions à Dieu, tous tant que nous sommes qui avons eu le bonheur d'y avoir part, des actions de graces infinies, nous obligent en même tems de remarquer comme une faveur singuliere qu'il a faite à notre juste, de s'être servi de lui pour vous adresser à cet Ananie, qui étant plein de l'Esprit de Dieu, a plus contribué que personne à renouveller en ce tems les fondemens solides de la veritable pieté, & les regles les plus importantes de la conduite des ames.

* M. de S. Cyran.

Je ne m'etens pas davantage ſur ce ſujet. Vous avez ſans doute prevenu dans votre penſée tout ce que je vous en pourrois dire: & il vaut mieux dans ces rencontres adorer Dieu dans le ſilence que de trop publier ſes graces mêmes, parce que notre miſere eſt ſi grande qu'il eſt à craindre que nous ne nous en elevions.

Il y a encore une autre grace qui eſt preſque de même nature, à laquelle Dieu a voulu que ſon ſerviteur eut quelque part, quoi que d'une maniere plus éloignée. Vous ſavez, mes Sœurs, que dans la derniere tempête qui s'eſt elevée contre vous, vous n'avez point trouvé de plus grande conſolation dans vos maux, ni de plus fort appui devant Dieu & devant les hommes, que dans la charité genereuſe de ce grand Prelat qui remplit aujourd'hui toute l'Egliſe de l'odeur de ſa ſainteté. Quel eſt donc le bonheur de celui que nous pleurons, d'avoir autrefois contribué par la ſeule veneration qu'il eut pour une pieté ſi extraordinaire, à le faire elever dans le rang qu'il tient aujourd'hui dans l'Egliſe, c'eſt-à-dire, à mettre ſur le chandelier une lumiere ſi eclatante, & à donner moien à un zele ſi fervent d'embraſſer avec un courage intrepide tout ce que Dieu lui

M. l'Evêque d'Alet.

feroit

feroit entendre être de sa gloire & de son service?

Et il ne faut pas dire que cela est recherché de bien loin. Ce qui est eloigné dans la suite des tems est proche dans les desseins de Dieu. Tout s'y entretient, & tout y est lié par les ordres de sa sagesse; & comme on ne peut pas douter qu'en elevant ce saint homme à l'Episcopat, il n'ait prevu tout le bien que sa grace lui feroit faire dans cette charge, dont la protection d'une maison sainte très injustement persecutée n'est peut-être pas une des moindres, on peut croire aussi que celui qui par le pur zele de la gloire de Dieu s'est emploié à lui procurer cette dignité, a quelque part devant Dieu à toutes les heureuses suites qu'elle a eues; & qu'ainsi ce n'est pas sans raison que je vous l'ai fait considerer comme un objet de votre reconnoissance pour les biens que Dieu vous a faits par l'entremise de cet excellent Evêque.

J'en puis dire presque autant de votre premier retour dans cette ancienne maison, qui est maintenant la seule où s'est conservé l'esprit de vos cheres Meres. La retraite qu'il y avoit choisie en a été l'occasion: & il semble que Dieu ne l'y ait envoié que pour vous y appeller après lui.

lui. Il y remit toutes choſes en ſi bon état, que l'on crut que la raiſon qui vous en avoit fait ſortir étoit ceſſée en partie. Et il a toujours fait depuis une partie de ſa pieté de travailler pour les ſervantes de Jeſus-Chriſt, & de leur rendre leur ſolitude plus aimable. Mais admirons ici la conduite de Dieu envers ſes élus. Il avoit dit ſans doute avec David en ſe retirant dans ce deſert. *Hæc requies mea in ſæculum ſæculi, hic habitabo quoniam elegi eam*, c'eſt ici le lieu de mon repos pour toujours, & j'y demeurerai, parce que je l'ai choiſi. Mais Dieu l'a voulu éprouver en cela même, & lui faire ſentir qu'on ne doit s'aſſurer de rien en ce monde, mais vivre toujours dans une entiere dependance de ce qu'il lui plaît d'ordonner de nous.

Il s'en eſt vu chaſſé par le même orage qui vous a preſque ſubmergées; & nous ne devons pas diſſimuler ce qui nous peut donner un nouveau ſujet d'elever Dieu par l'humiliation de la creature. C'eſt qu'afin qu'il fût convaincu par ſa propre experience du beſoin continuel que nous avons de la grace pour ne nous point affoiblir dans nos plus ſaintes reſolutions, Dieu a permis que la douceur de ſon exil lui ait fait un peu oublier ce qu'il devoit conſiderer

comme

comme son veritable païs au regard de la terre, lors qu'il ne tenoit plus qu'à lui d'y retourner.

Quelques considerations legitimes en soi, mais qui devoient ceder à des engagemens plus saints, l'arrêterent un peu de tems, & furent comme une glue qui embarassant les aîles spirituelles de cette colombe, comme parle S. Augustin, l'a empêchée de s'envoler aussi-tôt qu'elle l'auroit pu vers sa chere solitude.

Mais cette tentation fut bien-tôt dissipée, & il paroît qu'elle n'a servi qu'à lui faire goûter davantage le bonheur qu'il ressentoit de se retrouver enfin dans ce lieu de ses chastes & saintes delices, parmi les personnes qu'il aimoit le plus en notre Seigneur. C'est ce qu'il a temoigné dans sa derniere heure: car il a paru, mes Sœurs, par tout ce qu'il a dit en se voiant proche de sa fin, que les deux dispositions dont son esprit & son cœur étoient le plus penetrés, ont été la joie qu'il avoit de se voir en ce lieu ci dans les derniers momens de sa vie, & un desir ardent d'aller à Dieu.

Il ne cessoit d'une part d'admirer la grace que Dieu lui faisoit de se trouver, comme il disoit, dans une si sainte maison, & d'être assisté dans ce dernier passage d'où depend l'eternité, des prieres

de tant de bonnes ames qui avoient pour lui une charité ſi ardente. Mais il ne ceſſoit auſſi de l'autre de temoigner combien il deſiroit, à l'exemple de S. Paul, la diſſolution de ſon corps pour aller à Jeſus Chriſt, juſqu'à ſe plaindre qu'on retardoit ſon bonheur en priant Dieu avec trop d'inſtance pour le recouvrement de ſa ſanté.

Il n'y avoit qu'une grace extraordinaire qui pouvoit allier en lui ces deux ſentimens. Car on n'aime pas naturellement à quitter les lieux & les perſonnes qu'on aime beaucoup. S'il trouvoit donc tant de douceur dans le lieu de ſa ſolitude, & dans la compagnie des perſonnes que Dieu lui avoit unies par de ſi aimables liens, comment avoir tant d'impatience de quitter tout cela? C'eſt qu'un moindre amour cede à un plus grand; c'eſt que l'eſprit de Dieu le rempliſſant de foi & de confiance, il ſe tenoit aſſuré de trouver dans le ciel ce qu'il aimoit plus que ce qu'il quittoit ſur la terre. C'eſt, comme nous avons déja dit, qu'interrogeant ſon cœur, il lui avoit repondu qu'il pouvoit bien croire qu'il aimoit Dieu, puiſqu'il ſe ſentoit diſpoſé à tout faire & à tout donner pour Dieu.

En verité, Mes très cheres Sœurs, nous avons tort après cela de trop écou-

ter la nature pour trouver des sujets de tristesse & d'affliction dans ce qui nous doit plutôt donner de la joie, si nous avons un peu de foi. Tous les Peres nous enseignent que la marque des vrais fideles est le desir de la mort; que comme le premier avenement du Messie a été l'objet des desirs continuels & de la devotion des vrais Israëlites, ainsi le second avenement de Jesus Christ doit être l'objet de la plus solide pieté, & des plus fervens desirs des chrétiens; que c'est alors seulement qu'on se peut croire detaché de toutes les choses de la terre, comme Jesus Christ nous y oblige, quand on desire sincerement de mourir: & enfin S. Augustin comprend tout en un mot, lors qu'il dit, que le parfait chrétien est celui qui a besoin de patience pour souffrir la vie presente, & qui reçoit la mort avec joie: *Qui perfectus est, patienter vivit, & delectabiliter moritur.*

Que pouvions-nous donc demander à Dieu qui fût plus capable de nous consoler, que ce qu'il a fait en notre faveur? Il nous avoit donné celui que nous regrettons. Il nous l'a conservé très long tems plein de vigueur & de force. Il lui a fait passer les bornes ordinaires de la vie des hommes, selon le témoignage de David. Il l'a détaché de la terre avant que de la

lui faire, quiter, & il a voulu que nous ſuſſions qu'il avoit comblé tant de graces qu'il lui avoit faites, par celle qui en eſt la perfection ſelon les Peres, qui eſt un ſincere & ardent deſir de jouir de Dieu. Nous pouvoit-il mieux aſſurer qu'il poſſede preſentement ce qu'il lui a fait deſirer avec tant de foi, & eſperer avec tant de confiance? Et cela étant, il faut que nous nous aimions plus que lui, ſi nous n'avons plus de joie de ſon bonheur, que de douleur de ſa ſeparation.

Finiſſons donc, mes Sœurs, par ces belles paroles de votre Pere S. Bernard, qui a eu beſoin comme vous dans une rencontre ſemblable à la vôtre, d'oppoſer la force de ſa foi à la foibleſſe de la nature: *Temperet dilecti gaudium mæſtitiam deſolatorum, & tolerabilius fiat nobis quod nobiſcum non eſt, quia cum Deo eſt*: Que la joie de celui qui nous étoit ſi cher en notre Seigneur tempere la triſteſſe de ceux qu'il a laiſſés dans la deſolation; & que la créance que nous avons qu'il eſt avec Dieu, nous rende plus ſupportable de ce qu'il n'eſt pas avec nous. Paſſons plus avant. Prions Dieu qu'il rempliſſe notre cœur des mêmes deſirs dont il avoit rempli le ſien; & au lieu de nous plaindre de ce qu'il n'eſt plus avec nous, nous nous plaindrons nous-mêmes de

de n'être pas avec lui, & nous ne penserons comme lui qu'à nous rendre dignes d'arriver à l'éternité bienheureuse, où nous conduise le Pere, le Fils & le S. Esprit.

Fautes à corriger

Pag. 25. *ligne penultieme*, *lis.* ma Sœur.
43. *dans le titre lis* de Mad. Angran, avec M le Marquis de Roucy.
50. *lign.* 17. ils, *lis.* il.
60. *lign.* 22. desorde, *lis.* desordre.
70. *lign.* 5. *lis.* que je disse.
92. *dans le titre lis.* Clement IX.
100. *lign.* 7. *lis.* des hommes.
111 *lign.* 20 *lis.* qu'ils ne concluent.
130 *dans le titre lis.* Prunsterer.
201. *à la marge en bas lis.* vers 33.
272. *lign.* 14. *lis.* nette & precise.
277. *lign.* 14. *lis.* de sa suffisance.
282. *lign.* 11. *lis.* ne sachent.
294. *lign.* 2. *lis.* sans enigmes.
356. *lign.* 7. *lis.* de la grace, si
376 *lign.* 8. *lis.* qu'il lui a plu.
385 *lign.* 7. *lis.* ruiner ce livre.
396 *lign.* 10. *lis.* selon la disposition.
422 *lign.* 14. *lis.* j'en ai apris.
466. *lign.* 5. *lis.* que vous n'aimez.
507. *à la marge du titre mettez* 29. Avril. 1683.
537. *lign.* 16. *lis.* n'ont point été mis.
548. *lign.* 14. *lis.* qu'il n'en auroit.

[redacted]



